BIBLIOTHÈQUE GAULOISE

VAUX-DE-VIRE

D'OLIVIER BASSELIN

ET DE

JEAN LE HOUX

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1

VAUX-DE-VIRE
D'OLIVIER BASSELIN

ET DE

JEAN LE HOUX

SUIVIS D'UN CHOIX

D'ANCIENS VAUX-DE-VIRE ET D'ANCIENNES CHANSONS NORMANDES

TIRÉS DES MANUSCRITS ET DES IMPRIMÉS

AVEC

UNE NOTICE PRÉLIMINAIRE

ET DES NOTES PHILOLOGIQUES PAR A. ASSELIN, L. DUBOIS,
PLUQUET, JULIEN TRAVERS, ET CHARLES NODIER

NOUVELLE ÉDITION REVUE ET PUBLIÉE

PAR

P. L. JACOB

BIBLIOPHILE

PARIS

ADOLPHE DELAHAYS, LIBRAIRE-ÉDITEUR

4-6, RUE VOLTAIRE, 4-6

1858



BIBLIOTHÈQUE GAULOISE

VAUX-DE-VIRE

D'OLIVIER BASSELIN

ET DE

JEAN LE HOUX

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1

VAUX-DE-VIRE

D'OLIVIER BASSELIN

ET DE

JEAN LE HOUX

SUIVIS D'UN CHOIX

D'ANCIENS VAUX-DE-VIRE ET D'ANCIENNES CHANSONS NORMANDES

TIRÉS DES MANUSCRITS ET DES IMPRIMÉS

AVEC

UNE NOTICE PRÉLIMINAIRE

ET DES NOTES PHILOLOGIQUES PAR A. ASSELIN, L. DUBOIS,
PLUQUET, JULIEN TRAVERS, ET CHARLES NODIER

NOUVELLE ÉDITION REVUE ET PUBLIÉE

PAR

P. L. JACOB

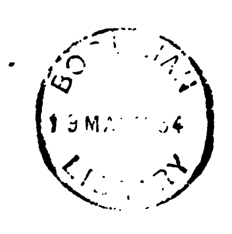
BIBLIOPHILE

PARIS

ADOLPHE DELAHAYS, LIBRAIRE-ÉDITEUR

4-6, RUE VOLTAIRE, 4-6

1858


BO
LI

AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR

Avant l'édition des Vaux-de-Vire, publiée en 1811 par les soins de M. Augustin Asselin, sous-préfet de Vire, le nom d'Olivier Basselin était à peine connu, quoiqu'il eût été cité dans diverses compilations à propos de l'origine du Vaudeville ; quant aux chansons de ce poëte virois, elles étaient à peu près ignorées.

Il n'existait, en effet, que deux exemplaires de l'édition unique de ces Vaux-de-Vire, imprimée, vers 1670, à Vire même, par Jean de Cesne, et quelques copies manuscrites plus ou moins anciennes qui s'étaient conservées dans les mains des compatriotes d'Olivier Basselin. Ce fut un de ces derniers, M. Richard Seguin, qui commença le premier la résurrection d'Olivier Basselin, en réimprimant tant bien que mal une partie des Vaux-de-Vire dans son *Essai sur l'histoire de l'industrie du Bocage* (Vire, impr. d'Adam, 1810, in-8).

L'éveil était donné au patriotisme des habitants de Vire; un des deux seuls exemplaires de l'édition de 1670, sortant de la bibliothèque du médecin By, venait de reparaître, comme un trophée, dans la ville où il avait été imprimé ; le sous-préfet de cette ville, M. Asselin, se mit à la tête d'un comité qui s'était formé spontanément pour donner une nou-

velle édition des Vaux-de-Vire d'Olivier Basselin. Cette édition, faite par les soins de M. Asselin lui-même, avec le concours de ses associés virois, et imprimée à Avranches, chez Lecourt, en 1811, sous ce titre : *Les Vaudevires, poésies du quinzième siècle, par Olivier Basselin, avec un Discours sur sa vie et des notes*, fut tirée seulement à 148 exemplaires, savoir :

In-4°	Papier vélin superfin	11
	Grand carré	13
In-8°	Papier rose	10
	Vélin	64
	Raisin	48
	Épreuve	2

On lit au verso du titre : « Cette nouvelle édition est faite aux frais et par les soins des habitants de Vire, dont les noms suivent : MM. Asselin (Auguste), sous-préfet ; Corday (de), membre du collége électoral du département ; de Cheux de Saint-Clair, id. ; Desrotours de Chaulieu (Gabriel), maire de la Graverie, id. ; Dubourg-d'Isigny, membre du conseil d'a rondissement ; Flaust maire de Saint-Sever ; Huillard d'Aignaux, premier adjoint du maire de la ville de Vire ; Lanon de la Renaudière, avocat ; Le Normand, receveur principal des droits réunis de l'arrondissement de Vire ; Robillard, receveur des droits d'enregistrement et conservateur des hypothèques de l'arrondissement de Vire. »

C'était peu de chose que 148 exemplaires pour faire connaître les poésies d'Olivier Basselin, non-seulement à Vire et à la Normandie, mais encore à tous les amis de notre vieille littérature ; c'était assez cependant pour replacer Olivier Basselin au rang qu'il devait occuper dans cette littérature où il allait figurer désormais comme chef d'école ou de genre, comme créateur du Vau-de-Vire, sinon du Vaudeville. L'édition de M. Asselin devint d'autant plus rare qu'elle était plus recherchée. Plusieurs hommes de lettres entreprirent alors concurremment de préparer une nouvelle réimpression des Vaux-de-Vire, en y ajoutant

des pièces inédites qu'on attribuait encore à Basselin et qui n'étaient que des compositions de son premier éditeur, Jean Le Houx. La réputation d'Olivier Basselin n'avait pas tardé à se répandre et à s'accroître en Normandie, où l'on attendait avec impatience cette édition si lente à voir le jour après tant de promesses réitérées. M. Louis Dubois, ancien bibliothécaire, et M. Pluquet, libraire à Paris, tous deux Normands, et, comme tels, jaloux de populariser les poésies de Basselin, s'étaient occupés simultanément de cette édition qu'ils voulaient faire plus complète, plus critique et plus savante que celle de M. Asselin.

Ce fut dans ces circonstances que M. Asselin, qui se trouvait en relation avec Charles Nodier et qui appréciait la supériorité de ce grand écrivain, fit abnégation de tout amour-propre littéraire, en engageant l'illustre philologue à devenir l'éditeur d'Olivier Basselin. Cette proposition avait de quoi flatter et intéresser à la fois Charles Nodier : il s'agissait de remettre en honneur un de ces poëtes provinciaux pour lesquels il avait toujours manifesté une sorte de fanatisme; il s'agissait aussi de rétablir un texte qui s'était altéré en passant de bouche en bouche; il s'agissait enfin d'éclaircir ce texte par des notes savantes et ingénieuses qui convenaient si bien au talent du commentateur des Fables de la Fontaine. Charles Nodier consentit donc à publier, sans doute de concert avec M. Asselin, une édition annotée des Vaux-de-Vire; il s'attacha d'abord à revoir le texte; il rédigea un certain nombre de notes grammaticales, mais on ne sait pourquoi, après quelques semaines de travail, il laissa de côté le manuscrit destiné à l'impression.

M. Louis Dubois n'avait pas renoncé, comme Charles Nodier, à mettre au jour l'édition qu'il préparait depuis dix ans, et cette édition parut en 1821, à Caen, sous ce titre : *Vaux-de-Vire d'Olivier Basselin, poëte normand de la fin du quatorzième siècle, suivis d'un choix d'anciens Vaux-de-Vire, de Bacchanales et de Chansons, poésies normandes, soit inédites, soit devenues excessivement rares, avec des dissertations, des notes et des variantes*. Ce vo-

lume in-8 de 271 pages, tiré à 500 exemplaires, témoignait des efforts que l'éditeur avait faits, en s'aidant des communications de M. Pluquet, pour rendre sa publication aussi satisfaisante que possible. L'édition fut accueillie avec beaucoup d'empressement, quoique le nombre des premiers souscripteurs ne s'élevât pas à plus de 121, et elle ne tarda guère à s'épuiser, malgré des critiques assez vives qui reprochaient surtout à M. Louis Dubois la lourdeur de son docte commentaire sur des chansons, et qui invitaient un nouvel éditeur à réunir les Vaux-de-Vire de Jean Le Houx à ceux de Basselin.

M. Julien Travers, membre de la Société des Antiquaires de Normandie, répondit à cet appel et tint compte de ces critiques, lorsqu'il publia, en 1833, à Avranches, *les Vaux-de-Vire édités et inédits d'Olivier Basselin et Jean Le Houx, poëtes virois, avec discours préliminaire, choix de notes et variantes des précédents éditeurs, notes nouvelles et glossaire.* Cette édition, de format in-18, tirée à 1,000 exemplaires, qui suffirent à peine à la popularité qu'Olivier Basselin avait déjà conquise en Normandie, avait été faite d'après les indications de M. Asselin et avec des matériaux fournis par cet amateur éclairé. « Restaurateur de Basselin, en 1811, dit M. Julien Travers dans sa préface, il a quelques raisons de tenir à l'édition qu'il a donnée de cet auteur; mais il a un trop bon esprit pour ne pas désirer qu'il en paraisse une meilleure encore. Telle est à cet égard son abnégation personnelle et sa ferveur pour la gloire de Basselin, qu'il m'a généreusement offert tous les moyens d'améliorer son premier travail. Ses livres, ses papiers, au moindre désir que j'en ai manifesté, ont quitté sa bibliothèque, la ville même de Cherbourg, et sont, depuis plusieurs mois, à vingt lieues de leur propriétaire. Puisse le fruit de mon zèle à préparer cette édition répondre à tant de complaisance ! »

Après trois éditions également recommandables à différents titres, nous ne pouvions que mettre à contribution les travaux de nos devanciers, en les combinant ensemble et en cherchant à les perfectionner. Voilà pourquoi nous

avons conservé un grand nombre de leurs notes, que nous distinguons par leurs initiales : A. A. (Asselin); L D. (Dubois); J. T. (Julien Travers), et P. (Pluquet). Des notes inédites de Charles Nodier, signées de son initiale (N.), malheureusement peu nombreuses, viennent se joindre aux annotations qui nous appartiennent et qui ne portent aucune signature.

Tous les Vaux-de-Vire et toutes les Chansons normandes, recueillis par MM. Asselin, Louis Dubois et Julien Travers, ont été scrupuleusement réunis dans notre édition, qui se divise ainsi en cinq parties : 1° Vaux-de-Vire d'Olivier Basselin ; 2° Vaux-de-Vire de Jean Le Houx ; 3° Chansons normandes du seizième siècle, tirées d'un manuscrit ; 4° Chansons normandes anciennes, tirées de recueils imprimés ; 5° Bacchanales et Chansons, tirées d'un recueil imprimé en 1616. Nous avons cru devoir adopter intégralement le choix des pièces que nos devanciers avaient jugées dignes de composer l'élite de la Muse normande ; on appréciera le motif qui nous a empêché d'ajouter une seule pièce à ce choix qu'il eût été facile d'augmenter du double en puisant à pleines mains dans les recueils d'anciennes chansons.

Quant aux Vaux-de-Vire qui font la partie principale de ce volume, nous les laisserons dans l'ordre systématique où M. Louis Dubois les a rangés, et nous respecterons l'orthographe qu'il leur a donnée, en approuvant les raisons sur lesquelles il s'est fondé pour adopter cette orthographe. « Assurément, dit-il dans la préface de son édition, si nous avions le texte primitif de Basselin, il serait à propos de lui conserver sa manière d'orthographier : c'est une chose admise généralement ; mais, le texte de Basselin ayant subi des changements, son style étant devenu celui de la fin du seizième siècle, il faut donner à ce style l'orthographe contemporaine, pour que l'un et l'autre soient en harmonie..... Il est évident qu'il n'est pas convenable d'employer la vieille orthographe dont a fait usage l'éditeur de 1811..... Les Vaux-de-Vire ayant été composés au commencement du quinzième siècle et imprimés longtemps après,

retouchés, quant aux expressions, par ceux qui les chantaient et qui voulaient les accommoder au style de leur temps, il n'est pas étonnant qu'ils offrent des disparates assez choquantes, telles que des couplets purement écrits et rimés correctement à côté de vers remplis de fautes de toute espèce, de simples assonances au lieu de rimes, l'absence même de la rime dans plusieurs vers, des hiatus, des strophes faibles et des idées ingénieuses. » Charles Nodier a pleinement approuvé, dans ses *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque*, le système d'orthographe que M. Louis Dubois crut devoir adopter dans son édition, contrairement à l'exemple de ses devanciers. « Du Houx, dit l'illustre critique, n'eut pas grand'chose à faire pour approprier les Vaux-de-Vire d'Olivier Basselin, qui étaient locaux, qui étaient célèbres dans le pays, qui étaient éminemment traditionnels : il n'eut qu'à les recueillir de la bouche des anciens du pays ou plutôt qu'à les écrire comme il les avait appris, quand il commençait lui-même à faire des chansons. Sa leçon est donc leur leçon propre, celle que la tradition avait faite, et c'est nécessairement la bonne, car un vaudeville ne vaut rien, quand il ne vit pas dans la mémoire et qu'il ne *s'accroît pas en marchant*. Pour que les savants Éditeurs de Vire pussent croire nécessaire de rétablir l'orthographe de Basselin, il faudrait supposer qu'ils se croyaient sûrs d'avoir retrouvé son texte, et le texte de Du Houx n'est pas plus le texte de Basselin que l'orthographe de Du Houx n'est l'orthographe de Basselin. »

Nous n'avons donc pas admis dans notre édition l'orthographe factice que M. Asselin s'était efforcé de calquer sur les monuments de la langue du quinzième siècle; mais nous nous serions fait un scrupule de supprimer la Notice préliminaire que le premier éditeur moderne de Basselin a mise en tête des Vaux-de-Vire, car cette Notice est, en quelque sorte, le point de départ de la renommée littéraire du poëte normand, qui n'avait pas, avant l'édition de 1811, une existence bien constatée, et qui pourrait être encore aujourd'hui rejeté dans le mystérieux domaine des

auteurs imaginaires. Depuis la Notice intéressante, quoique un peu vague, que M. Asselin a consacrée au chansonnier de Vire, aucun document nouveau ne s'est produit, qui puisse établir avec certitude à quelle époque vivait Olivier Basselin, et même s'il a réellement vécu.

C'est, comme nous l'avons dit, vers 1670, que Jean de Cesne imprimait à Vire un petit volume in-16, de 53 feuillets non chiffrés, sans date, intitulé : *Le Livre des chants nouveaux de Vaudevire, par ordre alphabétique, corrigé et augmenté outre la précédente impression*. Le nom d'Olivier Basselin ne se trouve pas même dans cette édition, qui fut précédée d'une ou de plusieurs autres impressions qu'on ne connaît pas. On a prétendu, sans en fournir aucune preuve, que la première de ces impressions remontait à 1576. Quoi qu'il en soit, on a retrouvé, dans divers recueils de chansons, publiés depuis 1600 jusqu'en 1625, quelques-uns des Vaux-de-Vire attribués à Basselin, mais qui ne portent pas de nom d'auteur dans ces recueils où ils ont été imprimés d'abord sans indication d'origine.

« Il est sans doute fort extraordinaire qu'il ne soit resté aucune trace des premières éditions des Vaux-de-Vire, dit Charles Nodier dans ses *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque* (p. 250), et que, de celle même qui a été donnée par Du Houx, on ne connaisse que deux exemplaires. On ne saurait comprendre l'acharnement qui se serait attaché à la destruction de ce petit livre si naïf, si complétement inoffensif; je dirais volontiers si décent, quand on pense que les plus obscènes turpitudes, imprimées dans le même temps, nous sont parvenues en nombre et ont échappé à la proscription dont on veut que les chansons de Basselin aient été l'objet. Je suis assez porté à croire que leur extrême rareté est plutôt le résultat assez naturel de leur popularité même, et que ces petits volumes, d'un usage si nécessaire, qu'on ne cessait probablement de les porter dans la poche que lorsque leur contenu était passé tout entier dans la mémoire, ont subi la destinée commune aux livrets éphémères du même genre, qu'on distribue incessamment dans nos places publiques, et qui dispa-

raissent du commerce au moment même où tout le monde les sait par cœur. Je ne fais donc pas de doute qu'avec des recherches ou plus actives ou plus heureuses, on ne réussisse à trouver de nouveaux exemplaires de l'édition de Du Houx, et même des éditions antérieures, qui paraissent encore plus rares. »

Le nom d'Olivier Basselin apparaît pour la première fois sous le règne de Louis XII, dans une chanson populaire dont les premiers vers se trouvent cités à la fin d'une lettre de Guillaume Crétin, mort en 1525, et qui a été conservée presque entière dans des manuscrits qu'on dit appartenir au commencement du seizième siècle. Voici le passage de la lettre en question, adressée à François Charbonnier, secrétaire du duc de Valois, qui fut le roi François Ier : « Si monsieur de La Jaille se presente à ta veue, je te prie faire mes très-amples recommandations, et en ceste bouche finiray la presente, disant :

Olivier Bachelin,
Orrons-nous plus de tes nouvelles?
Vous ont les Anglois mis à fin!

Et jeu sans vilenie. *Fiat.* » Voici maintenant ce qui nous reste de la chanson que citait Guillaume Crétin avant l'avénement de François Ier, qui monta sur le trône en 1515 :

Hellas! Olivier Basselin,
N'orrons-nous point de vos nouvelles?
Vous ont les Engloys mis à fin...
. . . .

Vous souliez gayment chanter,
Et desmener joyeuse vie,
Et les bons compaignons hanter,
Par le pays de Normendye.

Jusqu'a Sainct Lo en Cotentin,
Est une compaignye moult belle:
Oncques ne vy tel pellerin...
. . . .



Les Engloys ont faict desraison
Aux compaignons du Vau-de-Vire:
Vous n'orrez plus dire chanson;
A ceux qui les souloyent bien dire.

Nous prierons Dieu, de bon cueur fin,
Et la doulce Vierge Marye,
Qu'ell' doint aux Engloys malle fin.
Dieu le pere sy les mauldye!

Cette chanson, ce Vau-de-Vire, est un témoignage historique qui semblerait, jusqu'à un certain point, assigner à l'existence d'Olivier Basselin une date certaine, antérieure au seizième siècle; mais il faut dire aussi que les trois premiers vers cités par Crétin sont les seuls qu'on puisse déclarer authentiques; les vers qui suivent nous semblent avoir été composés longtemps après, dans le but de rattacher personnellement à l'auteur des Vaux-de-Vire un refrain populaire qui concernait un autre Olivier Basselin, lequel avait vécu à la fin du quinzième siècle ou dans les premières années du seizième siècle, et qui se serait signalé dans les guerres contre les Anglais.

Ne serait-il pas plus logique de reconnaître, comme d'ailleurs on l'a fait, l'auteur des Vaux-de-Vire dans un autre Olivier Bisselin, *homme très-expert à la mer*, qui fit imprimer à Poitiers, chez Jean de Marnef, en 1559, à la suite des Voyages de Jean Alfonse, un opuscule portant ce titre : « Tables de la declinaison ou l'esloignement que fait le soleil de la ligne equinoctiale chascun jour des quatre ans; pour prendre la hauteur du soleil à l'astrolabe; pour prendre la hauteur de l'estoille tant par le triangle que par l'arbaleste; pour prendre la hauteur du soleil et de la lune, et autres estoilles de la ligne equinoctiale et des tropicques; declaration de l'astrolabe, pour en user en pillotage par tout le monde. » Olivier Basselin, dont le nom est écrit *Bisselin* par La Croix du Maine, et *Bosselin* par Duverdier, a pu être à la fois pilote et chansonnier : son Vau-de-Vire XXVI, que les éditeurs ont intitulé le

Naufrage, raconte sans doute un épisode de sa vie maritime :

J'avois chargé mon navire
De vins qui estoient très bons,
Tels comme il les faut, à Vire,
Pour boire aux bons compagnons.
Donnez, par charité, à boire à ce povre homme marinier,
Qui, par tourmente et fortune, a tout perdu sur la mer.

Nous estions là bonne trouppe,
Aimant ce que nous menions,
Qui, ayant le vent en pouppe,
Tous l'un à l'autre en beuvions.
Donnez, par charité, à boire à ce povre homme marinier,
Qui, par tourmente et fortune, a tout perdu sur la mer.

Desja, proche du rivage,
Ayant beu cinq ou six coups,
Vinmes à faire naufrage,
Et ne sauvasmes que nous.
Donnez, par charité, à boire à ce povre homme marinier,
Qui, par tourmente et fortune, a tout perdu sur la mer.

Il y a un autre Vau-de-Vire, le *Voyage à Brouage*, dans lequel Olivier Basselin se représente lui-même dans l'exercice de ses fonctions de pilote et de caboteur :

Messieurs, voulez-vous rien mander?
Ce bateau va passer la mer,
Chargé de bon beuvrage.
Le matelot le puisse bien mener,
Sans peril et sans naufrage!

Il va couler ici aval :
Pourveu qu'un pilleur desloyal
Ne le prenne au passage,
Et que le vent ne le mene point mal,
Il va descendre en Brouage.

Helas! ce vent n'est gueres bon.
Nous sommes perdus, compagnon!

Vuider faut ce navire,
Et mettre tous la main à l'aviron :
Regardez comme je tire?

Se vous tirez autant que moy,
Bien tost, ainsi comme je croy,
Gaignerons le rivage.
Il est bien près, car desja je le voy !...
Compagnon, prenons courage!

Ces deux Vaux-de-Vire, où la personnalité de l'auteur se trahit avec une sorte de complaisance, nous permettent de croire qu'Olivier Basselin était, en effet, *homme expert à la mer*, comme on le dit d'Olivier Bisselin, à la fin de son livre, *achevé d'imprimer à la fin du mois d'apvril, en l'an* 1559, et probablement sous les yeux de l'auteur. Il faut remarquer, en outre, que, dans le Vau-de-Vire xi, on remarque plusieurs expressions empruntées à l'art nautique; que, dans le xxxixe, le poëte avoue qu'il *hait naturellement l'orage et la tourmente;* et que, dans le live, qui commence ainsi :

Sur la mer je ne veux mie
En hazard mettre ma vie...

il a l'air de dire adieu à son métier de pilote.

Dans tous les cas, l'*homme expert à la mer*, qui faisait imprimer un de ses ouvrages en 1559, ne saurait être le même Olivier Basselin, dont le nom figurait déjà dans une chanson populaire, avant 1515, et qui avait été *mis à fin* par les Anglais. A plus forte raison, serait-il impossible de faire remonter Olivier Basselin et ses Vaux-de-Vire au règne de Charles VI ou de Charles VII. Ce paradoxe littéraire, que M. Asselin a essayé de soutenir dans sa Notice, et que MM. Louis Dubois et Julien Travers ont repris avec une imperturbable assurance, tombe de lui-même, non-seulement devant les faits et les dates, mais encore devant le texte même des Vaux-de-Vire attribués à Olivier Basselin.

Ces Vaux-de-Vire sont évidemment du milieu ou de la fin du seizième siècle; ils ont été rajeunis par Jean Le

Houx, qui les a recueillis le premier, si toutefois il ne les a pas composés lui-même, sous le nom d'Olivier Basselin, nom très-connu en Normandie à cause de l'ancienne chanson qui se chantait du temps de Guillaume Crétin. Au reste, Jean Le Houx a rassemblé tout ce qu'on savait, par tradition, de la vie d'Olivier Basselin, dans ce Vau-de-Vire qu'il adresse à Farin du Gast :

Farin Du Gast, tu es un honneste homme :
Par mon serment, tu es un bon galois !
Estois-tu point du temps que les Anglois
A Basselin firent si grand vergongne?
Ma foy, Farin, tu es un habile homme.

Mais quoy ! Farin, y a-t-il quelque chose
Qui mieux que toy ressemble à Basselin?
Premierement beuvoit soir et matin,
Et toy, Farin, tu ne fais autre chose :
Ne jour, ne nuit, chez toy on ne repose.

Onc Basselin ne voulut de laitage,
Et toy, Farin, tu le hais plus que luy;
Mais, pour vuider, s'il le falloit, un muid,
Tu le ferois, et encor davantage.
Si Farin meurt, ce seroit grand dommage.

Basselin feut de fort rouge visage,
Illuminé, comme est un Cherubin ;
Et toy, Farin, tu as tant beu de vin,
Que maintenant tout en toy le presage.
Si Farin meurt, ce seroit grand dommage.

Raoul Basselin fit mettre en curatelle
Honteusement le bon homme Olivier;
Et toy, Farin, vois-tu point Le Soudier
Qui, en riant, te fait mettre en tutelle?
« Ça, dit Farin, par ma foy, j'en appelle. »

A Basselin ne demeura que frire ;
Et toy, Farin tu es bon mesnager.
Pour boire un peu, ce n'est pas grand danger :
C'est de ton creu. Encore faut-il rire.
Bois donc, Farin, et ne prens pas du pire.

Il est aisé de voir que les *Anglais* dont parle Jean Le Houx dans ce Vau-de-Vire en l'honneur d'Olivier Basselin étaient les créanciers, contre lesquels ce bon buveur eut à se défendre pendant sa vie employée à boire et à chanter. On est allé jusqu'à prétendre que Basselin avait péri glorieusement en combattant les Anglais qui saccageaient les côtes de la Normandie : il faut simplement supposer que les Anglais, qui *firent si grand'vergogne* au pauvre *chanteur virois*, mirent ses biens en séquestre et sa personne en curatelle. Ce qu'il y a de mieux prouvé dans la biographie d'Olivier Basselin, c'est qu'il n'a fait que boire tant qu'il a chanté, et qu'il a chanté tant qu'il a bu.

Olivier Basselin, comme buveur, comme chansonnier, comme pilote, comme foulon, devait être bien connu à Vire[1] ; mais cette célébrité locale ne s'étendit pas même

[1] On lit ce qui suit dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de la ville de Vire*, par Lecuy, lieutenant particulier au bailliage de Vire (manuscrit in-fol., Bibl. de l'Arsenal, Hist., n° 346) « Le plus ancien et le plus fameux autheur de Vire, dont on ait connoissance, est Ollivier Basselin. Il fit et composa des chansons à boire, que l'on appela *Vaux-de-Vire*, qui ont servy de modèle à une infinité d'autres que l'on a fait depuis, auxquelles on a donné par corruption le nom de *Vaudevilles*. Il étoit originaire de Vire et faisoit le mestier de foulon en draps. Ménage, dans ses *Étymologies*, et, après luy, les autheurs du *Dictionnaire universel de Trévoux*, se sont trompés quand ils ont dit que ces chansons furent premièrement chantées au Vaux de Vire, qui est le nom d'un lieu proche de la ville de Vire, car il est certain qu'il n'y a jamais eu proche Vire aucun lieu de ce nom-là. Il est bien vray que Ollivier Basselin demeuroit dans le moulin dont il se servoit pour fouler des draps, situé proche la rivière de Vire, au pied du coteau qu'on appelle les Vaux, qui est entre le château de Vire et le couvent des Cordelliers, qui sert à sécher les draps, et où les habitans de Vire vont se promener; et, parce que Ollivier Basselin chantoit souvent ces chansons en ce coteau, on leur donna le nom de Vaux-de-Vire, qui est composé de deux mots, sçavoir de Vaux, qui est le nom du coteau où l'on les chantoit, et de Vire, sous lequel il est situé; ces chansons, étant composées vers la fin du quinzième siècle, se sentoient un peu de la dureté du stille et de l'obscurité des vers de ce

par toute la Normandie : « Sentant le prix de la liberté, dit le savant Lanon de la Renaudière (article BASSELIN dans la *Biographie universelle* de Michaud), il ne sortit point de son vallon. Ce fut pour ses voisins qu'il composa ses rondes joyeuses : elles amusaient un auditoire peu difficile que le poëte réunissait sur le sommet du coteau qui dominait son moulin. La tradition est muette sur sa vie. On ignore même l'époque de sa mort. » Son souvenir toutefois se conserva dans la mémoire de ses compatriotes, qui chantaient encore ses chansons deux siècles après lui.

Bernard de La Monnoye, l'auteur des *Noëls bourguignons*, curieux qu'il était d'étudier les poésies populaires de nos anciennes provinces, chercha sans doute les Vaux-de-Vire de Basselin, sans les rencontrer; mais il connaissait du moins le nom de ce vieux poëte normand : « Il y a eu sous Louis XII, et peut-être sous Louis XI, dit-il dans ses notes sur la *Bibliothèque françoise* de La Croix du Maine, un Olivier Basselin, foulon à Vire, en Normandie, prétendu inventeur des chansons nommées communément *vaudevilles*, au lieu qu'on devroit, dit Ménage, après Charles de Bourgueville dans ses *Antiquités de Caen*, les nommer *vaudevires*, parce qu'elles furent premièrement chantées au Vaudevire, nom d'un lieu proche de la ville de Vire; étymologie que je ne puis recevoir, le mot *vaudeville* étant très-propre et très-naturel pour signifier ces chansons qui vont à *val de ville*, en disant *vau* pour *val*, comme on dit *à vau de route* et *à vau l'eau*, outre qu'on ne sauroit me montrer que *vaudevire* ait jamais été dit dans ce sens. Charles de Bourgueville est le premier qui a imaginé cette origine, et ceux qui l'ont depuis débitée n'ont fait que le copier. Je ne dis pas qu'Olivier Basselin, ou comme Crétin l'appelle, *Bachelin*, n'ait fait de ces sortes

temps-là. Jean Le Houx, dit le Romain, vers la fin du seizième siècle, les corrigea et les mit en l'état que nous les avons à présent. Les prestres de Vire, pour lors fort ignorans, n'aprouverent pas son ouvrage et luy reffuserent l'absolution, et, pour l'obtenir, il fut obligé d'aller à Rome, ce qui luy acquist le surnom de *Romain*. »

de chansons, et que son nom ne soit resté dans quelque vieux couplet; mais, les vaudevilles étant aussi anciens que le monde, il est ridicule de dire qu'il les a inventés. »

L'opinion de La Monnoye fit autorité et fut reproduite dans diverses compilations, jusqu'à ce que la réimpression des poésies d'Olivier Basselin eut constaté que les Vaux-de-Vire existaient en même temps que les Vaudevilles, que Lefèvre de Saint-Marc a définis en ces termes dans une note sur le fameux vers de Boileau : « Sorte de chansons faites sur des airs connus, auxquelles on passe toutes les négligences imaginables, pourvu que les vers en soient chantants, et qu'il y ait du naturel et de la saillie[1]. »

Les Vaux-de-Vire d'Olivier Basselin remplissent toutes les conditions du genre; ils se recommandent, d'ailleurs, par leur incontestable ancienneté et par leur vieille réputation normande; ils sont certainement les premiers types de la chanson bachique en France. Qu'Olivier Basselin et Jean Le Houx ne fassent qu'un seul et même poëte, peu importe : ce n'est pas Horace, ce n'est pas Anacréon, c'est un *bon biberon* qui chante le cidre et le vin avec une gaieté toute gauloise, dans la bonne langue vulgaire qu'on parlait en Normandie vers la fin du seizième siècle.

P. L.

[1] Œuvres de Boileau, édit. de 1747, t. II, p. 60.

DISCOURS PRÉLIMINAIRE

SUR LA VIE ET LES OUVRAGES

D'OLIVIER BASSELIN

PAR M. AUGUSTIN ASSELIN

Les poëtes chansonniers ne sont pas appelés à jouir d'une célébrité durable. Leurs ouvrages, enfants d'une muse légère et badine, volent pendant un moment de bouche en bouche; et, perdant bientôt leur principal mérite, celui de la nouveauté ou de la circonstance, ils finissent par tomber dans un oubli total. Le moment même de leur triomphe est celui de leur chute prochaine, car c'est quand tout le monde les chante, que tout le monde les abandonne ; et personne ne songe à les conserver, par cela même que personne ne les ignore. Tel a été le sort de la fameuse chanson de Rolland. Elle a été chantée pendant plusieurs siècles avant le règne du roi Jean, et même quelques années après. Elle était le chant de bataille de tous les soldats français : ils la répétaient en chœur pendant leurs marches et dans leurs campements ; et, de cette publicité, elle est tombée dans uu oubli tel, qu'on a le regret de ne la retrouver nulle part.

b

Si donc on ne considérait Olivier Basselin que comme poëte chansonnier, ce serait faire une chose peu importante pour les lettres que de réimprimer ses œuvres, dont le mérite a été bien surpassé, pour la grâce et la finesse, par les poëtes du même genre qui sont venus après lui. Mais il doit être considéré sous un autre point de vue, qui le rend bien plus intéressant; d'abord, parce qu'il est du petit nombre de ceux de nos poëtes qui ont précédé l'époque de la renaissance des lettres; ensuite, parce qu'il est auteur des premières chansons à boire qu'on ait faites, et qu'il nous fournit le premier exemple des couplets semés de traits de gaieté et de finesse; enfin, parce que c'est lui qui a donné à ce genre de chansons le nom du lieu où il a composé et où il chantait les siennes; je veux dire les *Vaux-de-Vire*, appelés depuis, par corruption, *Vaudevilles*.

J'ai dit qu'Olivier Basselin était du petit nombre de ceux de nos poëtes qui ont précédé la renaissance des lettres. Toutes les traditions du pays où il a vécu, quelques manuscrits de ses chansons qui se trouvent aux mains des habitants du Bocage, dont un surtout nous a beaucoup servi pour cette édition [1], prouvent évidemment qu'il vivait au quinzième siècle, et qu'il ne vivait plus à la fin. Il était

[1] C'est cet exemplaire qui nous a servi principalement pour la réimpression que nous donnons, sauf les changements en grand nombre que nous avons faits à l'orthographe; c'est-à-dire que nous avons défait, autant que nous l'avons pu, ce que Le Houx avait fait. Il les a, dit-il, corrigés et écrits suivant le langage de son temps: et nous, au contraire, nous avons tâché de rétablir l'orthographe du temps de Basselin, en prenant pour modèles des poëtes du quinzième siècle, comme Charles d'Orléans, Alain Chartier, et autres, mais sans nous être permis de changer aucune des expressions du texte. Nous avons aussi tiré beaucoup de secours d'un manuscrit in-8°, contenant tout ensemble les Vaux-de-Vire de Basselin et ceux de Le Houx. Il est écrit en gothique, et très-probablement du temps même de Le Houx. Le texte des Vaux-de-Vire de Basselin y est plus pur que dans l'imprimé, et a été, par conséquent, fort utile pour les corrections. Ce manuscrit appartient à M. Polinière, médecin. (A. A.)

propriétaire d'un moulin à fouler les draps, qu'il faisait valoir lui-même, et qui l'aurait fait vivre dans l'aisance, s'il eût moins aimé son repos et les plaisirs de la table. Ce moulin, qui subsiste encore, est connu sous le nom de Moulin-Basselin : c'est celui qui est le plus près du pont des Vaux, sous le coteau des Cordeliers.

On voit, par des phrases latines que Basselin a employées dans plusieurs de ses chansons, et par les citations des noms et des choses de son temps, qu'il avait fait ses études et qu'il s'en souvenait. On y voit aussi qu'il avait voyagé et qu'il avait fait la guerre pendant sa jeunesse, mais que, comme Horace, il n'y était pas propre.

A l'amour ne suys adonné,
Et j'aime encore moins les armes,

dit-il dans son Vau-de-Vire VIIe. Le Xe roule tout entier sur ce sujet. Le Houx, poëte et avocat, de la vie duquel nous donnons un précis [1], dit aussi dans son Vau-de-Vire [2] :

Etois-tu point du temps que les Anglois
A Basselin firent si grand vergongne ?

Ce fut sans doute sous le règne de Charles VII, qui reconquit toute la Normandie sur les Anglais, après les avoir battus en différentes rencontres, et notamment à Formigny près de Bayeux, en 1450. Le même le Houx nous apprend que Basselin mourut pauvre :

A Basselin ne demeura que frire [3],

et que sa famille l'avait fait interdire pour l'empêcher de dissiper ce qui lui restait de bien :

Raoul Basselin fit mettre en curatelle
Honteusement le bonhomme Olivier.

[1] Voyez à la suite de cette Notice.
[2] Ce Vau-de-Vire est adressé à Farin Du Gast. Voyez p. 119 de notre édition.
[3] Voy. p. 120 de notre édition.

Basselin se plaint lui-même de ce procès, quand il dit dans son Vau-de-Vire LVIIe :

> Bon sildre, oste le soussy
> D'un procez qui me tempeste.

Peu d'auteurs ont eu, plus que Basselin, la destinée, pendant leur vie, d'être tout à la fois célèbres dans leur pays et ignorés du reste de la France. On n'en sera point étonné, quand on songera que, de retour dans ses foyers, il forma son établissement, se livra à ses goûts, et ne perdit plus de vue les collines des Vaux et la ville de Vire qui les termine; quand on songera aussi que personne n'eut moins que lui l'ambition de la renommée; que boire, chanter et se réjouir, était tout ce qu'il aimait; que, lorsqu'il faisait ses chansons, c'était moins pour cultiver les muses que pour épancher sa gaieté et obéir à son penchant naturel. Car comment ne pas convenir, en les lisant, que ce sont des inspirations d'une humeur joyeuse, qui n'ont coûté aucun travail? Y a-t-il rien de plus aimable et de plus naïf que ce couplet du LVe Vau-de-Vire?

> Helas! que faict ung povre yvrongne?
> Il se couche et n'occit personne,
> Ou byen il dict propos joyeulx.
> Il ne songe point en uzure,
> Et ne faict à personne injure.
> Beuveur d'eau peut-il faire mieulx?

Nous ne citons que ce couplet, nous ne le présentons même pas comme le meilleur; mais qu'on lise les Vaux-de-Vire XVIII, XXII, IV, XXIV, VI, V, LIX, XLVI et autres. Si l'on considère qu'ils ont été composés dans le quinzième siècle, et que leur auteur n'a point eu de modèle, on pensera peut-être, comme nous, qu'on pourrait l'appeler le Chansonnier, comme on a appelé le bon la Fontaine le Fablier; parce qu'ils produisaient naturellement l'un des chansons, l'autre des fables, comme un arbre produit naturellement les fruits, mais avec cette différence, cependant, que

premier, comme nous l'avons dit, a été bien surpassé dans son genre, tandis que l'autre est resté modèle inimitable, ou plutôt que c'est le Phénix qui ne paraît qu'une fois. De plus, il habitait le pays de la France peut-être le plus ignoré, et dont les communications étaient les plus rares, à cause de la difficulté des chemins. Ainsi, vivant circonscrit dans un horizon d'un quart de lieue environ, ne fréquentant que son voisinage, ne songeant qu'à suivre ses goûts, ne chantant que pour son plaisir, n'ayant aucune correspondance avec les grands ni avec les hommes de lettres de son temps, c'est-à-dire avec ceux qui distribuent les réputations, Basselin a dû vivre tout à fait inconnu, hors de la petite sphère dans laquelle il s'était concentré.

Si le fameux menuisier de Nevers n'avait pas eu l'occasion de se faire des protecteurs à la cour de Louis XIII; si André de la Vigne [1] et Alain Chartier n'avaient pas écrit à la cour de Charles VII; si nos antiques chansonniers ne s'étaient pas produits aux tournois et dans les châteaux, où se réunissaient, à certains jours, les princes et les seigneurs, ils auraient bien peu de célébrité, ou peut-être seraient-ils totalement inconnus. Que d'auteurs oivent au hasard de s'être trouvés dans des circonstances heureuses, qui ont jeté quelque éclat sur leurs noms et sur leurs ou vrages !

Cette espèce d'obscurité dans laquelle Basselin a vécu par rapport au reste de la France n'a cependant pas subsisté longtemps après sa mort; car plusieurs auteurs, dont les ouvrages nous restent, ont commencé à citer son nom avec éloge vers le milieu du seizième siècle.

Le plus ancien qui en parle est Bourgueville, sieur de Bras, historien et jurisconsulte de Caen; il était né le 6 mars 1504, c'est-à-dire très-peu de temps après la mort d'Olivier. Voici comment il en parle dans son livre intitulé *Les Recherches et Antiquités de la province de Neustrie*

[1] André de la Vigne, secrétaire d'Anne de Bretagne, n'a pas vécu sous Charles VII, mais quarante ans plus tard, sous Charles VIII et Louis XII.

(page 56 de l'édition de 1588) : « La ville et vicomté de Vire est arrousée de la rivière appelée Vire, qui passe par les bourgs de Tessy et Pontfarcy, qui fait havre au dessoubs d'Isigny, aux vaiz ou gaiz Saint-Clement, separant les bailliages de Caen et Constantin. Audit Vire, Tessy et Pontfarcy, se font grand nombre de draps de petit prix, qui se distribuent par tout le royaume pour les habits des pauvres villageois; c'est aussi le pays d'où sont procédées les chansons que l'on appelle Vaux-de-Vire, comme ces deux :

Helas! Olivier Basselin...
En la duché de Normandie
Il y a si grant pillerie... »

Après ce témoignage du plus naïf et du plus véridique de nos historiens, qui a d'autant plus de poids qu'il était presque contemporain et compatriote d'Olivier Basselin, viennent ceux de Belleforest (né en 1550), dans sa *Cosmographie universelle;* d'André Duchesne, né en 1584, dans son recueil des *Antiquités des villes de France;* et la presque totalité des auteurs et des dictionnaires qui traitent de la poésie, au mot VAUDEVILLE ou CHANSON. Comme il serait trop long d'en faire l'énumération, ceux que nous indiquerons particulièrement sont : La Croix-du-Maine (dernière édition, tome II, page 213); Ménage, dans ses *Origines de la langue françoise;* le commentateur de Boileau, dans ses notes sur ce vers :

Le Français né malin créa le Vaudeville,

(édition de 1747, in-8°, page 60 du tome II, et 173 du tome 5); et le *Parnasse des Muses*, où l'on trouve plusieurs citations des chansons de Basselin. Le Roux en a rapporté quelques-unes dans son *Dictionnaire comique, satyrique*, etc.; voir le mot *pleiger* et autres. Le *Nouveau Dictionnaire poétique* consacre aussi un article à Basselin.

Il est encore un autre poëte de Caen, qui a eu assez de célébrité et qui a vécu à une époque assez rapprochée

d'Olivier Basselin, pour que son témoignage ait un grand poids; c'est La Fresnaye-Vauquelin, né en 1534. Voici comme il en parle dans son *Art poétique*, livre II :

Je crois que quelquefois cherchant ses aventures,
Ayant en Thessalie esté pastre Appollon,
Qu'il vint se promener jusqu'aux monts de Beslon[1],
Et jusqu'aux vaux de Vire, et jusqu'aux vaux de Bures[2],
Et qu'il apprivoisa premier les créatures,
Qui sauvages vivoient ici d'un cœur felon;
Et, lors chef des pasteurs, les fit vivre selon
Les naturelles loix des meilleures natures.
Et s'estant amoureux près Amphrise abaissé,
Anfrie auroit son nom en memoire laissé,
Et les beaux Vaux-de-Vire, et mille chansons belles.
Mais les guerres, hélas ! les ont mises à fin,
Si les bons chevaliers d'Olivier Basselin
N'en font à l'avenir ouïr quelques nouvelles.

Il dit encore dans le même livre :

Chantant en nos festins, ainsi les Vaux-de-Vire,
Qui sentent le bon temps, nous font encore rire.

A ces nombreuses citations nous pourrions ajouter les souvenirs qu'on a conservés dans le Bocage et dans la ville de Vire, dont tous les habitants connaissent le nom de Basselin, et montrent le moulin foulon qu'il habitait.

Il est un dernier témoignage encore plus positif en faveur d'Olivier Basselin, c'est celui des impressions que l'on a faites de ses Vaux-de-Vire. Nous n'en connaissons qu'une; c'est la dernière, dont un exemplaire nous sert pour cette édition. Voici quel est son titre . « Le livre des chants nouveaux de Vau-de-Vire, par ordre alphabétique, corrigé

[1] Beslon est une commune, à quatre lieues de Vire, du côté du couchant, dans un pays montueux. (A. A.)

[2] Bures est une petite commune, à trois lieues de Vire, vers le nord. Le poëte a cité ces deux communes, parce que, sans doute, il les a considérées comme limites du Bocage au nord et à l'ouest. (A. A.)

et augmenté outre la précédente impression. *A Vire, chez Jean de Cesne, imprimeur.* » Elle est sans date. Il résulte évidemment de ces mots : *outre la précédente impression*, qu'il y en avait eu au moins une antérieure[1].

Nous ne pouvons fixer l'époque précise à laquelle cette seconde édition a été faite; mais, comme Le Houx est mort en 1616, elle doit être beaucoup antérieure à cette époque, car il n'est pas vraisemblable qu'il ait attendu aux dernières années de sa vie pour faire imprimer deux fois les œuvres de Basselin, et pour faire le voyage de Rome; et il est mort dans un âge avancé[2].

Nous n'étendrons pas plus loin nos recherches sur les auteurs qui ont parlé d'Olivier Basselin ; il nous semble que ce que nous avons dit suffit pour qu'on puisse faire un juste reproche à Goujet et à quelques autres biographes modernes d'avoir omis d'en parler. Le nom justement célèbre du père du Vaudeville était plus digne d'être cité que celui d'une foule d'auteurs qu'ils ont exhumés de la fosse de l'oubli.

[1] Voir la Notice sur Jean Le Houx, avocat et poëte de la ville de Vire, éditeur des Vaux-de-Vire de Basselin ; dans laquelle nous disons pourquoi cette première édition a disparu en entier, et pourquoi les exemplaires de la seconde sont si rares, que nous n'en connaissons que deux ; celui de la Bibliothèque royale*, et le nôtre, qui a été collationné sur celui-là. Il a été acquis, l'an dernier (1810), par M. Flaust, maire de Saint-Sever, à la vente de la bibliothèque de M. By, sur le catalogue de laquelle il est inscrit n° 1297. (A. A.)

[2] Voir la Notice sur Le Houx, dans laquelle on rend compte des motifs de son voyage à Rome. (A. A.)

* Cette Bibliothèque possédait sans doute, en 1811, l'exemplaire que mentionne ici M. Asselin ; mais, en 1820, M. L. Dubois l'a vainement demandé aux chefs de cet établissement. La mauvaise administration des bibliothèques de Paris rend très-vraisemblable une soustraction de l'exemplaire précité. (J. T.)— Cet exemplaire, d'autant plus précieux, qu'il a appartenu au savant Huet, évêque d'Avranches, n'a pas disparu de la Bibliothèque Impériale, comme l'ont avancé M. Louis Dubois et Julien Travers. Mais on peut croire qu'il n'est pas complet, de même que l'exemplaire vendu chez By. M. Brunet l'a décrit dans le *Manuel du libraire*, 4e édit., t. I, p. 262.

J'ai dit, en second lieu, qu'Olivier Basselin a composé les premières chansons à boire, et qu'il a donné le premier exemple des couplets semés de traits de gaieté et de finesse. Pour se convaincre de cette vérité, il ne faut que jeter un coup d'œil sur l'état de la poésie à l'époque où il vivait. On trouvera des récits en vers, soit historiques, soit fabuleux, qu'on appelait poëmes, chroniques, romans. On trouvera des cantiques, des moralités à personnages, des mystères, qui étaient la seule poésie dramatique de ce temps. On trouvera des dis ou ditiés, des contes ou fabliaux, des virelais et des ballades; mais, quant aux chansons, on n'en connaissait que de deux espèces, dont Eustache Morel, dit Deschamps, qui vivait au quatorzième siècle, a tracé les règles dans son ouvrage intitulé : l'*Art de faire des chansons, savoir les chansons sottes et les serventois*. Les premières étaient purement satiriques et presque toujours dirigées contre des moines; les secondes étaient des chansons d'amour ou de dévotion, car il y en avait de pieuses adressées à la Vierge ou aux saints.

Le caractère principal de ces chansons était d'être suppliantes; c'est ce qui leur avait fait donner le nom de *serventois*. Quant à la première espèce, c'étaient des rapsodies d'injures ou grossières ou lascives, dont la lecture serait insupportable; quant aux secondes, on voit que ces poëtes des douzième, treizième et quatorzième siècles, ne savaient faire que des *jeux partis* qu'ils appelaient *chansons d'amour*, presque toujours adressées à des belles imaginaires, sans couleurs poétiques, sans images, sans aucun intérêt, et dans lesquelles, comme l'a remarqué Le Grand d'Aussi (Préface des *Fabliaux*), la même idée est répétée jusqu'à satiété.

Certes, ces compositions n'avaient aucune ressemblance avec nos chansons actuelles, et il est facile de se convaincre, à leur première lecture, que les Vaux-de-Vire d'Olivier Basselin, quoique bien près de cette époque, ont déjà un genre bien déterminé en opposition avec celui-là. Si donc on ne peut en citer aucune de ce genre, antérieure aux siennes, ce que nous croyons pouvoir assurer, et s'il en a

donné le premier exemple, il peut bien être proclamé le père de la chanson bachique. « Du reste, dit Le Grand d'Aussi, en parlant des treizième, quatorzième et quinzième siècles, on n'avait aucun de ces morceaux voluptueux enfantés par le plaisir et la joie ; aucune chanson de table surtout, ce qui est plus étonnant encore, d'autant plus que la nation aimait le vin. On égayait les repas par des propos joyeux, par des contes, que les convives étaient obligés de faire chacun à leur tour ; mais, pour ces couplets destinés à être chantés le verre en main, on ne les avait pas imaginés. » Lors donc que l'on chantait à table, ce n'étaient que des chansons d'amour [1]. Il paraît même que le goût en était répandu en Normandie plus qu'ailleurs, car voici ce que nous lisons dans l'*Histoire littéraire de la France* (tome VII, page 51) : « En Normandie, dans les longues processions, tandis que le clergé reprenait haleine, les femmes en chantaient de badines, *nugaces cantilenas*. » Un ancien romancier, appelé Jehan ly Chapelain, rapporte dans son *Dict. du Segretain* (Sacristain) de Cluny, qu'en Normandie aussi chaque convive récitait un conte ou fabliau, ou chantait une chanson.

Usaige est en Normandie
Que qui hebergiez est qu'il die
Fable ou chanson die à son oste.

Olivier Basselin nous apprend aussi que l'usage existait encore de son temps de faire des contes à la table de son

[1] Voici une de ces chansons, qui est tirée du roman du *Châtelain de Coucy*. Le poëte la fait chanter à table par la dame de Fayel.

J'aim' bien loiaument
Et sai bel amy,
Pour qui di soubvent :
J'aime bien loiaument.
Est mien ligement
Je le sai de fy :
J'aime bien loiaument,
Et sai bel amy.

tête (voir le Vau-de-Vire xxxiii). Il nous paraît résulter évidemment de tous ces témoignages que la chanson bachique et celle dont les couplets sont semés de traits de gaieté et de finesse n'étaient point inventées en 1450. Or, quand on voit Olivier Basselin paraître à cette époque, quand on a ses chansons qui laissent bien loin en arrière toute l'ancienne routine, quand enfin commence à lui un genre qui a été constamment suivi depuis, il nous semble qu'on ne peut lui contester la gloire d'en être le créateur.

J'ai dit enfin qu'Olivier Basselin avait donné le nom de Vaux-de-Vire (appelés depuis par corruption Vaudevilles) à ce genre de chansons, du lieu où il a composé, et où il chantait les siennes.

Le lieu qui est connu sous le nom de Vaux de Vire est un des sites les plus agréables du Bocage, et en même temps les plus célèbres, à cause de la quantité d'usines qui y existent de temps immémorial. Il tire son nom de deux vallées principales qui le composent dans la forme d'un T, dont le jambage s'appuie sur la place du château de Vire. Il est au couchant et assez près de la ville pour en être considéré comme un des faubourgs. C'est dans ces deux vallées qui se prolongent, l'une du nord au midi, et l'autre du levant au couchant, que coulent les deux rivières de Vire et de Virène, dont la réunion se fait au pont des Vaux. Leurs rives sont quelquefois resserrées entre deux coteaux escarpés, qui ne présentent l'aspect que de roches nues et de bruyères. Quelquefois elles s'élargissent et laissent apercevoir des parties couvertes de bois, et d'autres qui sont cultivées. Partout les vues sont très-rapprochées, parce que partout l'horizon est circonscrit à un espace d'un quart de lieue, excepté la partie qui se prolonge au nord après le pont des Vaux, qui laisse apercevoir un horizon à perte de vue. Le cours de la Vire et de la Virène y est assez rapide, ou plutôt le mouvement du terrain leur donne une pente assez forte, pour que l'industrie ait pu y placer un grand nombre d'usines, dont les unes servent à fabriquer le papier, et les autres à fouler les draps, pour la fabrication desquels la ville de Vire était célèbre dès le

quinzième siècle. (Voir Bourgueville, sieur de Bras, que nous avons cité plus haut.) C'est dans une de ces usines que le bon Basselin a passé sa vie à fouler ses draps et à composer ces chansons gaies et aimables que nous faisons réimprimer.

Ami de la table et de la joie, il aimait à les chanter. Elles furent, par conséquent, bientôt l'âme des festins et des réunions, d'abord dans la ville de Vire et dans le Bocage, puis dans les autres villes voisines, où la demande d'un Vau-de-Vire à chaque convive remplaça celle d'un conte ou fabliau, ou d'une chanson d'amour; et de là cet usage s'est introduit dans le reste de la France. Nous n'avons rien à ajouter, à l'appui de ces faits, aux citations que nous avons faites de Bourgueville, sieur de Bras, de Vauquelin La Fresnaye, des manuscrits de ces chansons que nous avons cités, qui portent le nom de Vaux-de-Vire, des éditions de Basselin faites avant 1600 sous le même nom, enfin, des Vaux-de-vire que Jean Le Houx a composés, à l'imitation de ceux de Basselin. Nous citons encore les deux suivants, qui se trouvent dans l'imprimé et dans le manuscrit gothique dont nous avons parlé[1].

Nous n'ignorons point qu'on a voulu donner une autre origine à ce mot. Jean Chardavoine, né à Beaufort en Anjou, connaissait sans doute les Vaux-de-Vire qui commençaient dès lors à être plus célèbres en France que leur auteur, dont la réputation ne s'était pas encore étendue au delà des limites du Bocage et des villes circonvoisines; et, voulant lui-même faire imprimer un Recueil de pièces de ce genre, il tâcha, comme tous les auteurs, de découvrir l'étymologie du nom de cette espèce de chansons. Mais, ne sachant point que les Vaux-de-Vire étaient un nom de lieu, il ne songea qu'à chercher l'étymologie de la décomposition du mot lui-même; et, croyant l'avoir trouvée, il publia, en 1576, son *Recueil des plus belles et des plus excellentes chansons en forme de voix-de-ville*. Pierre de Saint-

[1] Voyez, dans notre édition, p. 121, les *Chants biberons*, et p. 122, *A la mémoire de Basselin*.



Julien, autre auteur qui écrivait peu de temps après, répéta la même chose dans ses *Mélanges historiques*. Enfin, M. Caillière, qui vivait dans le dix-septième siècle, a dit, dans son ouvrage *Des Mots à la mode*, que le *passecaille* des Espagnols, qui est une composition de musique, était le *passerue* ou *vaudeville* des Français.

Ainsi Chardavoine est le seul inventeur du mot *voix-de-ville*, comme Caillière du mot *vaudeville* : car, encore bien que d'autres auteurs aient répété la même chose, l'opinion n'en est pas plus appuyée de preuves, et le premier qui l'a écrite est toujours la seule autorité.

Considérons maintenant que Chardavoine et Caillière vivaient, l'un plus de soixante, l'autre plus de cent ans après Basselin; c'est-à-dire à des époques où le nom de *Vau-de-Vire* était déjà célèbre et consacré dans les ouvrages de Bourgueville et de Vauquelin La Fresnaye, et que surtout les Vaux-de-Vire de Basselin avaient été imprimés, avant que Caillière publiât son ouvrage. Considérons encore que leur opinion ne fut qu'une nouveauté dénuée de preuves, ou plutôt que ce n'est qu'un jeu d'esprit; et l'on conviendra qu'elle disparaît, devant les preuves historiques que nous avons données, de manière à ne plus soutenir l'examen ni la discussion.

Nous ne dissimulons point que cette étymologie de *voix-de-ville* ou *vaudeville* n'a rien qui choque la vraisemblance ; qu'elle est même assez ingénieuse, pour qu'elle pût être adoptée comme conjecture, dans le cas où l'origine du Vau-de-Vire serait perdue et qu'il n'en resterait aucune trace. Mais que devient-elle, quand on la met en balance avec les faits que nous avons donnés en preuve, comme l'existence de Basselin, l'impression de ses Vaux-de-Vire avant 1600, les chansons de Le Houx, les témoignages de Bourgueville, de Vauquelin La Fresnaye, enfin les manuscrits qui en restent? Certes, si on l'adoptait, ce serait mettre des conjectures à la place des faits, et abandonner une vérité, comme pour lui substituer une chimère.

Nous croyons, en terminant cette Notice, devoir citer encore au nombre des témoignages qui honorent Olivier

Basselin, comme père du Vaudeville, la jolie pièce intitulée le *Val de Vire ou le Berceau du Vaudeville,* composée par MM. Armand Gouffé et Georges Duval. Ce n'est sans doute pas une preuve qu'Olivier Basselin est le créateur de ce genre; mais, au moins, c'en est une que cette opinion est reçue parmi les littérateurs. Nous allons en rapporter les deux couplets suivants, qui semblent faits pour la situation dans laquelle nous nous sommes trouvés en écrivant cette Notice.

ANDRÉ DE LA VIGNE.

Le simple nom de Vau-de-Vire
Ne convient plus à vos chansons;
Puisqu'on les chante, on les admire
Bien loin de ces joyeux cantons.
Vos refrains heureux, dans nos villes,
Ont obtenu tant de succès,
Qu'on a cru pouvoir désormais
Les appeler des vaudevilles.

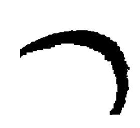
BASSELIN.

Chez vous, c'est l'usage ordinaire:
S'emparant d'un titre nouveau,
Chacun y méconnaît son père
Et le lieu qui fut son berceau.

ANDRÉ DE LA VIGNE.

Sur ce point-là soyez tranquille:
Nos neveux, j'en suis bien certain,
Se souviendront de Basselin,
Père joyeux du Vaudeville.

(1811.)



APPENDICE

AU

DISCOURS PRÉLIMINAIRE

Jean Le Houx, dit *le Romain*, poëte et avocat de Vire, est né vers le milieu du seizième siècle. Il fut un des plus éloquents avocats de son temps, mais il négligea cette profession pour suivre le goût qu'il avait pour les beaux-arts Voici un des Vaux-de-Vire qu'il composa pour le jour de la Saint-Yves, fête des avocats. Comme il en existe plusieurs, il paraît qu'il en composait un, chaque fois qu'il célébrait cette fête avec ses confrères :

O gentil joly mois de may,
Qui es le plus beau de l'année,
Ta dix et neufviesme journée,
Dy moy quand je la revoiray
Celle qui est tant à mon gré,

La feste qui fait oublier
Les procez aux gens de pratique,
Pour vuider un verre authentique,
Nettoyant leur plaideur gosier
Tout rauque à force de crier?

Que les avares advocats
Gaignent à se rompre la teste,
Pourveu que je sois de leur feste,
Certes, ne me soucieray pas
De leur procez ni de leurs sacs.

Mieux vaut vuider et assaillir
Un pot, qu'un procez difficile;
Au moins, cela m'est plus utile,
Car les procez me font vieillir;
Le bon vin me fait rajeunir.

A un bon biberon jamais
Calotte en teste ne fut veue.
A vous, messieurs, de la cohue!
Faites ainsi et me pleigez
Et plus ne vous entre-mangez[1]!

Il fut un des meilleurs poëtes de son temps : on a de lui des vers latins et des vers français sur différents sujets. Il fit imprimer plusieurs fois les *Vaux-de-Vire* d'Olivier Basselin, après les avoir mis dans le langage de son temps et dans l'état où nous les avons. Il en composa lui-même un grand nombre, qui prouvent que c'était le genre de poésie qu'il aimait de préférence et qu'il cultivait avec le plus de succès. Nous ne citerons que ceux qui peuvent donner quelques renseignements sur sa vie et sur celle d'Olivier Basselin, comme celui-ci :

De ce Virois conservons la memoire,
A tout le moins à la table, en beuvant;
Lequel ne beut jamais en reschignant,
Et qui nous fait si joyeusement boire.
Une bonne boisson
Prise avec marisson
Par un saturnien,
Ne lui fait point de bien.
Mais le vin, honoré d'un gentil Vau-de-Vire,
N'apporte que santé, en ne beuvant du pire.

Plus est honneste un Vau-de-Vire, en table,
Qui va louant hautement le bon vin,
Que, mal parlant, dire de son voisin
Quelque propos qui n'est point veritable;
A faire des discours
D'impudiques amours,

[1] Voyez, ci-après, p. 113 de la présente édition.



Ou quelque autre devis
Que tiennent les amis,
Quand ils sont assemblez pour folastrer et rire :
Il vaut bien mieux chanter, en ne beuvant du pire.

On peut bien boire et n'estre point yvrongne ;
On peut chanter aussi, sans estre fol ;
On prise tant le chant du rossignol !
Mais les chansons, qui font rougir la trongne
Par le vin savoureux,
Valent mille fois mieux.
Beuvons, chascun sa fois,
Pour l'amour du Virois
Qui a fait ces Chansons. L'on n'en deut pas mesdire :
Ce fut un bon garçon, qui ne beut pas du pire [1].

Les anciennes chansons de Basselin qu'il avait fait imprimer, et celles qu'il composait, lui attirèrent l'animadversion d'un grand nombre de personnes, et notamment des prêtres de son temps. Il prit lui-même sa défense, et composa, à cet effet, le Vau-de-Vire suivant :

Plusieurs en se scandalisans
De nos chansons de Vau-de-Vire,
Secretement s'en vont disans
Qu'elles ne font que nous induire
A boire d'autant et à rire
Et faire en table maint excez ;
Mais telles gens qui ne font que mesdire,
Sur rien fonderoyent un procez.

Quand un Vau-de-Vire est chanté,
A boire on ne contraint personne,
S'il n'a soif ou necessité.
Je suis d'avis que l'on ordonne,
Pour ces gens qui trouvent l'eau bonne
Et veulent sur tout censurer,
Ayant chanté, que pour boire on leur donne
De l'eau, de peur de s'enyvrer.

[1] Voyez, ci-après, p. 114 de cette édition.

Quand nous disons une chanson
Qui de boire nous admoneste,
De peur qu'en aucune façon
Le vin ne nous trouble la teste,
Honnestement faisons requeste
Qu'on ait à nous en dispenser,
Ou n'en beuvons, sinon une gouttelte,
Si de boire on nous veut presser.

L'autheur de ces chansons icy
Ne les fit pour contraindre à boire,
Mais pour chasser de lui soucy,
Quand il n'estoit à l'auditoire.
Il ne pensoit rendre notoire
Son nom, quand il les composoit :
Au moins, messieurs, ne blasmez sa memoire,
Si quelque yvrongne en abusoit[1].

Mais, loin de réussir à se justifier, il parut encore plus coupable aux yeux du clergé, qui, d'un commun accord, lui refusa l'absolution, sans doute jusqu'à ce qu'il eût expié ce qu'on appelait un grand scandale. Il n'y a cependant rien, dans tous ces Vaux-de-Vire, qui porte atteinte à la religion ni aux mœurs. Mais, à cette époque. où le protestantisme voulait s'établir, tous les esprits étaient dirigés vers les discussions théologiques, et l'on réprouvait tout ce qui était profane. Alors Le Houx résolut d'aller à Rome pour obtenir cette absolution qu'on lui refusait dans son pays, et il exécuta ce projet; ce qui, à son retour, lui fit donner le surnom de *Romain*. Voici le Vau-de-Vire qu'il composa à cette occasion, ou peut-être pendant sa route :

Voici tous gens de courage,
Lesquels s'en vont en voyage
Jusque par delà les monts.
Faire ce pelerinage
Sans boire nous ne pourrons.

[1] Voyez, ci-après, p. 116 de cette édition.

Que la bouteille on n'oublie
En regrettant Normandie.
A l'ombre nous nous seoirons;
Si le chemin nous ennuie,
L'un à l'autre nous boirons.

Beuvons! Desja je me lasse.
Un chascun sa calebasse
Remplira par les chemins,
En disant : « Donnez, de grace,
A boire à ces pelerins! »

Compagnon, vuide la tienne
Ainsi que j'ay fait la mienne!
Quelque chance nous viendra,
Mais que la soif nous reprenne,
Qui nos flacons remplira[1]?

Il est bien à présumer que les persécutions qu'il éprouva pour l'impression des Vaux-de-Vire ont été la cause de la disparition de la première édition et de l'extrême rareté de la seconde; parce que, sans doute, on lui imposa, pour condition de l'absolution qu'il alla chercher à Rome, de les retirer lui-même, et de les supprimer autant qu'il lui serait possible.

Il s'adonnait aussi à la peinture, qu'il aimait beaucoup, et il fut considéré comme un des meilleurs peintres de son temps.

Il existe, dans les archives de la ville de Vire, un acte passé devant les tabellions, le 6 février 1613, par lequel Jean Le Houx fonda huit messes basses pour les pauvres. Il mourut peu de temps après, c'est-à-dire en 1616. Thomas Sonnet, sieur de Courval, poëte de Vire, son contemporain, fit son épitaphe, que nous citons comme elle se trouve dans ses œuvres (page 342 de l'édition de Paris, in-8°, 1622) :

Passager viateur, qui visites ce temple,
Arreste un peu tes pas, et, de grace, contemple
Ce tombeau, dans lequel gît le docte Le Houx.

[1] Voyez, ci-après, p. 118 de cette édition.



Houx toujours verdoyant en vertus immortelles,
En cent perfections admirablement belles,
Qui le faisoient paroistre un soleil entre nous.

Il fut peintre excellent, et très sçavant poete,
Très disert advocat; mais son esprit celeste
Detestoit du barreau la chicane et le bruit,
Peu sortable à une ame extresmement pieuse
Comme la sienne estoit, se montrant p u soigneuse
D'exercer son estat qui les plus fins seduit,

Si, quelquefois contraint, il plaidoit au barreau,
C'estoit un Ciceron, un Appelle au pinceau,
En latine poesie un Maron très habile,
Et pour les vers françois Ronsard il egaloit;
De sorte que lui seul tout l'honneur il avoit,
De Ronsard, Ciceron, d'Appelle et de Virgile.

Passant, va-t-en en paix et n'esperes apprendre
D'aultres siennes vertus, que l'on ne peut comprendre.
Sur ce plan raccourcy, remarque seulement
Que le docteur Le Houx, poete, orateur et peintre,
Est gissant en ce lieu, qui fait ensemble plaindre
Les Arts, Themis, Parnasse, auprès son monument,

La famille de Jean Le Houx a possédé anciennement des charges considérables dans le bailliage et dans la ville de Vire. Elle subsiste encore dans le Calvados, mais sous un nom de terre qu'elle a adopté, en supprimant celui de son origine. Elle a quitté la ville de Vire dans un temps où elle établissait des prétentions contre lesquelles les habitants s'élevèrent, et elle aima mieux quitter son pays natal que de soutenir le procès. Nous pourrions donner d'autres détails sur cette famille et sur ses alliances dans la ville de Vire et aux environs; mais ce que nous avons dit suffit pour faire connaître l'éditeur d'Olivier Basselin, qu'on pouvait appeler son disciple, parce qu'il a beaucoup fait pour la conservation de sa mémoire et de ses ouvrages.



VAUX-DE-VIRE

D'OLIVIER BASSELIN



VAUX-DE-VIRE

D'OLIVIER BASSELIN

I

L'AVARE VIVANT

Ne t'approche, avare chiche,
De ma table aucunement :
Tu fis mourir povrement
Mon voisin, quoiqu'il fust riche.
Riche avare est peu de cas[1] :
Non, je ne le seray pas.

Dedans sa maison fermée
Tous les jours il se cachoit ;
Sa cheminée il bouschoit,
Craignant perdre la fumée.
Riche avare est peu de cas :
Non, je ne le seray pas.

[1] *Cas*, en patois normand, est synonyme de *chose*, *affaire*.

Il portoit à sa ceinture
Ses souliers qu'il espargnoit;
De son poil [1] il resserroit
Et des ongles la rongneure.
Riche avare est peu de cas :
Non, je ne le seray pas.

S'il donnoit, aux jours de feste,
A deux povres un denier,
Ce n'estoit sans reschigner;
Encor demandoit son reste.
Riche avare est peu de cas :
Non, je ne le seray pas.

Pour ne perdre l'eau salée
Du merlus [2], quand il bouilloit,
De la soupe il en faisoit,
Dont il passoit la journée.
Riche avare est peu de cas :
Non, je ne le seray pas.

D'estrain [3] et de chenevotte [4]
Se chauffoit tous les hyvers :

[1] Cheveux. Quoiqu'on portât alors les cheveux longs, surtout derrière la tête, on les faisait souvent tailler, *rogner* un peu, à certains jours désignés dans le calendrier.

[2] Merluche, sorte de morue sèche, de qualité inférieure.

[3] Du latin *stramen*; paille, chaume dont on se sert pour la litière des animaux. (N.)

[4] C'était ainsi que se chauffaient les pauvres gens. Villon, dans son Grand Testament, nous représente des vieilles accroupies

A petit feu de chenevottes
Tost allumées, tost estainctes.

Il eust vendu volontiers
La graisse de sa calotte [1].
Riche avare est peu de cas :
Non, je ne le seray pas.

Mais, quant est de son beuvrage,
Ayant sidre [2] à plein tonneau,
Il ne beuvoit que de l'eau.
S'il est mort, est-ce dommage?
Riche avare est peu de cas :
Non, je ne le seray pas.

Cecy serve d'exemplaire !
Et beuvons sans chicheté [3]
Bon vin pur pour la santé,
Tel qu'il est né de sa mere [4].
Riche avare est peu de cas :
Non, je ne le seray pas.

[1] « Coiffure dont les hommes se servaient au lieu de chapeau ou de bonnet, dit Louis Dubois. Elle était beaucoup plus grande que celle des ecclésiastiques. » Cette calotte, qui se portait sous le bonnet et le chapeau (voy. les portraits de Louis XI), couvrait entièrement les oreilles et la nuque du cou.

[2] On disait alors indistinctement *sidre* et *pommé*. Le mot *sidre* était alors plus usité que *cidre*, qui a prévalu en dépit de l'étymologie. Cette expression est dérivée du latin *sicera*, nom donné, suivant Isidore (*Orig.*, lib. XX, c. III), à toute espèce de boisson qui n'est pas le vin. (L. D.)

[3] Lésine, parcimonie.

[4] C'est-à-dire : la vigne.

II

L'AVARE TRÉPASSÉ

Qui est cestuy qui est gisant [1]
Sous ceste froide sepulture?
— Un riche avare, qui, vivant,
Ne beuvoit que l'eau toute pure.

Quelle mort l'a fait trespasser?
— Il est mort d'une soif cruelle,
Pour n'avoir voulu reschauffer
D'un verre de vin sa fourcelle [2].

Pourquoy ne croist sur son tombeau
Que du chardon [3] qui l'environne?
— Un corps qui n'a beu que de l'eau
Ne produit herbe qui soit bonne.

[1] Variante de l'édit. de Mangeant :

Qui est celuy qui est gisant.

[2] C'est l'estomac. On disait, dans l'ancien français, le forcel, le ourcel, la forcelle, la fourcelle, la fourchelle, etc. Du Cange, dans son *Glossaire*, donne de ce mot la définition suivante : « *Furcula, pars pectoris ubi venæ quæ ab hepate proficiscuntur, in furculas dividuntur.* » Joinville se sert du mot *fourcelle*. Dans le *Roman de la Violette*, le mot est employé au masculin, *le fourcel;* tandis que, dans le roman manuscrit d'Athis, on lit, au féminin, *la fourcelle*. Coquillart et Gautier de Coinsy écrivent *forcelle*. On dit encore, en auvergnat, *la furcelle*, pour le cou. Dante (*Inf.*, c. XIV), se sert de l'expression *forcata*; mais le Vocabulaire de la Crusca use de préférence du mot *forcella*, qui a prévalu chez les Italiens. (L. D.).

[3] C'est à tort que dans l'édition de 1811 on a emplòyé le mot *chardron*, qui ne fut jamais français, et qui n'est usité que chez

Pourquoy est-ce un *Pater noster*
Que pas un ores [1] ne luy donne?
— Parce que, ayant vin en chantier,
Il n'en faisoit boire à personne.

Est-il mort sans estre pleuré?
— Quel deuil voulez-vous qu'on en face?
Qui comme luy meurt alteré,
Il fait grande honte à sa race.

Vraiment, tu es bien où tu es :
Tes heritiers, comme je pense,
De ton bon vin faisant gros nez [2],
Laveront bien leur conscience.

III

LES PÉRILS DE MER

Compagnon marinier,
Grande et pleine est la mer;
Le flot bat au rivage.
Il faut prendre ce bord [3],

quelques paysans accoutumés à défigurer tous les mots de la langue. (L. D.)

[1] *Ores* ou *ore :* à cette heure, maintenant. Cette expression vient du latin *hora*, heure. On ne se sert plus du mot *ores*, que dans la composition de quelques termes, comme *d'ores en avant*, devenu univoque : *dorénavant*. (L. D.)

[2] C'est-à-dire : buvant de telle sorte, que le vin leur couvrira le nez de rubis. Les ivrognes ont le nez bourgeonné et enflé.

[3] Courir cette bordée, terme de marine.

Car le vent est trop fort.
Ne perdons point courage!

Las! je crains bien que l'eau
N'ait dedans ce bateau
Entré durant l'orage.
Sus! compagnons, tirons
La pompe, et la vuidons.
Ne perdons point courage!

N'ayant plus rien, sinon
Le trinquet [1], qui soit bon,
Sa voile et son cordage:
Il nous la faut hausser,
Pour mauvais temps passer.
Ne perdons point courage!

Le vaisseau trop chargé
Est beaucoup soulagé.
La charge et l'équipage
Sont presque dans le port [2]:
C'est un grand reconfort.
Ne perdons point courage!

Compagnon marinier,
N'allons plus sur la mer,
Car je crains le naufrage.
Mais, si le bateau plein

[1] C'est le *mât de l'avant*, auquel le poëte fait allusion par une homonymie comique. (N.)

[2] Variante de l'édit. de Maugeant:

Est presque dans le port.

Fait trafic de ce vin,
Ne perdons point courage!

Ce qui nous est resté
Est ore [1] en seureté.
Si [2] refaisons voyage,
Faut le vaisseau tourner,
Pour le recalfeutrer [3].
Ne perdons point courage!

IV

DEVIS D'AMOUR

En un jardin, d'ombrage tout couvert,
Au chaud du jour, ay trouvé Madeleine
Qui, près le pied d'un sycomore verd,
Dormoit au bord d'une claire fontaine.
Son lit estoit de thym et marjolaine.
Son tetin frais n'estoit pas bien caché.
D'amour touché,
Pour contempler sa beauté souveraine,
Incontinent je m'en suis approché :

[1] *Ore*, v. *horâ*, lat., à cette heure; *ora*, ital., maintenant. (N.)
[2] Ainsi, donc, du latin *sic*.
[3] On dit seulement *calfeutrer*, pour boucher les fentes d'une porte, etc. Il est employé ici pour *calfater*, terme de marine qui signifie boucher les trous d'un vaisseau avec de l'étoupe, de la poix, etc. (L. D.)

Sus! sus! qu'on se resveille!
Voici vin excellent,
Qui fait lever l'oreille[1];
Il fait mol qui n'en prend[2].

Je n'eus pouvoir, si belle la voyant,
De m'abstenir de baisotter sa bouche;
Si bien qu'enfin la belle s'esveillant,
Me regardant avec un œil farouche,
Me dit ces mots : « Biberon, ne me touche;
« Tu n'es pas digne avec moi d'esprouver
« Le jeu d'aimer.
« Belle fillette à son aise ne couche
« Avec celuy qui ne fait qu'yvrogner. »
Sus! sus! qu'on se resveille!
Voici vin excellent,
Qui fait lever l'oreille;
Il fait mol qui n'en prend.

Je lui responds : « Ce n'est pas deshonneur
« D'aimer le vin, une chose si bonne.
« Vostre bel œil entretient en chaleur,
« Et le bon vin en santé ma personne.
« Pour vous aimer, faut-il que j'abandonne
« Le soin qu'on doit avoir de sa santé?
« Fi de beauté

[1] Dans Rabelais (liv. I, c. v), *vin à une aureille*, c'est, comme l'explique Le Duchat, de bon vin qui fait pencher la tête en signe d'approbation. Or, en penchant la tête, on lève l'oreille.

[2] Variante : « Il fait *mal* qui n'en prend. » Cette variante nous paraît préférable au texte adopté par les derniers éditeurs, qui n'expliquent pas l'expression : *il fait mol*, laquelle doit signifier : c'est être un homme mou et lâche.

« Qui son amant de desplaisir guerdonne[1],
« Au lieu de bien qu'il avoit mérité! »
Sus! sus! qu'on se resveille!
Voici vin excellent,
Qui fait lever l'oreille;
Il fait mol qui n'en prend.

« J'aime bien mieux l'ombre d'un cabaret
« Et du bouchon de taverne vineuse,
« Que cil[2] qui est en un beau jardinet. »
La belle alors me respond despiteuse[3]:
« Tu ne m'es bon; cherche une autre amoureuse! »
Puisque par toy j'ai perdu mes amours,
Tousjours, tousjours,
Contre l'amour et la soif rigoureuse,
Que sois, bon vin, armé de ton secours!
Sus! sus! qu'on se resveille!
Voici vin excellent
Qui fait lever l'oreille;
Il fait mol qui n'en prend.

V

LE VIN L'EMPORTE SUR L'AMOUR

On va disant que j'ai fait une amie,
Mais je n'en ay point encore d'envie :

[1] *Guerdonner*, récompenser; de *guerdon*, récompense, prix. Joinville, dans son *Histoire de saint Louis*, écrit *guerredonner*. (L. D.)
[2] Pour : *celui*. Le peuple dit encore *cil*, dans le patois normand.
[3] En colère, avec dépit.

Je ne sçauray assez bien courtiser[1].
Moy, j'aime mieux boire un coup que baiser.

Quand auray beu, elle, voyant ma trogne,
M'iroit disant : « Je ne veux point d'yvrogne :
« Je veux amy plus propre à deviser. »
Moy, j'aime mieux boire un coup que baiser.

Tous mes devis seront de beuverie[2] ;
Et quand on a maistresse assez jolie,
D'autres discours il luy[3] convient user.
Moy, j'aime mieux boire un coup que baiser.

Faisant l'amour, je ne sçaurois rien dire
Ni rien chanter, sinon un vau-de-vire[4] :
Ce seroit trop une fille abuser.
Moy, j'aime mieux boire un coup que baiser.

Près son mary, quand jeune femme couche,
Elle a raison si son homme[5] elle touche ;

[1] On n'emploie plus ce verbe qu'avec un régime direct. (L. D.)

[2] Abus de la boisson ; excès de vin. Nicot assure que ce mot se prend toujours en mauvaise part : « Il sonne tousjours en mal, dit-il, et signifie la demesure de boire, tout ainsi que *boissonnerie*. » Rabelais s'exprime ainsi (*Gargantua*, liv. I, c. v) : « Je boy eternellement. Ce m'est eternité de beuverye et beuverye d'eternité. » Nous avons déjà vu employer fréquemment l'expression *beuvrage* pour *breuvage* : le premier de ces mots était plus conforme à l'étymologie. Nicot dit que « on appelle ainsi les vins, sidres, cervoises, bierres. » (L. D.)

[3] « *Luy*, pour *avec elle*, » dit L. Dubois ; mais ce *luy* se rapporte plutôt à l'*amy*, « plus propre à deviser, » dont il est question dans le couplet précédent.

[4] Ce mot, qui ne doit pas être antérieur à Basselin, et que probablement il inventa, avait déjà prévalu pour signifier une chanson joyeuse. (L. D.)

[5] « *Homme* pour *mari* n'est pas d'usage, dit L. Dubois. Les

Là ne faut dire, afin de s'excuser :
« Moy, j'aime mieux boire un coup que baiser. »

Je me mettray doncques en mariage,
De boire bien quand je perdray l'usage;
Mais je ne puis mon naturel changer :
Moy, j'aime mieux boire un coup que baiser.

Je m'en vay boire à celles qui chérissent
Ceux qui de vin, non d'eau, leurs corps remplissent :
Ce sont ceux-là qu'on devroit plus priser.
Moy, j'aime mieux boire un coup que baiser.

VI

RÉSOLUTION DE BOIRE

Las! je voy bien que m'a quitté m'amie[1] !
Elle m'a dit que je boy trop souvent
Et que cela m'abrégeroit la vie.
Je m'en vay donc en un desert sauvage,
Où, sidre et vin ne beuvant nullement,
Je passeray le reste de mon aage.

Si je n'y boy que de l'eau toute pure,
Bien tost ainsi je finiray mes jours;

paysans seuls se servent de cette expression. » M. Julien Traver répond : « *Homme* est encore bas-normand pour mari. »

[1] *M'amie*, pour *ma amie*. C'est une élision. On a dit depuis *mo amie*, par euphémisme. (L. D.)

Car tel boire est contraire à ma nature.
Ce me sera très dure penitence.
Ainsi mourray, regrettant mes amours,
Comme un hermite en faisant abstinence.

Puis que au desert on ne boit rien qui vaille,
Laisser ne veux ce bon vin dans le pot.
J'en boy à vous, premier que[1] je m'en aille.
Après ma mort faut sur ma tombe escrire :
« Ci gist qui a bien aimé le piot[2] :
« C'est grand dommage aux taverniers de Vire. »

VII

LE VIN INSPIRE LES BONS VERS

A l'amour ne suis adonné,
Et j'aime encore moins les armes,

[1] *Premièr que*, pour *avant que*, appartient à l'ancien langage, et s'est conservé en Normandie, dans les campagnes. (L. D.)

[2] *Piot*, du latin *potus*, boisson. Ce mot doit être celtique, car il s'est conservé dans l'idiome breton, et se retrouve sans nulle différence dans les départements voisins de la Bretagne. Les Grecs avaient pour la même signification πίνω. On dit encore, en basse Normandie, du *piot* pour du cidre, du poiré, etc., et *se pioter* pour *s'enivrer*. Le mot *piot* se trouve dans le *Dictionnaire* de Trévoux. Rabelais s'en sert en plusieurs endroits, pour désigner du vin : « Nectarique, delitieuse, pretieuse, celeste, joyeuse, deïficque liqueur, qu'on nomme le piot » (liv. II); qu'il rappelle ailleurs (Prol. du liv. III), en opinant sur les « vertus, effet et dignité du benoit et desiré piot »; car « c'est la liqueur bachique, tesmoin la joyeuse et proverbiale demande : Tandis que j'ay la main au pot, veux tu, lyot, du doux piot? » (*Alphabet de l'Auteur françois*.) (L. D.)

Mais le vin, dès que je fus né :
C'est pourquoy j'en fay tous mes carmes [1].
Le sujet en est-il pas beau?
Je ne veux estre rimeur d'eau.
 Qui n'a autre science
Que Cupido et son flambeau,
Cela sent bien son maquereau [2] :
 Il en est trop en France.

Puis, en table [3] avec ses amis,
Il ne faut parler que de boire.
Le grand Alexandre [4] jadis
Et plusieurs rois en firent gloire.
L'excez n'en approuve pourtant;
Mais qui s'altere en trop chantant,
 Peut bien trois fois ou quatre
Sans vergogne boire d'autant [5].
Si quelqu'un n'y est consentant,
 Je m'en vay le combattre.

[1] Poésie, vers, du celtique armoricain ou breton *carm*, d'où les Latins ont dérivé le mot *carmen*. L'expression *carme*, signifiant *vers*, se trouve encore dans le *Dictionnaire* de Nicot. (L. D.)

[2] Il y avait, au seizième siècle, autant d'hommes que de femmes qui vivaient du trafic de la prostitution. Henri Estienne, dans son *Apologie pour Hérodote* (édit. de 1735, t. I, p. 46), dit que les maquereaux faisaient leur métier dans les églises, du temps d'Olivier Maillard qui les interpellait en chaire.

[3] On dit encore en Normandie : *être* EN *table*, pour *être* A *table*. (L. D.)

[4] Alexandre n'avait pas le vin bon : il tua dans un festin son ami Clytus, et, dans un accès d'ivresse, il mit Persépolis en cendres, pour plaire à la courtisane Thaïs.

[5] *Boire d'autant* est une locution que l'on trouve souvent dans Rabelais, par exemple, dans le prologue du liv. I de *Gargantua* (voir note 5 de Le Duchat), et dans le prologue du liv. IV de *Pantagruel* (voir la note 23 du même commentateur). Basselin

Il ne m'est plus resté de quoy
Me defendre en ceste bataille.
Versez derechef; armez-moy,
De peur que quelqu'un ne m'assaille?
Si le roy sa faveur donnoit
A celuy qui le mieux boiroit,
Et qu'il me pust connoistre [1],
Conte ou marquis il me feroit.
Pour voir comme il m'en adviendroit,
Je le vouldrois bien estre.

VIII

LA MISÈRE DU TEMPS

Je suis né Bas-Normand, mais ma bouche avinée
Dit estre d'Orleans [2],
Et que le vin clairet, qui est de sa contrée,
Je doy loger ceans.

emploie cette locution dans plusieurs de ses Vaux-de-Vire, tels que le XXIX[e] et le LIII[e]. (L. D.)

[1] Il est à remarquer que l'ancienne diphthongue *oi* rime partout dans les chansons d'Olivier Basselin, avec l'*è* très-ouvert. L'introduction de ce changement considérable dans la prononciation n'est donc pas, comme on l'a présumé jusqu'ici, l'ouvrage des Italiens arrivés en France à la suite des Médicis, mais une invasion du dialecte normand. (L. D.)

[2] Nos pères n'aimaient bien et ne buvaient guère que le vin d'Orléans. Dès le commencement du onzième siècle, Henri I[er], roi de France, en faisait une grande provision, lorsqu'il se mettait en campagne, persuadé qu'il était de l'efficacité de ce vin, pour opérer des exploits merveilleux. Louis VII, dit le Jeune, le donnait en cadeaux aux personnes qu'il considérait. C'était alors

Mon gosier dit aussi qu'il a pris sa naissance
Du terroir des bons vins,
Et qu'il ne peut durer, s'il n'a de l'accointance
Avec eux ses voisins.

Mon estomach aussi me dit que sa nature
Ne se peut pas changer;
Le chargeant de pommé [1], qui n'est sa nourriture,
Que c'est l'endommager.

Doncques, quittant le vin, j'ay sur moy (dont je tremble)
Trois mortels ennemis [2].
Que feray-je à cela? Faites-nous boire ensemble
Et nous rendez amis.

Bouche, estomach, gosier; je voudrois, je vous jure,
Rendre un chascun content;
Mais du sidre il faut boire et changer de nature,
N'ayant gueres d'argent.

le nectar de la France. Le vin d'Orléans était encore très-prisé dans le quinzième siècle et longtemps après, du moins en Normandie, car on lit dans les *Recherches de Neustrie*, de Bourgueville de Bras (part. II, p. 82), qu'au commencement du seizième siècle : « Le vin François et de Bourgogne n'estoit vendu que deux sols le pot, et le plus excellent d'Orleans deux sols six deniers ou trois sols au plus. » Il céda plus tard la palme des festins aux autres vins excellents que produit le royaume avec une si favorable abondance et une variété si nombreuse. (L. D.)

[1] Le *pommé*, c'est, à proprement parler, le cidre de pommes, comme le *poiré* est le cidre de poire. En basse Normandie, on dit assez communément encore *du pommé* pour *du cidre*. *Pommé* vient de la basse latinité *pomaceum*, *pomacium*, *pomata*, dans Du Cange. (L. D.)

[2] A savoir : sa bouche, son gosier et son estomac.

Car le vin est trop cher ; l'impost, les quatriesmes[1],
Pestes des biberons,
Faulte d'un peu de vin, feront mourir de rheumes[2]
Les povres compagnons.

IX

LE BARBIER

Au barbier qui la barbe oste,
Qui ma barbe osta,
Et à la mode qui trotte[3]
Qui me la coupa,
D'argent il ne m'en cousta,
(Mais je lui payay chopine),

[1] On appelait ainsi une contribution qu'on levait alors en Normandie sur les vins, les cidres et les autres liqueurs qui se consommaient dans la province. Cette taxe n'était ailleurs que du huitième, parce que, sans doute, les autres provinces étaient moins riches et moins en état de supporter cette charge. Le *Dictionnaire* de Trévoux, au mot *quatrième*, cite ces vers, dont il ne fait pas connaître l'auteur :

Pour la taxe du huitième
Je la paierai sans chagrin,
Pourvu que le quatrième
Soit ôté dessus le vin. (L. D.)

[2] Nicot écrit *reume* et renvoie à *rume*, prononciation qui prévalait déjà. On dit encore *rheume* en basse Normandie. Basselin emploie ce mot dans les Vaux-de-Vire L et LIV. *Rheume* est plus voisin de sa source étymologique que *rhume*, puisque ce mot vient de *ῥεῦμα*, écoulement. (L. D.)

[3] Cette circonstance peut servir à marquer l'époque où ce joli vau-de-vire a été composé. (N.)

Quand il sçut mon origine,
Que j'estois Virois [1]
Et compagnon Galois [2].

Si je sçavois qu'en la sorte
On me dust payer,
Je pendrois devant ma porte
Bassin à barbier,
Et, comme un bon ouvrier,
Je dirois à tout le monde :
« Las! vous prie que je vous tonde [3];
« Je suis bon Virois
« Et compagnon Galois. »

Quand j'aurois fait la besongne,
Je serois content
De leur dire sans vergongne :
« Ne veux point d'argent ;
« Mais, pour la soif qui me prend,
« De bon vin payez chopine [4] :
« C'est bon loyer [5] pour la peine

[1] Natif de la ville de Vire.

[2] De *galoer* ou *gualoer*, dans le *Glossaire* de Du Cange, qui dérive ce mot du celtique armoricain *gallu*, etc., qui signifie *puissance, valeur*, et d'où nous avons tiré nos qualificatifs : *gaillard*, *galant*. Eustache Des Champs disait, au quatorzième siècle :

Faictes debvoir ; plourez, gentils Galois ! (L. D.)

[3] Variante de l'édition de Mangeant :

Je vous prie que je vous tonde.

[4] Ch. Nodier a écrit *chopeine* pour rimer avec *peine ;* mais, comme nous voyons plus haut *chopine* rimant avec *origine*, il est plus probable que *peine* se prononçait *pine*, ce qui peut-être indiquait une équivoque grossière.

[5] Récompense, salaire

« De tout bon Virois
« Et compagnon Galois. »

Tout pietre [1] plein d'avarice
Que je connoistrois,
A sillons, sans artifice [2],
Je le tonderois;
Et le plus que je pourrois
D'argent prendrois pour ma peine,
Pour mener boire chopine
Quelque bon Virois
Et compagnon Galois.

X

LA GUERRE ET LE VIN

Hardy comme un Cesar, je suis à ceste guerre
Où l'on combat armé d'un grand pot et d'un verre.
Plus tost un coup de vin me perce et m'entre au corps,
Qu'un boulet qui cruel rend les gens si tost morts.

Le cliquetis que j'aime est celuy des bouteilles.
Les pipes, les bereaux [3], pleins de liqueurs vermeilles,

[1] Pied-plat, voyageur pédestre.

[2] C'est-à-dire : sans aucun soin, de telle sorte que les coups de ciseaux laisseront comme des sillons dans sa chevelure.

[3] Au lieu de *bereaux*, M. Séguin a écrit *tonneaux*. Probablement il a lu cette variante dans quelque vieux manuscrit des Vaux-de-Vire. On ne trouve nulle part le mot *bereau*. Peut-être notre mot *broc* en est-il la contraction. Il vient évidemment de l'italien *bevere*, BERE, boire. Au surplus, il serait possible que

Ce sont mes gros canons qui battent sans faillir
La soif, qui est le fort que je veux assaillir.

Je trouve, quant à moy, que les gens sont bien bestes
Qui ne se font plus tost au vin rompre les testes,
Qu'aux coups de coutelas en cherchant du renom :
Que leur chaut [1], estant morts, si l'on en parle ou non?

De trop boire frappée, une teste en reschappe;
Sent bien un peu de mal, lorsque le vent la happe,
Mais, quand on a dormy, le mal s'en va soudain.
A ces grands coups de Mars, tout remede y est vain.

Il vaut bien mieux cacher son nez dans un grand verre :
Il est mieux asseuré qu'en un casque de guerre.
Pour cornette ou guidon, suivre plus tost on doit
Les branches d'hiere [2] ou d'if, qui monstrent où l'on boit.

bereau fût la simple corruption de *béron* ou *béleron*, canal qui, dans nos pressoirs à cidre, sert à conduire la liqueur exprimée du tablier dans le barlong ou cuvier. (L. D.) — *Bereaux :* Je ne sais sur quoi est fondée cette orthographe. *Barrault*, *s.* m., indiquait une grande mesure de liquide en Bourgogne, en Franche-Comté, en Normandie, en Touraine : « La douziesme, dit Rabelais (*Pantag.*, liv. IV, ch. 1), estoit ung *barrault* d'or terny couvert d'une vignette de grosses perles indicques. » (N.) — On dit dans nos campagnes : *boire au bereau*, pour *boire le cidre pendant qu'il est doux* ou *quand il sort du beron*. (J. T.)

[1] Que leur importe? Du vieux verbe *chaloir*, que le *Dictionnaire de l'Académie* « n'emploie qu'à l'impersonnel : *il ne m'en chaut*, il ne m'importe. » Ce verbe était encore usité dans plusieurs de ses temps, lorsque Nicot composa son *Trésor de la Langue françoise*. *Chaloir* vient du verbe italien *calere*, employé dans Boccace. (L. D.)

[2] *Hedera*, *hierre*, et par l'adjonction de l'article, *lierre*, comme dans *loisir* ou *l'oisir*, qui vient d'*otium*. Outre le lierre et l'if, *qui montrent les lieux où l'on boit*, il paraît qu'on employait le

Il vaut mieux, près beau feu, boire la muscadelle [1],
Qu'aller sur un rempart faire la sentinelle.
J'aime mieux n'estre point en taverne en defaut
Que suivre un capitaine à la bresche, à l'assaut.

Neanmoins, tout excez je n'aime et ne procure;
Je suis beuveur de nom et non pas de nature.
Bon vin, qui nous fais rire et hanter nos amis,
Je te tiendray tousjours ce que je t'ay promis.

XI

POUR BIEN PARLER IL FAUT BIEN BOIRE

Si voulez que je cause et presche
Et parle latin proprement,
Tenez ma bouche tousjours fraische,
De bon vin l'arrosant souvent;
Car je vous dy certainement :
Quand j'ay seiche la bouche,
Je n'ay pas plus d'entendement
Ni d'esprit, qu'une souche.

buis, et que c'est du latin *buxus* que vient ce nom de *bouchon* sous lequel on désigne les cabarets de village. (N.)

[1] Espèce de cidre faite avec des fruits qui ont une odeur assez analogue à celle du musc et très-remarquable dans toutes les pommes qui ont passé maturité. (N.) — Le fruit dont il est ici question est une pomme que nous avons désignée dans le *Cours complet d'Agriculture* (t. V, p. 494, article *Pomme à cidre*, n° 71), comme « un petit fruit, de saveur douce, donnant un cidre exquis. » C'est la même pomme dont parle Julien Le Paulmier, dans son traité *De Vino et Pomaceo* (Paris, 1588, in-8, p. 45 *verso*). Il

Mais tost mon esprit se desgelle
Lorsque je mouille le gosier;
Et je me remets en cervelle
Pots et verres à manier.
Le bon vin me fait resveiller,
  Alors que je sommeille,
Et plus causer et jargonner,
  Qu'une vieille qui teille [1].

Or demandez bien à ma mere,
Soit au soir, ou soit au matin,
Alors que l'on m'a fait bien boire [2],
Si je parle pas bon latin :
Elle dira, par saint Chopin [3],
  Que suis un habile homme.
Qui me fait sçavant? c'est le vin,
  Ou ce bon jus de pomme.

dit : « *Secundas sedes tribuunt Muscatellino pomaceo, sic vocitato quod colorem, odorem et saporem Apiani Vini, quod hic Muscatellam vocant, referat.* » Dans l'imitation française anonyme de cet ouvrage, laquelle est de Jacques de Cahaignes, et qui parut à Caen, chez Le Chandelier (1589, in-8), sous le titre de *Traité du Vin et du Sidre,* on lit, p. 59 : « Ils ont devers Pont-Audemer de l'excellent sidre Muscadet, qui fait honte aux meilleurs vins. » C'est là, sans doute, la Muscadelle dont a voulu parler Basselin. (L. D.)

[1] *Tiller* a prévalu ; mais le peuple, en Normandie, dit encore *teiller*. C'est séparer le chanvre de sa chenevotte. (L. D.)

[2] Il paraît, d'après la rime de *mère,* qu'on prononçait *bere,* plutôt que *boire*. Ch. Nodier dit qu'on prononce encore *bere* en Normandie.

[3] Le bienheureux saint Chopin a tout à fait l'air d'être de l'invention de Basselin, et d'être un peu plus connu dans les tavernes que dans les légendes. Nos bons aïeux, qu'on suppose si dévots, ne laissaient pas de s'égayer un peu sur le compte de quelques saints, en leur associant plaisamment de supposés bienheureux,

XII

LES COMPARAISONS BACHIQUES

Quand suis sans verre et beuvrage,
C'est sans coque un limaçon,
Sans livrée c'est un page,
C'est un escolier sans leçon :

C'est un chasseur sans sa trompe,
Sans braguette [1] un lansquenet [2],

dont les emplois, comme les noms, étaient parfois fort divertissants. Le savant Henri Estienne (dans son *Apologie pour Hérodote* (t. II, p. 182, éd. de *La Haye*, 1735, 3 vol. in-8), parle en ces termes de trois saints qui ne figurent pas plus que saint Chopin dans la Légende dorée : « Un curé au Bourg en Quercy, parmi son prosne, parlant du Mardi Gras, autrement dict Quaresme-Prenant ou Quaresm'entrant, recommanda à ses paroiciens ces trois bons Saincts : S. Panssard, S. Mangeard, et S. Crevard. » (L. D.)

[1] *Braguette*, culotte. Diminutif de *bragues*, en latin *braccæ* ; *braqæ*, dans les chartres du huitième siècle, *brages*, *bragues*. Les Bas-Bretons, chez lesquels l'ancien celtique s'est le plus purement conservé, disent encore *bragou;* les Italiens disent *bracche*. Rabelais s'est plusieurs fois égayé sur les mots de *bragues*, de *braguettes* et de *bragards* (*Pantagruel*, liv. II, c. 7). (L. D.) — La *braguette*, au singulier, désigne particulièrement une espèce de fourreau attaché au haut-de-chausses par des courroies ou des rubans, et destiné à renfermer les parties naturelles. « On regard du haut-de-chausses, dit Rabelais (liv. III, c. VII), ma grand'-tante Laurence jadis me disoit que il estoit faict pour la *braguette*. » On peut voir dans les gravures du *Triomphe de Maximilien* quelles monstrueuses braguettes portaient les lansquenets ; ce qui a pu donner à Rabelais l'idée du chapitre VIII de son IIIe livre : *Comment la braguette est premiere piece de harnois entre gens de guerre.*

[2] Lansquenet, ou plutôt landsquenet, de l'allemand *landsknecht*, valet du pays. Les lansquenets sont les sodats allemands

C'est un navire sans pompe,
C'est un berger sans flageolet :

C'est un soudard[1] sans panache,
C'est sans fifre[2] un tabourin[3],
C'est un charpentier sans hache,
C'est un orfebvre sans burin.

Sans vin je perds contenance :
C'est ce qui mieux me convient,

qui composaient l'infanterie que la France prenait alors à sa solde et qui figurent dans nos armées longtemps encore après l'époque dont il s'agit ici. En effet, Louis XII envoya en Normandie des lansquenets pour s'opposer à la descente que pouvait faire le roi d'Angleterre. Ils arrivèrent à Caen dans la semaine avant Pâques de 1514, au nombre de six mille. « Ainsi qu'ils partirent de la ville le mercredy des féries de Pâques, dit Bourgueville de Bras (p. 80), et qu'ils faisoyent refus de payer aucuns artisants, le peuple de la ville s'émeut, font sonner le toc saint de l'orloge de la ville, et se ruent impétueusement sur ces yvrongnes de lansquenets, qui furent si effrayez, qu'il en fut tué 2 ou 300. » Cet événement fit grand bruit à Caen, et on en parla longtemps après. Bourgueville ajoute, p. 81 : « Tels lansquenets sont yvrongnes qui beuvoyent, dans des pots de terre, vin, cidre, bieres, et apres se dormoyent à la table. » (L. D.)

[1] *Soudard* ne se prenait pas alors en mauvaise part et signifiait, à proprement parler, un fantassin. Depuis, on a dit *soldat*, de l'italien *soldato*. (L. D.)

[2] Fifre, en allemand *pfeifer*. On lit dans *Amadis :* « Plusieurs sont des fifres et autres instrumens », et dans Rabelais : « Le bataillon des Andouilles s'avance furieusement, au son des vezes et piboles, des gogues et des vessies, des joyeux piffres et des tabours, des trompettes et clairons. » (N.)

[3] On disait alors *tabour* pour *tambour*, et *tabourin* au lieu de *tambourin*. On s'est depuis rapproché de l'italien *tamburo* et *tamburino*. Ici, *tabourin* est celui qui se sert d'un instrument de musique : de *tamburino*, qui signifie le joueur de tambour. L'instrument et le nom viennent des Arabes. (L. D.)

Comme au chevalier la lance
Et la baguette à un sergent.

Je vous annonce la guerre,
Pour l'amour de mon amy
Que voici dedans ce verre :
Je ne boiray point à demy.

XIII

LA FAUTE D'ADAM

Adam (c'est chose très notoire),
Ne nous eust mis en tel danger,
Si, au lieu du fatal manger,
Il se fust plus tot mis à boire.

C'est la cause pour quoy j'evite
D'estre sur le manger gourmand :
Il est vray que je suis friand
De vin, quand c'est vin qui merite.

Et pourtant, lorsque je m'approche
Du lieu où repaistre je veux,
Je vais regardant, curieux,
Plus tost au buffet qu'à la broche.

L'œil regarde où le cœur aspire.
J'ay cecy par trop œilladé.
Verre plein, s'il n'est tost vuidé,
Ce n'est pas un verre de Vire.



XIV

ÉLOGE DE NOÉ

Que Noé fut un patriarche digne !
Car ce fut luy qui nous planta la vigne
Et beut premier le jus de son raisin.
O le bon vin !

Mais tu estois, Lycurgue [1], mal habile,
Qui ne voulus qu'on beust vin en ta ville [2].
Les beuveurs d'eau [3] ne font point bonne fin.
O le bon vin !

Qui boit bon vin, il fait bien sa besongne.
On voit souvent vieillir un bon ivrongne,
Et mourir jeune un savant medecin.
O le bon vin !

Le vin n'est point de ces mauvais beuvrages
Qui, beus par trop, font faillir les courages :
J'ay, quand j'en bois, le courage Herculin [4].
O le bon vin !

[1] « Licurge » dans le recueil publié par Mangeant.

[2] Le législateur de Sparte, pour bannir la mollesse et l'intempérance, institua des repas publics où tous les citoyens mangeaient ensemble sans boire de vin. Les esclaves seuls, appelés *ilotes*, avaient la liberté de s'enivrer, afin que le spectacle de leur ivresse inspirât l'horreur du vin aux hommes libres.

[3] Variante de l'édit. de Mangeant : « Tes beuveurs d'eau... »

[4] Qualificatif dans le genre de ceux qu'inventait Ronsard, plus d'un siècle après Basselin. (L. D.)

Puisque Noé, un si grand personnage,
De boire bien nous a appris l'usage,
Je boiray tout. Fay comme moi, voisin!
O le bon vin!

. . . .

XV

LA PROBITÉ ET LA JOIE

On plante des pommiers ès bords
Des cimetieres, près des morts [1],
Pour nous remettre en la memoire
Que ceux dont là gisent les corps
Ont aimé comme nous à boire.

Si donc de nos predecesseurs
Il nous faut ensuivre les mœurs,
Ne souffrons que la soif nous tue :
Beuvons des pommiers les liqueurs
Ou bien de la plante tortue [2].

Pommiers croissans ès environs
Des tombeaux des bons biberons
Qui ont aimé vostre beuvrage,
Puissions-nous, tandis que vivrons,
Vous voir chargez de bon fruitage!

[1] L'usage de planter des pommiers le long des cimetières s'est perpétué dans quelques villages de Normandie, surtout du côté de Caen.

[2] C'est une expression de Ronsard pour caractériser la vigne.

Ne songeons plus aux trespassez;
Soyons gens de bien : c'est assez.
Au surplus, il faut vivre en joye.
Que servent les biens amassez,
Au besoin qui ne les employe?

XVI

LE REMÈDE DES FIÈVRES

Au voisin, de fiebvre mourant,
On faisoit boire eau de la bie[1].
« Helas! vous me tuez, disoit-il en pleurant;
« Me defendre le vin, c'est m'arracher la vie!

« Helas! je desiray tousjours
« Mourir avec toy, bon beuvrage!
« Quand j'ay plus que jamais besoin de ton secours,
« Un lourdaud[2] medecin me defend ton usage.

[1] *Bie* pour *buie*, vase à mettre de l'eau. C'est de ce mot que sont venus les substantifs *buire*, *buirette*, *burette*. On trouve encore, dans la première édition du *Dictionnaire de l'Académie françoise* (1694, 2 vol. in-folio), *buire* ou *buye*; on ne dit plus que *buire*. (L. D.) — *Bie*, vieux mot qui veut dire *cruche*. On ne le trouve dans aucun glossaire; il est cependant encore le seul dont se servent les habitants de Vire et du Bocage. (A. A.) — *Bie*, en vieux français, *ruisseau*. On dit encore dans plusieurs provinces le *bié*, pour désigner une petite rivière. Delà peut-être *buée*, la lessive; *Biez*, canal d'un moulin; *bief*, terme d'hydraulique. (N.)

[2] Il y a des leçons qui donnent *sourdaud*. J'ai préféré la plus naturelle et la plus claire. (N.)

« Cher amy, ne me quitte pas
« Sur le dernier point de ma vie :
« Sans toy, j'estimerois rigoureux mon trespas ;
« Je ne puis avoir bien hors de ta compagnie.

« Si je meurs, à mes bons amis
« Ma grande bouteille je laisse ;
« Mais que pleine elle soit, comme elle estoit jadis :
« Jugeront comme moy que c'est grande richesse. »

Ainsi mon voisin souspiroit.
Moy, j'eus pitié de sa misere :
Je lui donnay du vin que l'on luy defendoit.
Sa fiebvre le quitta si tost qu'il eust à boire.

Sur cela fondant ma raison,
Pour guarir [1] une soif maline [2]
Et l'ennuy que me fait ma femme à ma maison,
J'ai recours au bon vin comme à ma medecine.

Faulte de mieux, de bon pommé
Bien souvent je prends une dose.
Tant bon est cestuy-ci, qu'il m'a presque charmé [3].
Encore un pot venant, et puis qu'on se repose !

[1] On a dit depuis *guérir* : *guarir* avait plus de rapport avec l'italien *guarire*, dont il est dérivé. Il est vrai que depuis on a dit *guerire*. (L. D.)

[2] On dit encore, en Normandie, *maline* pour *maligne*. Au surplus, même en écrivant *maligne*, la rime serait suffisante pour le temps. Crétin, qui rime ordinairement si richement, a cependant employé ces mêmes rimes dans son *Epître* à Honorat de La Jaille, écuyer du duc d'Alençon :

Car bon vin m'aide et signe médecine ;
Liqueur en cueur santé au corps assigne. (L. D.)

[3] Ensorcelé, soumis à un charme.

XVII

INSIPIDITÉ DE L'EAU

Ayant le dos au feu et le ventre à la table[1],
Estant parmi les pots pleins de vin delectable,
Ainsi comme un poulet
Je ne me laisseray mourir de la pepie,
Quand en devrois avoir la face cramoisie
Et le nez violet.

Quand mon nez deviendra de couleur rouge ou perse[2],
Porteray les couleurs que cherit ma maistresse.
Le vin rend le teint beau!
Vaut-il pas mieux avoir la couleur rouge et vive,
Riche de beaux rubis, que si pasle et chetive,
Ainsi qu'un buveur d'eau?

On m'a defendu l'eau, au moins en beuverie,
De peur que je ne tombe en une hydropisie;
Je me perds, si j'en boy.
En l'eau n'y a saveur; prendray-je pour beuvrage
Ce qui n'a point de goust? Mon voisin, qui est sage,
Ne le fait, que je croy.

[1] Cette expression proverbiale : *le dos au feu, le ventre à table*, se trouve dans les poésies de Clément Marot.

[2] *Pers, perse* : bleu foncé, presque noir. On lit dans les *Miracles de saint Louis* : « Ses cuisses et ses piez furent si noires et si *perses*... que ele ne se povoit soustenir. » (L. D.)

Qui aime bien le vin est de bonne nature [1].
Les morts ne boivent plus dedans la sepulture.
Hé! qui sçait s'il vivra [2]
Peut-estre encor demain? Chassons melancolie.
Je vais boire d'autant à ceste compagnie :
Suive, qui m'aimera [3]!

[1] Béranger a dit aussi, quand il était membre du Caveau moderne :

Car les méchants sont toujours buveurs d'eau.

[2] Imitation d'un des plus jolis poëmes de l'*Anthologie* grecque. « Buvons, aimons, dit le poëte ; qui sait ce qui nous attend? Qui sait si nous verrons demain?... » Cette pièce elle-même rappelle une pensée d'Euripide; les vers d'Anacréon (Ode XV de l'édition de Brunck), *τὸ σεμιρον μελει μυι*...; ceux d'Horace (*Od.* lib. IV, 7):

Pulvis et umbra sumus.
Quis scit an adjiciant hodiernæ crastina summæ
Tempora di superi?

Et même ce pentamètre de Martial :

Sera nimis vita est crastina, vive hodie!

On voit, par ce Vau-de-Vire et par le XXXII[e], que Basselin devait savoir le grec, car nous n'eûmes de traductions d'Anacréon que longtemps après. (L. D.)

[3] C'est le vieux proverbe : Qui m'aime me suive!

XVIII

A SON NEZ

Beau nez, dont les rubis ont cousté mainte pipe [1]
De vin blanc et clairet,
Et duquel la couleur richement participe
Du rouge et violet;

Gros nez! Qui te regarde à travers un grand verre,
Te juge encor plus beau.
Tu ne ressembles point au nez de quelque here
Qui ne boit que de l'eau.

Un coq d'Inde [2], sa gorge à toy semblable porte:
Combien de riches gens
N'ont pas si riche nez! Pour te peindre en la sorte,
Il faut beaucoup de temps.

[1] Le *Dictionnaire de l'Académie* définit la pipe : « Une grande futaille... qui contient un muid et demi, » c'est-à-dire quatre cent trente-deux litres. (L. D.)

[2] Les dindons devaient, au commencement du quinzième siècle, être encore fort rares. Il n'est pas vrai, au surplus, que nous les devions à la découverte de l'Amérique, qui n'est que de 1492, ni aux jésuites, qui ne furent institués qu'en 1540. Quelques auteurs prétendent qu'il n'est question de cet oiseau, en Angleterre, qu'en 1525, et que le premier qui fut mangé en France a été servi aux noces de Charles IX, en 1570, quoique les magistrats d'Amiens lui en eussent offert douze dès 1566. Cependant il y a lieu de croire que nos dindons ne sont autre chose que les méléagrides, dont parle Aristote, *Hist. nat.*, l. V, c. II; Pline, l. XXXVII, c. II; Athénée, l. XIV, c. IX; Varron, etc. Quoi qu'il en soit, il est douteux que cet oiseau fût connu en France, et surtout à Vire, du temps de Basselin. Marguerite de Valois, à

Le verre est le pinceau, duquel on t'enlumine ;
Le vin est la couleur
Dont on t'a peint ainsi plus rouge qu'une guisgne [1],
En beuvant du meilleur.

On dit qu'il nuit aux yeux ; mais seront-ils les maistres?
Le vin est guarison
De mes maux : j'aime mieux perdre les deux fenestres
Que toute la maison [2].

la vérité, en faisait élever à Alençon, mais c'était en 1534, par conséquent plus d'un siècle après la mort du chansonnier virois. Il faut inférer de ce vers, ou que le dindon est antérieur, en France, à l'époque de Jacques Cœur, qui passe pour l'avoir apporté de l'Inde en 1450, ou que ce vau-de-vire n'est pas de Basselin, ou qu'on ne s'est pas borné à rajeunir son style. (L. D.) Louis Dubois, comme tous les éditeurs de Basselin, tient absolument à placer son poëte au commencement du quinzième siècle ; nous tenons, au contraire, à prouver que les vaux-de-vire n'ont pu être composés avant le milieu du seizième siècle, justement à l'époque où le coq d'Inde, c'est-à-dire le dindon, commençait à se nationaliser en France.

[1] Depuis, on a dit *guigne*. Nicot écrit *guisne* et prétend que ce mot vient du latin *aquitanica cerasa*. Cette étymologie mérite peu de confiance. *Guigner*, en ancien français, signifie *se déguiser :* la guigne ne serait-elle pas une cerise déguisée, une fausse cerise, une sorte de cerise ? (L. D.)

[2] Cette plaisanterie a été, après Basselin, employée plusieurs fois, entre autres dans ces vers de la fin d'une épigramme de Pierre de Marbeuf, sieur de Sahurs, sur un ivrogne menacé de devenir aveugle :

Aveugle, je feray connoistre
Ceste véritable leçon,
Qu'il n'importe de la fenestre,
Pourvu qu'on sauve la maison. (L. D.)

XIX

LA SANTÉ PORTÉE

Boire autant de fois du bon [1],
Qu'a de lettres nostre nom [2],
Cela guarit nostre vie
De soin et melancholie.

J'en veux avoir le cœur net.
Versez donc dans ce godet [3].
Sur ce sidre [4] d'excellence,
J'en vais faire experience.

[1] *Boire du bon, ne boire du pire;* comme Basselin dit ailleurs. Ces locutions étaient autrefois très-usitées. On connaît ce vers de la spirituelle épigramme de Marot sur *l'Abbé et son valet :*

L'un boit du bon, l'autre ne boit du pire. (L. D.)

[2] Allusion à une coutume des anciens, de laquelle il est fait mention dans Horace :

Qui musas amat impares
Ternos ter cyathos attonitus petit
Vates. (Lib. III, Od. XIX.)

Les amants, du temps de Martial, buvaient autant de *cyathes*, qu'il y avait de lettres au nom de leurs maîtresses. (N.)

[3] Ce vieux mot, auquel on a substitué *gobelet*, est encore usité dans le langage populaire. On trouve dans la basse latinité le mot *godetus*, d'où sans doute il a tiré son origine. *Godetus scyphi species*, dit Du Cange dans son *Glossarium*. Des Accords dit que le proverbe latin *natura diverso gaudet* doit être prononcé de la manière suivante : *Natur a di vers o godet.* (A. A.)

[4] Quelques étymologistes font venir ce mot, du grec Σικερα, breuvage enivrant. Il n'est guère probable que les Normands aient emprunté cette dénomination aux Grecs. Elle vient plutôt des Danois. Les éditeurs de 1811 écrivent *sildre*, je ne sais sur quelle autorité. (N.)

Mon nom est trop court vrayement,
Veu ce beuvrage excellent;
J'y vouldrois bien encor mettre
A tout le moins une lettre.

Si le boire n'est pas bon,
Jean simplement j'auray nom;
Mais, si c'est beuvrage idoine [1],
Mon nom sera *Marc-Antoine*.

XX

L'EAU ET LE VIN

Bon vin, fais-moy raison d'une soif violente,
Dont je suis au gosier très ardemment espris.
D'avoir recours à toy, lorsqu'elle me tourmente,
Je tiens de mes amis, lesquels me l'ont appris.

Je te cheris tousjours comme ma propre vie;
Sans toy, bonne liqueur, que seroit-ce de moy?
Aussi, sçachant que l'eau est ta grande ennemie,
Je ne la puis aimer, tout pour l'amour de toy.

L'eau monstre, à son effet, qu'à boire elle n'est bonne:
Elle rend l'homme etique et pasle et morfondu;

[1] Du latin *idoneus*, convenable. Ce vieux mot, qui n'est pas dans Nicot, se trouve pourtant dans le *Dictionnaire de l'Académie*. Marot se sert du mot *idoine* dans les vers suivants:

Qui pour Beaulieu, le presomptueux moine,
Voudra dresser tombeau propre et idoine... (L. D.)

Mais, toy, tu rends gaillarde et saine la personne.
L'argent qu'on met pour toy n'est point argent perdu.

Puisque je t'aime tant, il faut que je te baise;
Il faut, vin amoureux, que me baises aussy.
Je ne m'en iray point, tant je suis à mon aise,
Pendant que je sçauray que tu seras icy.

XXI

LE VIN REND ÉLOQUENT

Certes, *hoc vinum est bonus.*
De mauvais latin ne vous chaille [1].
Si bien congru [2] n'estoit ce jus,
Le tout ne vaudroit rien qui vaille.
Escolier, j'appris que bon vin
Aide bien au mauvais latin.

Ceste sentence pratiquant,
De latin je n'en appris guere,
Y pensant estre assez sçavant,
Puisque bon vin aimois à boire.
Lorsque mauvais vin on a beu,
Latin n'est bon, fust-il congru.

Fi du latin! parlons françois;
Je m'y recognois davantage.

[1] Ne vous importe; du verbe *chaloir*.
[2] Convenable; du verbe latin *congruere*.

Je veux boire une bonne fois,
Car voicy un maistre beuvrage.
Certes, si j'en beuvois souvent,
Je deviendrois fort eloquent.

Durant que ce vin j'avalois,
Qui me chatouilloit sous la langue,
Me sembloit-il que je faisois,
En Court [1], quelque belle harangue.
J'avois bien du contentement...
Las! il s'est passé vistement!

XXII

LA CHASSE A LA SOIF

Chantre de table et beuveur,
M'est injure ordinaire;
Mais chascun a son humeur :
Je n'y sçaurois que faire.
Liqueur, chere amie,
Pour la calomnie,
Ne crains point qu'aucunement à jamais je t'oublie [2].

Serois-je bien idiot [3],
Sous l'ombre d'une injure,

[1] Cour de justice, devant un tribunal. Il fallait être avocat, pour avoir une pareille idée, en buvant; or, Jean Le Houx était avocat.

[2] Ce vers de treize syllables pleines offre un rhythme tout à fait inusité, qui s'accordait sans doute avec l'air de la chanson.

[3] Les éditeurs de 1811 écrivent *si diot*. On voit aisément qu'il y a ici élision d'une voyelle ineuphonique et contraction des deux



En laissant le vin au pot,
D'estre traistre à nature?
O gentil beuvrage!
Ce seroit dommage
Qu'enfin on te fist servir de vinaigre ou potage[1].

Tousjours, dans le vin vermeil
Ou autre liqueur bonne,
On voit un petit soleil
Qui fretille et rayonne :
Cela est un signe
Que le vin est digne.
C'est pour en boire, qu'on prend tant de peine à la vigne.

Quand j'ay la soif au gosier,
Pour cor je prends ma tasse;
Le vin me sert de limier,
Pour luy faire la chasse.
Elle s'en est fuie!
Passons nostre vie
En ce doux contentement, mon voisin, je vous prie!

mots *si idiot*. (N.) — L. Dubois, en écrivant *si idiot* et en se résignant à cet affreux hiatus, ne s'est pas aperçu qu'il changeait la mesure du vers de sept syllabes.

[1] La soupe au vin était alors fort estimée, mais non pas de la part des buveurs.

XXIII

APOLOGIE DU CIDRE

De nous se rit le François [1];
Mais, vrayement, quoy qu'il en die,
Le sidre de Normandie
Vaut bien son vin quelquefois.
Coule à val [2], et loge! loge!
Il fait grand bien à la gorge [3].

Ta bonté, ô sidre beau!
De te boire me convie;
Mais, pour le moins, je te prie,
Ne me trouble le cerveau.
Coule à val, et loge! loge!
Il fait grand bien à la gorge.

Je ne perds point la raison
Pourtant, à force de boire,
Et ne vais point en cholere
Tempester à la maison.
Coule à val, et loge! loge!
Il fait grand bien à la gorge.

[1] A cette époque, les Normands ne se regardaient pas encore comme Français, quoique depuis Philippe-Auguste la Normandie eût été réunie à la couronne de France (L. D.)

[2] Ou *aval*, le long de, en descendant. Il est parfois employé avec un régime dans quelques cantons de la Basse-Normandie. Basselin s'en sert ici par jeu de mots, comme s'il se disait : *avale!* (L. D.)

[3] *Loge* et *gorge*, sorte d'assonance qui tenait souvent lieu de rime, ainsi qu'on peut le remarquer fréquemment dans ces poésies et dans celles de l'époque où chantait Basselin. (L. D.)

Voisin, ne songe en procez;
Prends le bien qui se presente.
Mais que [1] l'homme se contente,
Il en a tousjours assez.
Coule à val, et loge! loge!
Il fait grand bien à la gorge.

N'est pas cestuy-là logé?
En est-il demeuré goutte?
De la soif, sans point de doute,
Je me suis très bien vengé.
Coule à val, et loge! loge!
Il fait grand bien à la gorge.

XXIV

LA SÉCHERESSE

Faute d'humeur [2], nos choux sont morts,
En nos jardins, par seicheresse;
Faute d'abreuver bien mon corps,
Si j'allois mourir, que seroit-ce?

Sangoy [3]! je ne m'y fieray pas.
Mourir sec à faulte de boire [4],

[1] Pourvu que.
[2] *Humeur;* du latin *humor*. Faute d'humidité, faute de pluie. (N.)
[3] Jurement qui signifie : par le sang de Dieu; expression hybride formé du latin *sanguis* et du celtique *got* ou *god*. (L. D.)
[4] Variante de l'édit. de Mangeant :

Sage, je ne me fieray pas
De mourir qu'à faulte de boire.

C'est un très malheureux trespas,
Et de très funeste memoire.

A boire! à boire vistement!
Je veux tenir ma gorge humide,
De peur de mourir povrement,
Comme nos choux, sec et aride.

Toutesfois, moy et mon jardin
Nous differons en une chose :
Je me veux abreuver de vin [1],
Et d'eau nostre courtil [2] s'arrose.

XXV

TIRE-LA-RIGOT

Il faut boire, comme on dit, qui sa mere ne tette [3].
Puisque sommes tous sevrez, beuvons donc de ce bon piot.

[1] Variante de l'édit. de Mangeant :

Car je m'abreuve de bon vin.

[2] On se servait alors de ce mot, pour dire un jardin. Il est encore usité en Basse-Normandie. Ce terme est très-ancien dans notre langue. Du Cange cite, au mot *Curtile*, d'où dérive *courtil*, ces vers du *Romant du Regnard :*

La bone fame Du Maisnil
A ouvert l'huis de son courtil. (L. D.)

[3] Les deux premiers vers de ce vau-de-vire sont d'une mesure inusitée : l'un a treize syllabes pleines, comme le dernier vers du vau-de-vire XXII; le second en compte quinze. Ces deux rhythmes étaient certainement commandés par la mesure musi-

En rinsant nos gosiers, avallons nos miettes.
Et vuide le pot[1],
Tire-la-Rigot!

Il n'est pas encore temps de sonner la retraite.
Quand on s'en va sur sa soif, ce n'est jamais un bon écot,
En rinsant nos gosiers, avallons nos miettes.
Et vuide le pot,
Tire-la-Rigot!

cale de l'air; au reste, le grand vers de quinze syllabes est exactement composé de deux petits vers, l'un de sept syllabes et l'autre de huit; le vers de treize syllabes forme aussi deux vers, l'un de sept et l'autre de six syllabes, avec une seule rime finale. M. Victor Hugo a essayé avec bonheur de faire revivre quelques-uns de ces rhythmes oubliés, témoin ce beau vers :

C'est le vent de mer qui souffle dans sa trompe.

[1] Il y a peu de mots qui aient donné lieu à plus d'interprétations hasardées que celui-ci, comme on peut le voir dans tous les commentateurs de poésies et de facéties françaises. Taillepied en rapporte l'origine, dans son *Recueil des Antiquitez et Singularitez de Rouen*, souvent réimprimé, à l'inauguration d'une cloche donnée à la cathédrale de cette ville par l'archevêque Odon-Rigauld. « A l'une des tours de l'église Nostre-Dame, dit-il, y a une grosse cloche, de grosseur admirable, voire tant pesante à esbranler, qu'il faut douze hommes pour la sonner. Aussi, y a-t-il quatre demy-roues et quatre cables à la tirer, et, pour ce que, le temps passé, il escheoit de bien boire avant que de la sonner, ce proverbe est venu qu'on dit d'un bon beuveur : qu'il boit *en tire la Rigault*. » Le proverbe qui dit : *Boire comme un sonneur*, donne de la probabilité à cette étymologie. Au reste, les cloches ont souvent des noms particuliers qui deviennent populaires : la *Rigault*, le *Georges d'Amboise*, etc. (N.) — Ainsi il est évident que les personnes qui écrivent *Larigot*, comme l'a fait entre autres Scarron, ont tout à fait tort, ainsi que celles qui dérivent ce mot de je ne sais quel « flageolet pour boire à long trait, » ainsi que le dit l'auteur anonyme (Joseph Panckoucke) d'un *Dictionnaire des Proverbes*, qui parut en 1749. Si l'étymologie de *tire la Rigault* n'était pas connue, il y aurait eu de quoi s'escrimer. Par exemple, qui n'eût pas cru que ce mot

J'ay tousjours cinq sols ou soif; mais l'argent que je souhait
Ne me vient pas si souvent que la soif que je hais si fort.
En rinsant nos gosiers, avallons nos miettes.
Et vuide le pot,
Tire-la-Rigot!

J'engagerois bien plustost jusques à ma jacquette[1],
Que j'endure plus ce mal; je le vais noyer dans ce flot.
En rinsant nos gosiers, avallons nos miettes.
Et vuide le pot,
Tire-la-Rigot!

était la corruption de *larigaude*, vieux mot français dérivé de *larynx*, et qui signifiait la *gorge*? (L. D.) — Il est cependant très-probable que l'on a dit : *Boire à tire-larigot*, pour *boire à tire gosier*, ce dont s'acquittaient sans doute très-religieusement les sonneurs de cloches. Le *larynx* ou le nœud de la gorge fut appelé, dans le peuple, *larigot* ou plutôt *larigau* ou *larigaude*. On trouve dans tous les anciens recueils une chanson bachique qui commence ainsi :

Buvons à tire-larigot,
Chers amis, à la ronde.
Quand le vin n'est point de l'écot,
Point de joye en ce monde.
Defunts nos ayeux
Prêchoient en tous lieux
Cette morale sainte :
Mon père étoit pot,
Ma mère étoit broc,
Ma grand'mère étoit pinte.

[1] Le *Dictionnaire de l'Académie* écrit *jaquette* et définit ce mot : « Sorte d'habillement qui vient jusqu'aux genoux. » La jacquette était une espèce de robe qui tirait son nom de *Jacques*. (L. D.) On appelait le peuple *Jacques bonhomme*, au moyen âge; les gens du peuple étaient des *Jacques*, portant ce vêtement court qu'on nomme *jaquette*.

XXVI

LE NAUFRAGE

J'avois chargé mon navire
De vins qui estoient très bons,
Tels comme il les faut à Vire,
Pour boire aux bons compagnons.
Donnez, par charité, à boire à ce povre homme marinier,
Qui par tourmente et fortune a tout perdu sur la mer[1] !

Nous estions la bonne trouppe,
Aimant ce que nous menions,
Qui, ayant le vent en pouppe,
Tous l'un à l'autre en beuvions.
Donnez, par charité, à boire à ce povre homme marinier,
Qui par tourmente et fortune a tout perdu sur la mer !

Desja, proche du rivage,
Ayant beu cinq ou six coups,
Vinmes à faire naufrage
Et ne sauvasmes que nous.
Donnez, par charité, à boire à ce povre homme marinier,
Qui par tourmente et fortune a tout perdu sur la mer !

[1] Voici encore deux vers dont la mesure ne semble pas admise par la prosodie française. Nous pensons qu'ils doivent être divisés plutôt en quatre vers, dont deux vers blancs, à moins que la rime féminine n'ait été altérée ; voici comme on aurait pu les imprimer :

Donnez, par charité, à boire
A ce povre homme marinier,
Qui par tourmente et fortune
A tout perdu sur la mer.

XXVIII

LE BON VIEUX TEMPS

J'aime la compagnie
Où sont mes bons amis :
Mais le festin m'ennuie,
Où n'y a point de ris.
Un tas d'avares refrognez
Vous feront perdre [1],
Du deuil de les voir reschigner,
Un bon disner.

Nous devons nos grands-peres
Suivre (ce m'est advis),
Qui laissoient les affaires,
A table o [2] leurs amis ;

[1] Il y a dans chaque couplet deux vers blancs, l'un de huit syllabes et l'autre de quatre ; on comprend très-bien que cette forme rhythmique était commandée par l'air de la chanson. Les derniers éditeurs de Basselin, MM. Louis Dubois et Julien Travers, ont considéré ces deux vers comme une seule ligne de prose métrique, qui devait être parlée et non chantée ; on trouverait, en effet, quelques exemples de ces intercalations de prose au milieu des vers de chant ; mais ici le petit vers blanc de quatre syllabes, qui termine le couplet, est trop nettement dessiné, pour qu'on puisse supposer qu'il n'était pas compris dans le rhythme musical.

[2] *O*, pour *avec*, s'emploie encore dans quelques communes de la Basse-Normandie. Il est fort ancien. Gasse Brulés disait, dans le treizième siècle :

J'alai a li el praelet
O la vielle et l'archet. (L. D.)

Au soir en s'entrevisitant,
Sur le fourmage[1],
Les chastaignes ou le jambon,
Beuvoient du bon.

Avecque leurs comperes
Et voisins, en hyver,
En brasillant[2] les poires,
S'arroyent[3] à deviser;
Chascun faisant du temps passé
Quelque beau conte;
Se récreant sans maltalent[4]
Honnestement.

Femmes traictoient les hommes,
Sans les oser tancer;
Mais, au temps où nous sommes,
Ne font plus que rosser[5].

[1] *Fourmage*, vieux mot dont on a fait *formage*; puis, par transposition de l'*r*, *fromage* : ce qui a fait perdre la trace de l'étymologie. Du mot *forme*, parce que le fromage se fait dans des formes ou clisses. Telle est l'opinion de Ménage et de La Monnoye, que je préfère à celle de Barbazan, qui dérive ce mot de *foras* et d'*aqua*. M. de Roquefort (*Glossaire de la langue romane*), dit que « le mot *fromage* n'est autre chose que le latin *foras missa aqua*. » J'inclinerais plutôt pour l'étymologie suivante: *Fors maige* ou *maigue*, comme on dit encore en Normandie et ailleurs, pour exprimer le *serum* ou le petit-lait; ainsi le fromage ou formage serait du lait caillé, dont le *serum* serait tiré, mis dehors. (L. D.)

[2] *Brasiller*, faire cuire dans la braise. (L. D.)

[3] *S'arroyent*, se mettent en train; du vieux mot *arroy*, train, équipage, d'où il nous reste le négatif *désarroi*. Ces archaïsmes difficiles sont rares dans Olivier Basselin, dont cette chanson ne nous paraît pas digne d'ailleurs. (N.)

[4] Méchanceté, malice, mauvaise intention.

[5] L. Dubois, n'ayant trouvé *rosser* ni dans les *Glossaires* ni

Elles-mesmes alloient percer
Du meilleur sidre,
Joyeuses de voir leurs maris
Bien resjouis.

Femmes ne sont plus telles
Qu'elles estoient jadis.
Ceux qui se passent d'elles
Font bien à mon advis.
Toutefois, veu le bon raccueil[1]
De notre hostesse,
Ell' tient encor des bonnes gens
Nos anciens.

Nostre hostesse, je treuve
Vostre sidre loyal,
Et, quoy que l'on en beuve[2],
Ne vous fait point de mal.
Si voulez à vos serviteurs
En laisser boire,
Je seray, je vous le promets,
De vos valets.

dans Nicot, pense qu'il faut *grocer* ou *grousser*, qui signifie *gronder, grommeler*, et vient de *grous*, chien. Cette conjecture est fondée. (T.) — *Grousser*, c'est, à proprement parler, imiter le grognement qui précède l'aboiement du chien. *Grousser* est encore en usage dans le patois normand. (L. D.)

[1] Il faut plutôt lire *recueil*, qui se disait pour *accueil*, réception.

[2] Pour : *boive*.

XXIX

HAINE A L'EAU

J'aime parfaictement
Un beuvrage excellent;
Car il fait resjouir mon genereux courage.
Qui d'eau fait beuvrage
N'a point d'entendement.

Boiray-je simplement
Ce que boit ma jument?
Je pense que ce n'est le fait d'un homme sage.
Qui d'eau fait beuvrage
N'a point d'entendement.

On ne peut promptement
Faire un appointement [1] :
On ne fait, beuvant eau, jamais bon mariage.
Qui d'eau fait beuvrage
N'a point d'entendement.

Turc ne seray vrayement,
Car l'Alcoran defend
Le vin, qui n'est creé que pour l'humain usage.
Qui d'eau fait beuvrage
N'a point d'entendement.

Le bon vin et l'argent,
C'est mon assortiment [2].

[1] Règlement d'affaires ; c'est un terme de barreau. (L. D.)
[2] Variante de l'édit. de Mangeant :

C'est bon assortiment.

Sans eux, je suis honteux, comme un renard en cage.
Qui d'eau fait beuvrage
N'a point d'entendement.

Helas! il me souvient
D'un qui fut mon parent :
A boire aussi j'appris de ce bon personnage.
Qui d'eau fait beuvrage
N'a point d'entendement.

Vous laissez longuement
Ce vin cueillir le vent.
Beuvez, voisin, d'autant; car vous en estes d'aage.
Qui d'eau fait breuvage
N'a point d'entendement.

XXX

LE CIDRE VAUT MIEUX QUE LE POIRÉ

Je ne me puis degouster
De hanter
Ces bons cerveaux de taverne,
Qui, pour gouster les bons vins,
Sont bien fins,
Sçachans comme on les discerne.

Vin d'une oreille[1] aux gens vieux
Et goutteux
Sert de laict et nourriture;

[1] On se servait beaucoup autrefois de cette expression. On ap-

Mais qui le vermeil boira
Bien fera :
Il gaignera la teincture.

Le blanc endort et fust bon,
Ce dit-on,
A ces femmes si cruelles.
Quand il les endormiroit,
On n'auroit
Au logis tant de querelles.

Le bon sidre, en dit-on rien?
Il vaut bien
Que quelque chose on en die;
Et certes, qui m'en croiroit,
On n'auroit
Autre boire en Normandie.

Le beuvrage composé
N'est prisé.
Aussi, je laisse la biere

pelait *vin d'une oreille* le bon vin, et *vin de deux oreilles* le mauvais, parce que, sans doute, on avait l'habitude de secouer les deux oreilles, quand on ne trouvait pas le vin bon; tandis qu'au contraire un signe de tête annonçait qu'on le trouvait bon. (A. A.) — *Vin d'une oreille* ne doit pas avoir le même sens que *vin à une oreille*. En relisant cette strophe où le *vin d'une oreille* est atribué aux gens vieux et goutteux, nous avons reconnu qu'il s'agit d'une espèce de vin particulière, et nous proposons de lire *vin de Vauvez*. C'était un vin sucré qu'on estimait beaucoup, comme on le voit dans la *Moralité des blasphémateurs* :

Vin de Vauvez
Qui si doux est.



Aux Anglois et Allemans
Et Flamans,
Qui ont l'ame roturiere.

Jamais pour bon n'advoueray
Le poiré :
C'est un nuisible beuvrage.
Toutesfois, je le permets
Aux valets,
Qui n'ont point soin du mesnage.

De la soif, je nomme l'eau
Le bourreau,
Qui la fait mourir martire.
Beuvrage de penitent,
Qui te prend
N'a pas bien cause de rire!

Au buveur d'eau qui crieroit :
« Le roy boit! »
Seroit un roy de grenouilles.
Festin qu'on detrempe d'eau
N'est point beau :
Faut de vin que tu le mouilles.

S'il y a sidre excellent,
Bien souvent
On l'aime sur tout beuvrage.
Tu es, bon sidre orangé,
(Tout songé),
Un bon meuble en un mesnage.



XXXI

LE VIN EST UN BON REMÈDE

Je ne trouve en ma medecine
Simple qui soit plus excellent
Que la noble plante de vigne,
D'où le bon vin clairet provient.

Il n'y a, chez l'apothicaire,
De drogue que je prise mieux
Que ce bon vin, qui me fait faire
Le sang bon et l'esprit joyeux.

Qu'on ne m'apporte point de casse
Et qu'on ne coure au medecin :
De vin qu'on remplisse ma tasse,
Qui me voudra rendre bien sain !

En mon *recipe* [1], qu'on ordonne
Que je boiray vin d'Orleans [2] :
La recette me sera bonne ;
Les medecins, honnestes gens.

Mais, s'ils m'ordonnent de l'eau douce
Ou la tisanne simplement,
Sont gens qui veulent tout d'escousse [3]
Me faire mourir povrement.

[1] Autrefois toute ordonnance de médecin commençait par cet impératif latin : *Recipe* (Prenez) qui était devenu alors le synonyme de l'ordonnance elle-même.

[2] Voy. plus haut, p. 16, une note sur le vin d'Orléans.

[3] Je crois qu'au lieu des mots « tout de course, » qui se trou-

Je ne veux ni laict ni fruitage :
De ce, je ne suis point friand ;
Mais je vendrois mon heritage,
Pour avoir de ce vin riant.

Oh ! que c'est dure departie [1]
De ma bouche et de ce bon vin !
A tous ceux-là je porte envie,
Qui ont encor le verre plein !

XXXII

LES PROJETS BACHIQUES

Laissons vivre malheureuses
Ces ames ambitieuses,
Et joyeusement vivons
De si peu que nous avons.

vent dans les précédentes éditions, il faut lire « tout d'escousse. » *Escousse*, en patois normand, signifie *fois, essor*. Ainsi, *tout d'escousse*, c'est-à-dire *tout d'un coup, d'une seule fois*, serait beaucoup plus intelligible que *tout de course*, qui d'ailleurs ne forme qu'une bien faible assonance avec le qualificatif *douce*. On ne dira pas du moins que c'est sans rime ni raison que j'insiste pour la leçon que je propose. (L. D.)

[1] Séparation. Comme dans la chanson attribuée au bon Henri IV et adressée à Gabrielle d'Estrées :

Cruelle départie !
Malheureux jour !
Que ne suis-je sans vie
Ou sans amour ! (L. D.)

L'usurier, par grand' misere,
Craignant trop cherement boire,
Meurt de soif vilainement,
Pour amasser de l'argent.

Qui trop au mesnage pense
Et qui compte sa despense,
N'ayant en l'esprit repos,
Ne peut vivre bien dispos.

La goutte un drosle n'affronte[1],
Qui boit sans songer au compte :
Avares en sont saisis,
Qui ont les escus moisis.

Les miens ne moisissent guere,
Pourveu que je trouve à boire.
Je sçay qu'après le trespas[2]
Plus ne servent les ducats[3].

Si j'estois un jour en France
Quelque officier de finance,
Verres, bouteilles, tonneaux,
Seroyent mes meubles plus beaux.

[1] *Affronter* est employé ici dans le sens de l'espagnol *afrontar*, attaquer de front.

[2] On a cru reconnaître ici une imitation d'Anacréon ; voyez Ode 23 : ΕΙΣ ΤΟΝ ΠΛΟΥΤΟΝ. Mais on trouverait cette pensée reproduite cent fois dans les poëtes français du seizième siècle, antérieurs à Jean Le Houx, éditeur ou plutôt auteur des Vaux-de-Vire de Basselin.

[3] Le ducat est une ancienne monnaie d'or étrangère, dont la valeur, sous François Ier, était d'un peu plus de quarante-six sous (deux francs trente centimes environ). Aujourd'hui le ducat

Flacons pleins de Malvoisie[1]
Seroyent ma tapisserie :
Un logis n'est bien paré,
Où l'on demeure alteré.

Remplissez-moy ceste couppe :
Que je boive à ceste trouppe?
Verre vuide ne vaut rien
Parmy tant de gens de bien.

XXXIII

LES PROPOS DE TABLE CHEZ LE VOISIN

Lorsqu'on perce chez mon voisin
Un tonneau, de bon sidre plein
Ou de bon vin,
Me semble qu'on me fiance :

d'or vaudrait à peu près onze francs. Le ducat d'argent ou ducaton valait environ moitié moins que le ducat d'or. (L. D.) — Les premiers ducats furent frappés à Venise à la fin du treizième siècle, mais cette monnaie n'eut cours en France que sous le règne de François Ier, à la suite des guerres d'Italie. On pouvait toutefois auparavant connaître de nom les ducats, même en Normandie, parce qu'ils étaient fabriqués avec l'or le plus pur, et que cet *or de ducat* avait une réputation proverbiale chez les changeurs. Il est à peu près certain que l'on n'a pas entendu parler de *ducat*, à Vire, avant l'époque où Jean Le Houx a composé ou recueilli ces chansons.

[1] Nicot écrit *Malvaisie*, et non pas *Malvoisie*. On désignait alors le vin de Chypre par ce nom, qui depuis fut appliqué à quelques vins des Canaries et même de notre Provence. (L. D.)



J'ay bonne esperance
D'en boire une souspirance [1]
Soir ou matin.

Il se plaist d'ouir un cas nouveau,
Quelque romant ou conte beau
De mon cerveau.
J'en forge et luy en vais faire,
Pour avoir maniere
De faire tirer à boire
De son tonneau.

Mon voisin je tiendrois un an
Sur le vin, lorsque du grand Cham
Ou du Soudan
Je luy conte quelque fable,
Qu'il croit veritable,
Ou que je parle à sa table
Du Preste-Jean [2].

[1] On ne trouve ce mot dans aucun de nos vieux Dictionnaires. On dit encore familièrement une *soupirette*, c'est-à-dire une gorgée. (L. D.)

[2] Le grand Cham de Tartarie, le Soudan d'Égypte, et le Prête-Jean ou Prêtre-Jean d'Abyssinie, ou plutôt d'Asie, étaient, à cette époque pourtant éloignée déjà des croisades, un grand sujet d'entretien, de merveilles, de mensonges et d'étonnement, ainsi que le Turc et le Sophi de Perse, du Vau-de-Vire XLVII. (L. D.) — C'est surtout à la fin du quinzième siècle et au commencement du seizième que la curiosité publique fut réveillée et surexcitée, à l'égard du grand Cham et du Prêtre-Jean, par les récits fabuleux des voyageurs, et par une foule de pièces volantes qui circulaient dans le peuple et qui ont disparu la plupart ; ainsi l'opuscule intitulé : *Le Prebstre Jehan*, et celui qui a pour titre : *Nouvelles de la terre du Prestre Jehan*, furent sans doute répandus en Normandie, où les marins, au retour de leurs voyages,

Luy et moy, si c'est en hyver,
Nous nous mettons, près le fouyer[1],
A deviser
Du temps de son feu grand-pere,
Sans cesser de boire,
Comme j'en vais la maniere
Vous demonstrer.

C'est ainsi comme nous faisons,
Luy et moy, quand nous devisons
Près des tisons;
Detestant melancholie
Et chicanerie,
Qui puisse estre forbannie
De nos maisons.

XXXIV

LE VÉRITABLE PONT-ÉCOULANT

Mes bons seigneurs, je pense, à mon advis,
Que s'entrevoir et visiter souvent,
C'est ce qui fait tousjours les bons amis.
Usons les uns des autres librement,
Et que chascun, sur ce boire excellent,
Lave son cœur de toute hypocrisie...
Aux Allemans, bien boire est courtoisie.

se plaisaient à raconter des histoires prodigieuses sur des pays lointains qu'ils n'avaient jamais vus.

[1] *Fouyer* pour *Foyer* se dit encore dans la basse Normandie, notamment à Alençon et à l'ouest de cette ville. (L. D.)



En table on est pour boire et pour manger
Et son repas prendre joyeusement.
Or sus! afin de vous encourager,
Je vais le mien vuider premierement.
C'est un fourier, qui va tant seulement
Pour les autres le logis recognoistre...
Tousjours ma soif ne cesse de renaistre.

Je vouldrois bien en assaillir quelqu'un
De ceux qui vont, ce semble, reschignant.
Il faut laisser le chagrin importun,
A tout le moins, à la table beuvant.
Cecy s'en va droict au Pont-Escoulant[1] :
C'est à Guibray d'icy la droicte voye...
Que ce bon vin rafraischit bien le foye!

[1] Commune rurale du département du Calvados, à peu de distance de Condé-sur-Noireau, sur la route de Vire à Falaise et à Guibray. Pluquet remarque avec raison que Basselin joue ici sur le mot *Écoulant*, en faisant allusion au gosier, par lequel le vin s'*écoule*. « *Pontécoulant*, dit M. Asselin, est un endroit fort connu à Vire, et plus encore autrefois, qu'on ne pouvait voyager ni transporter la marchandise qu'à cheval; parce que, étant situé environ à moitié chemin de Vire à Falaise, c'était là que tous les marchands de cette première ville faisaient leur halte, quand ils se rendaient à la foire de Guibray et aux autres foires de ce qu'on appelait alors le *pays d'en haut*, et c'était là qu'ils se donnaient rendez-vous pour continuer leur route de compagnie. »

XXXV

LE VOYAGE A BROUAGE[1]

Messieurs, voulez-vous rien mander? (*Bis.*)
Ce bateau va passer la mer,
Chargé de bon beuvrage.
Le matelot le puisse bien mener
Sans peril et sans naufrage.

Il va couler ici aval[2] : (*Bis.*)
Pourveu qu'un pilleur desloyal
Ne le prenne au passage,
Et que le vent ne le mene point mal,
Il va descendre en Brouage[3].

Helas! ce vent n'est gueres bon. (*Bis.*)
Nous sommes perdus, compagnon!
Vuider faut ce navire,
Et mettre tous la main à l'aviron...
Regardez comme je tire?

[1] Ce vau-de-vire est intitulé, dans les anciens recueils de chansons : *Maistre Olivier tenant un verre de vin*. (L. D.)

[2] C'est-à-dire : il va suivre le courant, en descendant vers Brouage.

[3] Brouage, petite ville voisine de l'Océan et de la Rochelle, est située au milieu des marais qu'on appelle *marais salants*. Elle a toujours été une des salines les plus considérables de la France. C'était de là qu'on apportait le sel à Vire par Saint-Malo et Granville. Il n'est pas étonnant que Basselin parle de cette navigation, la seule peut-être qui fût connue à Vire, de son temps. (A. A.) — On peut ajouter qu'il est probable que Basselin ne fait allusion au voyage des Marais salants que pour exprimer burlesquement l'altération d'un gosier d'ivrogne. Voyez les trois premiers vers du vau-de-vire LI. (N.)



Si vous tirez autant que moy, (*Bis.*)
Bien tost, ainsi comme je croy,
Gaignerons le rivage.
Il est bien près, car desja je le voy...
Compagnon, prenons courage [1] !

XXXVI

ENCORE UNE CHOPINE!

Me voulez-vous guarir de la berlue?
En un verre bien net,
Faut seulement mettre devant ma veue
Ce joly vin clairet,
Qui chaleur donne à l'ame morfondue.
Encore chopine pleine,
Encore chopine!

Me voulez-vous, quand je suis en cholere,
Ragaillardir le cœur?
Tant seulement il me faut faire boire
Ceste bonne liqueur,

[1] Il y a, dans l'édition de Mangeant, un couplet final qui n'a été reproduit dans aucune autre édition :

Messieurs, vous avez tant tiré, (*Bis.*)
Qu'au pot il n'est rien demeuré.
Las! il a fait naufrage !
Pour rafraischir mon gosier alteré,
Faut charger d'autre beuvrage.

Qui le chagrin converte[1] en bonne chere[2].
Encore chopine pleine,
Encore chopine!

Me voulez-vous faire conter et dire
Mille propos joyeux?
De ce bon vin, dites-moy que je tire
Quelque bon coup ou deux :
L'homme songeart[3] il fait causer et rire.
Encore chopine pleine,
Encore chopine!

XXXVII

A SA BOUTEILLE[4]

Mon cher soucy, ô bouteille m'amie[5],
Secourez-moy!
Vienne mouiller, vostre douce liqueur,
Mon gosier sec, et guarir ma pepie!

[1] Pour : *convertit*.
[2] Visage, mine; du bas latin *cara*, et de l'italien *ciera*.
[3] Pour : *songeur*.
[4] Dans les éditions précédentes, ces trois couplets sont divisés en six. J'ai cru devoir les composer de dix vers que j'ai réunis, afin que les rimes correspondantes se trouvassent au complet dans chaque strophe, suivant l'usage adopté généralement autrefois comme aujourd'hui. (L. D.)
[5] Molière, en composant la chanson du *Médecin malgré lui*, a pu se rappeler ce vau-de-vire pour l'avoir entendu chanter à Rouen ou à Caen, lors de ses tournées dramatiques.

Enneovoy [1] !
Longtemps y a, qu'à haute voix je crie :
« Secourez-moy ! »
D'un peu de vin reconfortez mon cœur,
Ou autrement je vay perdre la vie...
Enneovoy !

Je suis armé contre mon ennemie :
Secourez-moy !
Faites ainsi : servez-moi de second !
Serez-vous point, voisin, de la partie?
Enneovoy !
Un bon amy n'attend point qu'on luy die :
« Secourez-moy ! »
Un verre plein, et fust-il très profond,
Je vuide bien, avant que l'on m'en prie.
Enneovoy !

[1] Je m'étais exprimé ainsi dans mon article sur Basselin et les Vaux-de-Vire (*Merc. de France*, 1811, 7 septembre) : « Si l'*Ennéovoy* n'est pas un refrain insignifiant comme le *Don Don* du Vau-de-Vire XXII (édit. de M. Asselin : *Hé! qu'avons-nous affaire*), » je pense qu'il doit être écrit *Enneo Voy*, c'est-à-dire, dans notre ancienne langue : *Ennui, va-t'en* ! » Les refrains insignifiants sont fort anciens, ainsi que je le dirai dans une note sur le Vau-de-Vire XLVII. On trouve, dans les vieilles chansons normandes du manuscrit de Bayeux, plusieurs refrains, tels que *Hanvoy*, *Hé Hoye*, *Ennehanvoy*, *Hé Hanvoy*, etc. L'origine n'en est pas mieux connue, que celle de *Mironton, Biribi, Turlututu*, et une foule d'autres refrains que l'on voit dans nos chansons, même récentes. (L. D.) — *Enneovoy*; puisque ce mot n'est pas un de ces mimologismes tout à fait fortuits et sans origine plausible, que le peuple attache quelquefois au refrain des chansons, et que les éditeurs de 1811 ont cru devoir chercher son étymologie dans le grec *ευνευς*, j'avancerai, comme une conjecture plus probable, qu'il n'est autre chose qu'un *Io! Evohé!* défiguré par la mauvaise prononciation des chanteurs, qui le répétaient sans

Tirez un coup ; ayez l'ame hardie ;
Secourez-moy !
Desja, d'un coup que j'ay mis près du cœur [1],
Ma soif en a presque perdu la vie.
Enneovoy !
Mon cher desir, ô bouteille m'amie,
Secourez-moy !
Vienne mouiller vostre douce liqueur
Mon gosier sec, et guarir ma pepie !
Enneovoy !

XXXVIII

LE BANQUET

Monsieur de ceans,
Ces honnestes gens
Ne vous pourront ruiner
A chopiner ;
Car le sidre ne vaut plus
Qu'un karolus [2].

le comprendre. Nous avons vu qu'Olivier Basselin était savant, et ce cri bachique devait se présenter naturellement à son esprit pour thème d'un de ses Vaux-de-Vire. (N.)

[1] Dans toutes les éditions, ce vers était incompréhensible. Ch. Nodier l'a rendu très-clair, en rétablissant le mot *déjà*, au lieu de *sera*, qui n'avait pas de sens.

[2] Voici ce que dit Nicole Gille (Voy. ses *Annales de France*, vie de Charles VIII) de cette pièce de monnaie : « Et s'en alla le dict roy Charles visiter son païs de Picardie, où il fut honorablement receu, et fit faire monnoye d'argent nouvelle de dix deniers la pièce qu'on appelle Karolus, » etc. Elle était marquée

Quant est pour la chair[1],
Il couste trop cher
A traicter les gens, de paons[2]
Et de faisans :
Aussi, pour garder ce poinct,
N'en avons point.

Nous avons pourtant
Tout nostre content
De mets, pour nostre repas,
Bien delicats;
Mais nous n'avons pas la faim,
De vieille main.

Donc, permettez-nous
(Je parle pour tous),

d'un K, lettre initiale du nom du roi. On s'est longtemps servi, en Normandie surtout, du mot de *Karolus* ou *Carolus*, pour désigner une somme de dix deniers. Les Anglais ont possédé aussi des *Carolus*, mais ils valaient treize francs soixante centimes, ou treize livres quinze sous. (L. D.) — L'auteur de cette note aurait dû remarquer que Basselin, qui vivait, selon lui, du temps de Charles VII, n'eut pas deviné les *Carolus* frappés sous Charles VIII. « Quoy que cette monnoye ne passât pas le règne de Charles VIII, et que Louis XII la decriât, dit Leblanc (*Traité histor. des Monnoyes de France*), elle se convertit, si on peut parler ainsi, en monnoye de compte, dont on se sert encore aujourdhuy parmy le peuple. »

[1] Variante de l'édit. de Mangeant :

Quant est de la chair...

[2] Quoique la chair du paon soit compacte et dure, cet oiseau, à cause de son plumage éclatant qui faisait un bel effet sur la table, était très-recherché en cuisine, depuis l'époque de la chevalerie, mais il a été détrôné par le dindon au dix-septième siècle. Rabelais cite les *pans* et *panneaux*, parmi les sacrifices que les Gastrolatres offraient à leur idole Manduce (liv. IV, ch. LIX); il n'a garde d'oublier aussi les *faisans* et *faisandeaux*.

De n'espargner ce pommé
Si bien aimé,
Sauf à boire, sur la fin,
Un peu de vin.

Il vaut bien vrayement
Son pesant d'argent.
Or, je ne fais plus de cas
De tous ces plats;
Approchez plus tost le pot
Près de l'ecot[1] !

Je n'eusse chanté,
Si ce n'eust esté
Ce bon sidre, qui bien vaut
Qu'on chante haut,
En despit de nos voisins,
Gens trop chagrins[2].

Mais qu'a-t-on perdu?
Ce qui leur est deu
Les met en grand pensement
Incessamment.
Que m'en chaut, si je n'ay pas
Tant de ducats[3]?

[1] C'est la table où sont assis plusieurs convives.
[2] Variante de l'édit. de Mangeant:

Qui sont chagrins.

[3] Les *ducats*, qui reparaissent ici, assignent à ce Vau-de-Vire une date presque certaine, bien postérieure à l'époque où l'on fait vivre Olivier Basselin. C'est seulement sous le règne de Henri III que les ducats d'Italie, de Portugal et d'Espagne furent assez répandus en France, pour qu'on les mentionnât de préférence comme monnaie courante.

Cinq sols font autant,
Quand on est content
Et qu'on jecte les ennuis
Derriere l'huis [1],
Que d'escus les sacs tout pleins
A ces vilains [2].

L'hoste, s'il vous plaist,
Voila votre arrest :
De vostre sidre on boira
Tant qu'on vouldra ;
Nous nous tiendrons bien contens
Pour les despens [3].

XXXIX

LE PASSE-TEMPS A TABLE

N'abregeons point nostre vie,
Par trop nous attedier [4] :

[1] Porte : du verbe latin *exire*, qu'on avait traduit par *issir*, et dont est tiré le substantif *issue*, qu'on a écrit *yssue*. Selon Louis Dubois, en Normandie, « les paysans disent encore, par corruption ou par simple métaplasme, l'*hus* pour la porte. »

[2] Ce mot est synonyme d'*avares*, parce que les vilains ou roturiers, gens des campagnes, étaient censés avoir le monopole des passions basses et *vilaines*, en opposition avec les nobles et les gentilshommes, auxquels on attribuait toutes les vertus et surtout la générosité.

[3] Ce couplet et le précédent ne sont pas dans l'édition de Mangeant.

[4] Ce verbe, dans Nicot, est défini : *ennuyer* ou *fâcher*. Il vient évidemment du latin *tædere*, s'ennuyer. Je crois que l'auteur du

Cent ans de melancholie
Ne payeront pas un denier.
Attendons à reschigner,
Que nous soyons malades,
Qu'on viendra nous ordonner
Des beuvrages si fades.

Ores[1] que sommes alaigres[2]
Et en santé, Dieu mercy!
Laissons là ces sidres maigres :
Je trouve bon cestuy-ci.
Il est sain et chaud aussi
Au ventre et à la bouche :
Aussi, l'hoste que voici
En boist, quand il se couche.

Il traicte la compagnie
Certes assez proprement.
Si nous estions à la pluie,
Nous serions bien pirement.
Je hay naturellement
L'orage et la tourmente;
Mais le vin incontinent
M'en oste l'espouvante.

L'eau qui nourrit la grenouille
Me refroidit trop les dents :
J'aime mieux qu'elle me mouille
Par dehors que par dedans.

Glossaire de la langue Romane s'est trompé, en dérivant le verbe *attédier*, de *tepescere*, tiédir, attiédir. (L. D.)

[1] A présent que.

[2] Gais, dispos ; du latin *alacer*. On écrit aujourd'hui *alègre*, de l'italien *allegro*. (L. D.)

A vous, monsieur de ceans!
Pleigez-moy [1], je vous prie :
Voici un doux passetemps,
Mais qu'il [2] ne vous ennuie.

XL

LE MAL DE PIPE

Nous sommes une grande trouppe
D'infortunez,
Qui, pour avoir trop mis la couppe
Dessous le nez,
Sommes malades au cerveau
Du mal de pipe [3],
Qui prend ceux qui beuvrage d'eau
Ne mettent dans leur tripe.

On nous dit : comme de nature
Le scorpion [4]
Mesme est bon contre sa blessure
Pour guarison;

[1] C'est-à-dire : Faites-moi raison, tenez-moi tête en buvant. *Pleiger*, qui veut dire au propre *cautionner*, s'employait surtout, au seizième siècle, dans le sens de : répondre à une santé portée par un convive.

[2] Pourvu que. C'est une vieille locution encore usitée en Normandie.

[3] C'est-à-dire : l'ivresse. Rabelais emploie plusieurs fois cette imprécation usitée en Languedoc et en Gascogne : « Que mau de pippe vous byre ! »

[4] C'est une croyance populaire encore enracinée dans le peuple,

Qu'il faut retourner aux bons vins,
Comme à la beste
Qui nous a mis ces tintouins
Et ce mal dans la teste.

C'est le sujet pour quoy nous sommes
Venus de loin.
Secourez donc ces povres hommes
A leur besoin,
Et nous donnez, pour nous guarir,
Ce bon beuvrage,
Qui redonne plus de plaisir
Qu'il ne fait de dommage.

O bon vin, liqueur souveraine,
Entre chez moy,
Puisque me sers de medecine,
Quand je te boy!
Qui me veoira tout avaller,
Ne s'en estonne:
Il ne te faut point espargner,
Pour guarir ma personne[1].

que, pour guérir la piqûre venimeuse de cet insecte, il faut laver la plaie avec de l'huile dans laquelle on a fait mourir des scorpions.

[1] Charles Nodier a écrit autrement ces deux vers dans son manuscrit :

Il ne se fault point espargner,
Pour guarir sa personne.

XLI

HOMMAGE AU CIDRE

Ne laissons point seicher
Le passage des vivres.
Mais que nous soyons ivres,
Nous nous irons coucher.

Noyons nostre soucy
En ce Doux-Dagorie [1].
Beuvons tous, je vous prie,
A l'hoste que voici!

Il n'a point de regret
Au sidre qu'il nous donne;
En eust-il une tonne,
Il l'abandonneroit.

Voulez-vous rien mander
Là bas à la riviere?

[1] Le Doux-Dagorie est une pomme propre à faire du cidre. Elle était connue sous ce nom, dès le seizième siècle. Julien De Paulmier (*de Vino et Pomaceo*, lib II) n'en parle pas; mais l'auteur anonyme (Jacques de Cahaignes) qui a traduit et fort augmenté cet ouvrage, sous le titre de *Traité du Vin et du Sidre*, par Julien de Paulmier, parle en ces termes, p. 56, de cette espèce de pomme: « Doux-Dagorie, pomme moyenne, rouge d'un costé et verde de l'autre, laquelle, approchant de sa maturité, jaunit fort. Le sidre est beau et jaune, mais il doit estre beu la première année, parce qu'il s'aigrit aux chaleurs. » Nous avons cité le Doux-Dagorie dans notre *Traité du Pommier, du Poiré et des Cidres*, t. I, p. 66, et dans le *Cours complet d'Agriculture*, en 6 vol. in-8°, t. V, article Pommes à cidre, n° 48. (L. D.)

Y avez-vous affaire?
Les tripes vay laver[1].

O soulas[2] des gosiers,
O très bon jus de pomme!
Prions pour le bon homme
Qui planta les pommiers.

XLII

LES EXCUSES

Nous sommes trop longtemps ici :
J'ay peur qu'il vous ennuie!
Allons-nous-en; j'ay peur qu'il vous ennuie!

Monsieur nostre hoste, grand mercy!
Nous sommes trop longtemps ici :
Monsieur nostre hoste, grand mercy!
Couvrez-vous, je vous prie?
Allons-nous-en; j'ay peur qu'il vous ennuie!

Vous avez par trop grand soucy[3]:
Nous sommes trop long temps ici;

[1] Imitation littérale de Rabelais : « Voulez-vous rien mander à la rivière? Cestuy-cy va laver les tripes. » (*Gargant.*, liv. I, ch. v.) Il va sans dire que ce n'est pas Rabelais qui imite ici Olivier Basselin, qu'il ne connaissait certainement pas.

[2] Soulagement, consolation; du latin *solatium*.

[3] Sollicitude, attention; du latin *sollicitudo*.

Vous avez, par trop grand soucy,
Traicté la compagnie?
Allons-nous-en; j'ay peur qu'il vous ennuie!

A vous, du reste que voici[1]!
Nous sommes trop long temps ici :
A vous, du reste que voici!
Il est fol qui s'oublie.
Allons-nous-en; j'ay peur qu'il vous ennuie!

S'il vous plaist, vous ferez ainsi?
Monsieur nostre hoste, grand mercy!
S'il vous plaist, vous ferez ainsi :
Chascun vous en supplie.
Allons-nous-en; j'ay peur qu'il vous ennuie!

XLIII

ORGIE

Nous sommes armez comme il faut;
A l'arme! à l'assault! à l'assault!
Nous sommes armez comme il faut :
Chascun monstre ce qu'il sçait faire!

Il semble que le cœur vous faut[2]?
A l'arme! à l'assault! à l'assault!

[1] C'est-à-dire : nous buvons à votre santé ce qui reste dans nos verres.
[2] Manque; du verbe *faillir*.

Il semble que le cœur vous faut?
Car vous faites piteuse chere.
Nous sommes armez comme il faut :
Chascun monstre ce qu'il sçait faire!

La trompette a sonné bien haut :
A l'arme! à l'assault! à l'assault!
La trompette a sonné bien haut.
Encor premier[1] nous faut-il boire?
Nous sommes armez comme il faut :
Chascun monstre ce qu'il sçait faire!

Nous en aurons le cœur plus chaud;
A l'arme! à l'assault! à l'assault!
Nous en aurons le cœur plus chaud,
Et vaincrons mieux nostre adversaire.
Nous sommes armez comme il faut :
Chascun monstre ce qu'il sçait faire!

A un j'ay fait faire un beau sault!
A l'arme! à l'assault! à l'assault!
A un j'ay fait faire un beau sault!
Vous en ferez en la maniere[2]?
Nous sommes armez comme il faut :
Chascun monstre ce qu'il sçait faire!

[1] D'abord, auparavant.
[2] C'est-à-dire : de la même manière.

XLIV

L'ANNÉE D'ABONDANCE

O tintamare plaisant
Et doucement resonnant
Des tonneaux que l'on relie!
Signe qu'on boira d'autant!
Cela me fait resjouir.
O belle harmonie!
Sans toy, je m'allois mourir
De melancholie.

Comme moy, tout bon beuveur,
Au maillet et au chasseur[1],
Met les deux mains sans vergongne
Et s'employe de bon cœur
A relier ses tonneaux,
Et luy-mesme congne :
Pour remplir tost ses vaisseaux[2],
Haste sa besongne[3]!

Sans fruict, vignes et pommiers
Avoyent dedans nos gosiers

[1] Les tonneliers ont deux maillets, dont le plus petit s'appelle *le chasseur;* il est toujours de bois de buis, et fait en forme de coin : c'est sur celui-là qu'on frappe pour *chasser* les cercles. (A. A.)

[2] Variante de l'édit. de Mangeant :

Pour remplir tous ses tonneaux.

[3] Ch. Nodier a mis dans son manuscrit :

Pour remplir tost tes vaisseaux,
Haste la besongne!

Trop laissé la seicheresse [1],
Et aux tonneaux et celliers.
Cet an, par fertilité,
  Nous donne largesse :
Ne crions plus la cherté.
  A vous, nostre hostesse!

Voici bon sidre nouveau.
Je croy qu'il est fait sans eau :
Il est chaud à la fourcelle [2]
Et donne jusqu'au cerveau.
Le Dameret excellent [3]
  A la couleur telle.
Si j'en beuvois bien souvent,
  Faudroit la hardelle [4].

[1] Variante de l'édit. de Mangeant :

Trop laissé de sécheresse.

[2] L'estomac ou la poitrine, et plus proprement le sternum (N.)

[3] Cette pomme, dont le vrai nom est *Ameret*, à cause de sa saveur amère, est connue sous celui de *Dameret*, dès le temps de Julien de Paulmier, qui la cite fol. 46 de son traité *de Vino et Pomaceo*, en 1588. Cahaignes, l'année suivante, dans le même ouvrage, traduit et fort augmenté, appelle cette pomme *Ameret*, parce qu'elle est (dit-il, fol. 54, verso) « amere, dont elle a pris le nom..... Son sidre est des plus excellens, rouge et beau jusqu'à la seconde année ; mais, parce qu'il eschauffe fort, et remplit le cerveau de vapeurs, on n'en doit boire sans le tremper de la moitié ou du tiers d'eau. » Nous en avons fait mention dans notre *Traité du Pommier*, etc., t. I, p. 64 ; et dans le *Cours complet d'Agriculture*, t. V, art. Pommes à cidre, n° 3. (L. D.)

[4] Jeune fille, comme *hardeau* signifiait à la même époque un jeune garçon. Ces mots viennent probablement de *hardes*, *harts*, jeunes branches, et, par extension, jeunes gens, comme on dit encore familièrement : un beau *brin* de fille, pour dire : une fille jeune, belle et svelte. L'éditeur de 1811 s'est tout à fait trompé,

Au prix d'antan [1], un chascun
Dit qu'on a trois pots pour un
Bon marché, pour une chose
Qui donne un si bon parfum !
Je trouve en toy plus d'odeur,
Qu'au musc ou la rose.
Baise-moy, mon povre cœur,
Et de moy dispose !

XLV

LA SIGNIFICATION DU VIN

Se trouvent trois lettres en vin,
Qui font Vigueur, Joye, Nourriture,
Et denotent bien sa nature,
Comme dit fort bien mon voisin.

Le bon vin redonne vigueur
Et force au corps qui est malade;
Il chasse la tristesse fade,
Nourrit le corps, purge le cœur;

quand il n'a vu, dans le mot *hardelle*, qu'un simple diminutif de *hart*. Il signifie ici *jeune fille*, et c'est ainsi que le définissent Nicot et de Roquefort. — (L. D.) *Hardelle*, branche de bois vert, bâton. C'est-à-dire : il ne pourrait plus se passer d'appui pour le soutenir. (N.)

[1] Les années antérieures, comme l'annonce la construction étymologique de ce mot (*ant-an*). Villon s'informait d'ordinaire qu'*estoyent devenues les neiges d'antan*, dit Rabelais. (N.)

Fait de la bile ejection [1];
Le sang espez il subtilise,
Et nostre appetit il aguise [2]
Et aide à la digestion.

Et bref, le vin, pris sobrement,
Est tousjours une bonne chose.
Je n'en prendray que ceste dose :
Prenez la vostre mesmement ?

Je me sens bien reconforté,
O belle et bonne creature !
Tu as de ce coup, je te jure [3],
Ma toux et mon rhume emporté.

XLVI

LES VOEUX

Si j'ay un amy, quand je boy,
Je vouldrois qu'il beust avec moy
Du meilleur vin que l'on peust boire ;
Car, pour moy, je le vay jugeant :

[1] *Ejection* ne se trouve ni dans Nicot, ni dans le Dictionnaire de l'Académie, ni même dans celui de Trévoux. C'est le mot latin *ejectio*, tout simplement francisé : rejet, action de rejeter. (L. D.)

[2] Pour : *aiguise*.

[3] Variante proposée par Richard Seguin, dans son *Essai sur l'histoire de l'industrie du Bocage* (1810) :

Tu as de ce corps, je te jure...

Plus grand bien on ne me peut faire,
Que de bon vin en m'abreuvant.

Mais si j'avois un ennemy,
Qu'il ne beust jamais qu'à demy [1],
Quoiqu'il eust une soif extreme,
Encor que ce ne fust pas vin,
Et qu'il eust pour beuvrage mesme
Ce qui fait tourner mon moulin :

Ce luy seroit affliction
Plus grande, à mon opinion,
Que là bas n'est celle à Tantale [2] ;
Encor plus grande, que je croy,
S'il desiroit oindre sa falle [3]
De bon vin, autant comme moy.

[1] Il faut sous entendre, au commencement de ce vers : *je voudrois*, retranché par ellipse.

[2] Dans le manuscrit de Charles Nodier :

Qu'aux enfers n'est celle à Tantale.

[3] Ménage, et c'est beaucoup sans doute, convient que l'origine de ce mot n'est pas connue. On ne le trouve ni dans Nicot, ni dans le Dictionnaire de l'Académie, ni dans le Glossaire de la Langue Romane, ni dans son Supplément. Les compilateurs du Dictionnaire de Trévoux disent avec raison que c'est un mot populaire qui signifie *jabot*. C'est dans ce sens qu'il est encore usité en Normandie. Ainsi Basselin l'emploie ici pour désigner plaisamment son estomac. (L. D.)

XLVII

IL FAUT TRINQUER

Hé! qu'avons-nous affaire
Du Turc ni du Sophy?
Don don [1].
Pourveu que j'aye à boire,
Des grandeurs je dy : Fi!
Don don.
Trinque, seigneur : le vin est bon.
Hoc acuit ingenium [2].

Qui songe en vin ou vigne,
Est un presage heureux,
Don don.
Le vin, à qui reschigne,
Rend le cœur tout joyeux,
Don don.
Trinque, seigneur : le vin est bon.
Hoc acuit ingenium.

Meschant est qui te brouille
(Je parle aux taverniers),
Don don.
Le breuvage à grenouille
Ne doit estre aux celliers,
Don don.

[1] Ce refrain, qui est fort ancien, paraît être une onomatopée insignifiante qui rappelle seulement le son des cloches.

[2] Au seizième siècle, on prononçait le latin à l'italienne : *ingenion.*

Trinque, seigneur : le vin est bon.
Hoc acuit ingenium

Que ce vin on ne couppe;
Ainçois[1] qu'on boive net,
Don don.
Je prie toute la trouppe
De vuider le godet,
Don don.
Trinque, seigneur : le vin est bon.
Hoc acuit ingenium.

XLVIII

ÉLOGE DE L'HOTE[2]

Louons nostre hostel[3],
(*Bibimus satis*)[4]
Et l'hoste, lequel
Nos pavit gratis
Et sans reschigner,

[1] Cet adverbe a plusieurs significations dans nos vieux auteurs. Il veut dire ici : *au contraire*. C'est à peu près l'*anzi* des Italiens et l'*antès* des Espagnols. (L. D.)

[2] Ce Vau-de-Vire paraît avoir servi de modèle à de jolies chansons de Panard, depuis heureusement imitées par Désaugiers, le plus digne de ses émules. (N.)

[3] Les éditeurs de 1811 avaient à tort substitué l'*Éternel* à *Nostre hostel*. Richard Séguin, dans son ouvrage sur l'industrie du Bocage et sur la ville de Vire, a rétabli le premier la leçon véritable d'après des manuscrits plus exacts.

[4] Nous avons déjà vu de ces mots latins mêlés à des vers français dans le Vau-de-Vire précédent. Ce mélange d'dimoes est fort ancien dans les chansons, puisque, dès le temps des Trouba-

Onerans mensas
De mets delicats.

Il nous aime bien :
Hoc patet nobis;
Car son meilleur vin
Deprompsit cadis,
Et nous en a fait,
Usque ad oras,
Remplir nos hanaps [1].

dours, vers 1300, on en composa une dont les vers de chaque strophe sont alternativement provençaux, latins et italiens. Elle commence ainsi (Ginguené, *Hist. litt. d'Italie*, t. I, p. 465) :

Ahi faulx ris perge trai haves
Oculos meos, et quid tibi feci
Che fatto m' hai cosi spietata fraude?

Il existe un chant anglais plus ancien (il est du douzième siècle), composé de deux vers latins, de trois vers anglais et d'un vers latin rimant avec les deux premiers. En voici le début :

Caput apri defero,
Reddens laudes domino, etc.

(Voir *Esp. des journ.*, 1782, mai, p. 140.) On trouve, dans les Mélanges d'Orlande De Lassus (Paris, 1576, in-4° obl., fol. 41, verso), une chanson, dont nous ne citerons que le commencement, à cause des obscénités mêlées à des aspirations religieuses qui terminent les couplets :

Vous qui aimez les dames,
Blande loquimini ;
Ne leur faictes nul blame,
Sed adulamini, etc.

Ces divers ouvrages et beaucoup d'autres, que nous aurions pu citer, mais qui sont très-connus, ont évidemment fourni à Panard l'idée du mélange de français et de latin, qu'il a mis dans cette chanson :

Bacchus, cher Grégoire,
Nobis imperat, etc. (L. D.)

[1] Le hanap était une coupe de cérémonie, faite de métaux

Les frais ne soyent grands
Coram amicis,
Nous entre-hantans
Sumptibus paucis;
Mais toujours le vin
Lavet gingivas,
Après le repas.

Qu'on en donne donc
Cunctis convivis;
A l'hoste beuvons [1]
Pateris plenis;
Le remercians.:
A vingt ans d'ici
Puissions faire ainsi!

XLIX

CONTRE LE MÉDECIN

Ostez-moy ce medecin [2],
Qui veut que de l'eau je boive,

souvent émaillés avec beaucoup de luxe. Ce mot, très-ancien dans notre langue, n'est que la traduction du *hanapus* de la basse latinité. Du Cange le tire du saxon *hnæp;* en bas breton, *anap* et *anaph*. (L. D.)

[1] Variante de l'édit. de Mangeant:

A l'hoste boivons.

[2] Dans le recueil intitulé : *Trésor des Chansons amoureuses* (Lyon, Huguetan, 1584, in-16), comme dans l'édition de Mangeant, on lit la variante suivante :

Maudit soit ce medecin...

Et que je quitte le vin,
Une liqueur si souefve [1] ?
Pensant ainsi me guarir,
Il me veut faire mourir.

L'eau est à mon naturel
Un element tout contraire [2];
Et ce medecin cruel
Me vient conseiller d'en boire [3] !
Fi, fi de son *recipe!*
Je n'y seray plus trompé.

Si ce meschant j'eusse creu,
Las! je serois mort tout roide;
Si seulement j'eusse beu
Sa tisanne et son eau froide.
Quand ce bon vin j'ay gousté,
J'ay recouvert la santé [4].

[1] Variante de l'édit. de Mangeant :

Une liqueur tant souefve.

Souef, *souefve*, ou *soueve* : agréable, du latin *suavis*. (L. D.)

[2] Variante de l'édit. de Mangeant :

Un ennemy tout contraire.

[3] Variante de l'édit. de Mangeant :

Me veut conseiller d'en boire.

[4] On ne distinguait pas à cette époque les deux verbes *recouvrir* et *recouvrer*, au prétérit indéfini : « J'ay recouvert quelques livres joyeux, lesquels te seront par le présent porteur rendus. » Rabelais, *Pantagr.*, liv. IV, ch. III. (N.)—Louis Dubois, dans son édition, à remplacé mal à propos *recouvert*, par *recouvré*.

Beuvant du bon, je ne crains[1]
Jamais une maladie;
En despit des medecins,
Je pintay toute ma vie.
Je sçay bien ce qui m'est bon :
J'en boy à vous, compagnon!

L

DIALOGUE DU VIEILLARD ET DU MÉDECIN[2]

LE VIEILLARD.

Conseillez-moy pour ma santé,
Car vous sçavez la medecine;
Et vous serez bien contenté.

LE MÉDECIN.

Pour vous j'emploiray ma doctrine,
Vous conseillant fidellement,
Et ne veux point de vostre argent.

[1] Ce couplet est tout à fait différent dans l'édition de Mangeant, comme dans le *Trésor de Chansons amoureuses*, que nous avons déjà cité en note, p. 85:

Beuvant du bon, je ne crains
D'avoir une maladie
A l'estomach ni aux reins.
J'en boiray toute ma vie,
Puisque je le trouve bon.
Je boy à toy, compagnon!

[2] Dans quelques anciennes impressions, ce Dialogue est intitulé : *Discours d'un Médecin et de maistre Olivier sous l'om-*

LE VIEILLARD.

Que faut-il pour ma toux guarir
Et le rhume qui me tourmente
Et cuide [1] me faire mourir?

LE MÉDECIN.

Recipe [2] du jus de la plante
Qui se soustient par echalas,
Deux ou trois fois à ton repas.

LE VIEILLARD.

J'ay l'estomach debilité,
Si bien qu'à grand' peine il digere,
M'engendrant une crudité.

LE MÉDECIN.

Recipe, pour ton ordinaire,
Et te donne à travers les dents
Du rouge sirop d'Orleans.

LE VIEILLARD.

La goutte aux jointures des os
Me tient, alors que le temps change,
Si bien que j'en perds le repos.

bre d'un Vieillard. Cette pièce est, à proprement parler, un *jeu-parti*, fait à l'imitation des *tensons* provençaux, ou chansons en dialogue entre deux interlocuteurs. (L. D.) — Il est inutile de faire observer que cette charmante pièce a dû donner à maître Adam l'idée du Rondeau sur la sciatique. (N.)

[1] Penser. Quelques auteurs ont cru que ce verbe venait du latin *cogitare*. C'est une étymologie à la Ménage. (L. D.).

[2] Formule préliminaire des ordonnances de médecins. Voy. ci-dessus la note, p. 55.

LE MÉDECIN.

De decoction de vendange
Recipe trois veltes [1], et plus
Ne songe tant à tes escus.

LE VIEILLARD.

Tous vos *Recipe*, c'est le vin.
Le vin, est-ce chose si bonne?
Sans luy, ne seriez medecin!

LE MÉDECIN.

A tous ceux-là le vin ordonne,
Qui en humeur me sont egaux,
Car le vin guarit tous mes maux.

[1] J'admets *veltes*, au lieu de *voltes*, qui se trouve dans les précédentes éditions. La velte est une mesure de liquides qui contient six pintes (à peu près six litres.) *Volta*, en italien, signifie *tour, fois*. Je sens qu'on peut dire: « Bois trois fois du vin; » mais ici il faudrait, en conservant le mot *volte*, s'exprimer ainsi : « Prends trois fois du vin, » ou « Prends trois tours de vin. » Il me semble qu'il est très-probable que les imprimeurs ont mis dans ce mot un *o* pour un *e*, et qu'on a depuis lu *volte* pour *velte*. Alors le sens et l'expression deviennent fort convenables : Prends trois veltes de vin ! » (L. D.)

LI

LA FEMME DE BASSELIN[1]

Mon mary a, que je croy,
 Par ma foy!
Le gosier de chair salée :
Car il ne peut respirer,
 Ni durer,
Si sa gorge n'est mouillée.

Lorsqu'il est en grand courroux,
 Voulez-vous
Luy adoucir le courage?
Faites-luy tant seulement
 Promptement
Boire quelque bon beuvrage.

Pourveu qu'il ne vende rien
 De son bien,
S'il boit, j'en suis resjouie;
Car j'ay tout au long du jour
 Son amour,
Et sommes sans fascherie.

[1] Ce Vau-de-Vire porte le titre suivant, dans le Recueil de Lyon, 1584 : *C'est la femme à maistre Olivier qui chante.* C'est par ironie que Basselin fait ainsi parler sa femme, qui devait être peu satisfaite de son amour pour le vin et du désordre que ce goût mettait dans leur fortune. Le bonhomme, quoi qu'il en ait dit, n'était pas moins « buveur de nature que de nom. » (L. D.)



J'ay un peu gousté enfin
Ce bon vin :
Or, vive ce bon beuvrage,
Qui mon homme en santé met
Et nous fait
Vivre en paix en mariage!

LII

ÉLOGE DU VIEUX TEMPS

Qui est comme moy bon beuveur,
Ne craint tant trouver un voleur[1],
Comme un mauvais beuvrage;
Car, d'un voleur, on se defend;
Mais celuy qui mauvais vin prend,
Bientost perd tout courage.

Je vouldrois, beuvant mauvais vin,
Me voir la gorge tout soudain
Bien courte devenue;
Mais, quand le bon vin je boirois,
Que le col j'eusse encor trois fois
Aussi long qu'une grue.

Quant à l'eau, ne me parlez point
D'en boire, si n'y suis contraint,
Ou si ne suis hermite;

[1] On lit ailleurs *robeur*, qui signifiait la même chose, de la basse latinité *raubare*, tromper, et de l'italien *rubare*, voler, dérober. (L. D.)

Encor fauldroit-il quelquesfois
Que vin je beusse dans les bois,
Ou je mourrois bien viste.

Je sçay bien que je boy des mieux;
Mais j'en ressemble à mes ayeulx :
Il faut suivre nos peres.
S'on [1] laisse les vieilles façons,
Jamais, si bien que nous pensons,
N'iront droict nos affaires [2].

LIII

LES GALES BON-TEMPS

L'amour je laisseray faire
Et les dames courtiser.
Il ne me faut plus qu'à boire
D'autant, et me reposer.

Desja le poil me grisonne;
Desja la goutte je sens.
Je veux traicter ma personne
Avec les Gales Bon Temps [3].

[1] Pour: *si on*, et plus anciennement : *se on*.

[2] Basselin, qui sans doute savait par cœur Horace aussi bien qu'Anacréon, fait ici l'apologie du temps passé (*laudator temporis acti*), comme tous les vieillards.

[3] *Gale* ou *galle* signifiait dans notre ancienne langue : allé-

Si j'avois tousjours en cave
Un muid de vin savoureux,
Fust d'Orleans ou de Grave,
Je me tiendrois bien heureux.

Sans me soucier d'usure,
Qui n'a jamais bon succez,
J'irois le veoir, je vous jure,
Plus souvent que mes procez.

Car j'ay un mal de nature :
Mon poulmon tout sec devient;
Et mourrois par adventure,
Si ne beuvois bien souvent [1].

gresse, plaisanterie, plaisir, divertissement, joie, etc. Le normand Alain Chartier, dans son poëme des *Quatre Dames*, dit :

Soit l'adventure bonne ou male,
Rire, pleurs, courroux ou gale.

Les mots *gale, galle, galois,* viennent du celtique armoricain. Les italiens ont le verbe *gallare*, qui signifie : se réjouir. Au surplus, les mots *Galle Bon-Tems* se rapportent à notre Roger Bon-Temps. C'est un Roger Bon-Temps; c'est-à-dire : c'est un homme toujours joyeux et sans soucis. (L. D.) — L'auteur de cette note a cru que le type de Roger-Bontemps devait être très-ancien, quoiqu'il faille le reconnaître, sous le règne de François Ier, dans le personnage bien caractérisé du poëte Roger de Collerie. Ch. Nodier dit, au sujet de *gale bon temps*, que « ce mot vient du vieux verbe *galer*, se rejouir, et de là, *galant*, *galois*, *gaillard*, toutes acceptions probablement figurées sur le nom latin du *coq* (*gallus*), comme celles de *coquart* et *coquet*, sur son nom français. »

[1] Variante de l'édit. de Mangeant :

Si je ne beuvoy souvent.

Cette couppe est toute pleine;
J'en vay laver mes poulmons [1].
C'est le chaud et la saleine [2],
Ce n'est pas nous qui beuvons.

LIV

LE VIN CONVIENT AUX VIEILLARDS

Sur la mer je ne veux mie
En hazard mettre ma vie,
Pour augmenter mes moyens;
Pourveu qu'à mon gré je boive
Et que mon peu je conserve,
Cy-bas je ne veux plus rien.

Plus tost quitterois ma terre,
Que le pot et que le verre!
Je suis desja vieillard gris.
Le vin tous mes maux appaise
Et m'oste une toux mauvaise
Qui me tient toutes les nuicts.

Le vin mes forces resveille.
Quand je n'en boy point, ma vieille
En a le cœur fort estreint;

[1] Variante de l'édit. de Mangeant :

J'en vais tremper mes poumons.

[2] Pour : *saline*, chair salée ou poisson salé.

Car, au soir, quand je me couche,
Je luy dy, s'elle me touche :
« Non, je ne le feray point. »

Viens donc, vin de couleur belle,
Me reschauffant la fourcelle,
Guarir mon rhume et ma toux !
Pour moy qui suis vieux bon homme,
N'est bon le jus de la pomme :
Le vin est propre pour nous.

LV

ÉLOGE DE L'IVROGNE

Ma femme se dit mal pourveue,
Que je perds les biens et la veue
A force de boire du bon ;
Mais ne faut qu'elle s'en tourmente :
Car c'est une chose excellente
Qu'un venerable biberon.

On dit que ses ans il abrege ;
Ainçois [1] il a grand privilege :
Car, ce pendant qu'il boit d'autant,
Il ne craint point que la pepie,
Qui aux poulets oste la vie,
Le fasse mourir à l'instant.

[1] Mais, cependant.

Il n'est meurtrier ni sanguinaire :
Car tout le feu de sa cholere,
Beuvant bien, il trempe et destaint [1] ;
Mais que cestuy-là l'on redoute,
Lequel ne boit que goutte à goutte,
Car il frappe en n'y pensant point.

Helas ! que fait un povre ivrogne?
Il se couche, et n'occit personne;
Ou bien il dit propos joyeux;
Il ne songe point en usure,
Et ne fait à personne injure.
Beuveur d'eau peut-il faire mieux?

LVI

INVECTIVES CONTRE LE VIN

Je suis beaucoup irrité
Contre toy, vin desloyal :
Tu m'as fait beaucoup de mal;
Tu m'as mis à povreté,
Et nous as fait disputer bien souvent, ma femme et moy [2]...
C'est à vous à qui je boy !

Vin, tu me semblois si bon,
Que m'as fait vendre mon clos,

[1] *Desteindre*, éteindre, apaiser.
[2] Ce grand vers, de mesure inusitée, mais nécessaire probablement à la musique, se compose de deux petits vers, de sept syllabes chacun.

Pour payer tous mes ecots,
Et engager ma maison.
Tout le monde ne sçait pas encor ce que je doy.
C'est à vous à qui je boy!

Nous verrons lequel sera
De toy ou moy le plus fort.
Je feray tout mon effort.
Si je puis, tout coulera.
Entre dedans mon gosier : je me vengeray de toy [1].
C'est à vous à qui je boy.

LVII

APOSTROPHE AU VIN

J'ay encore à cheminer
Et faire une longue traicte [2].
Bon sidre, entre en mon gosier;
Mais, avant que je t'y mette,
Arreste, arreste!
Si je boy,
Dy-le-moy,
M'y troubleras-tu point la teste?

Quiconque veut travailler,
Faut tenir sa gorge nette

[1] Dans la copie préparée par Ch. Nodier, il y a : « Je veux me venger de toy. »
[2] Course. C'est, à proprement parler, une route assez longue, que l'on fait sans s'arrêter. (L. D.)

Et bien souvent la mouiller;
Mais, avant que je t'y mette,
Arreste, arreste!
Si je boy,
Dy-le-moy,
M'y troubleras-tu point la teste?

Bon sidre, oste le soucy
D'un procez qui me tempeste [1],
Quand tu passeras par cy;
Mais, avant que je t'y mette,
Arreste, arreste!
Si je boy,
Dy-le-moy,
M'y troubleras-tu point la teste?

Il faut, pour l'amour des gens,
Ne fust-ce qu'une gouttette [2],
Boire, puisque je te tiens;
Mais, avant que tout j'y mette,
Arreste, arreste!
Car je croy,
Si je boy,
Que tu m'y troubleras la teste.

[1] Ce verbe s'employait alors avec le régime direct, et signifiait *tourmenter*. (L. D.) — Il est question ici du procès que Raoul Basselin avait intenté pour mettre Olivier en curatelle. Voir le Discours préliminaire. (A. A.)

[2] On dit encore aujourd'hui *gouttelette*. Je ne crois pas qu'aucun autre écrivain que Basselin ait employé le diminutif *gouttette*. C'est un mot de sa façon. (L. D.)

LVIII

L'ALCHIMIE BACHIQUE

C'est ici que je veux chercher
La Pierre philosophale;
C'est ici que je veux souffler[1]:
Mon fourneau, ce sera ma fale[2].

Mon soleil[3], c'est le vin sans eau;
Le bon sidre, c'est mon mercure[4].
Je les mettray dans mon fourneau
Tout purs, comme ils sont de nature.

Y dussay-je employer mon bien,
Je ne veux point d'autre alchymie;
Encore n'y perdray-je rien,
Car boire contente ma vie.

[1] Allusion aux opérations de l'alchimie, dans lesquelles il s'agissait d'entretenir un feu toujours égal, pendant plusieurs jours, autour de l'alambic ou du mâtras contenant les substances destinées à la création de la Bénite Pierre ou du Grand-Œuvre.

[2] Il est évident, par le sens, que *fale* est pris ici pour *gosier* ou pour *estomac*. Je serais fort en peine de trouver une étymologie à ce mot, que les premiers annotateurs ont passé sous silence, et qui pourrait bien n'être qu'une de ces métaphores bizarres que le peuple lui-même apprend au poëte, à moins qu'on ne suppose que c'est une altération du mot *fane* ou *fanon*, qui se dit de la peau pendante au-dessous de la gorge des bœufs. (N.)

[3] Dans le langage des philosophes hermétiques, le *soleil*, c'est le feu, le corps parfait ou l'or.

[4] Les alchimistes se servaient du mercure pour transformer les métaux. Olivier Basselin, dans ce Vau-de-Vire, emploie les termes techniques, de manière à nous faire croire qu'il avait été *souffleur*, avant de devenir buveur.

O quintessence de pommier!
Si tousjours j'en beuvois de telle,
Seroit-ce sujet pour juger
Qu'il me faut mettre en curatelle[1]?

LIX

LE COUVENT[2]

Puisque bon temps ne dure plus,
Je veux le siecle abandonner :
En un monastere reclus,
Mes jours il me faut confiner,
Où ceux qui le vin vont crier[3]
Je ne puisse veoir ny entendre;
Car, pour mon vieil amy[4] trouver,
Faudroit le froc quitter et vendre.

[1] Les biographes et les commentateurs d'Olivier Basselin parlent d'un procès que lui fit son frère, Raoul Basselin, pour le faire interdire ou le *mettre en curatelle*. Olivier, en effet, dans le Vau-de-Vire précédent, se plaint d'un procès qui le *tempête*.

[2] Ce Vau-de-Vire est ainsi intitulé, dans les vieux recueils *La Plainte de maistre Olivier qui veut se retirer en une religion de moine*. Le mot *religion* signifie ici comme dans l'ancien français: *monastère*, couvent, maison religieuse. (L. D.)

[3] On avait autrefois l'usage de crier le vin dans les rues. Il paraît qu'il en était encore de même à Vire au commencement du quinzième siècle. (L. D.) — Le vin s'y est vendu à la criée jusqu'au dix-septième siècle, car chaque ville avait un ou plusieurs crieurs de corps et de vin, jurés assermentés. Telle est l'origine des huissiers ou commissaires-priseurs.

[4] C'est le vin.

Tous les drosles mes compagnons,
Quand d'eux me viendra souvenir,
Auront part en mes oraisons;
Mais de vin ne faut s'abstenir[1].
Hélas! on me verra gemir,
N'en beuvant à leur souvenance :
Mais pourrois-je point obtenir,
Pour cet effet, quelque dispense?

Au convent[2] encore ne suis;
De cecy je puis bien gouster :
J'en vay boire à vous, mes amis!
Dites-moy : « Grand mercy, *frater!* »
Las! comment pourray-je quitter
Une si douce compagnie?
Eh! qui viendra reconforter
Au convent ma dolente vie?

Voilà le fond[3] tout apparent :
Voyez, je n'y ay rien laissé.
Seroit dommage voirement
Que ce beau verre fust cassé
Par quelque valet insensé
Ou chambriere mal apprise.
Bon vin et verre bien rinsé,
Boire d'autant : c'est ma devise!

[1] Ch. Nodier a mis dans son manuscrit :

Mais de vin se faut abstenir.

[2] *Convent*, du latin *conventus*, assemblée, et non *couvent*, qui ne se disait pas encore. (L. D.)

[3] Il veut parler du fond de son verre.



LX

IL FAUT BOIRE

Or sus, beuvons ! Que nous sert de pleurer?
En attendant qu'on oye publier
La douce patience [1],
Il faut, de ce bon vin, laver sa conscience [2].

Car, aussi bien, que serviront nos biens?
Nous deslaissons à nos hoirs des moyens [3]
Dont ils font chere lie [4] :
Faisons-la, ce pendant que nous sommes en vie.

Ne soyons point si vilains et hagards,
Que de laisser ce bon vin aux soudards
Qui nous font tant d'outrage !
S'ils le beuvoient sans nous, ce seroit grand dommage.

[1] Pluquet, dans une note qu'il m'a communiquée, pense que « ce mot est mis là pour *paix*. » Cette opinion est très-vraisemblablement fondée. Toutefois on ne trouve nulle part le substantif *patience* employé dans ce sens. (L. D.)

[2] Ce couplet est différent dans l'édition de Mangeant :

Beuvons d'autant ! Que nous sert de plorer,
Si nos pommiers sont lassez de porter ?
Faut avoir patience :
Il faut, de ce bon vin, laver la conscience.

[3] Variante de l'édit. de Mangeant :

Nous espargnons à nos hoirs les moyens.

[4] Chère joyeuse. *Lie*, de *læta ;* comme *liesse*, de *lætitia*, joie. On dit encore familièrement *faire chere lie*, pour : *mener joyeuse vie*.

Laissons, voisin, ces messieurs deviser ;
Je boiray tout, si tu me veux pleiger[1] ;
Mais, après, n'en fais doute,
Tu sortiras dehors, si tu en laisses goutte.

On ne diroit qu'une mouche y eust beu[2] :
Or, boy ainsi que boire tu m'as veu.
En despit de la guerre,
Cela ne nuira point à ceux qui sont en terre[3].

LXI

LE SIÉGE DE VIRE[4]

Tout à l'entour de nos remparts,
Les ennemis sont en furie :
Sauvez nos tonneaux, je vous prie.
Prenez plus tost de nous, soudards,
Tout ce dont vous aurez envie :
Sauvez nos tonneaux, je vous prie!

[1] Faire raison, tenir tête, en buvant : du latin *plegiare*, cautionner.

[2] C'est un emprunt textuel aux *propos des beuveurs* du Gargantua : « Page, emplis icy et couronne le vin, je te prie... Diriez-vous qu'une mousche y eust beu? » C'est-à-dire que le verre est plein jusqu'au bord.

[3] Les trois derniers vers de ce couplet sont un peu différents dans l'édition de Mangeant :

Boy doncq ainsi que boire tu m'as veu,
En despit de la guerre :
Cela ne nuit en rien à ceux qui sont en terre.

[4] Basselin indique, par ces vers, que la ville de Vire était, sinon

Nous pourrons après, en beuvant,
Chasser nostre melancholie :
Sauvez nos tonneaux, je vous prie!
L'ennemy, qui est cy devant,
Ne nous veut faire courtoisie.
Vuidons nos tonneaux, je vous prie!

Au moins, s'il prend nostre cité,
Qu'il n'y trouve plus que la lie :
Vuidons nos tonneaux, je vous prie!
Deussions-nous marcher de costé,
Ce bon sidre n'espargnons mie :
Vuidons nos tonneaux, je vous prie!

LXII

TRÈVE AUX CHANTS VIROIS

C'est assez, troupe honorable,
De ces gentils chants Virois :
Il faut se lever de table.

positivement assiégée, du moins menacée par les Anglais. Or, cet événement dut avoir lieu en 1417 ou 1418, puisque Henri VI, roi d'Angleterre, descendu récemment à Touques, alla assiéger Caen, le 17 août 1417. C'est donc à la fin du quatorzième siècle et au commencement du quinzième, qu'il faut fixer l'époque de la composition des Vaux-de-Vire de Basselin. (L. D.) — Il ne s'agit pas ici du siége de Vire par les Anglais en 1417, ce qui n'est pas soutenable ; mais il est question du siége de Vire par les protestants calvinistes, en 1568 : si Olivier Basselin ne fut pas témoin de la prise et du saccagement de sa ville natale, Jean Le Houx s'y trouvait, et l'on comprend qu'un pareil événement lui ait inspiré au moins un Vau-de-Vire.



Le reste en une autre fois;
Car peut estre
Que le maistre
Qui nous assemble ceans,
N'ose dire
Le martyre
Et mal que luy font les dents.
Souvent incommodité
Provient d'avoir trop chanté.

Mais il est trop volontaire [1],
Pour avoir le cœur marry [2]
D'avoir veu la bonne chere
Que nous avons fait chez luy.
Monsieur l'hoste,
Voyez, j'oste
Mon bonnet honnestement?
On me prie
Que je die
Qu'on vous rend grace humblement.
Mais, si le vin reste au pot,
Sommes encor de l'ecot.

Faites-en laver la bouche
A quelques uns d'entre nous,
Avant qu'un valet y touche;
Puisque tout despend de vous.
Je ne cure,
Je vous jure,

[1] Ce mot est encore usité, dans le langage de Vire et des environs, comme synonyme de *bienveillant;* dire de quelqu'un, qu'il est volontaire, c'est dire qu'il est généreux, qu'il a un bon cœur. (A. A.)

[2] Affligé, contristé.

Jamais ma bouche autrement.
    Nostre hostesse,
    Je vous laisse
Mille mercis en payement.
Cecy seroit esventé :
J'en boy à vostre santé !

J'ay ouy dire à ma grand' mere
(Tousjours des vieux on apprend),
Que de la goutte derniere
La bonne chere despend.
    Bonne femme,
    Que ton ame
Puisse estre au ciel en repos !
    J'ay envie,
    Si j'ay vie,
D'ensuivre bien tes propos.
Quand sur le bon vin je suis,
J'en laisse moins que je puis[1].

LXIII

LES ANCIENS ET LES MODERNES[2]

Le temps jadis on se souloit esbattre,
Estant l'huys clos, la neige et les glaçons ;

[1] Ce dernier couplet n'est pas dans l'édition de Mangeant.

[2] Nous avons trouvé ce Vau-de-Vire dans le manuscrit de Nodier, qui hésitait cependant à le croire authentique. Nous le publions, en le déclarant apocryphe, et même de composition très-récente.



Près un beau feu, trois à trois, quatre à quatre,
Ensemble au soir estoient les bons garçons.
En repetant les viroises chansons,
Sans detenir aucun mauvais langage
Ou sur la poire ou bien sur le fromage,
Passoient joyeux le temps heureusement.
S'il y avoit chez eux de bon beuvrage,
L'abandonnoient fort volontairement.

Mais maintenant, ce qui beaucoup m'estonne,
Chez son voisin on ne hante, non plus
Que si c'estoit quelque estrange personne :
Les Vaux-de-Vire on estime estre abus.
Le seul soulas [1], c'est d'avoir des escus.
Pour un amy on ne veut rien despendre [2] :
Qui a bon sidre, il le garde pour vendre,
S'il encherist en l'arriere saison.
Un chacun veut, soutonnier [3] près sa cendre,
Se maltraitant, enrichir sa maison.

Le bon vieil temps ensuivons, je vous prie :
Escus ne sont que crainte et pensement;
Mais que puissions bien passer ceste vie.
Qu'est-il besoing nous damner pour l'argent?
Avecq repos, avecq contentement,
Uzons des biens que le ciel nous envoye.
Il ne faut pas, faute d'un peu de joye,
Le bec en l'eau, sa mort precipiter.
Les anciens nous ont monstré la voye :
Fait-il pas bien, qui les peut imiter?

[1] Consolation, passe-temps.
[2] Pour : *dépenser*.
[3] Ce mot n'a pas de sens; il faut peut-être lire *casanier*.

LXIV

LES ANGLAIS[1]

Cuidoient[2] tousjours vuider nos verres,
Mectre en chartre[3] nos compaignons,
Tendre sur nos huys des suaires[4],
Et contaminer ces vallons[5].

Cuidoient tousjours dessus nos terres
S'esbattre en joye et grant soulas;
Pour reconfort, embler nos verres,
Et se gaudir de nos repas.

Cuidoient tousjours. . . . . . .
. . . .
. . . .
. . . .

Ne beuvant qu'eau, tous nos couraiges
Estoient la vigne sans raizin :

[1] Ce Vau-de-Vire a été publié pour la première fois dans l'édition de M. Julien Travers, qui a supprimé le troisième couplet à cause de la *naïve grossièreté des expressions*; nous n'hésitons pas à déclarer que ce Vau-de-Vire est ridiculement apocryphe.

[2] M. Julien Travers dit que ce sont les Anglais dont le poëte veut parler.

[3] En prison.

[4] Il y a *s·do·nes*, dans l'édition de M. Julien Travers, qui n'a pas remarqué que ce mot, qu'il traduit par *suaires*, *linceuls*, ne rimait pas avec *verres*.

[5] Ce couplet nous paraît tout simplement une réminiscence de la *Marseillaise*.



Rougissoient encor nos visaiges,
Ainçois de sidre, ne de vin [1].

S'embesoignant de nos futailles
Dieu a feru ces enraigiez,
Et la derniere des batailles
Par leurs trepas nous a vengiez [2].

Beuvons tous : des jours de destresse,
Jectons le recors [3] dans ce vin.
Ores ne me chault que liesse :
Beuvons tous, du vespre [4] au matin.

[1] C'est-à-dire, selon M. Julien Travers : « mais ce n'était ni par l'effet du cidre, ni par l'effet du vin. » Ce jeu de mots alambiqué n'est pas le moins du monde dans le goût du temps où chantait Basselin.

[2] « Ces deux vers indiquent, je crois, dit M. J. Travers, la bataille de Formigny. » Ces deux vers sont tout simplement une maladroite réminiscence de deux beaux vers de la Messénienne de Casimir Delavigne sur la bataille de Waterloo.

[3] Souvenir.

[4] Soir.

VAUX-DE-VIRE

DE

JEAN LE HOUX

I

LA SAINT YVES

O gentil joly mois de may,
Qui est le plus beau de l'année!
Ta dix et neufviesme journée[1],
Dy moy quand je la revoiray
Celle qui est tant à mon gré?

La feste qui fait oublier
Les procez, aux gens de pratique,
Pour vuider un verre authentique,
Nettoyant leur plaideur gosier
Tout rauque à force de crier.

[1] C'était le 19 mai qu'on célébrait la fête de saint Yves, patron des gens de loi, et Jean Le Houx, en sa qualité d'avocat, ne restait pas étranger à cette fête, où l'on vidait bien des pots en parlant et en chantant.

Que les avares advocats
Gaignent à se rompre la teste :
Pourveu que je sois de leur feste,
Certes, ne me soucieray pas
De leurs procez ni de leurs sacs.

Mieux vaut vuider et assaillir
Un pot, qu'un procez difficile.
Au moins, cela m'est plus utile;
Car les procez me font vieillir :
Le bon vin me fait rajeunir.

A un bon biberon jamais
Calotte en teste ne fut veue.
A vous, messieurs de la cohue[1] !
Faites ainsi, et me pleigez[2],
Et plus ne vous entre-mangez.

II

A LA MÉMOIRE DE BASSELIN

De ce Virois[3] conservons la memoire,
A tout le moins à la table en beuvant ;

[1] On appelait ainsi la réunion des officiers de justice qui s'assemblaient pour juger les affaires litigieuses. Borel dérive avec raison ce mot, du latin *coeundo*. Comme on faisait beaucoup de bruit dans ces audiences, le terme de *cohue* a depuis été pris en mauvaise part, pour signifier une réunion tumultueuse et désordonnée. (L. D.)

[2] Faites-moi raison, répondez à ce toast.

[3] Olivier Basselin, de Vire.

Lequel ne beut jamais en reschignant,
Et qui nous fait si joyeusement boire.
Une bonne boisson,
Prise avec marisson[1]
Par un saturnien[2],
Ne luy fait point de bien;
Mais le vin, honoré d'un gentil Vau-de-Vire,
N'apporte que santé, en ne beuvant du pire.

Plus est honneste un Vau-de-Vire en table,
Qui va louant hautement le bon vin,
Que, mal parlant, dire de son voisin
Quelque propos qui n'est point veritable;
A faire des discours
D'impudiques amours,
Ou quelque autre devis
Que tiennent les amis,
Quand ils sont assemblez pour folastrer et rire:
Il vaut bien mieux chanter, en ne beuvant du pire.

On peut bien boire et n'estre point yvrongne:
On peut chanter aussi, sans estre fol:
On prise tant le chant du rossignol!
Mais les chansons, qui font rougir la trongne
Par le vin savoureux,
Valent mille fois mieux.
Beuvons, chascun sa fois,
Pour l'amour du Virois
Qui a fait ces Chansons. L'on n'en deut pas mesdire:
Ce fut un bon garçon, qui ne beut pas du pire.

[1] Chagrin, tristesse.
[2] C'est-à-dire: un homme mélancolique, qui est né sous l'influence de la planète de Saturne.

III

LA DÉFENSE DE LE HOUX

Plusieurs, en se scandalisans,
De nos chansons de Vaux-de-Vire,
Secretement s'en vont disans
Qu'elles ne font que nous induire
A boire d'autant et à rire
Et faire en table maint excez :
Mais telles gens qui ne font que mesdire,
Sur rien fonderoyent un procez.

Quand un Vau-de-Vire est chanté,
A boire on ne contraint personne,
S'il n'a soif ou necessité.
Je suis d'avis que l'on ordonne,
Pour ces gens qui trouvent l'eau bonne
Et veulent sur tout censurer,
Ayant chanté, que pour boire on leur donne
De l'eau, de peur de s'enyvrer.

Quand nous disons une chanson,
Qui de boire nous admoneste,
De peur qu'en aucune façon
Le vin ne nous trouble la teste,
Honnestement faisons requeste
Qu'on ait à nous en dispenser,
Ou n'en beuvons, sinon une gouttette,
Si de boire on veut nous presser.

L'autheur de ces chansons ici
Ne les fit pour contraindre à boire

Mais pour chasser de luy soucy,
Quand il n'estoit à l'auditoire[1].
Il ne pensoit rendre notoire
Son nom, quand il les composoit:
Au moins, messieurs, ne blasmez sa memoire,
Si quelque yvrongne en abusoit.

IV

LES CENSEURS DES VAUX-DE-VIRE SONT DES MULARDS

On les a censurez,
Les povres Vaux-de-Vire:
Un tas de reschignez
Ne cesse de mesdire.
Veulent ces morfondus
Nous empescher de rire;
Ils font les entendus,
Et ne peuvent rien dire.

Qui, joyeux et gaillard,
Chantant, ne boit du pire,
Vaut mieux qu'un vieux mulard[2]
Qui tousjours est en ire.

[1] Pour *audience*.

[2] Louis Dubois dit que *mulard* est un « homme entêté comme un mulet. » Nous proposons de lire *musard*, qui s'employait dans le sens de *fainéant*.



C'est du vin de ceans
Que vous voyez reluire :
Gage qu'il est dedans,
Pourveu que je le tire.

V

LE PÈLERINAGE A ROME[1]

Voici tous gens de courage,
Lesquels s'en vont en voyage
Jusque par delà les monts.
Faire ce pelerinage
Sans boire nous ne pourrons.

Que la bouteille on n'oublie,
En regrettant Normandie.
A l'ombre nous nous seoirons,
Si le chemin nous ennuie :
L'un à l'autre nous boirons.

Beuvons ! Desja je me lasse.
Un chascun sa calebasse
Remplira par les chemins,
En disant : « Donnez, de grace !
« A boire à ces pelerins. »

[1] Ce Vau-de-Vire est, à quelques variantes près, la répétition de la Bacchanale VIII (voy. à la fin de ce volume) : mais ces différences sont impórtantes, et c'est ce qui nous a décidé à le réimprimer ici. (L. D.)

Compagnon, vuide la tienne
Ainsi que j'ay fait la mienne!
Quelque chance nous viendra,
Mais que la soif nous reprenne,
Qui nos flacons remplira.

VI

A FARIN DU GAST

Farin Du Gast, tu es un honneste homme:
Par mon serment, tu es un bon galois.
Estois-tu point du temps que les Anglois
A Basselin firent si grand' vergongne[1]?
Ma foy, Farin, tu es un habile homme[2].

Mais quoy! Farin, y a-t-il quelque chose
Qui mieux que toy ressemble à Basselin?
Premierement beuvoit soir et matin,
Et toy, Farin, tu ne fais autre chose:
Ne jour, ne nuit, chez toy on ne repose.

[1] Ces deux vers viennent à l'appui de notre opinion sur le sens qu'il faut donner au mot *Anglois* vis-à-vis d'Olivier Basselin ; ce sont assurément des créanciers ; car, si Basselin eût été tué réellement par les Anglais pendant les guerres du quinzième siècle, Jean Le Houx ne dirait pas ici que ces Anglais

A Basselin firent si grand' vergogne.

[2] La rime de ces deux derniers vers, *homme* et *vergogne*, forme à peine une légère assonnance.

Onc Basselin ne voulut de laitage,
Et toy, Farin, tu le hais plus que luy;
Mais, pour vuider, s'il le falloit, un muid,
Tu le ferois et encore davantage.
Si Farin meurt, ce seroit grand dommage.

Basselin feut de fort rouge visage
Illuminé[1], comme est un Cherubin;
Et toy, Farin, tu as tant beu de vin,
Que maintenant tout en toy le presage[2].
Si Farin meurt, ce seroit grand dommage.

Raoul Basselin fit mettre en curatelle
Honteusement le bon homme Olivier[3];
Et toy, Farin, vois-tu point Le Soudier[4]
Qui, en riant, te fait mettre en tutelle?
« Ça, dit Farin, par ma foy, j'en appelle. »

A Basselin ne demeura que frire;
Et toy, Farin, tu es bon mesnager.
Pour boire un peu, ce n'est pas grand danger:
C'est de ton creu. Encore faut-il rire.
Bois donc, Farin, et ne prens pas du pire[5].

[1] On dit maintenant *enluminé*.

[2] *Présager*, représenter. Cette acception du verbe *présager* n'a pas cessé d'être usitée en Basse-Normandie. (L. D.)

[3] Voy., dans les Vaux-de-Vire (LVIII et LIX) de Basselin, les allusions qu'il fait à ce procès; voyez aussi la notice en tête de ce volume.

[4] Nom d'une famille du pays. (L. D.)

[5] Variante fournie par un manuscrit que possédait M. Asselin :

. . . . . . Et ne prens part du pire.

V

LES CHANTS BIBERONS[1]

Voyant, en ces vallons Virois,
Des moulins fouleurs la ruine,
Où nos chants prirent origine,
Regrettant leur temps, je disois :
« Où sont ces moulins, ô vallons,
Source de nos chans biberons[2] ?

« Le traficq de nos peres vieux
Estoit jadis en draperie.
Le bon Basselin, lors en vie,
Se resjouissoit avec eux.
Où sont ces moulins, ô vallons,
Source de nos chans biberons ?

« Aux moulins qui fouloient leurs draps
Sur ceste riviere jolie,
Beuvoient d'autant, par droslerie[3],
Sidre qui valoit hypocras.
Où sont ces moulins, ô vallons,
Source de nos chans biberons ?

« Basselin faisoit les chansons
Qui de là sont dits Vaux-de-Vire,

[1] Ce Vau-de-Vire a été plusieurs fois cité et imprimé sous le nom d'Olivier Basselin.
[2] Plusieurs auteurs normands qui citent ce Vau-de-Vire ont mis *liberons*, au lieu de *biberons*.
[3] Gaieté, gentillesse.

Et leur apprenoit à les dire
En mille gentilles façons.
Où sont ces moulins, ô vallons,
Source de nos chans biberons?

« Or bien le bon temps est passé.
De toutes choses une pause[1]!
Va dans mon corps, et t'y repose:
Benoist soit-il qui t'a versé,
Bon vin! si nous ne t'avalons,
Se perdroient nos chans biberons. »

VIII

A LA MÉMOIRE DE BASSELIN

Si nos malheurs bientost ne prennent fin,
Tristes malheurs qui travaillent la France[2],
J'ay peur, Olivier Basselin,
Qu'on ne te mette en oubliance.

Las! Basselin, avecque le bon temps
Que tu avois, faisant tes Vaux-de-Vire,
S'en sont allez les bonnes gens,
Lesquels les sçavoient si bien dire!

[1] Louis Dubois explique ainsi ce vers assez obscur: « Chaque chose a son terme. »

[2] On peut à peine se figurer quelles furent les horribles calamités si prolongées et si générales du seizième siècle. (L. D.)

Sur le bon vin, si les voulons chanter,
L'usurier tanse [1] et l'avare en murmure,
Disant que nous irons quester [2],
Et reschignez [3] nous font injure.

Joyeux buveurs, de vous je fais grand cas :
Jamais n'aurez les ames si meschantes
Que ces vilains, qui n'osent pas
Boire, pour accroistre leurs rentes.

Ça ! nous allons, Olivier Basselin,
Nos verres pleins vuider en ta memoire.
Puisque bon nous trouvons ce vin,
Haut, haut le bras ! Il faut tout boire.

IX

ADIEU AUX VAUX-DE-VIRE [4]

Disons adieu à gentils Vaux-de-Vire :
Le temps n'est plus qu'on les doive chanter.
Las ! on nous fait tant de maux supporter
Nos devanciers n'avoient tant de martyre.

La paix estoit, et nous avons la guerre ;
Clecy [5] donnoit du sidre à bon marché ;

[1] Querelle, crie.
[2] C'est à dire : que nous serons réduits à la mendicité.
[3] Gens hargneux, quinteux, moroses.
[4] Ce Vau-de-Vire a été attribué à Basselin.
[5] Bourg du département du Calvados, sur la rive gauche de l'Orne, encore renommé pour ses cidres et ses eaux-de-vie. (L. D.)

Mais, du depuis[1] que s'est creu le peché,
Presque ont failly tous les biens de la terre.

Chacun faisoit à Vire marchandise,
Et ses marchands estoient en grand honneur ;
Mais chascun est devenu grand seigneur,
Aimant orgueil, paresse et friandise.

Des bons bourgeois les anciennes races
Reduites sont ores à povreté :
Les estrangers leurs biens leur ont osté
Et leurs maisons, par procez et fallaces[2].

Nous ne tenons plus rien de nos grands-peres,
Sinon la soif, et boire tous d'autant
Las ! nous n'osons, quand il nous couste tant...
Beuvons de l'eau[3] qui ne nous couste gueres.

[1] Pour : *depuis*. On se sert encore de cette locution dans plusieurs cantons de la Normandie. (L. D.)

[2] M. Séguin, qui a imprimé ce Vau-de-Vire dans son *Essai sur le Bocage*, donne ainsi ce vers :

Et leurs maisons pillées par ces rapaces.

[3] Il y a « Beuvons ceci, » dans l'édition de 1811.

X

LES PIAFFEURS[1]

Ces gens là me font rire
Qui font les grands docteurs;
Neantmoins, à vray dire,
Ne sont que piaffeurs[2],
Qui de costé souvent jettent l'œillade,
Bravant[3] sur un pavé, pour voir s'on les regarde.

Quand on fait bonne chere
Parmy les gobelets,
Qu'on dit chanson à boire,
Ils demeurent muets.
A mon advis, ce n'est grande sagesse,
Estre sans dire mot parmy tant de jeunesse.

Puis, en table, ils se treuvent
Sans propos et discours;
Je pense qu'ils ne peuvent
Bien discourir d'amours.
Ils ne sçauroient chanter un Vau-de-Vire.
Faut qu'il viennent à nous, afin de les instruire.

[1] Dans le manuscrit de Ch. Nodier, ce Vau-de-Vire est attribué à Olivier Basselin.

[2] *Piaffeur* signifiait alors *orgueilleux*. Nicot définit ainsi le verbe *piaffer* : « Se porter envers les autres avec braverie. » (L. D.)

[3] *Braver*, sans régime direct : se pavaner, s'habiller avec luxe. (L. D.)

Aval cette venelle[1]
Ce bon sidre versons.
Toute la kyrielle
Des drosles[2] et garsons,
Je boy à vous, car beaucoup je vous prise;
Et puis je vous diray nouvelles de Denise.

Denise, ayant bien loin fait maint voyage
Et les guerres hanté,
Dit neantmoins avoir son pucelage
Encore rapporté.
Bon cœur, garçons! elle n'est pas perdue:
Elle est revenue
Denise, elle est revenue!

XI

A LA MÉMOIRE D'ANACRÉON[3]

Bon vieil drosle Anacreon,
On fait encore memoire
De toy, qui, bon compagnon,
Faisois des chansons à boire.

[1] Rue étroite, petite voie. *Aval ceste venelle*, à travers cette petite rue; c'est la gorge. (N.)

[2] Ce mot est encore pris, en plusieurs provinces, dans cette acception favorable: un jeune garçon, un enfant leste et réjoui. (N.)

[3] Ce Vau-de-Vire est imprimé aussi dans le Recueil d'où nous avons tiré nos Bacchanales. (L. D.) — Dans le manuscrit de Ch. Nodier, ce Vau-de-Vire est attribué à Olivier Basselin.

Pour l'amour de luy, compere,
De ce bon piot[1] taston;
Mais ce nous vitupere,
De boire, si ne chantons.

Donc, en memoire de luy,
Chascun die un Vau-de-Vire.
Ainsi se passe l'ennuy.
Le mien premier[2] je vay dire;
Mon cœur ne peut pas bien rire,
Si ce n'est lorsque je boy.
Oh! que c'est un dur martyre,
Bon vin, que boire sans toy!

Quand il est force raisins
Et que bonne est la vendange,
On visite ses voisins;
On ne fait point de l'estrange[3];
Le dueil en liesse on change;
Tous sont joyeux et contens,
Et de la soif on se venge,
Chantant: Vive le bon temps!

Ne soyez point plus lesin[4]
Que toute la compagnie.

[1] *Piot*, c'est la liqueur bacchique. « Tandisque j'ay la main au pot, veux-tu, lyot, du doux piot? » *Alphabet de l'auteur françois*, dans le Rabelais de 1663 (Elzevier), p. 919. (N.)

[2] Pour : *premièrement*.

[3] C'est-à-dire : on ne se montre pas *étranger* au plaisir. (L. D.)

[4] Avare; de *lésine*, qui est encore usité. (N.)—Ce premier vers est différent dans l'édition de Mangeant :

Ne faites plus le fin.

Je vay boire à vous, voisin,
Et à vostre bonne amie.
Prenez garde, je vous prie,
Maintenant comme je boy ;
Car, vostre chanson finie,
Faudra faire comme moy.

XII

LE BREUVAGE D'AVARICE[1]

Est-ce pas commettre un grand vice
Qu'abreuver les gens d'avarice ?
C'est quand, au pot ou au tonneau,
Dans le boire on mesle de l'eau.

L'eau est de mauvaise nature ;
L'eau met les pieds en pourriture.
Qui fait un catharre ? C'est l'eau.
J'en suis tant malade au cerveau !

Gaster bon vin d'eau de fontaine
Fait perdre au vigneron sa peine.
Assez serons arrousez d'eau,
Quand serons portez au tombeau.

En festins, en nopces ou festes,
Qui, voulant traicter gens honnestes,

[1] Charles Nodier, dans son manuscrit, attribue ce Vau-de-Vire à Olivier Basselin.

Leur feroit boire du sidre-eau,
Seroit trop avare ou trop veau.

Voicy qui a très-bonne mine :
J'en vay boire à vous, ma voisine!
Certes, il n'y aura point d'eau,
S'il est aussi bon qu'il est beau.

De tel il n'en croist sur ma terre!...
Voila le cul... Je dis du verre.
Vous plaist-il pas vous acquitter,
Et un Vau-de-Vire chanter ?

XIII

L'ABBAYE DU BEC[1]

Le vin vaut bien le charriage,
Qu'il y a à l'abbaye du Bec[2]

[1] Les quarante Vaux-de-Vire suivants ont été publiés pour la première fois, en 1833, par M. Julien Travers, d'après une ancienne copie, au sujet de laquelle il ne donne aucun détail, en annonçant ainsi cette précieuse découverte : « Mais, dira-t-on, comment se fait-il que les Vaux-de-Vire de Le Houx, à l'exception des douze publiés par MM. Asselin et Dubois, n'aient jamais été imprimés ? A parler franchement, nous ne pouvons pas plus l'expliquer que le hasard qui nous les a procurés, en juin dernier, au moment même où nous préparions la présente édition de Basselin. Toujours est-il que, désormais, Le Houx est soustrait à l'avarice des *bibliotaphes* ; que ses œuvres poétiques, monument d'une époque où notre langue s'essayait à des allures d'une simplicité si naturelle et d'une naïveté parfois si hardie, trouveront place dans toutes les collections neustriennes. »

[2] Jeu de mots sur le nom de cette célèbre et riche abbaye qui

On en trempera l'œsophage,
Que l'on ne peut endurer sec.
En caresme, ceste boisson
Servira de saulce au poisson.

Prendre impost sur ce bon beuvrage,
C'est prendre impost sur la santé.
Meschant fut si cruel usage,
Et quiconque l'a inventé!
Sans luy, avecques peu d'argent,
Icy nous boirions librement.

Mais, ò bon vin, prens patience ·
Je veulx, en despit de l'impost,
Te faire entrer dans ma despense ;
Car, sans toy, je mourrois bientost.
Tu es remede souverain
A plusieurs maux du genre humain.

J'ai souvent, faute de potage [1],
Veu la chair qui, au pot, brusloit :
Si elle n'est souvent à nage,
La fressure aux costes tiendroit [2].
Un avare est fort mal basty;
Il a le poulmon tout rosty.

Les advocats n'en meurent guere,
Qui boivent avec leurs clients :

était située dans l'arrondissement de Bernay (département de l'Eure). L'auteur veut dire que le vin vaut bien la peine que se donne un buveur, pour le transporter (*charrier*) dans sa bouche (l'abbaye du bec).

[1] Sauce, bouillon.

[2] C'est-à-dire : si l'on n'humectait pas souvent l'intérieur du corps, le cœur, le foie et la rate s'attacheraient aux côtes.

Ayant une bonne matiere,
Ils s'en lavent fort bien les dents.
Oh! que cest estat m'agreeroit!
Car, si on n'y gaigne, on y boit.

XIV

IL FAUT CHANTER A TABLE

Dire toujours une chanson
De Vau-de-Vire et beuverie
M'apporteroit quelque subçon
Qu'on fascheroit la compagnie.
Disons-en d'aultres, je vous prie;
Car j'entends que plusieurs badauds
S'en vont disant : « Ce n'est qu'yvrongnerie
Que les Vaux-de-Vire nouveaux. »

Doncq, pour le scandale esviter,
Quel subject prendrons-nous pour rire?
Escoutez, je vous veulx conter
Quelque chose que j'ay ouy dire :
« Que chascun ores ne respire
Que fraude et que meschanceté;
Que pour le gaing on veult s'entre-seduire. »
Peut-estre dit-on verité.

On parle aussy des advocats :
« Que ce n'est plus que tricherie. »
Mais cela ne me touche pas ;
Je n'aime plus la plaiderie.

Taverniers, qui meslent la lye
Et qui font boire moitié d'eau,
Sont, par sus tous, d'une meschante vie;
Ils fussent bien dans le tombeau[1].

Mais, sans y penser, nous venons
Tousjours tomber sur le beuvrage;
Aussy tenir nous ne pouvons,
En table, plus propre langage.
Vaut mieux, suivant le vieil usage,
Un Vau-de-Vire cajoler,
Que mal parler. Qui fera trop du sage,
Pour ne l'ouir, il s'en peut aller.

XV

CHANTER ET BOIRE

Soulas[2] m'est donné, aux tables,
De chanter rouges museaux
Avecques leurs grosses falles[3],
Et Vaux-de-Vire nouveaux.
Leurs gosiers sont des tuyaux
Qui ne sont pas animez
De vent, comme les regales[4];
Mais de ces vins bien aimez.

[1] Ce couplet rappelle le fragment de la ballade de Villon contre les Taverniers *qui brouillent nostre vin*.

[2] Passe-temps, plaisir; du latin *solatium*.

[3] Ce sont les chairs pendantes et l'espèce de poche ou de jabot, que forme le gosier d'un ivrogne. Voy. ci-dessus, p. 99, une note de Charles Nodier.

[4] Espèce d'orgue portatif.

Celuy qui fait du critique
Et du Raminagrobis[1]
Mesprise ceste musique
De tabler ô[2] ses amis.
Pour ses serieux devis[3],
Je ne le tiens pas plus fin,
Que celuy-là, qui pratique
Les chansons et le bon vin.

Je ferois fort bien du sage,
Comme luy, si je voulois;
Mais on diroit qu'en mesnage
Ou en mal je songerois.
Reschigner je ne pourrois
Avec ceux qui sont joyeux.
Je ne manque de courage:
Voyons qui boira le mieux?

Je ne m'enquiers de l'affaire
Du Turc ny de ses voisins,
Des poles ny de la sphere;
Mais seulement des raisins.
Les sorciers sont si malins!
On dit qu'ils les font perir[4]?
Ces meschants qui le bon boire
Perdent, on deust bien punir!

[1] *Faire du raminagrobis*, c'est se donner les airs d'un homme grave et sévère, comme un chanoine encapuchonné de fourrure, et semblable à un chat.
[2] Avec.
[3] Discours, entretien.
[4] On attribuait aux sorciers toutes espèces de méchancetés; on les accusait de faire périr les vignes comme les autres biens de la terre, et d'y envoyer des insectes nuisibles, que l'on ex-

XVI

LA PANACÉE UNIVERSELLE

Jadis Agamemnon,
Pour, devant Ilion,
A ses heros complaire,
Leur faisoit boire vin,
Vray nectar, que Jupin
Donne aux dieux dans Homere.

C'est grande charité,
Que remettre en santé
Une gorge alterée,
Luy donnant, au matin,
Du jus incarnadin,
Pour charmer la brouée[1].

Les vers il fait mourir :
J'en prens, pour m'en guarir,
Et nettoyer mon ventre.
Au soir, estant couché,
Suis malade et tranché[2],
Si quelque vin n'y entre.

Aux loix estudiant,
Mon compagnon voyant

communiait quelquefois solennellement, après les avoir condamnés en forme devant le tribunal.

[1] C'est-à-dire : pour chasser le brouillard, la brume du matin.

[2] Ayant la colique. On dit encore proverbialement dans le peuple, qu'un verre de vin, pris à jeun, le matin, *tue les vers*.

Ces rougeastres rubriques[1],
Cherchoit soudain liqueur
Qui fust de leur couleur,
Aux tavernes publiques.

M'invitant, compagnon,
Ne me faut de jambon,
Pour m'inciter à boire :
Tout aussitost j'avale,
Sans, dans la grande salle[2],
Attendre un compulsoire[3].

N'es-tu pas, gentil vin,
De tristesse et chagrin
L'heureuse sepulture ?
Les fais-tu pas mourir,
Afin de maintenir
En santé la Nature ?

[1] On appelait ainsi les titres et les articles dans les livres de Droit, parce qu'ils étaient alors imprimés en rouge.

[2] La salle du palais de justice.

[3] Jeu de mots emprunté à Rabelais, qui, dans les Propos des buveurs (*Garg.*, liv. I, ch. v), demande quel est le synonyme de jambon : « C'est un compulsoire de beuvettes ; c'est un poulain. Par le poulain, on descend le vin en cave; par le jambon, en l'estomach. » Le *compulsoire* (de *compellere*, contraindre) est un acte qui donne le droit de prendre communication des registres d'un officier public, en vertu d'une ordonnance du juge.

XVII

LES PROUESSES D'UN IVROGNE[1]

La bouteille, c'est ma cuirasse;
Mon casque, c'est le gobelet;
Et le jambon, mon pistolet.
Qu'on me remplisse ceste tasse:
J'en veulx (le cueur point ne me fault)
Combattre la soif qui m'assault.

Bien mieux qu'à Sainct Denys, en France,
Ou qu'à la bataille de Dreux[2],
Parmy les pots combattray mieux,
Et avecques plus d'asseurance.
Rien je ne tueray de ce coup,
Que la soif que je hay beaucoup.

Je hazarderois bien ma vie
Pres de la bouche des canons,
Si, au lieu de poudre et de plombs,
Ils sont chargés de Malvoisie:
Aultrement, ne me parlez point
De perdre le moule au pourpoint[3].

[1] « Ce Vau-de-Vire, qui a été attribué à Basselin, est un peu apocryphe, dit Charles Nodier, et les éditeurs de 1811 ne l'ont point admis. Il me paraît cependant tout à fait dans le genre de l'auteur. »

[2] Les batailles de Dreux et de Saint-Denis sous Charles IX furent livrées, la première en 1562, la seconde en 1567. (J. T.)

[3] Expression proverbiale, signifiant : le corps. Rabelais emploie la locution de *moule du bonnet*, pour désigner la tête.

Il n'est que mesnager sa vie,
Et chanter, vivant bien contents,
Les Vaux-de-Vire du vieux temps,
Et faire tousjours chere lye.
Quant le bon compagnon mourra,
Paye ses debtes qui voudra !

La soif me tenoit à la gorge :
Je luy ay bien livré l'assault ;
Je lui ay fait faire un beau sault !
Toutesfois, s'elle me deloge,
A verre remply, ne pourrois
L'oster peut-estre, à l'aultre fois.

XVIII

L'ÉCHANSON

Medecin de ma tristesse,
Remply mon verre, eschanson !
Mourray-je de secheresse
Tout près d'un si bon garçon?
Nenny, nenny, helas ! nenny.

Choisis les pots ; car, du pire
Si tu me venois verser,
Et povrement me seduire,
Ce seroit pour me chasser.
Nenny, nenny, helas ! nenny.

Je sçay bien que tu me garde
Et me vas favorisant.
A la personne vieillarde
Mauvais boire est-il duisant[1]?
Nenny, nenny, helas! nenny.

Boire bon, plustost moins boire,
Nous fait fin à mille maux.
Mon corps n'est pas lavatoire[2]
Où l'on jette toutes eaux.
Nenny, nenny, helas! nenny.

Est-ce du vin de ton maistre,
Garçon, que tu m'as versé?
Dormirois-je point peut-estre,
Si j'en estois bien bercé.
Nenny, nenny, helas! nenny.

XIX

A LA SANTÉ DU MAJEUR

Messieurs, maintenant delaissez
Tous vos procez.
Assez vous aurez d'aultre temps,
Pour d'avarice
Faire exercice
Sur les clients.

[1] Plaisant, qui convient, qui *duit*.
[2] Sentine, égout.

Les advocats, qui n'ont repos,
Sont mal dispos;
On les voit bientost grisonner.
Le personnage
Qui est bien sage,
Ne veut plaider.

Je n'aime point d'illusion
Sur la boisson.
On ne prend point sur moy deffaut
Ny contumace[1],
A pleine tasse
Quand boire faut.

Mais il faut, quand j'ay beu mon pot,
Payer l'escot.
D'un client, vous avez les sacs,
Qui vous deffraye
Et le vin paye,
Qu'il ne boit pas.

Mais je ne suis pour censurer
Vostre mestier :
Tous estats tendent à l'argent.
Ceste journée
Soit celebrée
Joyeusement!

Feste qui vient au mois de may
Rend le cueur gay;
Et puis, voicy bonne liqueur :

[1] Jugement par défaut.

Qu'elle soit beue,
Et qu'on salue
Notre majeur !

A vous, monsieur nostre majeur [1],
De fort bon cueur !
Prenez le mal que font les dents
En patience,
Et non vengeance
Sur les clients.

XX

FI DE L'AMOUR

Puisque, beaux basilics, qui tuez par la veue [2],
Je tiens ma liberté, que j'estimois perdue ;
Beaux yeux, asseurez-vous qu'on ne me veoira pas
Retomber en vos lacs !

L'experience doit ores [3] me faire sage :
On evite les lieux où l'on a fait naufrage.
Sage n'est le marchand qui est encore allé
Par où on l'a volé.

[1] Le doyen, le plus âgé des buveurs ; du latin *major*.

[2] Cette métaphore est empruntée à un animal fabuleux, mis par les anciens au rang des serpents et des dragons : il tirait, disait-on, son origine, de l'œuf d'un vieux coq, et son regard inspirait la terreur ou donnait la mort. (J. T.)

[3] A présent, maintenant.

Pour n'y retomber point, que me faut-il donc faire?
N'est-ce point le meilleur de ne songer qu'à boire,
Si ces beuveurs, lesquels sont toujours sur le vin,
N'ont point l'amour au sein!

Pour chasser cest amour, lequel me fantasie [1],
Je ne veulx espargner ny vin ny Malvoisie,
Me deust-il faire mal! Petit mal j'aime fort,
Qui plus grand mal endort.

J'aime mieux employer en beuvettes gentilles
L'argent qu'il faudroit mettre à courtiser les filles.
Un beau teint rouge et frais, par Bacchus, on acquiert;
Par Venus, on le perd!

XXI

CONTRE L'EAU

Que l'on fasse ceste eau servir
Ou à faire le pot bouillir,
Ou à tremper la morue!
Icy n'en entrera jà.
L'eau le monde submergea,
Et la terre en fut perdue.

Qu'on en arrose le jardin!
Mais d'en aller gaster le vin,
Seroit-ce pas grand'offense?

[1] Me fâche, me trouble l'esprit.



Quand je boy le vin tout pur,
C'est tout un, je n'ay pas peur,
Que pour ce ma femme tance [1].

C'est pour moy vray rossignolet,
Qu'un crieur de bon vin clairet [2] :
L'eau ne fait que mal au ventre.
Quel bien fait-elle aux gosiers,
Qui n'en fait pas aux souliers
Et bottes, quand elle y entre?

Que l'on fasse ceste eau servir
Ou à faire le pot bouillir,
Ou à tremper la morue!
Icy n'en entrera jà.
L'eau le monde submergea.
Et la terre en fut perdue.

XXII

AU ROSSIGNOL

Rossignolet musicien,
Au printemps tu chantes fort bien,
Quand tu vas saluer l'aurore;
Mais, si j'estois rossignolet,
Beuvant de ce bon vin clairet,
Je chanterois bien mieux encore.

[1] Querelle, crie et dispute.
[2] Voy. ci-dessus, p. 100, une note sur les crieurs de vin.

Vray est que moy, qui suis enclin
A dormir à l'aise, au matin,
Ne chanterois de si bonne heure ;
Mais, ayant un peu sommeillé,
Puis de vin ma falle [1] mouillé,
Ma chanson seroit bien meilleure.

D'aussi bon matin, toutesfois,
Que toy, lever je me pourrois,
Selon le vin qu'il faudroit boire :
Car, pour bien me desendormir,
De bon vin qu'on me vienne offrir?
J'ouvriray bientost la paupiere.

XXIII

L'EMBARRAS DU CHOIX

Tous les sept sages Gregeois
Beuvoyent bien chascun deux fois.
Nous en boirons donc bien trois,
Qui tant sages ne sommes pas.
Il y en a qui ne font cas
Que d'hypocras.

Je n'aime sucre ne miel.
Il n'est theriaque [2] tel,
Que vin en son naturel.

[1] Gorge, gosier. Voy. la note, p. 99.
[2] La thériaque passait alors pour une panacée universelle.

Diray-je hypocras mal basty
Valoir mieux que vin de Sainctу[1] ?
J'aurois menty.

Aux accouchées laissons
Ces douceresses boissons :
Ce bon sidre caressons.
Mauvais vin, bon pommé le vaut.
Vous sçavez ce que faire il faut,
Quand il fait chaud.

Varlet qui bon maistre sert,
Doit boire à luy, descouvert.
A vous, messieurs! S'il appert
Que je n'en laisse aucunement,
C'est signe que ce restaurant
Est excellent.

XXIV

L'ENTONNOIR[2]

Tousjours avecques moy je porte
Un fort bon entonnoir à vin.

[1] Peut-être faut-il lire : Saint-Y, que l'on m'assure être le nom d'une petite commune à deux ou trois lieues d'Orléans. (J. T.) C'est Saint-Ay, à treize kilomètres d'Orléans, sur le penchant d'un coteau qui borde la rive droite de la Loire, et qui produit des vins estimés. Le seigneur de Saint-Ay était un des amis de abelais.

[2] Les deux premiers couplets de ce Vau-de-Vire sont imprimés

Je n'emprunte en aucune sorte
L'entonnoir de nostre voisin.
Le mien m'a tant cousté d'argent,
Que c'est une chose infinie :
Aussi, m'a-t-il, toute ma vie,
Servy continuellement.

Gosier, qui naturellement
Es mon entonnoir très fidelle,
Ne laisse entrer en ma fourcelle[1]
Beuvrage, s'il n'est excellent!

J'aime une bonne compagnie
Plus volontiers qu'un bon repas,
Pour passer ma melancholie
Qui m'advanceroit le trespas.
Près mes amis honnestement
J'aime mieux boire et mouiller l'anche[2].
Que manger mon pain en ma manche[3],
N'ayant jamais contentement.

Gosier, qui naturellement
Es mon entonnoir très fidelle,
Ne laisse entrer en ma fourcelle
Beuvrage, s'il n'est excellent!

J'aime tant ceste melodie
De nos Vaux-de-Vire nouveaux!

sans nom d'auteur, sous le titre de *Bacchanale*, dans le recueil de J. Mangeant: *Recueil des plus belles chansons des comédiens françois* (Caen, 1616, in-12).

[1] Estomac.

[2] C'est le larynx que le poëte compare à l'anche ou tuyau d'une flûte.

[3] C'est-à-dire: à la dérobée.

Je fais juge la compagnie
Que les vieux ne sont point plus beaux
Si j'estois un homme opulent,
Je ferois chere magnifique
A tous ceux qui ceste musique
Me chanteroyent journellement.

Gosier, qui naturellement
Es mon entonnoir très fidelle,
Ne laisse entrer en ma fourcelle
Beuvrage, s'il n'est excellent !

Beuvrage remply d'excellence,
Je te donne ton passeport :
Passe ! tu as toute licence ;
Resveille l'esprit qui s'endort.
Si ta force et vertu surprend,
Et brouille nostre fantasie [1],
Faut dormir une heure et demie,
Et ne cueillir point trop de vent [2].

Gosier, qui naturellement
Es mon entonnoir très fidelle,
Ne laisse entrer en ma fourcelle
Beuvrage, s'il n'est excellent !

[1] Imaginative, intellect.
[2] *Cueillir du vent*, c'est prendre l'air, selon M. Julien Travers.

XXV

LE BUVEUR ROYALISTE

Vive le Roy ! voicy la patience[1].
Plus ne nous faut vainement redoubter
Les Espagnols, vieux ennemis de France,
Lesquels vouloyent ce royaume usurper;
Car ils s'en sont retournez tous honteux[2].
Helas! pourquoy vivent ces envieux?

Ces faux ligueurs nous nourrissoyent la guerre,
Qui nous a fait oublier nos chansons.
Ils ne nous ont rien laissé que la terre;
Et, en vuidant nos tonneaux et poinçons,
Nous ont osté tout ce qu'aimons le mieux.
Hélas ! pourquoy vivent ces envieux?

Mais maintenant qu'ils sont à vauderoute,
Et que failly ils ont à leurs desseins,
Beuvons d'autant ; ne nous chaille qu'il couste !
Car nos tonneaux peut-estre seront pleins,

[1] Paix. L'emploi du mot *patience*, dans ce sens que les grammairiens n'avaient pas encore constaté, confirme l'explication que Pluquet a donnée de ce mot, qui se trouve, avec la même signification, dans le Vau-de-Vire LII de Basselin ; ce qui prouve que Jean Le Houx est bien l'auteur des chansons attribuées à ce poëte du quinzième siècle.

[2] Ce Vau-de-Vire se rapporte certainement à la soumission de Paris, le 22 mars 1594, lorsque le roi Henri IV prit possession de la capitale de son royaume, et que le duc de Feria en sortit honteusement avec les troupes espagnoles, que suivirent les plus fougueux ligueurs.

Et l'an qui vient nous rendra tous joyeux.
Helas! pourquoy vivent ces envieux?

N'oublions point nos gentils Vaux-de-Vire;
Honnestement les faut encor chanter:
Si tu en sçays, voisin, il les faut dire!
En attendant, un peu je vay gouster:
Fay comme moy, tu en chanteras mieux!
Helas! pourquoy vivent ces envieux?

XXVI

AU SORTIR DE L'AUDIENCE

Voyant Messieurs du Parlement
Avecq leur rouge accoustrement,
Du bon vin clairet j'eus memoire;
Mais conseiller ny president
Ne me pria jamais de boire.

Je juray que dore-en-avant
Je ne serois plus appelant
Qu'aux cabarets les plus notables,
La soif, ma partie, intimant[1],
Devant les beuveurs mes semblables.

J'aime mieux y perdre un procez
Que devant tant de gosiers secs

[1] Jeu de mots; appelant en justice la Soif, ma partie adverse, devant ses juges qui boivent autant que moi.

Qui ne respirent que le Code;
Et puis, sans faire si grands frais,
Tousjours en beuvant on s'accorde.

Despensons plustost nostre argent
A nous donner bon traitement,
Sans aller courir à la Bouille[1].
L'hyver il ne passe aysement,
Qui laisse à Rouen sa despouille[2].

Mais, voisin, changeons de devis.
Un Vau-de-Vire, à mon advis!
Sans boire, on ne peut rien conclure.
J'y satisferay, si je puis,
Car j'aime cela de nature.

Mouillons donc; il fait bon secher.
Je veulx, pour ma soif estancher,
Verre plein de bon vin que j'aime,
Cestuy-cy vous va devancer :
Vous le voyez en Angoulesme[3].

[1] C'est un bourg à quatre lieues de Rouen, sur la rive gauche de la Seine. On y allait, comme aujourd'hui, en bateau, et l'on y faisait bombance les jours de fête.

[2] C'est-à-dire, qu'en hiver le passage coûte plus cher pour aller à la Bouille, et qu'il ne faut pas, avant de s'embarquer, dépenser en procès son argent à Rouen.

[3] Jeu de mots sur le vin que le buveur avale, *engoule*.

XXVII

PATENOTRE DU BUVEUR

Nous cognoissons, grand Dieu, nostre avoir et nos biens
Proceder purement de ta main nourriciere ;
Et, quoique nous soyons une race fautiere [1],
Bon pere, que c'est toy qui seul nous entretiens !

Graces nous te rendons de tes biens qu'avons pris !
Si avons accordé ce qu'il faut à nature,
Ne cesse toutesfois d'avoir de nous la cure :
Pour s'esjouir sans mal, ne nous mets à mespris !

Fay qu'ensemble beuvant, ton nom nous ne prenions [2];
Fay que nous ne soyons ny gourmands, ny prodigues,
Ny contempteurs de toy ; ains que tu nous instigues [3]
A t'aimer et benir pendant que nous vivons.

A l'hoste quant et quant nous disons grand mercy,
Qui, pour l'amour de nous, n'a rien mis en espaigne [4] !
Advienne que bientost justement il regaigne
Ce qu'il luy a cousté pour nous traiter ainsy !

[1] Pécheresse, sujette à pécher.
[2] On sait que de tous temps les ivrognes ont eu la mauvaise habitude de blasphémer le nom de Dieu.
[3] *Instiguer*, exciter ; du latin *instigare*.
[4] Pour *épargne*.

XXVIII

FAITS ET GESTES DE MONSEIGNEUR LE VIN[1]

O vray et naturel François,
Beau et bon, tu as toutesfois
Mere grande mal faite,
Qui a peau laide et corps tortu,
Et, sans appuy, n'a la vertu
De se soutenir droicte.

Sur ta mere il fallut fouler,
Et sur le ventre luy piler,
Afin de te produire.
Pour ton bers[2], tu eus un cuveau.
Tu es sain; mais, abreuvé d'eau,
C'est alors qu'il t'empire.

Tu changes logis plusieurs fois.
En sortant d'un logis de bois,
Entres en un de verre,
Ou un d'estain, premierement;
En nostre corps finalement;
Puis, retournes en terre!

Mais ta vertu ne vas monstrant,
Sinon en nostre corps entrant

[1] Allégorie sur le vin, fils de la Grappe et petit-fils de la Vigne. (J. T.)
[2] Pour *berceau*.

Là où tu fais merveilles;
Mais qu'on t'y mette sobrement,
Tu nous rends gays incontinent,
Et l'esprit tu resveilles.

Qui te prend ne peut rien celer:
Tu contrains chascun à parler
Et deviser et rire.
Tu fais descouvrir les humeurs,
Et cognoistre si les beuveurs
Sont benins ou pleins d'ire.

Sur tous ceux-là, sont vicieux,
Pour t'avoir, avaricieux
Qui craignent le coustage [1]:
Puis qu'apportant nostre santé,
En un corps, de maux agité,
Tu remets le courage.

On ne pourroit cognoistre mieux
Que tes efforts sont genereux,
Et n'est rien qui t'egale,
Qu'à ton blanc et incarnadin:
Jamais n'est l'habit d'un coquin,
De ta pourpre royale.

Mais t'ay-je point assez presché [2]?
Me seroit-il bien reproché
De n'avoir tenu compte
De loger un hoste si bon,
Par charité, dans ma maison?
Ce me seroit grand honte.

[1] La dépense.
[2] C'est-à-dire: n'ai-je point assez exalté ton mérite? (J. T.)

XXIX

DÉCLARATION DE GUERRE A LA SOIF

O Beuvrage, amy souef[1],
Ame de verre,
Une importune soif
Me fait la guerre.

Mais viens m'en delivrer,
Je te supplie,
Et faire desloger
Ceste ennemie?

Je ne crains tous les jours
Qu'elle m'assaille,
Pourveu que ton secours
Ne me defaille.

Or, j'en seray vengé,
Je m'en console;
Car j'ay fort bien changé
Ceste pistole.

Meschante soif, rends-toy,
Ouvre la porte,
Et vuide de chez moy,
Ou tu es morte!

Je te veulx demeurer
Amy fidelle,

[1] Suaves, doux; de *suavis*.

Et qui peux bien vuider
Une querelle.

Elle fuit maintenant,
Quittant la place.
O Beuvrage vaillant,
Je te rends grace !

Tu es avecques moy
Tousjours, et, pour ce,
Je ne craindray pour toy
Vuider ma bourse.

Et je ne veulx aimer
Une maistresse
Qui me vouldra prier
Que je te laisse.

XXX

LE GATEAU DES ROIS

Celuy qui, pour chanter le los
Du bon vin, fist sa poësie,
Avoit nom en grec *Philinos* [1],
Et *Torexia* [2] fut son amie.

[1] Il faut lire *Philoinos*, φιλοινος, ami du vin ; c'est un surnom que Jean Le Houx donne à Anacréon.

[2] C'est la bouteille personnifiée ; en grec θωρηξ, pot à boire, flacon, bouteille à large ventre.

Sachant qu'escrire il ne pouvoit,
Et parler de choses sublimes,
Pour la maistresse qu'il aimoit,
Passant temps, il dressa ses rythmes ;

Rythmes qu'il trempoit dans le vin,
Pour douces les faire et plus riches ;
Et jamais ne fut son dessein
De les composer pour les chiches.

Car jamais avare alteré
Ne dira bien les Vaux-de-Vire :
Les ris ne luy viennent à gré ;
Il craint les frais, et boit du pire.

Mais laissons là ces morfondus.
Parlons des fermiers du village,
Qui viennent, des gasteaux cornus [1],
Aux Roys, estrenner le mesnage.

C'est un grand heur, en verité,
Qu'y treuvant la noix ou la febve,
On acquiert une royauté [2] :
C'est donc bien raison que l'on boive.

Ce petit regne sans profit,
Qui dure à peine une journée,
Monstre que bientost se reduit
Toute gloire humaine en fumée.

[1] Ce passage indiquerait que les gâteaux des Rois étaient faits en forme de croissant, à cause du *Phœbé* ou de la fève qui s'y trouvait comme un dernier vestige du culte de Diane.

[2] La royauté de la Fève se renouvelle encore chaque année dans la plupart des familles de la basse Normandie. (J. T.)



XXXI

L'OUBLI DU PASSÉ

Beuvons à la santé du Roy
Vin d'Orleans ou de Limoy[1] !
Ensepvelissons la memoire
Des maux passés, et leur tombeau
Bastissons d'un pot de bon boire,
Tiré du plus friand tonneau.

On a subject de s'esgayer,
Quand on boit du bon, sans payer :
La bourse a souvent indigence.
Sans cela, plusieurs esprits beaux
Esveilleroyent leur suffisance[2],
Et, beuveurs, diroyent mots nouveaux.

Je ferois vomir, un matin,
A un pedant, tout son latin ;
Par le vin, je ferois merveille :
J'esmouverois mieux le caquet
D'un advocat, par la bouteille,
Que par l'argent, dans le parquet.

La femme, pour n'estre en deffaut
De parler, boire il ne luy faut ;

[1] M. Julien Travers pense qu'il s'agit ici de la blanquette de *Limoux*, vin blanc léger et délicat ; mais nous croyons que la Normandie appréciait peu les vins sucrés du Midi, et il vaut mieux reconnaître dans le vin de *Limoy* celui qu'on récolte sur le territoire de Limay, aux environs de Mantes.

[2] Mérite, talent.

Mais, si le vin on luy adjouste,
Elle ayde à bien vous confesser :
Vostre vie elle dira toute,
Si lors vous la faites fascher.

Mais ne blasmons personne icy ;
Un chascun a tousjours un *sy*[1].
Prendray-je ceste medecine ?
(Mon mal vous cognoissez fort bien.)
Ouy, ouy, ne prenons point la peine
D'en prendre advis de Galien.

XXXII

COMPLAINTE DU NOYÉ

Las! cher amy, je croy bien que la mort
Dure te fut, quand en l'eau te noyas ;
Car l'eau, vivant, tu haïssois si fort,
Qu'en ta boisson jamais ne l'employas.
Si la riviere, où chetif tu tombas,
Eust eu ses flots de vin ou Malvoisie,
Tu n'y aurois jamais perdu la vie.

Une moindre eau pouvoit finir tes jours,
Ton naturel ayant cest element
Pour ennemy : au boire aussi, tousjours
T'en abstenois, et faisois sagement.

[1] Il y a longtemps, comme on le voit, que les *si*, les *mais*, sont substantifiés. Le sens de ces vers est que chacun a son côté faible, et que tout éloge peut être modifié par un *si*. (J. T.)

Pour ce subject, je t'aimois cherement;
Car le vin pur nous faisoit vivre ensemble,
Et, pour ta mort [1], quand je voy l'eau, je tremble.

Voudrois-je bien pour beuvrage, en mon corps,
De mon amy la meurtriere loger?
Si l'eau pourrit les pieds qui sont si forts,
Elle pourroit aussi m'endommager:
C'est ma santé que je veulx mesnager.
S'il est sans eau, je rendray ce beuvrage.
Notre hoste, à vous j'en boy de bon courage!

Nous serons bien, avecques cestuy-cy,
Une heure ou deux que nous serons ceans.
Laissons, messieurs, le chagrineux soucy;
Festoyons l'hoste aux despens de ses biens.
Il ne faut pas estre traystre au dedans,
Et feindre un ris qui n'est que d'apparence:
Vraye amitié gist en l'experience.

XXXIII

LE BON POMMÉ

A quelques hommes sans cerveaux,
C'est une coustume ordinaire,
De faire rompre leurs manteaux [2],
Plustost que s'arrêter à boire.

[1] A cause de ton genre de mort.
[2] C'est-à-dire, qu'on a beau les retenir par leur manteau, ils refusent de s'arrêter pour boire.

Bon pommé, seras-tu perdu?
Il vaut bien mieux que tu sois beu.

Ayant soif, le dissimuler,
C'est par honte ou hypocrisie;
Mais plus grand'honte est s'en aller,
Refusant telle courtoisie.
Bon pommé, seras-tu perdu?
Il vaut bien mieux que tu sois beu.

Offrir à boire, quand on boit,
C'est chose à l'Allemand tant belle,
Qu'au cil[1] qui le refuseroit,
Il bastiroit une querelle.
Bon pommé, seras-tu perdu?
Il vaut bien mieux que tu sois beu.

J'ay perdu ceste occasion
Plusieurs fois d'une humeur peu caute[2];
Mais, ores, puisque c'est du bon,
Je ne feray plus telle faute.
Bon pommé, seras-tu perdu?
Il vaut bien mieux que tu sois beu.

Quand je te voy, le cueur me rit,
Beau sidre, et ma gorge sechée
T'attend, ainsi que, dans le nid,
L'oiseau qui attend sa bechée.
Bon pommé, seras-tu perdu?
Il vaut bien mieux que tu sois beu.

[1] Pour *celui*, quelqu'un, quiconque.
[2] *Fine*; du latin *cauta*.

Il ne faut manger du salé,
Afin qu'à te boire on s'invite;
Mais tu ne dois estre baillé
Qu'à ceux qui jugent ton merite.
Bon pommé, seras-tu perdu?
Il vaut bien mieux que tu sois beu.

Où l'on te boira sans excès,
J'estime la place honorable:
Tout escot aura bon succès,
Pourveu que tu sois à la table.
Bon pommé, seras-tu perdu?
Il vaut bien mieux que tu sois beu.

Les gendres, qu'on rendroit joyeux
Avec des boissons si gentilles,
Ne debvroyent, s'ils sont amoureux,
Rien prendre en espousant les filles.
Bon pommé, seras-tu perdu?
Il vaut bien mieux que tu sois beu.

Bon boire n'a plus ces effets:
Trop regne à present l'avarice.
Je m'en voys descharger ce faix[1];
Puis, vous dire qu'on le remplisse.
Bon pommé, seras-tu perdu?
Il vaut bien mieux que tu sois beu.

[1] Chantier où sont rangés et empilés les tonneaux dans une cave.

XXXIV

LE PLAIDEUR EN GOGUETTES

Il faut proceder sur le boire.
Je ne me veulx jamais ayder
De l'exception dilatoire[1].
Le jambon est un accessoire,
Sur quoy je vouldrois me fonder.

En matiere de beuverie,
Quant à moy, tousjours je pretends
A anticiper ma partie;
Cessant toutesfois plaiderie,
S'elle veut payer les despens.

Les raisons sur quoy je me fonde
Sont tousjours la soif et le chaud.
Ma cause est en la tasse ronde,
Qu'à vuider, combien que profonde,
Jamais je ne tombe en deffaut.

Le paragraphe et la rubrique
Ne valent rien pour decider
De quelque bouteille authentique :
Je ne m'y sers que de pratique,
Alors que je la veulx vuider.

Mais laissons procez, car j'en tremble,
L'oyant nommer, tant je le crains!

[1] Terme de procédure.

Ce n'est pas ce qui nous assemble:
C'est pour sçavoir ce qu'il vous semble
De ce dont les verres sont pleins.

Comme gourmets pleins de science,
L'hoste vous en veult consulter.
Je dis, selon ma conscience,
Que voicy bien de l'excellence,
Pourveu qu'il ne faille compter.

Je veulx de l'eau de Clitorie[1],
S'il faut d'eau ce bon vin tremper;
Mais encore je ne me fie
En ceste source d'Arcadie:
Pluie me pourroit bien tromper.

XXXV

LA CHASSE DU BON BUVEUR

Pour fuir à mes ennuys, sans partir d'une place,
Je prends le cor, la gaule, et m'exerce à la chasse:
Prens, prens,
Boy, boy,
Happe, happe,

[1] L'eau de la fontaine de Clitorie, en Arcadie, inspirait le dégoût du vin, comme le dit Ovide (*Metam.*, lib. XV).

Clitorio quicunque sitim de fonte levarit
Vina fugit....

Prens, prens,
Garde bien
Qu'il n'eschappe!

Mon gibier, c'est la soif, qui chez moy fait son giste;
Non pour l'avoir, je chasse, ains veulx qu'elle me quitte.
Prens, prens,
Boy, boy,
Happe, happe,
Prens, prens,
Garde bien
Qu'il n'eschappe!

Large verre est mon cor, que je fay par merveilles
Ronfler en l'embouschant; mes chiens sont les bouteilles.
Prens, prens,
Boy, boy,
Happe, happe,
Prens, prens,
Garde bien
Qu'il n'eschappe!

La table est ma forest et ma compagne verte,
Quand mes amis et moy nous la trouvons couverte.
Prens, prens,
Boy, boy,
Happe, happe,
Prens, prens,
Garde bien
Qu'il n'eschappe!

Que j'embousche le cor, quelque houvary[1] qu'il fasse!
La soif mourra bientost, ou quittera la place.

[1] Charivari, son du cor.

Prens, prens,
Boy, boy,
Happe, happe,
Prens, prens,
Garde bien
Qu'il n'eschappe !

bon cor ! doux soufflet, agreable à la bouche !
Cet exercice est bon, attendant qu'on se couche.
Prens, prens,
Boy, boy,
Happe, happe,
Prens, prens,
Garde bien
Qu'il n'eschappe !

XXXVI

LES BONS BUVEURS SONT LES BIENVENUS

J'entre librement où je sçay que l'on boit ;
Car, sans honte, un malade doit
D'un medecin entrer en la maison,
Pour avoir guarison.

La soif est un mal dont je suis poursuivy,
Qui plus me presse et fait ennuy.
Ses recipés[1] faut-il cercher ailleurs
Que parmy les beuveurs ?

[1] Ordonnances du médecin.

Si ceux sont amis chez qui vous arrivez,
Seront joyeux, et vous beuvez ;
Ou accordez, quoiqu'ils soyent vos haineux,
En beuvant avec eux.

On dit qu'en beuvant, sans excez toutesfois,
On veoit si un homme est courtois.
Vilain, qui a ses escus enterrez,
N'a soing des alterez.

Entre tous les vins je voy d'un fort bon œil
Toujours celuy qui est vermeil.
Comme on se treuve, user du blanc il faut,
Quand le clairet deffaut.

Le vin, pour l'assault ! Mais du pommé normand
Je n'use qu'en me deffendant ;
Ou bien j'en boy espaignant[1], si je puis,
Les frais chez mes amis.

XXXVII

LE TRIOMPHE D'UN IVROGNE

Cesar, des vaincus ennemis,
Faisoit triomphe magnifique :
Moy, domptant la soif, j'ay promis
De faire un triomphe bachique.

[1] Pour *épargnant*, en patois normand.

Porté sur un baril vineux,
Au lieu d'un martial carosse [1],
Je menerai, victorieux,
La soif ayant perdu sa force.

Ceste soif, qui m'a tant cousté,
Marchera baissant les oreilles;
Pres d'elle, d'un aultre costé,
Les pots, les verres, les bouteilles.

Les drosles, mes bons compagnons,
Qui m'ont fait ayde à la combattre,
Avec cervelats et jambons
Marcheront devant, quatre à quatre,

En chantant musicalement
Le Vau-de-Vire, en la memoire
Du bon Denys [2], tant excellent,
Par qui j'emporte la victoire.

Despit ferons à l'usurier,
Qui, laissant le povre, à sa porte,
Mourir de soif, de son cellier
Ne croit la serrure assez forte.

Ainsy descendre nous irons
Chez quelque amy bien volontaire [3],

[1] Ce mot-là, tiré de l'italien, était encore bien nouveau en français; car on sait que la reine Marguerite de Valois eut le premier carrosse qu'on vit rouler dans les rues de Paris. Nous avons vu, dans les comptes de cette reine, le détail des sommes qui furent payées, en 1605, pour ce carrosse qu'on appelait encore *ne coche*.

[2] Surnom grec de Bacchus, Διονυσος.

[3] De bonne volonté, généreux.



Où la soif mourir nous ferons,
Sans compter pour la bonne chere.

XXXVIII

SOMMATION BACCHIQUE

Nostre hoste, s'il est vray que vous soit agreable
Ceste troupe d'amis qui sont à vostre table,
Donnez-nous du meilleur qu'ayez dans le cellier,
Et beuvez le premier.

L'avare qui craindra, comme un tort du mesnage,
Faire boire chez luy de son meilleur beuvrage,
Lequel est seulement pour sa bouche gardé,
C'est un amy fardé.

Nous ne vous jugeons tel ; mais que la bonne chere
Soit du consentement de vostre menagere.
Pour faire à une femme un hoste bien traiter,
Il convient la flatter.

De ce faire, messieurs, je vous laisse la charge.
Je vay de ce bon vin entendre au charriage[1] :
On dit que bien souvent entre bec et cuiller
Il vient destourbier[2].

[1] C'est-à-dire : je vais aviser à transporter (*charrier*) ce bon vin dans mon gosier.

[2] Trouble, embarras, obstacle.

Pourveu qu'aucun de vous sur le bras ne me touche,
Je pourray seurement le porter à ma bouche.
Je croy bien, quand ce coup dans ma gorge entrera,
Que ma soif se rendra.

Pour l'hoste, c'est profit qu'une prompte victoire
On emporte sur elle, et qu'on cesse de boire;
Mais, si d'un coup ou deux on ne peut la dompter,
Il faut patienter.

Messieurs, comme sergent de Bacchus, je vous somme
De vous desalterer; car, chez un honneste homme,
Qui emporte la soif, pour boire en sa maison,
Est privé de raison.

XXXIX

LE JEU DE PAUME BACCHIQUE[1]

On a versé cecy, pour estre beu :
Il faut l'oster, de peur qu'on ne le jette.
Voisin, je vay tirer du jeu,
Puisque nostre partie est faite.

Pour gagner quinze, il faut mettre dedans
Par sus la langue, et non par sus la chorde.
Pour nous juger, voicy des gens
Lesquels nous mettront à concorde.

1 Jean Le Houx, dans ce Vau-de-Vire, fait une allusion continuelle au jeu de paume, dont il applique les termes à l'art de boire.

Si je faisois encor trois pareils coups,
Le premier jeu j'aurois de la partie.
Tirez, maintenant c'est à vous ;
Car ma soif, elle est amortie.

J'ay encor bisque à prendre sur le jeu ;
Mais j'attendray que la soif encor vienne :
Quand le pot sera presque beu,
Il sera temps que je la prenne.

XL

LA BELLE TOREXIA

Belle, à vous je m'adresse,
Torexia [1], mes amours ;
Pour ma chere maistresse
Je vous auray toujours.
Qui l'amour vous veult faire,
Ne s'acquert des jaloux,
Et faites tousjours boire
Qui frequente avec vous.

Vostre couleur vermeille
Me rend le cueur joyeux,
Et souvent me resveille
Du dormir sommeilleux [2].

[1] En grec, la bouteille. Voyez ci-dessus le Vau-de-Vire XVIII.
[2] Ce mot a été sans doute mal lu dans le manuscrit ; car *sommeilleux* fait un pléonasme impossible, à côté de *dormir*. Nous proposons de le remplacer par *songieux*, ou *somnieux*, du latin *somniosus*.

Quand on a bourse pleine,
En chassant ses ennuis,
Avecq vous, sur chopeine,
On acquert des amis.

Soulas de nos miseres,
Belle boisson sans eau,
Les brouillemens d'affaires
Vous ostez du cerveau.
Bons beuveurs ont dispense :
Sergent, pour nans [1], ne doit
Prendre par violence
Les vaisseaux où l'on boit.

A un beuveur bon homme
Oster le gobelet,
C'est un peché, tout comme
Oster à l'aignelet
La nourrice tetine.
Laissez doncques, larron,
La boete à medecine
Au povre biberon.

Je scay un moyen brave,
Pour garder que le vin
Ne se coule en la cave.
Quand vous voudrez, voisin,
Nous irons faire epreuve
De mon sçavoir chez vous?
Je vous pry' qu'on n'y boive
Tout le meilleur sans nous.

[1] Nantissement, gage. Suivant la coutume de Normandie, les *vaisseaux où l'on boit* devaient être toujours exempts d'une saisie judiciaire.



XLI

LE CIDRE A VIL PRIX

Vous qui aimez mieux le sidre que le laict,
Grands docteurs au jeu de palet,
Qui ne voulez jamais, en vos escots,
Laissér le boire aux pots ;

Vous, gentils cerveaux, bons garçons, qui beuvez
Tousjours sur l'argent que jouez ;
Aux cabarets avecques peu d'argent
Vous irez hardiment.

De sidre à deux sols le pot, il n'en est plus ;
Il ne vaut mais qu'un karolus[1] :
Et neanmoins, prenant vostre repas,
Ne vous enivrez pas.

Vous qui aimez tant les tonneaux à vuider,
Apprenez à les relier ;
Car ce qui est enclos dans les tonneaux
Entre dans vos boyaux.

Les tonneliers sont maintenant bien requis ;
Ils sont plus rogues que marquis.
Les pressouriers, ô [2] leurs sabots de bois,
Sont plus rogues que Roys.

[1] Voyez ci-dessus, p. 66, une note sur la valeur de cette monnaie.
[2] Avec.

Mais beuvons à eux, et faire les laissons
Du bon beuvrage aux bons garçons,
Et les prions qu'au marc et au cuveau
Ils ne mettent de l'eau.

XLII

A BOIRE PAR CHARITÉ

Nous sommes trois bons drosles,
Qui venons de Paris[1],
La bouteille à la main.
De vin il n'y a plus !
Helas ! nous en sommes perdus !

Les gorges avons cuites
De soif, et peu d'argent.
Remplissez vistement
Nos vaisseaux, et sauvez
Ces drosles, et les abreuvez.

Nous vous ferons de mesme,
Quand vous viendrez chez nous :
Le bon sera pour vous.
Nous sçavons bien comment
La soif est un aspre tourment.

Compagnons, ce qu'on donne
Ne le refusons pas.

[1] Il faut ici un tout autre nom de lieu, qui puisse rimer avec le vers suivant. Peut-être *Caen*, qu'on prononçait *Cain* ?

Si feussions advocats,
Souvent ferions guarir
Ceste soif, qui nous fait mourir.

Je veulx estre à l'office,
Si je sers un seigneur.
Je prendray pour le cueur,
M'avisant les esprits,
Deux doigts de vin du plus hault prix.

XLIII

LES PROMESSES DE LA RÉCOLTE

Chesnes qui porterent gland [1]
Aux celliers seront, cest an,
Pleins de bon beuvrage
Propre à nostre usage.
Ne soit, ceste année,
La cave fermée!

Varlets boiront du tonneau,
Qui beuvoyent au pot à l'eau:
La servante fine
Boira sa chopine.
Ne soit, ceste année,
La cave fermée!

Les drosles et bons garçons
Feront, chantans leurs chansons,

[1] C'est-à-dire : les tonneaux.

Un escot honneste,
A six blancs par teste.
Ne soit, ceste année,
La cave fermée !

Mais ces vilains usuriers,
Qui ont tout pleins leurs celliers
De vieux sidre à vendre,
Je voudrois bien pendre.
Ne soit, ceste année,
La cave fermée !

Ils sont tousjours en peché.
Quand le peuple a bon marché
Pour avoir sa vie,
Ils meurent d'envie.
Ne soit, ceste année,
La cave fermée !

Or beuvons, mais sans excez,
Et accordons nos procez.
Voicy le mien semble[1] ;
Et, voisin, ensemble !
Ne soit, ceste année,
La cave fermée !

[1] M. Julien Travers pense que *semble* est ici un substantif, et que ce vers veut dire : Voici mon opinion. Mais il est impossible d'admettre cette explication antigrammaticale. Nous aimons mieux croire que ce vers est altéré, et le rétablir ainsi :

Voicy le mien amble.

C'est-à-dire : Voici comme je vais mon train ; çà, voisin, allons ensemble.



XLIV

LE PAUVRE MARINIER

Voicy mon navire qui nage[1] :
Il vient à ce havre aborder.
Je luy donne tousjours sa charge
De bon vin, si j'en puis trouver.

Les bons garçons de ce rivage
M'attendoyent pour leur en donner ;
Mais, par les pillards et l'orage,
Las ! j'ay tout perdu sur la mer.

Sur la mer, subject à naufrage,
Je ne veulx plus me hasarder :
Des taulpes dessus l'heritage
J'aime mieux boire et me loger[2].

Donnez, pour le mettre en courage,
A boire au povre marinier :
Les compagnons du navigage,
Ne les vueillez pas oublier !

[1] Navigue.
[2] Panurge dit aussi, dans Rabelais (liv. IV, ch. xviii) : « Ha ! pour manoir deifique et seigneurial, il n'est que le plancher des vaches ! »

XLV

LA BONNE RÉCOLTE

Je vay boire aux gentils pommiers,
Qui ont fait mettre à six deniers
Le pot de sidre, ceste anuée :
Dont la soif sera ruinée.

Les sidres à peine parez
On fait boire aux gens alterez,
(Et n'eussent-ils denier ny maille),
Pour remplir bientost la fustaille.

Le boisseau de fruit excellent
Ne vaut que six blancs seulement :
Des poires on ne sçait que faire.
Qui mettra donc l'eau dans le boire?

On reliera les tonneaux vieux ;
On y met des cercles tout neufs ;
On n'oyt plus rien que reliager[1] ;
Chascun entend pressourager[2].

En donnant un vuide tonneau,
Un aultre de sidre nouveau
On vous emplira sans coustage[3].
Bon temps est revenu ! courage !

[1] C'est-à-dire : on n'entend que le bruit du marteau des tonneliers qui relient les tonneaux.
[2] Mettre du fruit au pressoir, au pressurage.
[3] Sans qu'il vous en coûte rien.



Courage, drosles, bons garçons!
Encore on dira vos chansons;
Encor seront, pour faire rire,
En bon credit les Vaux-de-Vire.

L'an mil six cent douze, un garçon,
Bon pressourier, fist la chanson,
A qui tous ceux du voisinage
Venoyent sur la nuit rendre hommage.

XLVI

LA TAVERNE

Je ne voy si volontiers
Les boutiques des grossiers [1],
Comme j'aime en chaque rue
Les bouchons des taverniers.
Belle hierre [2], que je suis
  Joyeux, quand ma veue
Regarde en tant de logis
  Ta branche pendue!

L'hierre, c'est en tous lieux
L'arbrisseau que j'aime mieux :
Il m'enseigne où je dois boire,
Quand j'ay argent, si je veulx.
Il faut argent, car credit

[1] Orfévres-grossiers, qui fabriquaient de grosses pièces d'argenterie.
[2] Lierre; du latin *hedera*.

On ne trouve guere,
Si on n'est bien favorit
De la taverniere.

Ne me parlez nullement
D'aller jouer mon argent;
Ou, estant encore en vie,
D'en bastir mon monument.
J'en veux bastir ma santé
Qui est amoindrie,
Quand de peu boire, en esté,
Ma gorge s'ennuye.

Un estat dout je fay cas,
C'est celuy des advocats.
Souvent ô eux j'allois boire,
Estant clerc, portant leurs sacs.
Le client leur consultoit
Ainsi sa matiere,
Et, en beuvant, on mettoit
La cause en memoire.

Je vous diray le garçon
Qui a fait ceste chanson,
Quand toute la compagnie
Aura vuidé son guichon[1].
Ce fut un sergent, n'aimant
Mal ny tricherie,
Pas plus qu'un vieux loup saillant
Dans la bergerie.

[1] C'est encore en Normandie le nom d'un grand godet à oreles. (J. T.)

XLVII

CHANTER FAIT BOIRE

Douces chansons, à tort on vous blasonne[1];
Beaux airs pour boire, à qui faites-vous mal?
En collaudant[2] un beuvrage loyal,
On ne fait tort ny dommage à personne.

Par vous, la soif de la bouche se tire,
Et d'un grand mal on se va delivrant,
Pourveu qu'on ait beuvrage à l'advenant.
Couste-t-il moins à reschigner qu'à rire?

Mon gosier est comme pierre de ponce:
Il est plus sec que l'aire d'un four chaud
Gouste, gosier, si c'est ce qu'il te faut
Que ce beuvrage, et m'en donne response?

O le grand boire! ô la liqueur friande,
Qui, me flattant, coule si doucement!
Voisin, prenez ce rafraischissement,
Et le vuidez, de peur qu'il ne s'espande.

[1] Blâme, accuse. *Blasonner*, c'est faire le *blason*, la description, la peinture, d'une chose et d'une personne.
[2] Louant, exaltant; du latin *collaudare*.

XLVIII

LE BUVEUR SANS ARGENT

Vous qui dans vos gosiers
N'aimez la secheresse,
Et chez les taverniers
Passez vostre jeunesse,
Il faut que je vous laisse ;
Car j'ay beu si souvent,
Que je n'ay plus d'argent.

J'estois, tousjours premier
A tirer à la bourse,
Pour les escots payer,
Trop liberal, et, pour ce,
Me faut boire à la source ;
Car, n'ayant plus de quoy,
Aucun ne pay' pour moy.

Doncq, beuvrage excellent,
Faut-il que je te quitte,
Pour n'avoir plus d'argent ;
Que les drosles j'evite,
Et les brutes j'imite,
Beuvant, comme un cheval,
L'eau qui me fait du mal ?

Mettray-je plus le nez
Et ma bouche alterée
En ces verres, comblez
De liqueur qui m'agrée ?



Et ma bourse vuidée
M'aura-t-elle reduit
A n'avoir plus credit?

Puisque encor je te tiens,
O bonne quintescence [1] !
J'en vay laver mes dents,
Et boire à l'assistance ;
Puis, si je n'ay puissance
De payer tout l'escot,
Quittez-moy [2] pour mon pot !

XLIX

UN BUVEUR N'A PAS BESOIN DE LIVRES

Bon boire, on ne peut te louer dignement.
Tu m'as osté du grand tourment
De l'estude, que tu m'as fait quitter,
Afin de t'accoster.

Car, pour ma santé, te prenant, je fay mieux
Qu'en lisant un Code ennuyeux ;
Et j'aime mieux aux bons boires sans eau
Appliquer mon cerveau.

Oh! que de bon cœur mes livres arderois,
Pour les escots où tu serois,

[1] Élixir ; liqueur divine, qu'on croirait extraite par la science ermétique.
[2] Faites-moi crédit, tenez-moi quitte.

Gentil beuvrage! Ah! tu m'es trop amy,
Pour te boire à demy!

Doncq, ce pot vuidant, sans commettre un deffaut,
J'en livre à mon voisin l'assault.
Ne craignez point, voisin; ce combat mien
N'est que pour vostre bien.

Car, de ce duel si vous suivez la loy,
Et beuvez ainsy comme moy,
Quand vous aurez ce beuvrage avalé,
Vous serez consolé!

L

AU VIN CLAIRET

O gentil joly vin clairet,
Qui sers, aux vieilles gens, de laict,
Tu sois bien venu! Je desire
Que chez moy tu prennes logis,
Amy de tes meilleurs amis,
Et la raison je t'en vay dire:

C'est pour mon grand mal appaiser.
La nuit, je ne peux reposer,
Tant la cholique me tourmente!
On m'a dit, selon Galien,
Qu'on peut guarir, par ton moyen,
Une douleur tant vehemente.



Je veulx user de ta bonté,
Sans aller cercher ma santé
Aux boetes des apothicaires.
Leurs drogues coustent trop d'argent.
Je ne veulx plus que toy, vrayement,
Pour me servir en mes affaires.

Je sçay comme il en faut user
Sobrement, sans en abuser,
Que[1] raison ne soit pervertie.
Ma femme agreera volontiers
Qu'elle et moy en ayons un tiers,
Tous les soirs, avant la rostie[2].

S'il m'eschet[3] ailleurs d'en gouster,
Je n'iray pas luy raconter.
Elle me diroit en cholere :
« Tu as tant d'enfans à nourrir !
Les veulx-tu, prodigue, appauvrir,
Et ne cesser jamais de boire ? »

L'avare femme son mary
Rend souvent honteux et marry,
Et en a de mauvaises heures.
Mais changeons de devis : bon vin,
Versé on ne t'a pas, afin
Qu'au verre tousjours tu demeures !

[1] C'est-à-dire, par ellipse: pour que, afin que.

[2] Les vrais Normands étaient dans l'usage de manger une *rôtie*, avant de se coucher ; la *rôtie* se composait d'une tranche de pain grillée qu'on trempait dans un bon verre de vin.

[3] S'il m'arrive.

Je prends doncq ce qu'on m'a donné.
Personne ne soit estonné,
Si tout d'une fois je le vuide;
Car j'ay, pour boire, assez chanté.
Sus! voisin, à vostre santé!
Vive un gosier tousjours humide!

LI

LE MARÉCHAL-FERRANT

Mareschal, qui le rouge fer
Bats, bats, sur l'enclume en la forge,
A force de battre et chanter,
Ne prend point la soif à ta gorge?

Je suis ton varlet, si tu veulx
Faire, après chascun martelage,
Que nous beuvions un coup ou deux,
Pour nous rafraischir l'œsophage.

D'un povre varlet qui n'a beu,
L'enclume n'est point bien battue.
A suer ainsy près le feu,
De soif une gorge est perdue.

Tousjours il ne faut travailler.
De fort grand matin je m'esveille,
Et je sçay aussy bien souffler
Au charbon, comme à la bouteille.

Doncq, de la soif me garderez,
Et avec vous je veulx bien estre.
Ça ! le vin du marché beuvez !
Le beuvrage est bon ; à vous, maistre !

LII

LE FORGERON

Gent forgeron, au visage noircy,
Sur ce fer chaud qui allez martelant,
Vous faut-il point un compagnon icy,
Qui souffle bien, et qui est bon battant,
Et qui sçait bien boire d'autant ?

En nostre accord un article mettray,
Si vous voulez qu'avecques vous je sois :
Chaque eschaudée [1] où je travailleray
Au gros marteau, vous me serez courtois,
Et me ferez boire une fois.

J'entends que soit de quelque bon pommé,
Et non de vin qui couste trop d'argent,
Et je ne suis au vin accoustumé.
Vous me voirrez, m'abreuvant bien souvent,
En la forge très diligent.

[1] *Eschaudée* est un mot de la façon de Le Houx. Le verbe *échauder* signifie : faire passer par l'eau chaude, jeter de l'eau chaude sur. Les forgerons jettent de temps en temps de l'eau sur le charbon embrasé : on peut métaphoriquement appeler cela *échauder* ; de là le substantif *échaudée*. (J. T.)

Si je ne boy, je ne puis travailler ;
Car j'ay un mal : souvent la soif m'assault,
Et c'est peché [1] que le povre gosier
D'un compagnon alteré, qui a choud,
   Et n'a le remede qu'il faut.

Or, vous serez de moy bien satisfait.
Par ce moyen, maistre, je boy à vous.
Voicy le vin de nostre marché faict.
Ce sidre est bon ; mais n'en soyez jaloux,
   De la maistresse, ny de nous.

Ay-je pas bien soufflé pour une fois ?
Il m'est entré dans la gorge un charbon,
Et à l'esteindre, en beuvant, je taschois.
Ceste liqueur rafraischit le poulmon.
   Vive le gentil forgeron !

LIII

DÉFENSE DES VAUX-DE-VIRE [2]

Tous ces vers biberons ne veulx desavouer,
Advortons que j'ay faits en ma jeune allegresse,

[1] M. Julien Travers croit qu'il faut lire ici : Et c'est pitié.

[2] C'est M. A. Asselin qui a communiqué à M. Julien Travers la copie de ce Vau-de-Vire, qu'on ne trouve pas dans le manuscrit, d'où sont tirés les XL Vaux-de-Vire précédents. Nous publions cette pièce sous toute réserve ; quoiqu'elle ait été admise dans l'édition de M. Julien Travers, elle nous paraît apocryphe.

Quoyque je n'eusse lors une ame beuveresse;
Mais on faict souvent mal, en se pensant jouer.

Je crains que quelques-uns ne veuillent en user,
Pour servir de pretexte à leur gourmande vie.
Ces vers ne pecheront, mais bien l'yvrongnerie;
Car, de toute aultre chose, on peut bien abuser.

Je retracte pourtant les chansons qui feront
Scandale aux scrupuleux; et que, sans les redire,
Un chascun les censure et bannisse de Vire,
Blasmant avec l'auteur ceux qui les chanteront!

Moy-mesme j'en ay honte avec un repentir.
Je vouldroy que jamais elle n'eussent pris vie;
Mais elles ont desja imbue la patrie:
Malgré moy, on les chante, et me faut le souffrir.

Je ne laisseray pas de hanter mes amis,
Sans faire, toutesfois, excez sur le beuvrage,
Contre le mauvais temps leur donnant bon courage,
Et le souhaitant tel comme il estoit jadis.

Je vay boire d'autant pour finir ces chansons,
Lesquelles ne sont pas au gré de tout le monde;
Mais quel dommage en a tout homme qui en gronde,
Si sans haine et sans mal nous nous resjouissons?



CHOIX

DE

CHANSONS NORMANDES

TIRÉES D'UN MANUSCRIT DU XVI[e] SIÈCLE

CHOIX

DE

CHANSONS NORMANDES

TIRÉES D'UN MANUSCRIT DU SEIZIÈME SIÈCLE

I

C'est à ce jolly moys de may,
Que toute chose renouvelle [1],
Et que je vous presentay, belle,
Entierement le cueur de moy.

Les arbres, par leur grant beaulté,
Se sont trestous couvert de vert [2].
Les oyseillons y ont chanté,
La nuict, le jour, comme il appert :

[1] C'est parce que le printemps renouvelle la nature que nos ancêtres ont donné à cette saison le nom de *Renouveau*. (L. D.)

[2] *Trestous* est fort ancien dans notre langue. On le trouve dans les plus vieux Fabliaux. Les paysans en Normandie disent encore *trétous* ou *tertous* : c'est-à-dire tous en général. (L. D.)

L'alouette et aussi le gay [1],
Avec la gente teurterelle [2],
Qui à son jolly chant appelle
Le rossignol qui est tant gay.

Ma mye m'a salut mandé
Par ung messager seulement,
Ainsy qu'il m'a contremandé
Au jolly boys où il m'attend.

Presentement je m'y en voy [3];
Je luy diray : « Ma damoiselle,
Par mon serment vous estes celle
Qui resjouit le cueur de moy. »

Hellas! mon cueur n'est pas à moy :
Il est à ma tant doulce amye;
Mais d'une chose je vous prye :
C'est vostre amour; gardez-la-moy.

Bienheureux seroy, sur ma foy!
Se vous tenoy en ma chambrette
Dessus mon lict ou ma couchette :
Plus heureux seroy que le Roy.

Faulx envieux [4] parlent de moy,
Disant que de deux j'en ayme une.
De ceste une j'ayme chascune
Plus qu'on ne pence, sur ma foy!

[1] En Normandie, le peuple dit *gai* ou *gait*, pour *geai*.
[2] Tourterelle. On dit encore en Basse-Normandie : *teurtre* (L. D.)
[3] Pour : *j'y vais*. Expression conservée en Basse-Normandie.
[4] Méchants jaloux.



Je vous supply', pardonnez-moy,
Et ne mectez en oubliette [1]
Celuy qui la chanson a faicte
A l'umbre d'ung coppeau de moy [2].

II [3]

A la duché de Normendie,
Il y a si grand pillerye,
Que l'on n'y peult avoir foyson [4].
Dieu doint [5] qu'elle soyt appaisye,
Ou il fauldra que l'on s'enfuye
Et laisser chascun sa mayson!

Quant à moy, je n'y seray plus
Pour la doubte [6] des court vestus [7].
Plus ça : n'y a point d'aysement
Qui nous viengnent voir trop soubvent.

[1] En oubli.

[2] *Coppeau*, pour *coupeau*, cime d'un arbre couvert de ses premières feuilles de mai. On trouve encore *Moy*, pour *May*, dans les Glossaires. (L. D.)

[3] Bourgueville de Bras, dans ses *Antiquités de Caen*, a cité les deux premiers vers de ce Vau-de-Vire historique, qu'on regardait comme perdu. D'après le sujet et la manière, je l'attribue à Basselin. (P.)

[4] Abondance.

[5] Donne, permette; *doint*, du vieux verbe *doigner*.

[6] Crainte.

[7] Ceci peut s'entendre des Anglais. Dans un ancien tableau de la bataille de Formigni, lequel est à Baïeux, les fantassins de cette nation sont représentés avec des jacquettes fort courtes. (P.) — Nous croyons plutôt que les *court-vestus* sont les sergents ou le recors, qu'on appelait ainsi par opposition aux gens de robe longue ou magistrats.

Ils viengnent, par grant ruderye [1],
Demander ce que n'avons mye,
Et nous donnent maint horion.
Encor faut-il que l'on leur dye :
« Mes bons seignours, je vous en prye,
Prenez tout ce que nous avon ! »

Je leur donnasse voullentiers,
Se je pensoye avoir de quoy ;
Mais, sur ma foy ! tous mes deniers
Et tout mon bien est hors de moy.

Je ne puys faire cortoizie ;
Car povreté me contrarye
Et me tient en subgection.
Je n'ay plus amy ne amye
En France ne en Normendye [2],
Qui me donnast ung porion [3].

Dieu veuille mectre bonne paix
Par toute la Crestienneté !
Mès que ce soyt à tout jamais :
Sy [4] vivrons tous en loyaulté.

[1] Rudesse, brutalité, dureté.

[2] En Normandie, on ne regardait pas encore cette province comme faisant partie du royaume. Voir une note du Vau-de-Vire XXIII, pag. 40. (L. D.)

[3] Nicot désigne sous ce nom un « oignon sauvage. » Le *Porion*, ou *Pourjon*, comme on dit en quelques lieux de la Basse-Normandie, est le nom vulgaire de cette espèce de Narcisse jaune (*Pseudo-Narcissus*), connue sous les noms de *Campane jaune*, de *Campanette*, d'*Aiau*, etc. (L. D.)

[4] Pour : *ainsi*.

Se Crestienneté fust unye,
Nous menasson [1] joyeulse vye
Et mectrion tristesse en prison.
Ceulx par qui c'est, Dieu les mauldye
Et aussy la Vierge Marye,
Sans avoir jamais guarison!

III

Royne des flours, que je desire tant!
Quand je vous voy, mon cueur volle de joye.
Las! dictes-moy se vostre amour est moye [2];
Dictes-le-moy, gentil corps advenant!

Ces faulx jaloux, helas! je les hays tant!
A nulle fin, voir je ne les pourroye.
Ces mesdisants sont toujours en voye.
Vostre seray, le temps de mon vivant.

IV

Le bon espoir que mon cueur a
Sur le temps qui doibt advenir,

[1] Pour : Nous mènerions.
[2] Mienne, à moi ; dans le Romant de la Rose :

Quant sa boche tocha la moye,
Ce fut ce dont j'euz au cuer joye.

Me faict tousjours en joye tenir.
Ce qui doibt advenir vendra [1].

Le vent qui vente d'une part,
Si fault qu'il change tost ou tard;
Mès ne peult pas toujours durer :
Trop il nous peut annoyer [2].

L'on dict : hastivet [3] s'eschaulda.
Peine et douleur nous fault souffrir.
Qui emprunte ne peult choysir,
Si ay-je ouy dire, long temps a.

Qui bien fera, bien trouvera.
Il ne se fault point esbahir
Pour ung petit [4] de mal souffrir;
Car, puys après, bon temps vendra.

J'ay enduré peine et douleur,
Par mon serment, le temps passé,
Qui m'a faict changer ma coulleur.
En verité, j'en suys lassé.

[1] Pour : viendra.
[2] Pour : ennuyer ; de l'italien *noja*, ou de l'espagnol *enoia*.
[3] Orge hâtif. *Hastivet s'échaude*, proverbe normand qui signifie : Ce qui est fait trop promptement réussit mal. (P.)
[4] Un peu.

V

En despit des faulx envieux
Qui font aux loyaulx amoureux
Peine très dure,
Nous irons jouer, vous et moy,
Sus la verdure.

Margot, Bietrix et Alison, Jouenne, Jouen et Berthelet[1],
Voudriez-vous point ouyr le son du flageolet
Et dancer sus le muguet,
De si bon het[2],
Sus la verdure?

Ceux qui sont en amour heureux,
Des mesdisans et envieux
Jamais n'ont cure[3];
Car leur esbat est en tous lieux
A qui mieulx mieulx
Sus la verdure.

VI

Dieu mercy, j'ay bien labouré :
Aussy, ma charrue est lassée.

[1] Ce sont des noms de baptême défigurés, comme c'est l'usage en Normandie : Marguerite, Béatrix, Louise, Jeanne, Jean et Barthelemi.

[2] C'est-à-dire : de si bonne humeur, si gaiement. *Het*, ou plutôt *hait*, dérive du latin *hilaritas*.

[3] Soin, souci : du latin *cura*.

Jamais je ne l'atteleray,
Tant qu'ell' soyt un peu reposée.

J'avoys deux beufz et un poullain,
Qui souloyent [1] bien tirer d'accort;
Mais le rouge a le cueur si vain,
Qu'à bien petit [2] qu'il ne est mort.

Helas! il est bien enhanné [3]
De la grant douleur que j'avoye,
Dont j'ay laissé, bien estonné,
Ma charruette [4] emmy [5] la voye.

Je lesray [6] ma terre gesir [7],
Qui se voulsist bien labourer.
D'en voyr le fruict, j'ay grand desir.
Dieu m'y doint bien perseverer!

En tout temps, esté et yver,
Voluntiers je laboureroye
D'accort, de haict [8], sans estrivier [9] :
J'y prends soulas, plaisir et joye.

[1] *Souler*, avoir coutume; du latin *solere*.

[2] C'est-à-dire : qu'il s'en faut de bien peu.

[3] Dans le patois normand, on dit *ahan*, peine ; *ahanné*, souffrant. C'est ainsi qu'il faut entendre ici le mot *enhanné*, qui s'est encore conservé en ce sens dans la Basse-Normandie. (L. D.)

[4] Diminutif de *charrue*.

[5] Parmi, au milieu.

[6] On dit encore en Basse-Normandie : je *lairai*, pour : *je laisserai*. (L. D.)

[7] *Gésir*, être gisant, et par extension, se reposer. (L. D.)

[8] De bon cœur, joyeusement.

[9] Sans débattre, sans discuter.

Mais il y a ung feugueray [1]
Qui est l'orée [2] d'une vallée,
Où j'ay par maincte foys boutée
Ma charrue jusqu'a la ray.

Il fault mon poullain reposer,
Et frotter et bien tenir chault;
Car il ne veult se disposer
A labourer : le cueur lui fault.

VII

Jamais amoureux bien n'aura.
Je m'estoys en ung bisson [3] mys.
Vous orrez comment il m'a prys.
Une pie vint agacher [4],
Et des cornoilles [5] plus d'ung cent,
Comme s'ils me deussent menger.
Oncques ne feus en tel torment.
Le cherf [6] du boys y arriva,
Qui s'escria,
Un cry si hault : « Ha! ha! ha! ha! ha! ha!

[1] Du mot bas-normand, *feugere*, pour *fougere*; *feugeray*, pour *fougeraye*, lieu planté de fougère. (L. D.)
[2] Le bord, la lisière; du latin *ora*.
[3] Pour : *buisson*, terme bas-normand.
[4] *Agacher*, agacer, quereller, se dit, en Normandie, du cri de la pie, qui est encore appelée *agace*, même dans La Fontaine (Fables, l. XII, 11). Les Bas-Bretons, qui ont conservé le celtique, disent *agaez*, et les Picards, *agache*. (L. D.)
[5] Corneilles.
[6] Cerf.

Le regnart [1] est à nos poucins,
Le regnart est à nos poucins! »

Une pie si vint sur may [2],
Qui ne cessoyt d'agacher;
Et d'aultre part, y vint un gay :
Sembloyt qu'ilz me deussent menger.
Les chiens du jaloux furent là,
Qui resveillerent nos voizins.
Chascun cryoit : « Ha! ha! ha! ha!
Le regnart est à nos poucins,
Le regnart est à nos poucins! »

Je retournay sus le coquart [3]
Et lui diz : « Que querez-vous, Jouen [4]?
— Pa Dieu! Syre, c'est le regnart,
Qui ne nous laisse tout ô [5] rien.
— Vous dictes vray : il s'en va là.
Courrez aprez? il sera prinz. »
Jouen me creut et y alla.
O sa famme, je m'en revinz.

[1] Pour : *renard*.
[2] *May*, pour *moi*, est encore usité en Normandie. (L. D.)
[3] *Coquart*, cocu, sot, niais. Ce mot fait ici une sorte d'équivoque qui rend le mot moins désobligeant. *Coquart* signifie vulgairement un *chapon*, et se prend en mauvaise part. (L. D.)
[4] Que demandez-vous? que cherchez-vous, Jean?
[5] Pour : *avec*.

VIII[1]

Puys que Robin j'ay à nom,
J'aymeray bien Marion,
Elle gente[2], godinette[3],
Marionette.
Plus que n'est famme, pour vray,
Hauvoy[4] !
Qui soyt en Roen, pour vray,
Hauvoy!
Dores en avant je veulx estre[5]
Maistre pastoureau : Je demeneray
Mes berbiettes aux vuaretz[6] paistre;
Ma pannetiere chaindray[7],
Hauvoy !
Ma pannetiere chaindray,
Hauvoy !

[1] Cette Chanson fait évidemment allusion au célèbre *Jeu de Robin et Marion*, par Bodel d'Arras. On sait que la chanson de l'Homme armé, qu'on trouve dans cette farce du treizième siècle, se chantait partout au moyen âge.

[2] Gentille.

[3] Diminutif de *gode :* gaie, réjouie; du latin *gaudere*.

[4] *Hanvoy*, ou *Hauvoy*, paraît venir de l'*Evohe* des anciennes Odes à Bacchus, et du cri des Bacchantes. (L. D.)

[5] Ce vers et les deux suivants avaient été lus et écrits, comme deux lignes de prose parlée, par le premier éditeur; mais on y reconnaissait encore les rimes et la mesure, qui nous ont permis de les rétablir, sans y changer un seul mot.

[6] *Varet*, *voret*, terme normand, pour *guéret ;* terre labourable après une année de repos ou de jachère.

[7] Pour : *ceindrai*.

IX

Je fus l'aultrier [1] ô la belle surprinz
Du faulx jalloux, dont point ne me guettoye.
Helas! pourquoy ne prenoy-je la voye
De me aller au travers des gardins [2],
De me aller au travers des gardins?

Il appelle trestouz ses bons amys,
Tant qu'ils ont faict une grande assemblée;
Ils ont sus moy faict une grand' huée,
Comment on fait au loup quand il est prys.

Croyez de vray que je n'eusse pas prinz
Cent escuz d'or ne autant de monnoye,
Pour desployer ma bource de soye.
La mercy Dieu! je eschappay et m'en vinz.

X [3]

Or sus! or sus! par dessus tous les aultres,
Begny soyt le coqu!
Oncques tel oysel ne feust vu.
Janin Janot! es-tu point marié?

[1] L'autre hier, avant-hier.
[2] Pour : *jardins*, en bas-normand.
[3] Nous avons cru reconnaître des vers, plus ou moins rimés, dans les lignes de prose que le premier éditeur avait laissées en tête de chaque couplet, sans essayer de les diviser d'une manière rhythmique.

— Hé oui, dist-il; que Dieu en ayt bon gré!
A une dame qui d'aymer m'a pryé.
— Hé! Janin Janot! es-tu point marié?

— Hé Dieux! helas! puys le jour de mes nopces,
Oysel suys devenu.
— Janin Janot! mais quel oysel es-tu!
Es-tu pinchon, linot, merle ou cahu [1]?
— Nennin, dist-il : je suys un vray coqu [2].
En Normendye sommes cent mille et plus.

— Janin Janot! Par le fait de ta famme [3],
Beste t'es devenu.
— Suis-je singe, marmot ou chat barbu?
— Nennin, dist-il, tu es un cherf cornu,
Allant par ville tout chaussé, tout vestu.
Hé! Janin Janot! beste tu es devenu!

XI

On doibt bien aymer l'oysellet
Qui chante par nature,
Ce moys de moy, sur le muguet,
Tant comme la nuict dure.

[1] Chat-huant.

[2] Louis Dubois suppose que cette Chanson populaire a pu donner à Passerat l'idée de son joli conte intitulé : *Le Coucou ou Métamorphose d'un homme en oiseau.*

[3] Nous avons cru devoir ici rétablir le rhythme en introduisant quelques changements dans cette ligne de prose : « Hélas! Janin Janot! Beste tu es devenu par la plaisance de ta famme. »



Il fait bon escouter son chant
Plus que nul aultre, en bonne foy;
Car il resjouyt mainct amant.
Je le sçay bien, quant à moy.

Il s'appelle roussignolet,
  Qui mect toute sa cure
A bien chanter et de bon het [1] :
  Ainsy c'est sa nature.

Le roussignol est soubs le houlx,
Qui ne pense qu'à ces esbatz.
Le faulx jalloux se siet dessoubs,
Pour lui tirer son mathelas [2].

La belle qui faisoyt le guect,
  Lui a dict par injure :
« Hellas! que t'avoit-il meffaict [3],
  Meschante creature? »

XII [4]

Hellas! Olivier Vasselin,
N'orrons nous point de vos nouvelles?

[1] De bon cœur.

[2] *Matelas, materas, matras:* trait, flèche ; projectile propre à tuer; du latin *mactare.* (L. D.)

[3] C'est-à-dire : quel mal t'avait-il fait?

[4] Bourgueville de Bras nous avait conservé le premier vers de ce Vau-de-Vire, que les amateurs de la muse normande regardaient comme perdu. Cette pièce précieuse nous apprend que

Vous ont les Engloys mys à fin [1]...

. . . .

Vous souliez gayment chanter
Et desmener joyeulse vye,
Et les bons compaignons hanter,
Par le pays de Normendye.

Basselin fut tué par les Anglais ; car c'est dans ce sens qu'il faut entendre ce passage : *Les Engloys vous ont mys à fin;* et les malédictions qui terminent la chanson justifient cette interprétation. Par une fatalité singulière, tous les écrivains normands ont négligé de nous donner des détails sur la vie de Basselin. M. de Bras, qui connaissait ce Vau-de-Vire, ne nous en donne que le premier vers. Le Houx, qui paraît avoir été l'admirateur de son compatriote Basselin, ne nous a rien appris sur sa vie. De Courval, poëte virois, qui a enfanté de nombreux volumes, ne dit pas un mot de Basselin. C'est donc une entreprise louable et patriotique de tirer le père du Vaudeville de cet injuste oubli, en joignant quelques détails sur sa vie à ses joyeuses poésies. Nous partagerons l'indignation de nos pères, et nous maudirons de nouveau les Anglais *qui ont mis à fin* le père du Vaudeville. (P.) — Malgré l'opinion du savant auteur de cette note, nous pensons que les véritables Anglais n'ont rien à faire dans la mort de Basselin, qu'on leur impute un peu légèrement. Il s'agit des créanciers qu'on avait surnommés des *Anglais* à Paris, et surtout en Normandie, depuis le quinzième siècle, sans doute à cause des taxes énormes que la domination anglaise faisait subir au peuple de France. Au reste, ce Vau-de-Vire a été souvent attribué à Basselin lui-même.

[1] « Il est vraisemblable, dit Louis Dubois, que le vers qui manque ici, comme dans le manuscrit de Baïeux et partout ailleurs, doit être, ou à peu près, celui-ci :

Par une mort des plus cruelles. »

Le vers, imaginé par M. Louis Dubois pour combler une lacune qu'on est forcé de croire systématique, ne satisfera personne. Nous aimons mieux supposer qu'on trouvait ici un vers, dont s'est effarouchée la pruderie des *bons biberons :* ce vers pourrait être rétabli de la sorte :

Avecques l'ayde des hardelles.

Jusqu'a Sainct Lo en Constentin[1],
Est une compaignye moult belle :
Oncques ne vy tel pellerin[2]...

. . . .

Les Engloys ont faict desraison
Aux compaignons du Vau-de-Vire :
Vous n'orrez plus dire chanson
A ceux qui les souloyent bien dire.

Nous prieron Dieu, de bon cueur fin,
Et la doulce Vierge Marye,
Qu'ell' doint aux Engloys malle fin.
Dieu le pere sy les mauldye[3] !

[1] On dit aujourd'hui le *Cotentin*; c'est la partie du dép ment de la Manche, qui environne Coutances. (L. D.)

[2] Ce vers ne se trouve pas dans l'édition de M. Louis Du Je le dois à une copie de ce qu'offre des premières stanc précieux manuscrit de M. Lambert, copie que M. Lambert même a bien voulu me communiquer. (J. T.) — Le vers ré par M. Julien Travers, d'après un manuscrit des Vaux-de-Vi Basselin, vient encore corroborer une conjecture que m suggérée la lacune du premier couplet. Nous offrons de com ter cette strophe par le vers suivant :

Pour convertir gente pucelle.

[3] Cette chanson, qu'on trouve imprimée dans le Recueil tulé : *S'ensuyvent plusieurs belles Chansons nouvelles et joyeuses* (Paris, 1537, in-16, gothique), est terminée par le plet suivant, qui remplace celui que Louis Dubois a d d'après le manuscrit de Bayeux :

Basselin faisoyt les chansons :
C'estoyt le maystre pour bien dire.
Il hanta tant les compaignons,
Qu'il ne luy demoura que frire.

Car, fust de cidre, ou fust de vin,
Il en beuvoyt jusqu'à la lye,
Et puys revenoyt au matin.
Helas ! Olivier Basselin !

XIII[1]

Bon vin, je ne te puys laisser;
Je t'ay m'amour donnée.
Enne hauvoy[2] !

Je t'ay m'amour donnée :
Soubvent m'as faict la soif passer.
Bon vin, je ne te puys laisser
Ne soir, ne matinée.
Enne hauvoy!

Tu es plaisant à l'emboucher :
J'ayme tant la vinée!
Je prens plaisir à te verser
Tout au long de l'année.
Enne hauvoy!

Soubz la table me as faict coucher
Maincte foys ceste annéc;
Et sy m'as faict dormir romfler,
Toute nuict à nuictée.
Enne hauvoy!

Et ma robbe à deux dez jouer;
Chanter maincte journée;

[1] J'attribue ce Vau-de-Vire à Basselin; c'est tout à fait son genre et sa manière. (P.)
[2] C'est encore l'*evohé* grec, qui s'était conservé jusqu'aux chansons de gestes du treizième siècle, et qui a repris sa véritable place dans les chansons bachiques.

A la maison d'ung tavernier
Passer ma destinée.
Enne hauvoy !

XIV

Le roy Engloys se faisoyt appeler[1]
Le roy de France, par s'appellation[2];
Il a voulu horz du pays mener
Les bons Françoys, horz de leur nation[3].
Or est-il mort à Sainct Fiacre, en Brye[4].
Du beau pays de France, ils sont tous deboutez :
Or donc il n'est plus mot de ces Engloys couez[5].
Mauldicte en soyt trestoute la lignye[6] !

Ils ont chargé l'artellerye sus mer,
Force bisquit et chascun ung bydon,

[1] Henri V, roi d'Angleterre et de France, mort le 31 août 1422, à trente-quatre ans.

[2] Pour : *sa appellation ;* c'est-à-dire : de son chef.

[3] Henri V ayant débarqué le 21 août 1415, au lieu même où, un siècle après, François Ier fit bâtir le Havre de Grâce, alla mettre le siége devant Harfleur, qui lui opposa une opiniâtre et généreuse résistance. Cet acte de patriotisme fut puni par la déportation des habitants, qui furent remplacés par une colonie d'Anglais. (L. D.)

[4] Équivoque satirique. Le roi anglais Henri V mourut à Vincennes, qui n'est pas en Brie, mais dans l'Ile-de-France : il mourut, dit-on, d'un ulcère hémorroïdal, que le peuple nommait le *mal de Saint-Fiacre*, parce que ce saint avait le privilége de le guérir.

[5] *Engloys couez*, qui portaient des queues, ce que nos Normands à cheveux ronds trouvaient fort ridicule. (L. D.) — Le mot *couës* nous paraît plutôt synonyme de *couards*, lâches.

[6] Pour : *lignée*.

Et par la mer jusqu'en Biscaye aller,
Pour couronner leur petit roy godon [1].
Mais leur effort n'est rien que mocquerye :
Capitaine Pregent [2] les a si bien frottez,
Qu'ils ont esté ès terre et en mer enfondrez.
Mauldicte en soyt trestoute la lignye !

[1] *Leur petit roy godon*, Henri VI, n'était âgé que de neuf mois lors de la mort de son père. *Godon*, gourmand, goulu ; probablement par allusion au jurement anglais *Goddam !* qui pourtant ne signifie que *Dieu me damne !* Crétin, poëte normand, mort au commencement du seizième siècle, se sert aussi du mot *godon* dans son Invective sur la Journée des Éperons, en 1513 (p. 168 et 169 de l'édition de 1723). Il dit :

Cryant : Qui vive ! aux Godons d'Angleterre.
. . . .
Seigneurs du sang, barons et chevaliers,
Tous seculiers d'illustre parentage,
Permettez-vous à ces Godons galliers,
Gros godalliers, houspalliers, poullalliers,
Prendre palliers au françoys heritaige ? (L. D.)

[2] Louis Dubois dit seulement que ce capitaine était un « officier picard, qui avait battu les Anglais dans diverses rencontres. » Nous sommes tenté de croire que cette chanson, empreinte des souvenirs populaires de l'oppression anglaise au quinzième siècle, se rapporte à la guerre maritime qui eut lieu pendant le règne de Louis XII. Pregent de Bidoulx était général des galères du roi, en 1513 ; il attaqua la flotte anglaise qui faisait des descentes dévastatrices sur les côtes de Normandie, et dispersa cette flotte composée de quatre-vingt-dix voiles, en lui brûlant plusieurs vaisseaux. Voyez l'*Histoire de France*, par Henri Martin, 4e édit., t. VII, p. 420.

XV

My my my my, mon doulx enfant,
Revendrez-vous jamais vers my [1],
My my my my, mon doulx amy?
J'en ay le cueur si très doulent,
Que oncques puys d'oeil ne dormy,
My my my my, mon doulx amy!

Amy, hin han! hin han! hin han [2]!
Or t'nez ces centz escuz comptanz :
N'espaignez [3] point le desmourant.
Por Dieu, t'nez men fien [4]!
Hin han! hin han! hin han! hin han!

[1] C'est-à-dire : Reviendrez-vous vers moi.

[2] Ce refrain est le même que celui que l'on répétait à Sens et dans les autres églises où nos dévots aïeux célébraient la Fête de l'Ane, le jour de la Circoncision. Du Cange, le *Mercure* de 1725, etc., nous ont conservé, à ce sujet, des détails fort curieux, et la Prose que l'on chantait à l'office, pièce très-sérieuse dans laquelle on lit le couplet suivant :

Aurum de Arabia;
Thus et Myrrham de Saba,
Tulit in Ecclesia
Virtus Asinaria. (L. D.)

[3] Pour : *n'épargnez.*

[4] On disait : *mon fieu*, pour *mon enfant*, en Normandie, comme en Picardie. Louis Dubois écrit *fieu*, qui se disait pour *fils* ou *filleul.*

XVI

Celuy qui nasquit sainctement,
Hen henc! hen henc! hen henc! hen henc!
Veuille mener à saulveté
L'ame du bon feu roy René[1]!
Il a prinz son definement[2],
Hen henc! hen henc! hen henc! hen henc!
Pour certain il est trespassé.
C'est grand dommaige de sa mort.
Quand vendra[3] jour du Jugement,
Hen henc! hen henc! hen henc! hen henc!
Que chascun y sera pour soy,
Le doulx Jesus, par sa pitié,
Nous veuille donner sauvement!
Hen henc! hen henc! hen henc! hen henc!

XVII[4]

En faict d'amour beau parler n'a plus lieu;
Car sans argent vous parlez en ebrieu,
Et, feussiez-vous le plus beau filz du monde,

[1] René, comte d'Anjou et de Provence, roi de Sicile et de Jérusalem, mourut à Aix en 1481. On l'avait surnommé *le bon roi René*.
[2] Sa fin; c'est-à-dire: il est mort.
[3] Pour : *viendra*.
[4] Cette Chanson est tirée presque textuellement d'un rondeau que nous croyons pouvoir attribuer à Jaen Marot.

Il fault foncer[1], ou je veulx qu'on me tonde,
Se vous mectez jà le pié à l'estrieu[2].

On dict pour neant : « Dame, par le cors bieu !
Je suis à vous, cors, biens, rantes et fieu[3]. »
Ce n'est rien dict. Tout cela point n'abonde[4].
Il fault foncer, ou je veulx qu'on me tonde,
Se vous mectez jamais pié à l'estrieu.

Croyez de vray se Gaultier ou Mahieu
Veult avancer, sy ne frappe au meilleu
De son harnoyz, je veulx qu'en enfer fonde ;
Car je sçay bien, soyt blanche, clere, ou blonde,
Il fault escuz pour commencer le jeu.

XVIII

He ! cuidez-vous que je me joue,
Et que je voulsisse aller
En Engleterre demourer ?
Il ont une longue coue[5].

Entre vous, genz de village,
Qui aimez le roy françoys,

[1] Payer. La Fontaine a imité ces deux vers dans un de ses Contes.
[2] Étrier.
[3] Fief.
[4] C'est-à-dire : tout cela est peu de chose.
[5] *Coue*, queue ; ce mot est encore usité en Basse-Normandie. Nous avons déjà vu plus haut (Chanson XIV), des *Anglais coués*, porteurs de queue. (L. D.)



Prenez chascun bon courage
Pour combattre les Engloys.

Prenez chascun une houe,
Pour mieulx les desraciner :
S'ils ne s'en veuillent aller,
Au moins faictes-leur la moue.

Ne craignez point, allez battre
Ces godons, panches à poys[1] ;
Car ung de nous en vault quatre;
Au moins en vaut-il bien troys.

Afin qu'on les esbafoue[2],
Autant qu'en pourrez trouver,
Faictes au gibet mener,
Et que nous les y encroue[3].

Por Dieu! si je les empoigne,
Puys que j'en jure une foys,
Je leur monstreray sans hoigne[4]
De quel poisant[5] sont mes doigtz.

Ils n'ont laissé porc, ne oue[6],
Ne guerne, ne guernellier[7],

1 Ces goddam, ces goulus ; ces *panses à pois*, grands mangeurs de pois.

2 Pour : *bafoue*.

3 *Encrouer*, accrocher ; c'est un mot bas-normand encore très-usité aujourd'hui.

4 Fâcherie, murmure ; c'est un mot normand.

5 Pour : *pesant*; poids.

6 Oie. C'est l'ancien mot français, qui se trouve dans la Farce de Pathelin.

7 « Ni poule, ni poulailler, » selon Pluquet.

Tout enstour nostre cartier.
Dieu sy mect mal en leur joue!

XIX

Cy j'ay assailly la forteresche :
Elle est tant playne de noblesse.
Tout mon cueur est emprisonné :
Je ne sçay comment l'auray.

Je luy ay donné mainct assault,
Depuys que le siege y fust mys,
Et ay monté tout au plus hault;
Mais dedens entrer je ne puys.

Tant qu'on m'a dict par grant rudesse :
« Gentil gallant, recule-toy;
« Garde que le traict ne te blesse :
« L'arbalestrier vise sur toy. »

Je ne crainz point l'arbalestrier,
Puisque je suys ô mon harnoys;
Car son baston n'est pas meurdrier [1] :
Son virceton [2] n'est que de boys.

Se de luy je puis approucher,
Il aura gaige pour trois moys.

[1] Pour : *meurtrier*.
[2] Flèche, bâton empenné, d'où nous avons conservé en Normandie le mot *virel*, pour signifier un petit morceau de bois garni de plumes, avec lequel les enfants jouent. (P.)



La Gentillesse[1] iray cercher,
Pour secourir le bon Galloys[2].

XX[3]

J'ay veu le temps que j'estoye à Bazac;
Et qu'avec moy chevauchoyt le Soudenc,
Où il y a trois millions de harencz
En garnizon et autant d'espelencz[4].
Un chascun d'eulx bonne arbaleste au poing,
De tirer fort ils prenoyent moult soing.
Quant est à moy, j'ay eu mainct horion,
Dont jamais jour ne seray-je vengé.
Regardez donc se l'on doibt dire ou non :
Le pain au fol est le premier mengé[5].

Non, il n'y a, d'icy en Armignac[6],
Ne par delà le duchié de Milenc[7],
Ung si beau nez que celuy Jean Senac :
Il me semble d'un duc ou chambrelenc[8];

1 La Noblesse, les gentilshommes.

2 Voy., p. 19, la note du Vau-de-Vire IX, d'Olivier Basselin.

3 Cette chanson est une sorte d'amphigouri. Ce genre de poésie lyrique, dépourvu de sens, était devenu fort à la mode au commencement du siècle dernier. Ce mot vient de deux mots grecs qui signifient : autour du Cercle. (ἀμφὶ et γυρὸς.) On disait autrefois *une amphigourie*. Les anciens coq-à-l'âne avaient beaucoup de rapport avec cette espèce de poëme. (L. D.)

4 Pour : *éperlans*, en patois normand.

5 Ancien proverbe.

6 Pour : *Armagnac*, comme *Bazac*, pour *Bazas*.

7 Pour : *Milan*.

8 Pour : *chambellan*.

Car il y a mille rubys de renc[1],
Bien arrunez[2], pendans jusques au groing,
Tant qu'on le voit de cinquante lieues loing,
Plus reluisant que ne faict un ponpon.
Pleust ore à Dieu qu'aujourd'huy feust logé
Dedenz Brunval au cul de Monquandon[3] !
Le pain au fol est le premier mengé.

Et m'en alloye l'autre jour à Lussac,
Et rencontray, au chemin de Hodenc[4],
Une fillette qui portoyt un bissac,
Laquelle avoyt sur moy l'oeil et la dent.
A tant s'arta[5], me tirant en un coing.
Couart je feuz, me retirant au loing,
Dont elle enfla plus gros que ung scorpion,
Et de grant dueil m'eust voluntiers mengé.
Ce nonobstant, m'en allay mon treon[6].
Le pain au fol est le premier mengé.

[1] Pour : *rang*.
[2] Vieux mot roman, qui signifie *arrangé*, réglé, mis en ordre. (L. D.)
[3] Ce sont vraisemblablement des noms de villages ou de hameaux. (L. D.)
[4] Probablement Houdan, ville du département d'Eure-et-Loir. (L. D.)
[5] Pour : *s'arrêta*.
[6] Pour : *train*.

XXI

DIALOGUE.

Royne des flours, que j'ay tant desirée!
Las! dictes-moy, dictes, royne des flours,
Comment pourray jouyr de vos amours:
C'est tous les jours le plus de ma pensée.

Mon bel amy, trop bien sçavez la voye:
Par où vinstes, pensez de retourner.
Ne venez plus ainsy my rigoller[1].
Allez-vous-en; le Fils Dieu vous pourvoye!

XXII

Reconfortez le petit cueur de moy,
Hovoy!
Qui nuict et jour,
Qui nuict et jour
Ne m'y fait que languir.
Si de vous n'ay,
Si de vous n'ay,
Belle, aucun resconfort;
Car navré m'avez,
Car navré m'avez
D'ung dart dont je suys mort.

[1] Me tenir de galants propos.

Or n'est-il nul en ce monde vivant,
Tant soyt-il beau, gallant et bien parlant,
Qui de ce mal m'y peust donner secours,
Sy ce n'estoyt mon amye par amours.

XXIII

A la compaignye d'un bauchier [1],
Venus sommes du Vau de Vire [2]
En pellerinage à Sainct Girc [3].
Jesus nous gard d'encombrier [4] !
Jesus nous gard d'encombrement !
Venus sommes certainement
Accomplir le pellerinage.

Accompagnez de maincte gent,
Venus sommes certainement
Et ne querons point davantage.
Jesus nous gard d'encombrement !
Venus sommes devotement
Accomplir le pellerinage.

[1] Ouvrier en cette sorte de maçonnerie que l'on appelle *pisé*, et qui se nomme encore en Normandie de la *bauge* : de la basse latinité *bogium;* d'où est venu le mot *bouge*, mauvaise habitation. (L. D.)

[2] Vau ou Val de Vire, vallée pittoresque arrosée par les deux rivières de Vire et de Virene.

[3] Saint-Gilles, village à une lieue de Saint-Lô, où il y a un pèlerinage fameux de temps immémorial. (P.)

[4] *Encombrier* et *encombrement* : accident, malheur. La Fontaine (Fables, VII, 10) se sert du mot *encombre*. (L. D.)



Nous sommes gens tout d'ung mestier
Qui ne voulons que ouyr bien dire
Et ne voulons nully[1] mesdire,
Si ne commenche le premier.

Nous voulons tenir l'ordonnance
Que nostre syre roy de France
Nous a donné, la sauve mercy[2] !
Et estre de son allyance
Pour le servir à sa plaisance[3],
Et nous tiendrons avecques luy.

Se les Engloys venoyent piller,
Nous les mectrons à tel martyre,
Que nous les garderons de ryre
Et d'aller à nostre poullier[4].

XXIV

Dieu gard de deshonneur
Celle que j'ay long temps aymée !
Je l'ay aymée de tout mon cueur ;
Ma jeunesse est passée.

[1] *Nully, nulluy* : nul, qui que ce soit. C'est-à-dire : nous ne voulons médire de personne. (L. D.)
[2] Par sa grâce, sous sa sauvegarde.
[3] A son bon plaisir, à son gré.
[4] Pour : *poulailler*. Vieux terme, conservé en Normandie, que l'on retrouve dans les *Quinze Joyes de Mariage* et autres écrits de ces temps. (L. D.)

Or voy-je bien que c'est follye
D'y mectre sa pensée,
Quand elle m'a dict en plorant :
« Nos amours sont finées,
« Nos amours sont finées. »

Despencer m'a fait mon argent
A la mayson d'un tabernier [1],
Payer l'escot de maincte gent,
Dont je n'en avoys pas mestier [2].

Chausses de vair [3] m'a faict porter
Et soulliers à Poullaine [4],
Et par devant son huys passer
Maincte foys la sepmaine.

[1] Pour : *tavernier ;* du latin *tabernarius.*

[2] C'est-à-dire : ce dont je n'avais pas besoin.

[3] Varié; du latin *varius*, et non pas de *viridis*, comme l'a cru La Ravallière (*Chansons du roi de Navarre*). Le vair était alors une étoffe précieuse, une sorte de panne « chargée de blanc et bleu, » comme dit Nicot, qui cite à ce sujet le traité des Hérauts d'armes de Gaguin. (L. D.)

[4] *A la polaine*, suivant quelques vieux auteurs, ou *à la poulenne*, ainsi que Nicot l'orthographie ; c'est-à-dire : à la polonaise. C'étaient des souliers très-pointus, et d'autant plus, que le personnage qui les portait était considérable. Cette mode bizarre, qui fut prohibée par Charles VI, avait donné lieu au proverbe : « Être sur un grand pied dans le monde. » On en fait remonter l'invention jusqu'au règne de Philippe le Bel, vers 1300. Les excommunications des évêques furent impuissantes contre cette mode, que de fortes amendes purent seules anéantir. (L. D.)

XXV

Helas ! il est pys de ma vye,
Et hye [1] !
Mesnage a prinz sur moy rigour [2] :
A Dieu command, joye et baudour [3],
Esbattement et chanterye,
Et hye !

Je m'y souloye [4] aller esbatre
Avecques ces gentilz gallans ;
Mais maintenant suys à mon atre [5]
A nourrir mes petitz enfans,

Dont l'ung se bret [6] et l'aultre crye :
L'aultre m'appelle son seignour;
Le petit bret et nuict et jour.
Je n'ay bonne heure ne demye.

Le grant demande une cotelle,
Et la fillette ung chaperon.
Ma famme s'y bret et crestelle [7].
Et, Nostre Dame ! que feron ?

[1] Refrain insignifiant : sorte de plainte. (L. D.)

[2] Pour : *rigueur*. Ces finales n'ont pas prévalu dans le français, comme *amour*, etc. ; elles ne se sont conservées que dans le patois méridional. (L. D.)

[3] C'est-à-dire : Adieu vous dis, joie et réjouissance.

[4] *Souler* : avoir coutume ; du latin *solere*.

[5] Foyer.

[6] *Bret*, pour *brait ;* les paysans normands disent encore *braire*, pour *crier*. (L. D.)

[7] *Crételer :* crier comme la poule ; c'est une sorte d'onomatopée ou de mimologisme. (L. D.)

Be! be! tesiez-vous, ma mye!
Nous desprirons nostre Seignour,
Qu'il nous donne du pain au four :
Sy nourrirons nostre mesgnye [1].

XXVI

Gentilz gallans, compaignons du raizin,
Beuvons d'autant au soir et au matin
Jusqu'à centz sols,
Et ho!
A nostre hostesse ne payerons point d'argent,
Fors ung *credo*,
Et ho!

Si nostre hostesse nous faysoit adjourner [2],
Nous luy dirons qu'il fault laisser passer
Quasimodo [3],
Et ho!
Ne payerons point d'argent à nostre hostesse,
Fors un *credo*,
Et ho!

[1] Famille.
[2] Assigner en justice.
[3] Le dimanche après Pâques,

XXVII

Beuvons fort
Jusqu'au bort,
Beuvons bien,
Nos voizines,
Nos couzines!
Nos marys n'en sauront rien.

L'aultre jour, troys fammelettes
Au marché vendirent lin;
Pour fayre mieulx les goguettes[1],
Allerent boyre du vin.

Pot à pot,
Lot à lot,
Chascune manda le sien;
Là beuvoyent,
Là rifloyent[2]:
Au curé et au doyen,
Nos peres beurent et viderent les potz;
Mais, se nous vallons rien[3],
Nous viderons les noz[4].

[1] *Faire les goguettes:* prendre du plaisir. « C'est, dit Nicot, estre en humeur de gaudir et plaisanter. » (L. D.)

[2] *Rifler*, dans le Glossaire de Roquefort, signifie *arracher*, et, dans Nicot, *ravir, prendre*. Ici il est impossible de donner aucune de ces acceptions au mot *rifloyent*. Peut-être il faut lire *sifloyent*. On dit encore plaisamment *siffler*, pour *boire avec délectation*. (L. D.) — Dans Rabelais, qui a créé le fameux capitaine Riflandouille, *rifler* signifie *dévorer*, avaler.

[3] Quelque chose.

[4] Pour nôtres.

XXVIII

Ma famme m'ayme du bout de sa cornette,
Et je l'ayme du bout de mon tallon.
Que dictes-vous, madame Collichon [1] ?
Ce n'est le fait de playsante brunette.

Nous ferons unyz soullierz à pompette [2]
De marrocain ou de jolly mouton,
Et noullerons [3] à ung jolly bouton,
Et par dessus ung beau bec d'alouette [4].

Ma famme dict que je seray prophete,
Et me donra ung jolly chaperon,
Qui sera faict à nouvelle façon,
Et par dessus une grise cornette.

XXIX

Ce sont varletz [5] de Vire,
Ce sont varletz de Vire :
Et qui sont ces gentilz gallans
Qui viengnent voyr ma mye ?

[1] *Collichon*, diminutif de *Colin*. (L. D.)
[2] Pompon, touffe de rubans ou d'effilé. (L. D.)
[3] Pour : *noûrons*.
[4] Sorte d'ornement. (L. D.)
[5] On qualifiait ainsi, dans l'origine, les jeunes gentilshommes, qui étaient en apprentissage de chevalerie chez un seigneur. Plus tard, au seizième siècle, on a désigné sous le nom de *varlets* tous les jeunes garçons, nobles ou non, qui servaient les dames.

Sont-ils venus de si haut lieu?
  Leur oseroyt-on dire
  Ce sont varletz de Vire,
  Ce sont varlets de Vire?

XXX

« Eh! qui vous passera le boys?
  « Dictes, ma doulce amye!
« Nous le passerons cette foys,
  « Sans point de villenye. »
Quand elle feust au boys si beau,
  D'aymer y l'a requise.
« Je suys la fille d'ung mezeau[1] :
  « De cela vous advise[2]. »

De Dieu soyt mauldit le merdier
  Qui la fille a nourrye!
Quand il ne la mect à mestier,
  Ou qu'il ne la marye,
Ou ne la faict en lieu bouter,
  Que homme n'en ayt envye!

Quand elle feust dehors du boys,
  Et se print à soubzrire.
« Belle, qui menez tel desgoys[3],
  « Dictes-moy, qu'esse à dire? »

[1] Lépreux, ladre. On lit *mezel*, dans l'ancienne Coutume de Normandie. (L. D.)
[2] C'est-à-dire : Je vous avertis de cela.
[3] Gazouillement. On trouve encore, dans Nicot, *dégoisement*,

Et respondit à basse voix :
« Je suys la fille d'ung borgeois,
« Le plus grant de la ville.
« L'on doibt couart mauldire ! »
Famme je ne croiray d'ung moys,
Tant soyt belle ou habille.

XXXI

Las ! je n'y chanteray plus.
Quand le Vau-de-Vire est sus :
Mon cueur est trop douloureux
Qui souloyt estre joyeux.

Adieu, soef esbattement [1],
Et le jolly dieu d'amours !
Je le quitte entierement,
Sy de luy je n'ay secours.

Et la blanche livrée porter,
Chascun un blanc chaperon :
Tout par bonne intention,
Sans à nul mal y penser.

Je suis marry et doulent,
Quand je voy ces collectours [2],

et *dégoiser*, pour *gazouiller*. Le mot *desgoy* n'est dans aucun Glossaire. (L. D.)

[1] Agréable amusement. *Soef* et *soefve*, du latin *suavis*.

[2] Collecteurs, percepteurs des deniers publics.

Qui justisent [1] povre gent
Plus soubvent que tous les jours.

Vrays amoureux, sans plus tarder,
Ostez mon cueur de prison,
Et me baillez guarison,
Ou je voys en trespasser!

XXXII

J'avoye bon bruict à mon advenement;
Mais, par ma grant laidure [2],
Tout aussitost qu'aye gaigné argent,
Au cuir, au poil, alloye grant allure [3].
Vieillesse m'a donné de sa poincture [4];
Je ne me puys remettre à labourer [5].
Ce poise moy [6]; si ne vient quelque bonne adventure,
Il me fauldra la guerre abandonner.

Jadys souloye chevaucher noblement
A troys roussins [7], bruiant oultre mesure;

[1] *Justiser*, c'est exécuter par voie judiciaire.

[2] Honte, offense ; au propre, blessure ; du latin *lædere*. (L. D.) — *Laidure* est synonyme de *péché*, conduite honteuse.

[3] Expression proverbiale signifiant : J'allais bon train, comme un bon écuyer qui monte à cheval sans selle et sans bride.

[4] C'est-à-dire : m'a blessé au vif, m'a donné un mauvais coup.

[5] Travailler; du latin *laborare*.

[6] C'est-à-dire : Ceci me pèse, c'est pour moi un pesant fardeau.

[7] Suivant la vieille Coutume de Normandie, le roussin est un cheval de somme qui porte les bagages.

Mais maintenant il me va aultrement :
Je voys [1] à pié, par faulte de monture ;
Et, sy me fault pourchasser ma pasture,
A travers champs aller et trescasser [2],
Ce poise moy ; si ne vient quelque bonne adventure,
Il me faudra la guerre abandonner.

Gentilz gallanz, qui bevez hardyment
De ce bon vin, à pot et sans mesure,
Bevez à moy, je vous pry' humblement ;
Et gardez bien que ne grevez nature.
Ne prenez pas si pesante vainture [3],
Qu'il vous faille en ung brief coup ruer,
Comme a faict moy ; si ne vient quelque bonne adventure
Il me fauldra la guerre abandonner.

Garny je suys si très parfaictement
D'or et d'argent, de chevaulx et d'armeure,
Et d'aultres biens aussy escarcement [4] ;
Je n'ay porpoinct, ne robbe, ne çaincture,
Que tout ne soyt engagé par uzure.
Je ne me puys remettre à labourer.
Ce poise moy ; si ne vient quelque bonne adventure,
Il me fauldra la guerre abandonner.

[1] Pour : *vais ;* terme normand.
[2] Pour : *tracasser.*
[3] Ce mot ne se trouve nulle part ; M. Louis Dubois propose d le traduire par *voiture,* ce qui n'a pas de sens. Il est facile d voir que *vainture* est ici synonyme de *pompeux attirail,* de *vai luxe.*
[4] Chichement, mesquinement : de l'italien *scarsamente.*

XXXIII

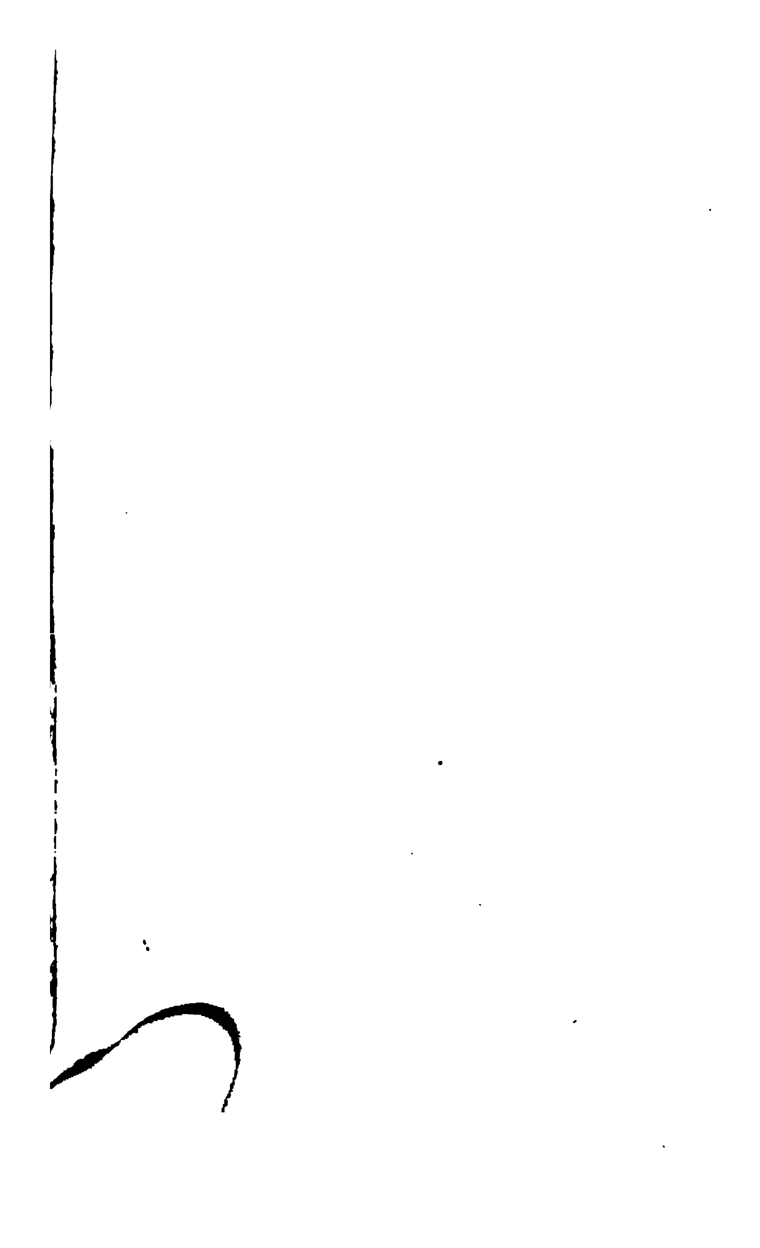
Il est venu, le petit oyseillon,
Ce moys de may, certainement,
Chanter aupres de ma maison.
Le cueur de moy,
Hovoy !
S'en resjouyt soubvent.

C'est le petit oyseillonnet
Qui chante au verd boscaige ;
Qui en son jolly chant disoyt,
Vray amoureux en son langaige.

Je my levay, par ung beau jour,
Pour aller voir ma doulce amye ;
Car je pretends avoir s'amour [1] :
Mais j'en suys en melancholye.

Or est venu le temps et la saison
Qu'amoureux sont en pensement.
De mesdisans gardons-nous du blazon [2] :
Quant est à moy, j'aymeray loyaulment !

[1] Pour : *sa amour*.
[2] Critique, blâme. Le mot *blazon* se prenait indifféremment en bonne ou en mauvaise part.



CHANSONS NORMANDES

ANCIENNES

TIRÉES D'UN RECUEIL IMPRIMÉ [1]

CHANSON NOUVELLE DE *DA NOBIS*

SUR LE CHANT : SI J'AVOYS FAICT.

Et *Da Nobis* [2],
Tu es bon compaignon. (*Bis.*)
Tu as promis

[1] Les quatre Chansons suivantes sont tirées d'un recueil fort rare, intitulé : *Chansons nouvellement composées sur divers chants tant de musique que de rustique, nouvellement imprimées* (Paris, Bonfons, 1548, in-16 goth. de 128 p.).

[2] Il paraît que ce *Da Nobis*, dont le nom est sans doute un sobriquet de guerre, fut condamné à être pendu pour un délit militaire. Cette pièce, et l'événement qui y donna lieu, eurent sans doute quelque célébrité, car on trouve à cette époque plusieurs chansons sur l'air de *Da Nobis*, ou de *Et Da Nobis*. Ce *Da Nobis* était étranger : c'est du moins ce que fait conjecturer le

Au noble roy François[1]
De ta simple personne,
D'estre prest à partir,
Se le tabourin sonne,
Helas! se le tabourin sonne.

Et *Da Nobis*
Tu es bien abusé; (*Bis.*)
Et les Normans
Te ont icy apporté
Un merveilleux libelle[2]
De te faire mourir,
Se tu n'y metz remede,
Helas! se tu n'y metz remede.

DA NOBIS.

Mon lieutenant
M'avoit sa foy promis; (*Bis.*)
Mais maintenant
M'a joué d'un faulx tour,
M'a joué de finesse.

deuxième couplet. (L. D.) — Ce *Da Nobis* n'est autre que Jacques de Coucy, seigneur de Vervins, qui avait livré la ville de Boulogne aux Anglais, en 1544, malgré la garnison et les habitants déterminés à soutenir le siége; sa trahison ou sa lâcheté l'avait fait surnommer *Da Nobis*, à cause de la reddition de Boulogne au roi d'Angleterre. Il fut mis en jugement plus tard et condamné à mort, nonobstant la protection de son beau-père [illegible] sieur du Biez, maréchal de France; il eut la tête tran-[illegible] son corps fut envoyé dans le Boulonais pour y être ex-[illegible] quartiers.

[illegible]is Dubois dit que c'est Charles VI; mais c'est évidem-[illegible]nçois Ier, car la chanson est de cette époque-là.

[illegible]tion, ajournement.

Las ! il a tint[1] huyt jours
Mon cueur en grand tristesse,
Helas ! mon cueur en grand tristesse.

Adieu, Rouen,
La ville d'où je suys ! (*Bis.*)
Sus l'eschauffault[2]
Il my convient mourir.
Finer[3] me fault la vie ;
J'ay regret à mourir,
Pour l'amour de ma mye,
Helas ! pour l'amour de ma mye.

Rossignolet
Qui chante au boys jolly, (*Bis.*)
Va à Rouen
A ma femme, et luy dy
Que ne se desconforte,
Que je m'en voys[4] mourir,
Qu'on me baille la corde,
Helas ! qu'on me baille la corde.

[1] Pour : *tenu ;* en patois normand.
[2] Pour : *échafaud ;* en patois normand.
[3] Pour : *finir.*
[4] Pour : *vais.*

II

CHANSON

FAITE SUR LA TRIUMPHE QUE LES DIEPOIS ONT FAICT SUR LA MER; ET SE CHANTE SUR LE CHANT DE *Marceille la jolye* [1].

Les mariniers de Diepe, ils ont bien triumphé,
Pour le bon roy de France, estant dessus la mer.
Ils estoient equippez trestous en faict de guerre
Contre les Allemantz, Flamangs, noz adversaires.

[1] Il s'agit ici de l'une de ces affaires navales gagnées par les Normands, les meilleurs marins de cette époque. La victoire qui fait le sujet de cette chanson est vraisemblablement celle de 1382, sous Charles VI, dans laquelle les marins de nos côtes défirent la flotte anglaise que commandait l'amiral Spencer. Il fut fait prisonnier ; et, comme dit Juvénal des Ursins, « Y eut fort combattu d'un costé et d'aultre, et finalement les Normans eurent victoire, et furent les Angloys desconfitz. » (L. D.) — L'auteur de cette note s'est étrangement fourvoyé, en s'efforçant de rattacher au règne de Charles VI un fait de guerre maritime, qui se rapporte incontestablement au règne de François Ier. En 1544, le roi, voyant les côtes de son royaume menacées par les flottes combinées du roi d'Angleterre et de l'Empereur, fit équiper une flotte considérable dans les ports de Normandie; cette flotte, composée de cent cinquante gros vaisseaux de guerre et de soixante autres bâtiments, était sous les ordres de l'amiral d'Annebault. Les marins de Dieppe, de Honfleur, du Havre et des autres villes normandes ne demandaient qu'à se rencontrer avec les Anglais. L'expédition navale arriva devant l'île de Wight, le 18 juillet 1545; quatorze gros vaisseaux anglais se mirent en ligne contre l'avant-garde de la flotte française; on se canonna de part et d'autre : le lendemain le combat recommença ; les galères dieppoises allèrent insulter l'ennemi jusque sous les batteries de ses forts; les navires anglais furent très-maltraités, et l'un d'eux, la *Marie-Rose*, fut coulée à fond ; leur vaisseau amiral, le *Grand Henri*, faillit avoir le même sort. Voyez l'*Histoire de notre temps*, par Guill. Paradin.

O noble capitaine, de Diepe de renom,
Las! tu es bien servy de gentils compaignons.
Les mariniers y sont, qui sont dans nos navires
Servant noz ennemis à coups d'artillerie.

Ils porteront les chausses doublées de taffetas,
Le sayon de sayette, le pourpoinct de damas;
Et puis ils s'en iront dessus la mer jollye
Contre ses ennemis qui ont sur nous envye.

Neuf navires de Flandres sont venus rencontrer
Cinq navires de France, de Honfleur, port de mer,
Lesquels ils ont choqué[1] à coups d'artillerye.
Les Diepois sont venus, qui faisoyent rusterye[2].

Les bons enfantz de Diepe triumphent ceste foys,
Soustenant la querelle du noble roy Françoys;
Et ont prinz toutesfoys trois navires de guerre,
Desquelz ils ont honneur tant par mer que par terre.

Qui fit la chansonnete? un noble adventurier,
Lequel est de Grenoble du lieu de Daulphiné[3],
Lequel l'a composée pour l'honneur des vaillances
Que les Diepois ont faict pour le bon roy de France.

[1] On lit dans l'imprimé : *cloq. é* : c'est évidemment une faute d'impression, *choquer* signifiant alors *attaquer vaillamment*.
[2] C'est-à-dire : qui se battaient comme des démons.
[3] On retrouve encore dans les chansons populaires de nos jours, comme dans nos vieux poëmes, ces désignations de l'auteur et de sa patrie. (L. D.)



III

CHANSON NOUVELLE

DES REGRETZ DES GALLOIZ ET PROVENCEAULX, QUI SONT PARTIS DE DEVANT LA VILLE DE ROUEN :
QUI SE CHANTE SUR LE CHANT DE *Et da nobis*[1].

Adieu Rouen,
Et les filles aussi ! (*Bis.*)
Soudainement
Il nous convient partir
De Rouen, bonne ville,
Par un grand desplaisir,
Deuil et melancolye,
Helas ! deuil et melancolye.

[1] M. Louis Dubois se trompe encore sur l'origine qu'il donne à cette Chanson, qui a été certainement composée à la fin du règne de François Ier. « En 1405, dit-il, les habitants du pays de Galles se révoltèrent contre le roi d'Angleterre, et furent soutenus par des troupes envoyées de Bretagne, et surtout de Normandie. Il se trouva des Gallois au siége de Rouen en 1418. » C'est en 1544 que François Ier ordonna de réunir une flotte immense qu'il destinait à faire une descente en Angleterre ; pendant qu'on armait les vaisseaux dans les ports de Normandie, les Gascons (*Provençaux*), et les Bretons (*Gallois*), qui devaient être embarqués sur cette flotte, allèrent former la garnison de Rouen, où venaient se réfugier les populations effrayées par l'invasion de l'armée impériale en Picardie : Charles-Quint était à Château-Thierry ; les navires anglais et espagnols ou flamands assiégeaient Boulogne. François Ier s'empressa de signer la paix avec l'Empereur ; mais, l'année suivante, il voulut prendre sa revanche contre le roi d'Angleterre, et il alla, accompagné de toute sa cour, au Havre-de-Grâce, pour assister à l'embarquement des troupes qui devaient ravager les côtes de la Grande-Bretagne. C tte gigantesque expédition maritime n'eut aucun résultat,

Les grands regretz
Des filles de Rouen, (*Bis.*)
Qui des pacquetz
Ont porté longuement
Par devant et derriere;
Car ils avoient argent
En bource et gibeciere,
Helas! en bource et gibeciere,

Les provenceaulx
Et les soudars aussi, (*Bis.*)
D'habitz nouveaulx
Tousjours estoient jollys
Pour complaire à ces filles :
Leur baillant de l'argent,
Pour avoir des coquilles,
Helas! pour avoir des coquilles.

Rouen! Rouen!
Tu t'y dois resjouyr : (*Bis.*)
Car tu as veu
Tes ennemys fuyr.;
Les enfans de misere,
Qui t'ont voulu occir,
Faire grand vitupere [1],
Helas! faire grand vitupere.

Un nombre grand
Sont courus après eulx, (*Bis.*)

malgré quelques avantages remportés par les vaisseaux de Dieppe et de Honfleur.

[1] Blâme, injure, outrage ; du latin *vituperatio*. Nous ne savons pas à quel événement se rapporte ce passage de la chanson, lequel est d'ailleurs peu intelligible.

En souspirant
Et essuyant leurs yeulx,
Plorant à grosses larmes,
Marris et bien honteux,
Sans tenir autres termes,
Helas! sans tenir autres termes.

Les plus braves
Et les mieulx aornez, (*Bis.*)
Courant après,
En portant leurs souliers,
Estant à grosse alaine,
En leur disant adieu :
J'avons perdu noz peines
Helas! j'avons perdu noz peines!

Celuy qui fist
Ceste jollye chanson, (*Bis.*)
Un cuisinier,
Qui estoit de Lyon,
Cuysinier en gallere[1],
En hallant l'aviron,
Tousjours en grand misere,
Helas! tousjours en grand misere.

[1] Les galères étaient des vaisseaux à voiles et à rames, dont on se servait encore à cette époque. On employait les forçats ou galériens à ramer sur ces bâtiments. (L. D.) — Ces forçats n'étaient pas, dans l'origine, des malfaiteurs condamnés à ce rude travail, mais bien des mercenaires, de pauvres soudoyers, ou des prisonniers de guerre.

IV

CHANSON NOUVELLE DES DAMES DE ROUEN[1]

Que voulez-vous sçavoir des Dames de Rôuen?
Elles s'en vont aux galleres, deux à deux devisant ;
Elles s'en vont simplement parlant de leurs amours.
Les Dames de Rouen triumphent tous les jours,
Les Dames de Rouen triumphent tous les jours :
Elles s'en vont aux galleres, parlant de leurs amours.

Si vous voulez sçavoir les Dames que ce sont ;
Madame Jaqueline, chascun sçait bien son nom :
A ma grand' fantaisie, c'est l'amye des patrons.
Les Dames de Rouen triumphent tous les jours.
Les Dames de Rouen triumphent tous les jours :
Elles s'en vont aux galleres, parlant de leurs amours.

Madame Jaqueline, las ! vous avez grand tort
D'aller en la gallere dansant tousjours le trot.
Vous dansez des sonnettes, et aussi des bouffons[2];
Et puis, tout en après, on s'habille en garson.
Les Dames de Rouen triumphent tous les jours :
Elles s'en vont aux galleres, parlant de leurs amours.

[1] Cette Chanson est également relative au grand armement naval que François Ier fit faire en 1545 dans tous les ports de Normandie ; on voit ici que les galères avaient remonté la Seine jusqu'à Rouen, peut-être pour hiverner. Henri Martin, dans son excellente *Histoire de France* (t. X, p. 337), dit que le roi « venait seulement de faire construire, en Bretagne et en Normandie, un certain nombre de galions à voiles et à rames, qui tenaient le milieu entre les grosses nefs et les galères. »

[2] Les *sonnettes* et les *bouffons* étaient deux espèces de danses

Le patron Jeremye, il est bien abusé
De s'amye Jaqueline qu'il avoit tant aymée.
Il la pensoit avoir un soir à son coucher :
Mais le patron Jerosme l'avoit à son costé.
Les Dames de Rouen triumphent tous les jours :
Elles s'en vont aux galleres, parlant de leurs amours.

Mesdames de Rouen, las! vous avez grand tort.
Je vous prie humblement qu'ayez un peu de port[1].
Si les Dames de France[2] ou d'Orleans
En sçavent la ventance[3], feront semblablement.
Les Dames de Rouen triumphent tous les jours :
Elles s'en vont aux galleres, parlant de leurs amours.

Qui fit la chansonnette fut un gentil gallant :
Venant de la Rochelle, n'avoit pas cinq cents francs;
Pas dix escuz, pour vivre. Parquoy chantons trestous :
Les Dames de Rouen triumphent en amours,
Les Dames de Rouen triumphent tous les jours :
Elles s'en vont aux galleres, parlant de leurs amours.

de caractère, qui se dansaient encore sur le théâtre à la fin du dix-septième siècle. Les noms de ces deux danses sont employés ici, au figuré, dans le sens érotique.

[1] Terme, maintien.

[2] Ce sont les dames de Paris et de l'Ile-de-France.

[3] C'est-à-dire : entendent parler de votre conduite légère.

BACCHANALES ET CHANSONS

TIRÉES D'UN RECUEIL IMPRIMÉ EN 1616

BACCHANALES ET CHANSONS

TIRÉES D'UN RECUEIL IMPRIMÉ EN 1616 [1]

I

Or nous resjouissons !
Chantons une chanson
Qui soit cointe [2] et jolie.

[1] Ces Bacchanales et ces Chansons, qui sont de véritables Vaux-de-Vire pour les sujets comme pour l'exécution, sont tirées d'un petit volume intitulé : *Recueil des plus belles chansons des Comediens françois*, etc., reveu et augmenté de plusieurs chansons non encore vues (Caen, Jacques Mangeant, 1616), in-12, de quatre-vingt-seize feuillets, musique imprimée dans le texte. Ce recueil, très-précieux et infiniment rare, renferme, outre les chansons que son titre indique, cinquante et une petites pièces désignées fort convenablement sous le nom de *Bacchanales*. J'ai cru devoir conserver ce titre pour les seize chansons que je publie ici, et qui auront, outre le mérite de la nouveauté, celui de rappeler la manière de Basselin et de Le Houx. Ce volume renferme aussi vingt des Vaux-de-Vire publiés depuis sous le nom de Basselin : ils m'ont fourni quelques variantes dignes d'être recueillies. (L. D.) —Nous avons supprimé une des Bacchanales choisies par M. Louis Dubois, en reconnaissant qu'elle (la Xe) faisait double emploi, puisqu'elle se compose des deux premiers couplets d'un Vau-de-Vire de J. Le Houx.

[2] Agréable, bien faite ; du latin *comptus*.

Ce n'est pas la façon
D'engendrer marisson[1]
En bonne compagnie.

Nous sommes une bande
De compagnons gallois[2].
Nul de nous ne demande
Lance, picque ou harnois.
Nous jouons des haubois,
Qui sont doux comme voix.
Quand nous sommes ensemble,
Nous beuvons vin françois,
Tout du meilleur du choix,
Ainsi comme il nous semble.

Or nous resjouissons !
Chantons une chanson
Qui soit cointe et jolie.
Ce n'est pas la façon
D'engendrer marisson
En bonne compagnie.

Chassons tous, en arriere
Les avaricieux
Qui boivent de la biere ;
Encor sont trop heureux.
Leurs escus sont leurs dieux ;
Ils en sont amoureux :

[1] Chagrin, douleur, du latin *mæror*, dont on avait fait *mai tio* dans la latinité du moyen âge. *Marisson* n'appartient plu notre langue ; mais il nous est resté le qualificatif *marri*, affli (L. D.)

[2] Joyeux, gaillards.



Car ils n'ont autre atente.
Il n'est qu'estre joyeux
Et boire à qui mieux mieux,
Jusqu'à ce qu'on s'en sente.

Or nous resjouissons !
Chantons une chanson
Qui soit cointe et jolie.
Ce n'est pas la façon
D'engendrer marisson
En bonne compagnie.

Quand nous sommes à table
Devant un bon fagot,
Ni roy, ni connestable
Ne craignons d'un argot.
Nous rions de Margot
Qui met l'andoulle au pot
Sans laver, c'est sa guise.
Puis après, vient Philipot
Qui apporte plein pot
D'une vinée exquise.

Or nous resjouissons !
Chantons une chanson
Qui soit cointe et jolie.
Ce n'est pas la façon
D'engendrer marisson
En bonne compagnie.

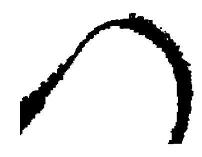
II

Le temps est venu qu'il nous faut bien boire,
Pour nous rafraichir un peu la memoire.
Puisqu'avons sur nos chantiers
A nos caves et celliers
Pipes et tonneaux tous plains,
Ne faisons plus les vilains.

Tout ce temps passé, l'on a veu les tonnes,
Les guichets ouverts, par faute de pomme ;
L'araigne[1], qui tous les ans
Faisoit son nid au dedans,
Avec mouches et bibets[2]
Qu'elle prenoit en ses rets.

Mais on a bien fait à la pauvre araigne
Tout le haut galop gaigner la campaigne,
Voyant que le charpentier
Avec sa hache d'acier
Mettoit la main au douvain[3],
Pour le faire tenir plain.

[1] Vieux mot, pour *araignée*. La Fontaine s'est servi du n *aragne* dans ses Fables, l. III, 8, et l. X, 7. (L. D.)
[2] Pour : *guibets*, petites mouches.
[3] Pour : *douve*, et, par extension, tonneau. *Douvain* ne trouve pas dans Nicot ni dans les Dictionnaires antérieu (L. D.)



III[1]

Où estes-vous, bons biberons?
Où estes-vous, bachiques trongnes?
Où estes-vous, mes compaignons,
Mes camarades bons yvrongnes?

Beuvons, beuvons! il nous faut boire.
Celebrons la feste à Bachus!
Cela resveille la memoire.
Enyvrons-nous de ce bon jus!

Et moy, qui suis fils de Bachus,
Je veux representer la race,
Et boire tant de ce bon jus,
Qu'il me puisse peindre la face.

Beuvons, beuvons! il nous faut boire.
Celebrons la feste à Bachus!
Cela resveille la memoire.
Enyvrons-nous de ce bon jus!

Arrestez! j'en veux estre aussi:
Tout exprez j'apporte ce verre.
Beuvons tant de ce vin icy,
Qu'il nous faille coucher par terre.

Beuvons, beuvons! il nous faut boire.
Celebrons la feste à Bachus!

[1] Ce Vau-de-Vire (car c'en est un véritable) doit être de Basselin. Il est plein de verve et d'énergie, et en tout point il est digne du chantre virois, ainsi que quelques-uns des suivants. (L. D.)



Cela resveille la memoire.
Envyrons-nous de ce bon jus.

Et moy, qui suis buveur parfaict,
Je suis de vostre academie;
Car, si je ne boy à souhait,
Cela m'engendre la pepie.

Beuvons, beuvons! il nous faut boire.
Celebrons la feste à Bachus!
Cela resveille la memoire.
Envyrons-nous de ce bon jus.

Arrestez-vous, gentils beuveurs;
Car je veux estre de la feste.
Or beuvons tant, que par les pleurs
Nous sortent tous maux de la teste.

Beuvons, beuvons! il nous faut boire.
Celebrons la feste à Bachus :
Cela resveille la memoire.
Envyrons-nous de ce bon jus!

IV

O gentil vin de Morillon[1], (*Bis.*)
Tu crois tout auprès de Gaillon[2] (*Bis.*)

[1] Le morillon est une sorte de raisin noir qui doit son nom à sa couleur moresque, et qui paraît avoir été tiré de l'Auvergne. L. D.)

[2] Ville de Normandie, qui, quoi qu'en dise le poëte, n'est pas

Entre Paris et Troye.
Benit soit-il qui te planta!
Tu donnes au cœur joye.

Les vins d'Orleans sont très bons, (*Bis.*)
Limoy, Près, Pastour [1] et Chalons. (*Bis.*)
Auxerre Ay m'envoye.
Beaune[2] sur tout a le bruit;
Ailly, pleine vinaye[3].

Du Colinhou[4] ne beuvez pas, (*Bis.*)
Car il meine l'homme au trespas. (*Bis.*)
Laval rompt la ceinture.

située « entre Paris et Troie, » puisqu'elle est dans le département de l'Eure. (L. D.)

[1] Sur ces trois noms de vignobles, il n'y en a qu'un seul que nous puissions reconnaître avec certitude: *Limoy* n'est pas *Limoux*, comme le croit M. Louis Dubois; c'est Limay, près de Mantes; quant à *Prés* et à *Pastour*, il nous a été impossible de les trouver sur la carte de France vinicole, quoique les dictionnaires nous indiquent plusieurs localités sous les noms de *Préaux* et de *Saint-Pastour*.

[2] Le vin de Beaune était très-recherché en Normandie dans le quatorzième siècle. Il avait mérité ce vers léonin :

Vinum Belnense super omnia vina recense.

Au sacre de Philippe de Valois, en 1328, le vin de Beaune se vendait vingt-huit livres tournois la pièce, tandis que celui de Reims n'en coûtait que six. (L. D.)

[3] *Vinaye*, pour *vinée*, vendange.

[4] Le colinhou était un vin que l'on recueillait, dans le pays de Caux (département de la Seine-Inférieure), de vignes attachées aux arbres à la manière des anciens. Il est question du *Colinhou*, ainsi que du vin de Laval, et même des vins normands d'Avranches et d'Argences, dans les vers suivants, rapportés d'après Cenau et Dumoulin, par Moisant De Brieux (Lettre à Pre-

Ce sont bailleurs de tranchaysons[1],
  Ennemis de nature.

Vin de Rochelle et de Beauval[2] (*Bis.*)
Aux corps humains ne fait nul mal. (*Bis.*)
  Bordeaux[3] et vin de Grave
Sont bons pour l'arriere saison
  A garder à la cave.

Hier au soir mon voisin jura (*Bis.*)
Que de ceans ne partira (*Bis.*)
  Que la lye il ne voye,
Et emportera le faucet
  Pendu à sa couroye.

ment Graindorge, page 140 du tome II des Poëmes latins d Moisant De Brieux,

> Le vin trenche-boyau d'Avranches
> Et rompt-ceinture de Laval
> Ont mandé à Renaut d'Argences
> Que Colinbon aura le gal.

Moisant parle, dans la même lettre, de quelques autres vins normands, tels que celui d'Ecoville, de Buli et d'Amayé.

Le mot *gal* signifie *pierre*, dans notre ancienne langue; nous n'en avons conservé que le diminutif *galet*. *Avoir le gal*, doit s'entendre dans le même sens que : recevoir la pierre. C'est comme si on disait qu'on lui doit jeter la pierre. Moisant s'est évidemment trompé dans l'interprétation de ce mot. (L. D.)

[1] Tranchées, coliques. On disait, en ce sens, dans la langue romane, *tranchaison*. (L. D.)

[2] M. Louis Dubois n'a pas su découvrir où était situé le vignoble de Beauval, car on ne trouve qu'une localité de ce nom, dans le département de la Somme, où l'on ne fabriquait pas de vin. C'est peut-être Beauveau, en Anjou (Maine-et-Loire), où il y a du moins des vignes.

[3] Le vin de Bordeaux est très-anciennement connu. Suivant Brequigny, en 1350, il sortit du port de Bordeaux treize mille quatre cent vingt-neuf tonneaux de vin, de chacun huit cents

V

A vous qui avez gros nez[1]
S'adresse ma chansonnette.
Venez tous à moy, venez,
Gentils gros nez de pompette[2].
Venez donc d'affection
Chanter la perfection
De ces messieurs les gros nez
Qui sont rouge-boutonnez.

Dieu gard, compere Nason[3] !
Je suis de vostre brigade.
J'ay ouy, de ma maison,
Qu'il nous faut faire parade
De ces gros nez emperlez.
Ça, ça ! main me baillez ?
Vive, vive les gros nez
Qui sont rouge-boutonnez !

Mon compere, mon amy,
Chantons donc sans moquerie.
Mon nez pourry à demy
Est de vostre confrairie.

litres ; en 1372, suivant Froissard, deux cents navires en durent emporter plus de dix-huit mille tonneaux. (L. D.)

[1] Ce sont les buveurs. Olivier Basselin parle aussi des *gros nez* que fait le vin.

[2] La pompette était une sorte de pompon, de petite touffe de rubans. Ici il s'agit de rubans rouges ou cramoisis. (L. D.) — Il faut remarquer pourtant que le mot *pompette* est encore employé, dans le langage trivial, comme synonyme d'*ivrogne*.

[3] Ovide, surnommé *Naso* à cause de l'ampleur de son nez.

Je ne m'en puis excuser.
Chantons sans nous amuser :
Vive, vive les gros nez
Qui sont rouge-boutonnez !

Hé ! vertugoy[1] ! qu'est cecy?
Tous les gros nez sont ensemble.
Ma foy ! j'en veux estre aussi :
Le mien est beau, ce me semble.
Mon compere, Dieu vous gard !
Mettez tout soucy à part.
Vive, vive les gros nez
Qui sont rouge-boutonnez !

Le plus gros nez de vous tous,
Fait à rouge museliere,
Nous vienne mettre à trestous
Son nez à nostre derriere[2].
Il sçaura certainement
S'il y a du sentiment.
Vive, vive les gros nez
Qui sont rouge-boutonnez !

[1] Vertu de Dieu.

[2] Ces grossièretés de nos aïeux s'appellent aujourd'hui de la naïveté. Nous en verrons encore quelques exemples, notamment dans la pièce suivante et dans le Coq-à-l'Ane qui se trouve après la dernière Bacchanale. Nous avons rejeté quelques pièces qui ne rachetaient pas les grossièretés par le mérite du style, ni par celui des pensées ou du sujet. (L. D.)

VI

Je voudrois à desjeuner
Que ma table fust bien garnie
D'un bon jambon parfumé[1]
Ou de Magence[2] ou d'Italie,
Et force laurier par dessus :
Je ne demanderois rien plus,
Sinon à boire,
A boire ;
Et tousjours vuidons
Les flacons ;
Vuidons les flacons !

Je voudrois, à mon disner,
Que ma table fust bien garnie
D'un bon morceau de sallé
Avec une poulle bouillie,
Et force espices par dessus :
Je ne demanderois rien plus,
Sinon à boire,
A boire,
Et tousjours vuidons
Les flacons ;
Vuidons les flacons !

Je voudrois, à mon gouster,
Que ma table fust bien garnie

[1] C'est-à-dire : complétement *fumé ;* comme on dit *parachevé*, pour *achevé tout à fait*. On dit encore, en ce sens, à Troyes, un *parfumeur en cochonnaille ;* de la *parfumerie*, pour des viandes bien fumées. (L. D.)

[2] Pour : *Maience ;* du latin *Maguntia* ou *Moguntiæ*.

D'un bon gasteau feuilleté
Et quelque autre patisserie,
Et force sucre par dessus :
Je ne demanderois rien plus,
Sinon à boire,
A boire ;
Et tousjours vuidons
Les flacons ;
Vuidons les flacons !

Je voudrois, à mon souper,
Que ma table fust bien garnie
D'un bon levraut bien lardé
Avec une perdrix rostie,
Et force orenges par dessus :
Je ne demanderois rien plus,
Sinon à boire,
A boire ;
Et tousjours vuidons
Les flacons ;
Vuidons les flacons !

Je voudrois, à mon coucher,
Que ma couche fust bien garnie
De deux beaux draps blancs et nets,
Aussi d'une fille jolie ;
Elle dessous et moy dessus :
Je ne demanderois rien plus,
Sinon à boire,
A boire ;
Et tousjours vuidons
Les flacons ;
Vuidons les flacons !



VII

Je m'en vay à Livarrot[1],
Compagnon, tout d'une tire[2].
S'il n'y a à boire à ce pot,
Je m'en vay à Livarrot.
S'il n'y a à boire à ce pot,
Je vous prie que l'on en tire:
Je m'en vay à Livarrot.

A ma bource a un gigot[3],
Et un bon gallon de sidre!
Je m'en vay à Livarrot :
A ma bource a un gigot.
Je m'en vay à Livarrot,
Compagnon, tout d'une tire.
Je m'en vay à Livarrot.

VIII[4]

Nous sommes gens de courage,
Lesquels s'en vont en voyage,

[1] Bourg du département du Calvados. Il est renommé par ses fromages et ses beurres, ainsi que par ses bons cidres et ses eaux-de-vie. (L. D.)

[2] Tout d'une traite.

[3] C'est-à-dire : j'ai dans ma bourse de quoi payer un gigot.

[4] Cette Bacchanale n'est autre que le V[e] Vau-de-Viré de Jean Le Houx (voy. ci-dessus, p. 118); mais nous l'avons conservée ici, à cause des variantes qui la distinguent. On voit aussi qu'elle se chantait sur un autre air que le Vau-de-Vire. Quant à la dixième

Lesquels s'en vont en voyage
Jusque par dela les monts.
Faire ce pelerinage
Sans boire, nous ne pouvons.

Que la bouteille on n'oublie
En regrettant la patrie,
En regrettant la patrie;
A l'ombre nous nous seoirons.
Si le chemin nous ennuye,
Les uns aux autres boirons.

Boyvons! desja je me lasse
Un chacun sa calebasse[1],
Un chacun sa calebasse
Remplira par les chemins,
En disant: « Donnez, de grace!
« A boire à ces pellerins. »

Compagnon! vuide la tienne,
Ainsi que feray la mienne,
Ainsi que feray la mienne
Quelque chance nous viendra:
Mais que la soif nous reprenne,
Nos flacons on remplira[2].

Bacchanale, que M. Louis Dubois avait réimprimée, et que nous avons supprimée, elle se compose de deux couplets et du refrain d'un autre Vau-de-Vire de Jean Le Houx (le XXIV[e], ci-dessus, p. 144), que M. Julien Travers a publié pour la première fois dans son édition de Basselin.

[1] Gourde de voyage.

[2] Cette chanson a été faite à l'occasion d'un de ces pèlerinages à Rome (*romivages*, comme les appelle Rabelais), qui étaient si fréquents alors, surtout pendant les jubilés.

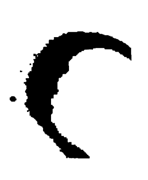
IX

Arriere, arriere
L'ame costiere[1]
Qui nourrit tant fascheux excez!
Fy de la vie
Qui est suivie
De la chicane et du procez!
Boyvons, boyvons
De ce bon vin à pleins flacons!

Mais je vous prie
De faire lye[2]
Et prendre un peu de passetemps.
C'est mon envie,
Toute ma vie,
De n'espargner aucuns moyens.
Boyvons, boyvons
De ce bon vin à pleins flacons!

Sus donc! courage!
Qu'un chacun face
Comme moy, de ceste liqueur:
Car le visage
Monstre un presage
Qu'elle fait un grand bien au cœur.
Boyvons, boyvons
De ce bon vin à pleins flacons.

[1] C'est-à-dire: qui va de côté; qui n'a pas de franchise. (L. D.)
[2] Par ellipse, pour: faire chère lie.



X

As-tu point veu Rouge-nez,
Le maistre des yvrongnes?
Mon pere my veut marier.
As-tu point veu Rouge-nez?
En un vieillard my veut donner.
  Il pleut, il vente, il tonne.
As-tu point veu Rouge-nez,
Le maistre des yvrongnes?

En un vieillard my veut donner,
(As-tu point veu Rouge-nez?)
Qui n'a ni maille, ni denier.
  Il pleut, il vente, il tonne.
As-tu point veu Rouge-nez,
Le maistre des yvrongnes?

Qui n'a ni maille, ni denier,
(As-tu point veu Rouge-nez?)
Fors[1] un baston de vert pommier.
  Il pleut, il vente, il tonne.
As-tu point veu Rouge-nez,
Le maistre des yvronges?

Fors un baston de vert pommier,
(As-tu point veu Rouge-nez?)

[1] Excepté. François Ier s'est servi de cette préposition dans sa belle lettre à la duchesse d'Angoulême, sa mère, après la perte de la bataille de Pavie, où il fut fait prisonnier : « Madame, tout est perdu, fors l'honneur. » (L. D.)

De quoy il me bat les costez.
Il pleut, il vente, il tonne.
As-tu point ve Ruouge-nez,
Le maistre des yvrongnes?

XI

J'ay fay une chansonnette
Depuis que je suis icy,
Depuis que je suis icy.
Je boy à vous, s'il vous hette[1],
J'ay fait une chansonnette.
Je boy à vous, s'il vous hette.
Vous plegerez[2] vostre amy,
Vous plegerez vostre amy.
J'ay fait une chansonnette
Depuis que je suis icy.

Il n'y a plus qu'une lermette[3].
J'ay fait une chansonnette.
Je boy à vous, s'il vous hette:
Il n'y a plus qu'une lermette:
Je la feray bien venir,
Je la feray bien venir.
J'ay fait une chansonnette
Depuis que je suis icy.

[1] S'il vous plait. *Haiter* signifie *égayer*, ébaudir.
[2] Vous ferez honneur au toast de votre ami.
[3] Pour : *larmette*, petite larme.

Voila pas un tour honneste?
J'ay fait une chansonnette.
Voila pas un tour honneste?
Vous en ferez tout ainsi,
Vous en ferez tout ainsi.
J'ay fait une chansonnette
Depuis que je suis icy,
Depuis que je suis icy.

XII

Je n'ay que faire des Anglois,
Des Flamans, ni de la Hongrie,
Ny du temps que le roy François[1]
Mist le siege devant Pavie[2].
Du Sophy point ne me soucie,
Du Turc, ni du Soldan aussi[3],
Pourveu que je passe ma vie
A boire sans aucun soucy,
Pourveu que je passe ma vie
A boire sans aucun soucy.

Je ne me plais à voyager :
Sur la mer je n'ay nul courage.
J'aime mieux qu'au bord estranger,
Penser icy du labourage ;

[1] François Ier.
[2] En 1525.
[3] Il est question du Soudan dans le Vau-de-Vire XXXIII, et du Turc et du Sophy dans le Vau-de-Vire XLVII, d'Olivier Basselin.

Car ceux qui ont cogneu mon age,
Et ma fortune, et mon destin,
Ont dit que, si je fais naufrage,
Ce sera dans un muy de vin,
Ont dit que, si je fais naufrage,
Ce sera dans un muy de vin.

Ainsi que l'avaricieux
Tresor sur tresor il assemble :
Ce qui plus contente mes yeux
C'est le pot et le verre ensemble ;
Car, quand j'ay beu, las ! il me semble
Que mes coffres sont tous pleins d'or,
Et qu'en richesse je ressemble
A Crœsus et Mydas encor,
Et qu'en richesse je ressemble
A Crœsus et Mydas encor.

Compagnon, n'ayons point soucy
A qui doit eschoir ceste tonne?
Je boy à toy de cestuy-cy !
Dis à ton amy qui[1] t'en donne.
Je trouve ceste liqueur bonne.
Boyvons-en tous de main à main ;
Car ceans il n'y a personne
Qui sache s'il vivra demain[2],
Car ceans il n'y a personne
Qui sache s'il vivra demain.

[1] Pour : *qu'il*, en patois normand.

[2] C'est une imitation de ces vers du Vau-de-Vire XVII, d'Olivier Basselin.

> Hé ! qui sçait s'il vivra
> Peut-estre encor demain ! . . .

XIII

J'avois dit qu'en ma vie
Je ne boirois de vin;
Mais, ô douce ambrosie!
Il est par trop divin.
Il n'est que la taverne
Pour prendre passetemps:
C'est où je me gouverne
Le plus souvent du temps.

Et moy, quand je m'appreste,
Je veux boire d'autant
Un pot tout d'une traite,
Et puis payer contant.
Il n'est que la taverne
Pour prendre passetemps:
C'est où je me gouverne
Le plus souvent du temps.

C'est chose delectable
D'avaler ce piot,
Bien assis à la table,
A l'ombre d'un fagot.
Il n'est que la taverne
Pour prendre passetemps:
C'est où je me gouverne
Le plus souvent du temps.

Moy, qui suis homme riche,
Je veux boire en tout lieu;
Sans jamais estre chiche,
Me puis mettre au milieu.

Il n'est que la taverne
Pour prendre passetemps :
C'est où je me gouverne
Le plus souvent du temps.

Mais je ne veux tant boire :
J'aime mieux en mes bras
La grosse garce noire [1]
Couchée entre deux draps.
Il n'est que la taverne
Pour prendre passetemps :
C'est où je me gouverne
Le plus souvent du temps.

Chantons donc comme yvrongnes
Et ne reculons pas,
Avec nos rouges trongnes,
A boire sans compas,
Afin qu'on se gouverne
En joye et passetemps
Dedans une taverne
Le plus souvent du temps.

[1] Ce mot, féminin de *gars*, est encore d'usage dans la partie occidentale de la Normandie, et dans plusieurs autres départements de l'Ouest. Cette expression est devenue injurieuse, comme le mot *fille*, dans beaucoup de cas, se prend en mauvaise part. (L. D.)

XIV [1]

Amour a prins sur moy rigour [2] :
Adieu vous dis, ma dame par amour,
Esbatement et chanterie,
I i i i i e.
Helas ! il est fait de ma vie,
I i i i i e.

J'ay veu que my soulois esbatre
Avecques ces gentis gentis gallans ;
Mais maintenant je suis à l'âtre
Avecques mes petits petits enfans,
Dont l'un y brait et l'autre y crie,
I i i i i e.
Helas ! il est fait de ma vie,
I i i i i e.

L'un my demande une cotelle,
L'autre demande un ca, un caperon ;
Ma femme est là qui my grommelle :
« Helas ! helas ! mon amy, que feron ? »
— « Bet ! mais tesiez-vous donc, ma mie,
« I i i i i e. »
Helas ! il est fait de ma vie,
I i i i i e.

[1] Cette Bacchannale est, à très-peu de chose près, la même que la Chanson (du manuscrit de Bayeux) imprimée ci-dessus, sous le n° XXV (p. 221). Nous ne la répétons ici qu'à cause des différences qu'elle offre, et que de simples variantes recueillies eussent fait sentir trop imparfaitement. (L. D.)

[2] Cette finale, à la manière des Languedociens et des Provençaux, était tout à fait inusitée en Normandie ; mais la rime l'exigeait.

Nous reprirons nostre Seignour,
Qu'il nous donne du pain, du pain du four :
Ch'est pour nourrir nostre mesgnie,
I i i i i e.
Helas ! il est fait de ma vie.
I i i i i e.

XV

Je ne quitteray jamais ma mie[1],
Tandis qu'elle fera glou glou ;
Je ne quitteray jamais ma mie,
Qu'elle ne soit vuide du tout.
C'est à toy, mon camarade,
A qui je livre l'assaut ?
Si je refrains[2] mon haléine,
Pardonne-moy, s'il le-faut.

[1] Le poëte parle ici de sa bouteille, qu'il est facile de reconnaître à l'onomatopée des *glou glou*, conservée dans notre langue, et à celle de *d bedibedou*, qui a également pour objet de peindre le bruit que fait la liqueur en sortant de la bouteille. Molière songeait évidemment à cette Bacchanale, quand il mettait dans la bouche de Sganarelle (le *Médecin malgré lui*, acte I, scène 6), le couplet suivant :

Qu'ils sont doux,
Bouteille jolie,
Qu'ils sont doux
Vos petits gloux gloux !
Mais mon sort feroit bien des jaloux,
Si vous étiez toujours remplie.
Ah ! bouteille ma mie,
Pourquoi vous videz-vous ? (L. D.)

[2] Retiens, enchaîne, modère.

Pren donc ton dibedibedou,
Mon joly capitaine;
Pren donc ton dibedibedou
Et vuidez tout d'un coup.
Je ne quitteray jamais ma mie,
Tandis qu'elle fera glou glou.

XVI

COQ-A-L'ANE[1]

Je viens apporter des nouvelles
Qui sont aussi bonnes que belles[2];
Mais je suis sujet à mentir.
J'ay veu un limasson en guerre
Qui jettoit un lion par terre,
Et dessous luy l'assujettir.
Qui vient de loin sans flatterie,
Il n'espargne la menterie[3].

[1] Ce Coq-à-l'Ane et les quatre pièces suivantes sont tirés aussi du recueil de Mangeant, où M. Louis Dubois a choisi les XV Bacchanales précédentes.

[2] Il existe une ronde populaire, imitée de ce Coq-à-l'Ane, et que chantent encore les nourrices; on la connaît sous ce titre : *Compère, qu'as-tu vu?* En voici un couplet :

J'ai vu une vache
Danser sur la glace
L'épée au côté...
— Compère, vous mentez!

[3] C'est le vieux proverbe : A beau mentir qui vient de loin.

J'ay veu l'Angleterre en Espagne,
Et l'Italie en Allemagne,
Et les Alpes de beurre frais;
J'ay veu deux bœufs et leur charrue
Dedans le ventre d'une grue
Vendre du charbon de rabais.
Qui vient de loin sans flatterie,
Il n'espargne la menterie.

Je viens d'un pays de conqueste
Où les femmes n'ont point de teste
Et sont douces comme du miel;
Les filles sont toutes pucelles,
Mais elles ont laict aux mammelles;
Et les abeilles font le fiel.
Qui vient de loin sans flatterie,
Il n'espargne la menterie.

J'ay veu dedans les eaux humides
Tous les poissons porter des brides
Pour arrester les quatre vents,
Qui mangeoient une fricassée,
Qui par Jupin fut amassée
A la deffaite des Geants.
Qui vient de loin sans flatterie,
Il n'espargne la menterie.

J'ay veu, au pays de Hongrie,
Les plaideurs sans chicannerie,
Et, sans parler, les procureurs.
Les Suisses n'ont point de brayette[1].

[1] Les Suisses, au seizième siècle, portaient d'énormes *brayettes* ou braguettes attachées à leurs chausses, et cette mode indécente fut non-seulement adoptée à la cour, mais singulièrement

Les estrons sentent la civette :
Frottez vos nez de ces odeurs.
Qui vient de loin sans flatterie,
Il n'espargne la menterie.

Tel s'enyvre bien sans vin boire,
Et tel autre nous fait accroire
Choses qui ne furent jamais.
La verité est dechassée[1]
Et la menterie avancée
Parmy le monde desormais.
Qui vient de loin sans flatterie,
Il n'espargne la menterie.

XVII

CHANSON EN PATOIS NORMAND

J'ay aimé une jeune[2] fille
D'un grand moyen.
Sen[3] pere si me l'a donnée :
O[4] n'en veut rien.

exagérée, surtout en Allemagne. Rabelais parle de ces grosses braguettes *qui ne sont pleines que de vent*. Voy. les *brayettes* des Suisses dans les estampes du *Triomphe de Maximilien*.

[1] Pour : *chassée*.
[2] Jeune.
[3] Son.
[4] Elle.

Quand je party de men[1] village,
Pour l'aller vais[2]
J'estais vestu de pied en cappe
Comme un Englais[3].

J'avais un biau capiau[4] de paille
Long et pointu :
Il n'y avait homme à men village
Qui n'en ai ieu.

J'avais un biau collet de telle[5]
Gros et carray,
Avec un bonne fichelle[6]
Pour l'attaquay[7].

J'avais un biau pourpoint de telle[8],
Un biau blanchet[9]
Attaquay devant ma fourchelle
D'un fin lachet[10].

[1] Mon.
[2] Voir.
[3] *J'estais, Englais* : voilà déjà l'orthographe dite de Voltaire employée, bien avant que l'abbé G... eût publié l'*Orthographe française sans équivoque et dans les principes naturels* (Paris, 1716). L'auteur propose, dans cet ouvrage antérieur à la réforme adoptée et consacrée par Voltaire, plusieurs réformes importantes, telles que « l'*ai* pour *oi*, dans *anglais*, etc. » (L. D.)
[4] Chapeau.
[5] Toile.
[6] Ficelle.
[7] Attacher.
[8] Toile.
[9] Camisole, vêtement blanc.
[10] Lacet.

J'avais une belle quemise[1]
Au poinct percier[2];
Un moucheux à quatre cornieres[3]
Bien appliquey.

J'avais une belle cheinture
D'un quieur[4] bouilly;
Les couteaux et aussi la gayne,
Le cauchepied[5].

J'avais le pu biau haut de cauche
D'un fin burel[6].
Il n'y avait point à men village
Pu biau hardel[7].

J'avais une belle gargache[8]
D'un fin coutil,
Passementée avaud les gambes[9]
D'un biau nerfil[10].

[1] Chemise.
[2] Garni de dentelle, de point à jour, de point d'Alençon.
[3] Mouchoir à quatre coins brodés ou enjolivés.
[4] Ceinture de cuir bouilli.
[5] Le chausse-pied sert à chausser les souliers, sans en briser le quartier.
[6] *Haut-de-chausses*, par opposition à *bas de chausses*, qu'on a depuis appelés *chausses* et *bas*. Le *burel* ou *bureau* est une sorte de bure, étoffe de laine. (L. D.)
[7] Gars, garçon; voyez les notes du Vau-de-Vire XLIV, d'Olivier Basselin, pag. 78.
[8] *Gargaisse*, espèce de culotte.
[9] Aval, le long des jambes.
[10] On ne trouve ce mot dans aucun dictionnaire. Je présume qu'il signifie une sorte de broderie à l'aiguille, formant nervures ou relief, peut être en fil noir (*ner fil*). (L. D.)

J'avais de biaux gartiers[1] de laine
Rouges et verts
Qui me ballest avaud[2] les gambes
Jusqu'aux mollets.

J'avais de biaux sollets de vaque[3]
Bien evenant,
Attaquez de bonne courroie
De biau quieur blanc.

XVIII

BRANLE DOUBLE

En passant l'eau, j'ay trouvé de quoi rire.
(J'ay le mot à dire.)
Un passager approchant son navire...
(J'ay le mot à dire, moy;
Moy, j'ay le mot à dire!)

Un passager approchant son navire,
(J'ay le mot à dire)
Vit arriver une dame de Vire;
(J'ay le mot à dire, moy;
Moy, j'ay le mot à dire!)

[1] Jarretières.
[2] *Baller*, danser, flotter; *avaud*, le long de.
[3] Souliers de peau de vache.

Vit arriver une dame de Vire.
(J'ay le mot à dire.)
Tout aussi tost son amour il respire;
(J'ay le mot à dire, moy;
Moy, j'ay le mot à dire!)

Tout aussitost son amour il respire.
(J'ay le mot à dire.)
De l'appeller promptement il aspire;
(J'ay, le mot à dire, moy;
Moy, j'ay le mot à dire!)

De l'appeler promptement il aspire;
(J'ay le mot à dire)
Et, plein d'amour, dans son bateau l'attire,
(J'ay le mot à dire, moy;
Moy, j'ay le mot à dire!)

Et, plein d'amour, dans son bateau l'attire,
(J'ay le mot à dire.)
En luy disant: « Ma belle, je desire...
(J'ay, le mot à dire, moy;
Moy, j'ay le mot à dire!)

En luy disant: « Ma belle, je desire
(J'ay le mot à dire.)
« Que vous donnez remede à mon martire;
(J'ay le mot à dire, moy;
Moy, j'ay le mot à dire!)

« Que vous donnez remede à mon martire. »
(J'ay le mot à dire.)
La belle enfin, qui ne fait que sourire,

(J'ay, le mot à dire, moy;
Moy, j'ay le mot à dire!)

La belle enfin, qui ne fait que sourire,
(J'ay le mot à dire.)
Ne l'ose pas rudement esconduire.
(J'ay le mot à dire, moy;
Moy, j'ay le mot à dire!)

XIX

BRANLE SIMPLE DE VILLAGE

Valet qui aime par amour,
N'aime pas fille d'un seignour.
(Cheminez, fillettes,
Cheminez tousjours?)

N'aime pas fille d'un seignour.
J'en aimé une par amour.
(Cheminez, fillettes,
Cheminez tousjours?)

J'en aimé une par amour.
Je me proumenois l'autre jour.
(Cheminez, fillettes,
Cheminez tousjours?)

Je me proumenois l'autre jour,
Avec ma dame par amour,

(Cheminez, fillettes,
Cheminez tousjours?)

Avec ma dame par amour;
Qui fesoit un chapeau de flour.
(Cheminez, fillettes,
Cheminez tousjours?)

Qui fesoit un chapeau de flour.
C'est pour donner à son seignour.
(Cheminez, fillettes,
Cheminez tousjours?)

C'est pour donner à son seignour.
Son mary en devint jaloux,
(Cheminez, fillettes,
Cheminez tousjours?)

Son mary en devint jaloux,
Qui la battoit trois fois par jour.
(Cheminez, fillettes,
Cheminez tousjours.)

Qui la battoit trois fois par jour.
-- « Amy, pourquoi me battez-vous?
(Cheminez, fillettes,
Cheminez tousjours?)

« Amy, pourquoi me battez vous?
« Amy, couchay-je pas ô vous,
(Cheminez, fillettes,
Cheminez tousjours?)

« Amy, couchay-je pas ô vous,
« Et le jour avec mes amours?
(Cheminez, fillettes,
Cheminez tousjours?)

« Et le jour avec mes amours? »
Toute eau qui passe par un cours,
(Cheminez, fillettes,
Cheminez tousjours?)

Toute eau qui passe par un cours,
N'est pas toute en un seul seignour[1].
(Cheminez, fillettes,
Cheminez tousjours?)

N'est pas toute en un seul seignour.
Aussi, ne suis-je toute à vous.
(Cheminez, fillettes,
Cheminez toujours?)

[1] C'est-à-dire que le même ruisseau traverse dans son cours les terres de plus d'un seigneur.

XX

BOURRÉE[1]

LE BERGER.

Veux-tu doncques, ma belle,
Estre toujours cruelle,
Sans appaiser la flamme
Qui consume mon ame?
Par toy,
Ma foy
Fut promptement surprise
Sous la fiere maistrise
D'Amour, ce Dieu vainqueur,
Qui, fin,
Met fin
Au repos desirable
D'un amant miserable
Qui te donne son cœur.

LA BERGÈRE.

Une amour si soudaine
N'est jamais bien certaine.
Si tu veux ton envie
Voir bientost assouvie,

[1] M. Louis Dubois, qui a publié le premier cette jolie pi[èce]
ne nous dit pas d'où il l'a tirée. Elle est probablement du [dix-]
huitième siècle.

Va t'en
A Caen
Chercher dans la boutique
D'une femme publique
Un libre passetemps.
C'est là
Qu'elle a
Moyen de te complaire
Et de mieux satisfaire
A ce que tu pretends.

LE BERGER.

L'amour que je te porte
N'est pas de ceste sorte :
Si jamais mon cœur aime
Autre object que toy-mesme,
Mon chef
En bref
Succombe sous le foudre
D'Amour, qui peut resoudre
Un chascun soubs sa loy !
Le sort
Plus fort
Mette fin à ma vie,
Si jamais j'ay envie
D'aymer autre que toy !

LA BERGÈRE.

Tant de feintes paroles
Et de ruses frivoles
Ont trop peu de puissance
Pour tromper ma constance.

Jamais
Les rets
De tes douces amorces
Ne blesseront les forces.
Je sçais
Assez
Quelle ruse subtile
Doit avoir une fille
Qui craint le point d'honneur.

LE BERGER.

De quelle amour plus seure
Veux-tu que je t'asseure?
Ton bel œil où j'aspire
Void-il pas mon martire?
Amour,
Un jour,
Puisse eschauffer ton ame
D'une aussi vive flamme
Que celle que je sens!
Afin
Qu'enfin
Tu ressentes toy-mesme
De quelle peine extresme.
Ta beauté tient mes sens.

LA BERGÈRE.

Pour gaigner mon courage
Faut du temps davantage.
Je ne peux faire compte
D'une amitié si prompte.

Attends
Le temps,
Qui me fera peut-estre
Quelque jour recognoistre
Le vray but de tes vœux :
Cela
Sera
La preuve desirable,
Qui me rendra ployable
A tout ce que tu veux.

XXI

BALLADE CAENNAISE[1]

LES LANSQUENETS A CAEN.

Gens obstinez d'etrange[2] nation
Et d'une vie abominable et vile,

[1] Cette pièce, très-curieuse, nous a été conservée dans les *Chroniques de la grande et de la petite Bretagne*, p. 243, et par Moisant de Brieux, qui l'a insérée dans le tome II, p. 132, du Recueil de ses *Poemata*. L'auteur est un écolier de Caen, nommé Pierre de La Longue, dont Huet fait l'éloge dans ses *Origines de Caen* (p. 505 de l'édition de 1702). On trouve, dans les Chroniques dont nous venons de faire mention, des détails curieux sur l'arrivée en Normandie des lansquenets, que Louis XII prit à son service et y envoya en 1514. Voir la note du Vau-de-Vire XII, de Basselin, dans laquelle nous parlons des lansquenets. (L. D.) — Cette ballade (ou plutôt ce chant royal) porte sa date avec elle ; puisqu'elle se rapporte à la venue des lansquenets à Caen, en 1514.

[2] Étrangère.

Cuidiez-vous par obstination
Mettre sous pieds de Caen la bonne ville
Qui de long temps a liberté civile ?
Et maintenant vous troublez les Canais.
Fuyez-vous-en, ords[1] vilains Lansquenets !

S'on[2] a souffert de vous dedans Bayeux,
A Argentan, à Sés ou à Falaise,
Pas ne s'ensuit que dans les autres lieux
Vous dominiez et faciez à vostre aise.
Ne sommes mie à traicter, n'en desplaise,
Comme foireux ou comme des quenets[3].
Fuyez-vous-en, ords vilains Lansquenets !

Vous estes ords, puans, paillards, gloutons,
De vostre pays deboutez et bannis ;
Et de Naples portez les gros boutons[4] :
De quoy nos lits et couches sont honnis.
Comme pourceaux vous traictez en vos nids.
De vostre estat, tous sont plus ords que nects.
Fuyez-vous-en, ords vilains Lansquenets !

Vostre venir estoit assez plaisant[5] ;
Mais le maintien vostre vouloir descouvre.

[1] Sales. Le mot *ord* n'est plus usité. Nous n'avons plus que le substantif *ordure*. (L. D.)

[2] Pour : *se on, si on.*

[3] Chiens, en patois normand.

[4] Le mal de Naples, que les Italiens appelaient le *mal français*, se déclara d'abord en Calabre vers 1492, et infecta l'armée de Charles VIII, qui le rapporta en France. On sait aujourd'hui avec certitude que le mal de Naples n'a rien de commun avec la découverte de l'Amérique. C'est une maladie aussi vieille que le monde, qui devint tout à coup épidémique, sous certaines influences, comme la lèpre au treizième siècle.

[5] C'est-à-dire : Votre venue était assez agréable.

Vostre partir a esté desplaisant.
Pourquoy concluds qu'en la fin on loue l'œuvre.
Se dedans Caen jamais pour vous porte ouvre,
Mieux vos vauldroit à estre morts que nez.
Fuyez-vous-en, ords vilains Lansquenets!

ENVOY.

Prince[1]! ils beuvoient chascun vingt pots de biere.
Et nostre vin ils ont beu à canets[2].
Sidre, cervoise[3], tout passe par l'herbiere[4].
Que vous puissiez de bref gesir[5] en biere!
Fuyez-vous-en, ords vilains Lansquenets!

[1] Le *Prince* dont il est question dans l'Envoi de cette ballade est le Prince du Palinod de Caen, fondation littéraire plus ancienne qu'on ne le croit communément. (L. D.) — Le Chant royal était une espèce de ballade, dans l'Envoi de laquelle le poëte s'adressait toujours au Prince du Palinod ou Puy, ou Chambre de rhétorique.

[2] Cruche. On dit encore en Normandie une *cane*, une *chane*, pour une *cruche*. Les Dictionnaires ne donnent que le met *channette*, qui est évidemment le diminutif de *chane* ou *channe*. Les *channettes* sont les *burettes*. (L. D.)

[3] Bière; du latin *cervisia*.

[4] L'herbière ou l'herbier est le premier ventricule des animaux ruminants; il signifie ici la gorge, parce que les ivrognes cuvent leur vin, comme des animaux qui ruminent.

[5] Être gisant.

FIN DES BACCHANALES ET ANCIENNES CHANSONS NORMANDES.

TABLE

VAUX-DE-VIRE D'OLIVIER BASSELIN

VAUX-DE-VIRE DE JEAN LE HOUX

Tous les volumes de la Bibliothèque gauloise sont tirés dans le format in-16 sur papier vergé collé et fabriqué exprès pour cette collection. Ils se vendent reliés en percaline, non rognés et non coupés; presque tous seront publiés au prix de 4 francs, sauf quelques exceptions pour les volumes dépassant cinq cents pages, qui se vendront 5 francs. Les ouvrages faisant partie de cette collection seront tirés à petit nombre et ne seront jamais réimprimés.

AVERTISSEMENT

Un érudit, dont le savoir et l'expérience ont une grande autorité dans les choses littéraires, nous écrivait, il y a quelque temps : « Le moment est venu, ce me semble, où l'on va remettre en honneur les ouvrages de notre ancienne littérature, et surtout ceux qui portent, dans les idées, dans la forme et dans le style, l'empreinte de cet esprit français, que nos pères appelaient l'*esprit gaulois*. Ce sont, en général, des poëtes, des romanciers, des conteurs, des comiques, que vous verrez revenir, en quelque sorte, à la mode. On peut dire qu'ils n'ont pas vieilli, ou, du moins, qu'ils ont conservé, en vieillissant, comme les vins généreux, la chaleur et le parfum qui les caractérisent. Il faut que, de temps à autre, de siècle en siècle, la littérature se retrempe et se régénère, en remontant à sa source et en ravivant ses origines. Quel que soit le changement qui se fasse dans les mœurs et les goûts du pays, on sent bien que ces productions d'une autre époque, si naïves, si ingénieuses et si charmantes, sont comme le dépôt du génie national : tout est là, le bon sens, la bonne gaieté, la bonne langue. »

La tendance que nous signalait l'auteur de ces observations est, à présent, plus prononcée que jamais. On recherche, on lit, on étudie, avec autant de curiosité que d'intérêt, les anciens écrivains français, et, de préférence, ceux qui se rattachent à la littérature *gauloise*, si l'on peut s'exprimer ainsi, des quinzième, seizième et dix-septième siècles. Jamais on n'a mieux goûté les chefs-d'œuvre de Molière et de la Fontaine, tous deux formés à l'école de cette littérature vraiment française, qui a son berceau dans les fabliaux des trouvères et dans les farces du théâtre de la Basoche.



Nous avons donc eu la pensée de choisir, parmi les trésors si variés et si peu connus de notre ancienne littérature, ceux qui sont marqués au sceau indélébile de cet esprit français ou gaulois, que l'on retrouve dans certains ouvrages, de tous genres, écrits à toutes les époques, chroniques, mémoires, poésies, contes, romans, facéties, théâtre, etc. Nous réimprimerons ces différents ouvrages d'après les meilleures éditions ou les meilleurs manuscrits, avec des notes et des notices historiques, philologiques et critiques, en nous efforçant, autant que possible, de faire entrer chaque ouvrage ou chaque recueil dans un seul volume; car c'est enrichir doublement les bibliothèques des amateurs, que de réduire le nombre des volumes, en augmentant celui des ouvrages.

Toutes nos éditions seront donc nouvelles, faites exprès pour notre collection, par les savants et les écrivains qui sont les plus familiers avec nos vieux auteurs et qui se recommandent déjà par des travaux analogues. Nous tiendrons à ce que ces éditions présentent un texte à la fois plus correct et plus complet que celui des autres éditions; car on exige aujourd'hui, dans la réimpression des ouvrages anciens, un soin tout particulier et une correction minutieuse, ce qui prouve qu'on n'achète plus des livres que pour les lire, et, comme on l'a dit dans la préface de notre édition de l'*Heptaméron*, c'est un devoir pour tout éditeur de faire mieux que ses devanciers.

Quant à l'exécution matérielle de la *Bibliothèque gauloise*, il ne nous appartient pas d'en faire ici l'éloge; mais nous espérons que les acquéreurs de ces éditions nouvelles se chargeront de cet éloge, que notre habile imprimeur, M. Simon Raçon, ne manquera pas de justifier par le concours habile et intelligent qu'il doit prêter à notre publication. Nous nous efforcerons de satisfaire les amateurs les plus difficiles par le choix et la correction des textes, la beauté et la solidité du papier, l'égalité et la netteté du tirage.

ADOLPHE DELAHAYS.

CHRONIQUES ET MEMOIRES

HISTOIRE ET CHRONIQUE DE SAINT LOUIS, roi de France, par JEAN, SIRE DE JOINVILLE. Nouvelle édition, revue sur celle de Mellot et de Capperonnier, avec les dissertations historiques de DUCANGE. 1 vol.

Cette admirable chronique est un des plus anciens monuments de la langue et de l'esprit français. Elle n'a rien perdu de son charme naïf, quoiqu'elle soit vieille de six siècles. Nous joindrons pour la première fois à notre édition quelques lettres du sire de Joinville.

CHRONIQUE DE BERTRAND DU GUESCLIN, connétable de France, écrite en 1387. Nouvelle édition, avec des notes. 1 vol.

Cette chronique originale, qui n'a été publiée qu'une seule fois en 1618, par les soins de CLAUDE MENARD, est bien préférable aux mémoires arrangés à la moderne qu'on a réimprimés dans toutes les collections de Mémoires sur l'histoire de France.

JOURNAL D'UN BOURGEOIS DE PARIS, sous les règnes de Charles VI et de Charles VII. Nouvelle édition, collationnée sur le manuscrit unique du Vatican, avec des notes. 1 vol.

Il n'est pas d'histoire qui offre un tableau plus saisissant et plu dramatique de ces deux règnes remplis de révolutions et de guerres civiles. Ce curieux journal, écrit sous l'impression des événements par un bon bourgeois de Paris, n'a jamais été publié correctement, d'après le seul manuscrit qui existe, et qui se trouve à Rome parmi les manuscrits de la reine Christine de Suède.

CHRONIQUE DE LA PUCELLE, suivie de lettres et de chroniques relatives à Jeanne d'Arc, avec le Journal du siége d'Orléans. Nouvelle édition, accompagnée de notes et de notices. 1 vol.

Outre la touchante chronique attribuée à GUILLAUME COUSINOT, ce volume contiendra la chronique de PERCEVAL DE CAGNY, la lettre de GUY DE LAVAL, etc., et d'autres morceaux curieux qui n'ont pas été recueillis dans les collections de mémoires.

LA CHRONIQUE DU ROY LOUIS XI, avec plusieurs autres histoires advenues tant ès pays de France que Flandres et Artois ; autrement dite la Chronique scandaleuse, par JEAN DE TROYES, greffier de l'Hôtel de ville de Paris. Nouvelle édition, avec des notes. 1 vol.

« C'est un bon bourgeois qui parle naïvement, » dit Sorel dans sa *Bibliothèque françoise ;* cette chronique célèbre est moins complète dans les imprimés que dans les manuscrits qui nous fourniront des passages inédits.

MÉMOIRES DE PHILIPPE DE COMINES, SEIGNEUR D'ARGENTON. Nouvelle édition, avec des notes et une introduction. 1 vol.

C'est le modèle des mémoires historiques qu'on appelait autrefois *Mémoires d'Etat.* Le texte de notre édition sera revu sur un manuscrit du temps, qui nous fournira de précieuses variantes.

LA TRÈS-JOYEUSE, PLAISANTE ET RÉCRÉATIVE HISTOIRE, composée par le LOYAL SERVITEUR, des faicts, gestes, triumphes et prouesses du bon Chevalier sans paour et sans reproche, le gentil seigneur de Bayart, avec le Supplément, par CLAUDE EXPILLY. — La *Vie du capitaine Bayard,* gentilhomme du Dauphiné, par SYMPHORIEN CHAMPIER. Nouvelle édition, avec des notes historiques. 1 vol.

La chronique composée par le Loyal Serviteur est, comme on sait, le chef-d'œuvre du genre. La *Vie de Bayard,* rédigée par CHAMPIER, complétera cette admirable peinture des guerres d'Italie sous Louis XII et François Ier. L'ouvrage de Champier, dont les éditions originales sont si rares, n'a été réimprimé en partie que dans les *Archives de l'Histoire de France.*

MÉMOIRES DU JEUNE ADVENTUREUX, par ROBERT DE LA MARCK, seigneur de Fleurange, maréchal de France. Nouvelle édition, publiée d'après les manuscrits de la Bibliothèque de Bourgogne, avec des notes et une notice historique. 1 vol.

Ces mémoires intéressants, écrits par un des plus chevaleresques compagnons d'armes de François Ier, présentent le récit des « choses mémorables advenues en France, en Italie et en Allemagne, » depuis 1503 jusqu'en 1521. C'est une naïve chronique qui doit prendre place à côté de l'*Histoire du chevalier Bayard.*

MÉMOIRES DE LA REINE MARGUERITE DE VALOIS suivis de ses Lettres et de la Ruelle mal assortie. Nouvelle édition, avec des notes et une notice, accompagnée du Divorce satyrique. 1 vol.

Cette édition sera la seule qui comprendra tout ce qui nous reste de Marguerite de Valois, cette illustre princesse qu'on doit mettre au rang des meilleurs écrivains de son temps.

ŒUVRES DE BRANTOME. Nouvelle édition, revue d'après les meilleurs textes, avec une préface critique et historique et des annotations, par M. H. VIGNEAU. *Vies des Dames galantes*. 1 vol.

Le joyeux abbé de Brantôme doit faire le principal ornement d'une Bibliothèque gauloise. Les *Dames galantes* ont eu le pas sur les *Dames illustres;* celles-ci ouvriront la marche aux *Grands Capitaines français*

Sous presse : *Vies des Dames illustres.*

HISTOIRE AMOUREUSE DES GAULES, par le comte DE BUSSY-RABUTIN, suivie de la France galante, romans satiriques du dix-septième siècle attribués au comte de Bussy. Édition nouvelle, avec des notes et une introduction, par M. AUGUSTE POITEVIN. 2 vol.

Cette édition, qui renferme la matière des cinq volumes de l'édition de 1754, contient de plus une importante notice sur l'auteur et une foule de notes historiques et généalogiques sur les personnages nommés dans ces petits romans satiriques, sans lesquels on ne connaîtrait pas l'histoire secrète de la vie de Louis XIV.

INTRIGUES AMOUREUSES DE LA COUR DE FRANCE Recueil de petits romans satiriques pour faire suite aux Amours des Gaules. Nouvelle édition, publiée avec des notes et des notices, par M. AUGUSTE POITEVIN. 2 vol.

Ce recueil réunira pour la première fois une foule d'ouvrages rares et curieux, qui n'ont pas été compris dans les éditions de l'*Histoire amoureuse des Gaules*, savoir : les Amours de Mademoiselle avec le comte de Lauzun. — Les Amours du maréchal de Boufflers. — Les Nouvelles amours de Louis le Grand. — Les Amours du maréchal de Luxembourg. — Les Amours du P. La Chaise. — Relation historique de l'amour de l'empereur du Maroc pour la princesse de Conti, etc.

MÉMOIRES POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LOUIS XIV par l'abbé DE CHOISY. Nouvelle édition, augmentée de mor-

ceaux inédits, publiée d'après les manuscrits autographes, avec des notes, par P. L. Jacob, bibliophile. 1 vol.

Ces piquants mémoires, écrits avec tant d'esprit et de charme, ont un mérite littéraire égal à leur intérêt historique. Ils n'ont pas encore été publiés exactement d'après les manuscrits originaux.

POÉSIES

LE ROMAN DE LA ROSE, par Jean Clopinel et Jean de Meung. Nouvelle édition, d'après celle de Méon, avec un nouveau glossaire et une notice historique. 2 vol.

Après l'édition de Méon, qui a, pendant vingt ans, comparé tous les manuscrits de la Bibliothèque du Roi, pour établir un texte uniforme de ce célèbre ouvrage, nous n'avons pas cru utile de recourir aux anciens manuscrits, qui diffèrent tous de langage et d'orthographe, en raison de leur origine et de leur date.

BLASONS, poésies anciennes, recueillies par Méon, avec des additions et des notes, par P. L. Jacob, bibliophile. 1 vol.

Ce fut une mode, une fureur, sous le règne de François I, de *blasonner* en vers, c'est-à-dire de célébrer sur tous les tons chaque trait du visage, chaque organe, chaque membre du corps humain, chaque objet de la toilette, etc. Il y eut à cet égard une émulation extraordinaire qui produisit une foule de petites pièces de vers très-singulières et très-divertissantes.

LES VIGILLES DE LA MORT DU FEU ROI CHARLES VII, à neuf pseaumes et à neuf leçons, contenant la chronique et les faits advenus durant la vie dudit feu roy, par Me Martial de Paris, dit d'Auvergne. Nouvelle édition, avec des notes et une notice, par P. L. Jacob, bibliophile. 1 vol.

Cette précieuse chronique en vers sera pour la première fois accompagnée de la chronique en prose qui lui a servi de canevas. Elle n'a pas été publiée depuis l'édition de Coustelier (en 1724), édition pleine de fautes et dépourvue de notes.

LA LÉGENDE JOYEUSE DE MAITRE PIERRE FAIFEU, contenant plusieurs singularitez et veritez, la gentillesse et subtilité de son esprit, avec les passe-temps qu'il a faicts en ce monde, par Charles Bourdigné. Nouvelle édition, augmentée de nombreuses pièces inédites, avec des notes, par P. L. Jacob, bibliophile. 1 vol.

Charles Bourdigné n'est pas un poëte de la force de Villon, mais son héros est un voleur de l'école de maître Villon. La légende de maître Pierre Faifeu n'a pas été réimprimée depuis l'édition de Coustelier, en 1723.

POÉSIES DE CLÉMENT MAROT. Nouvelle édition, avec un glossaire et une notice historique, par M. Vigneau. 1 vol.

Nous avons voulu renfermer dans un seul volume les œuvres complètes de ce poëte, toujours jeune et toujours charmant, à cause de sa grâce, de sa naïveté et de son esprit ; car ce volume est destiné à être le compagnon de ceux qui savent se plaire à le relire sans cesse.

LES VAUX-DE-VIRE d'Olivier Basselin, poëte normand du quinzième siècle, et de Jean le Houx, poëte virois. Nouvelle édition, avec des notes inédites de Charles Nodier et une notice historique. 1 vol.

Le commentaire inédit de Charles Nodier ajoutera un grand intérêt à cette édition, qui réunira aussi tous les vaux-de-vire composés à l'instar d'Olivier Basselin.

ŒUVRES FRANÇOISES DE JOACHIM DU BELLAY. Nouvelle édition, accompagnée de notes et précédée d'une introduction, par Alfred Michiels. 1 vol.

Il appartenait au brillant auteur de l'*Histoire des idées littéraires en France* de publier les œuvres poétiques de l'auteur de la *Deffence et illustration de la langue françoise*, le véritable précurseur de la critique moderne.

ŒUVRES POÉTIQUES DE PHILIPPE DESPORTES. Nouvelle édition, revue et publiée avec des notes et une introduction par M. Alfred Michiels. 1 vol.

Desportes est un grand poëte, peut-être un de nos meilleurs poëtes français. Cependant ses poésies, dont il y a plus de trente éditions, n'avaient pas été réimprimées depuis le commencement du dix-septième siècle, M. Michiels a consacré une étude très-importante à ce poëte éminent.

SATYRES ET AUTRES POÉSIES DE MATHURIN RÉGNIER. Nouvelle édition, augmentée d'un grand nombre de pièces qui n'avaient pas été recueillies, avec des notes historiques, littéraires et grammaticales, et une notice biographique, par PROSPER POITEVIN. 1 vol.

C'est une bonne fortune pour les bibliophiles qu'une nouvelle édition de Regnier, augmentée de pièces inédites, de commentaires nouveaux et de remarques littéraires qui mettent en relief le mérite du poëte, l'un de nos écrivains les plus originaux.

LES SATYRIQUES DU XVII· SIÈCLE. Nouvelle édition, avec des notes et des notices. 2 vol.

1re *Série*. SIGOGNE, MOTIN, BERTHELOT, COURVAL-SONNET.

2e *Série*. DESTERNOD, DU LORENS.

C'est dans les poëtes satiriques qu'il faut chercher l'histoire des mœurs de leur époque ; on ne s'explique pas comment les satires de Courval-Sonnet, de Desternod et de Du Lorens, comparables souvent à celles de Regnier, attendent depuis plus de deux cents ans un nouvel éditeur. Ce sont là, d'ailleurs, de précieux documents historiques pour le règne de Louis XIII.

LA VILLE DE PARIS EN VERS BURLESQUES, contenant les *Galanteries du Palais*, la *Chicane des Plaideurs*, les *Filouteries du Pont Neuf*, l'*Éloquence des harangères de la Halle*, l'*Adresse des servantes qui ferrent la mule*, l'*Inventaire de la Fripperie*, le *Haut style des secrétaires de Saint-Innocent et autres choses de cette nature*, par le sieur BERTHOD. — La *Foire Saint-Germain*, par SCARRON. — Le *Tracas de Paris*, en vers burlesques, contenant la *Foire Saint-Laurent*, les *Marionnettes*, les *Subtilités du Pont Neuf*, le *Départ des coches*, etc., par FRANÇOIS COLLETET. Nouvelle édition, avec des notes historiques, par P. L. JACOB, bibliophile. 1 vol.

Ce recueil formera un tableau burlesque des mœurs de Paris, au milieu du dix-septième siècle.

LA CHRONIQUE SCANDALEUSE OU PARIS RIDICULE et autres œuvres comiques de CLAUDE LE PETIT. Nouvelle édition, avec des notes et une notice. 1 vol.

Le malheureux sort de ce pauvre poëte, qui fut brûlé en place de Grève au commencement du règne de Louis XIV, n'est pas la seule recommandation de ses ouvrages en vers et en prose, bien dignes de

sortir des cendres de son bûcher. Ces ouvrages sont, outre le célèbre *Paris ridicule*, le *Triomphe de l'intérêt*, imité de Bibiena, l'*Heure du berger*, demi-roman comique ou roman demi-comique, *Les plus belles pensées de saint Augustin*, en vers, etc.

GAZETTE BURLESQUE, ou recueil des Épîtres en vers burlesques de Scarron et d'autres auteurs, sur ce qui s'est passé de plus remarquable en l'année 1655. Nouvelle édition, avec des notes. 1 vol.

Cette gazette, qui se compose, comme celle de Loret, d'épîtres en vers de huit syllabes, paraissait à Paris, toutes les semaines, par cahiers couverts de papier bleu. Les exemplaires complets sont rarissimes. Aucune édition des œuvres de Scarron ne contient cet essai de journal rimé, à la rédaction duquel concouraient tous les *Chantres du Pont Neuf.*

LE VIRGILE TRAVESTI, en vers burlesques, par Scarron avec la suite de Moreau de Brazey. Nouvelle édition, revue, annotée et précédée d'une introduction par M. Victor Fournel 1 vol.

C'était là le seul ouvrage qui eût survécu au Burlesque, condamné et mis à mort par Boileau. On peut le considérer, en effet, comme le chef-d'œuvre du genre, que la cour la plus polie et la plus raffinée de l'Europe avait accepté comme un spirituel divertissement. On lira le *Virgile travesti* tant que le rire aura cours en France.

L'OVIDE BOUFFON, ou les Métamorphoses en vers burlesques, par L. Richer. Nouvelle édition, avec une notice historique. 1 vol.

Le *Virgile travesti* est plus célèbre sans doute, mais il n'est pas supérieur à l'ouvrage de Richer, qui disputa les lauriers du Burlesque à Scarron et à Dassoucy.

CHANSONS DE GAULTIER GARGUILLE. — Livre des Chansons folâtres et Prologues tant superlifiques que drolatiques des Comédiens françois, par Estienne Bellone. Nouvelle édition, avec des notes et des notices. 1 vol.

La réimpression de ces deux recueils rares et chers (ils vaudraient ensemble plus de 150 fr.) intéresse l'histoire de l'ancien Théâtre français; ce sont là les chansons qui servaient d'intermèdes pendant les représentations.

CONTES, NOUVELLES, ROMANS

LES QUINZE JOYES DU MARIAGE. Nouvelle édition, avec toutes les variantes, précédée d'un avant-propos bibliographique et d'un tableau de la vie privée au moyen âge, par M. Le Roux de Lincy. 1 vol.

Admirable monument de la raison et de la malice de nos ancêtres; c'est là un livre qu'on relira toujours et qu'on réimprimera souvent; c'est la source où Molière et la Fontaine ont puisé.

LES CENT NOUVELLES NOUVELLES, contenant cent nouvelles ou nouveaulx comptes plaisants et récréatifs pour deviser en toutes compagnies. Nouvelle édition, d'après le texte des premières éditions gothiques, avec des notes et une notice par P. L. Jacob, bibliophile. 1 vol.

C'est là le *Décaméron* gaulois; quant à l'auteur, si ce n'est pas le roi Louis XI, c'est Antoine de la Sale qui écrivait sous la dictée du dauphin de France et de sa petite cour au château de Genappe. Cette édition offrira le véritable texte original, mais débarrassé des innombrables fautes d'impression qui rendent les éditions primitives presque inintelligibles.

L'HEPTAMÉRON DES NOUVELLES DE TRÈS-HAUTE ET TRÈS-ILLUSTRE PRINCESSE MARGUERITE D'ANGOULÊME, Royne de Navarre. Nouvelle édition, d'après le texte des manuscrits, avec des notes et une notice historique, par P. L. Jacob, bibliophile. 1 vol.

Cette édition, qui reproduit le véritable texte de l'auteur, et non celui de son premier éditeur, Claude Gruyet, est accompagnée d'un nouveau commentaire historique et philologique. L'*Heptaméron* de la Reine de Navarre doit être aussi précieux pour la France que l'est pour l'Itàlie le *Décaméron* do Boccace.

LES COMPTES DU MONDE ADVENTUREUX, où sont récitées plusieurs histoires pour réjouir la compagnie, traduit en françois par A. D S. D. Nouvelle édition, avec des notes et une introduction littéraire. 1 vol.

Une partie de ces contes sont traduits ou plutôt imités de Masuccio; les autres ont également une origine italienne; mais tous se sont

métamorphosés dans le goût de l'esprit français. On se demande comment un recueil si souvent réimprimé au seizième siècle (quoique les exemplaires soient d'une insigne rareté), a pu tomber dans l'oubli le plus complet, qu'il est si loin de mériter.

HISTOIRE MACCARONIQUE DE MERLIN COCCAIE, prototype de Rabelais, plus l'Horrible bataille advenue entre les mouches et les fourmis. Nouvelle édition, avec des notes et une notice historique sur la poésie macaronique. 1 vol.

Quoique Théoph. Folengo, l'auteur de cette célèbre facétie macaronique, soit italien, cette traduction ou plutôt cette imitation publiée en 1606, est faite dans l'esprit français, et l'ouvrage a servi certainement de type au *Gargantua* et au *Pantagruel*.

OEUVRES COMPLÈTES DE FRANÇOIS RABELAIS. Nouvelle édition, avec un commentaire et une notice bibliographique, par P. L. Jacob, bibliophile. 2 vol.

L'éditeur prépare depuis quinze ans cette édition entièrement nouvelle, qui donnera pour la première fois l'explication de l'immortel roman de Rabelais, avec toutes les variantes du texte.

LES IMITATEURS DE RABELAIS. Nouvelle édition, recueillie et publiée, avec des notes et des notices, par P. L. Jacob, bibliophile. 1 vol.

Ce recueil comprendra divers ouvrages plaisants et ingénieux, composés à l'imitation de Rabelais pendant le seizième siècle, ouvrages rarissimes qui ne se trouvent plus que dans des collections d'amateurs : La Navigation du Compagnon à la bouteille, avec les Prouesses du merveilleux géant Bringuenarille ; attribuée à Rabelais lui-même. — Le Nouveau Panurge, avec sa navigation en l'Ile imaginaire, son rajeunissement en icelle et le voyage que fist son esprit en l'autre monde. — Mitistoire barragouyne de Fanfreluche et Gaudichon, par Guillaume des Autelz. — Rabelais ressuscité, récitant les faits et comportemens admirables du très-valeureux Grandgosier, roy de Place-Vuide, traduict du grec africain en françois par Thibaud le Nattier, clerc du lieu de Barges en Bassigny. — Le très-éloquent Pandarnassus, fils du vaillant Gualimassue, qui fut transporté en faerie, par Oberon, etc.

LE CYMBALUM MUNDI en françois, contenant quatre dialogues poétiques, fort antiques, joyeux et facétieux. — Nouvelles Récréations et joyeux Devis, par Bonaventure des Périers, valet de chambre de la Reine de Navarre. Nouvelle

édition, avec les notes de La Monnoye et de Prosper Marchand, précédée d'une notice historique sur l'auteur. 1 vol.

Bonaventure des Périers est à la fois un conteur charmant et un philosophe hardi : le *Cymbalum* a failli le faire brûler vif; ses *Joyeux Devis* ont demandé grâce pour lui. C'était un charmant esprit, qui représente admirablement le côté spirituel et poli de la cour de François I[er].

APOLOGIE POUR HÉRODOTE, ou traité de la conformité des merveilles anciennes avec les modernes, par Henri Estienne. Nouvelle édition, avec les remarques de Le Duchat et des notes historiques, par P. L. Jacob, bibliophile. 2 vol.

Le savant Henri Estienne a caché, sous un titre qui annonce un ouvrage d'érudition, ce trésor de bons contes et de fines plaisanteries. La dernière édition est celle de Le Duchat, publiée en 1735.

LES FACÉTIEUSES JOURNÉES contenant cent certaines et agréables Nouvelles, la plupart advenues de notre temps, les autres recueillies et choisies de tous les plus excellents auteurs qui en ont escrit, par Gabriel Chapuis. Nouvelle édition, avec des notes et une notice. 1 vol.

Les anciennes éditions de ce recueil divertissant sont très-rares et très-recherchées.

LES NEUF MATINÉES et les Après-Dînées du seigneur de Cholières. Nouvelle édition, avec des notes. 1 vol.

Le Seigneur de Cholières, dont les deux ouvrages sont rares et chers, mérite de garder sa place dans la collection des vieux conteurs français.

LE PRINTEMPS D'YVER, contenant cinq histoires discourues en cinq journées, en une noble compagnie, au château du Printemps, par J. Yver. — L'*Esté* de Bénigne Poissenot, contenant trois journées où sont déduites plusieurs histoires et propos récréatifs tenus par trois écoliers. Nouvelle édition, avec des notes et des notices, par P. L. Jacob, bibliophile. 1 vol.

Le *Printemps d'Yver* n'a été réimprimé qu'une seule fois depuis le seizième siècle ; l'*Esté* de Poissenot ne l'a pas été. Il ne manque à ces deux recueils de contes et de facéties que d'être connus.

LES SERÉES DE GUILLAUME BOUCHET, sieur de Brocourt. Nouvelle édition avec des notes. 1 vol.

Répertoire incomparable de facéties et d'histoires comiques ; archives de l'esprit gaulois. Et pourtant les *Serées* n'ont pas trouvé d'éditeur depuis le commencement du dix-septième siècle !

LES CONTES AUX HEURES PERDUES, ou le recueil de tous les bons mots, réparties, équivoques, brocards, gasconnades et autres contes facétieux, par ANTOINE LE METEL, sieur D'OUVILLE. Nouvelle édition, avec des notes et une introduction. 1 vol.

D'Ouville a fait un grand nombre de comédies en vers qu'on ne lit plus et qu'on ne réimprimera pas ; mais on lira et on réimprimera ses contes, tant que la gaieté française ne sera pas morte en France.

LA VRAYE HISTOIRE COMIQUE DE FRANCION, par NICOLAS DE MOULINET, sieur DU PARC (*Charles Sorel*). Nouvelle édition, avec des notes et une introduction, par M. E. COLOMBEY. 1 vol.

Curieux tableau de mœurs du règne de Louis XIII ; chef-d'œuvre du genre facétieux et comique, qui était alors en si grande estime.

LES AVANTURES DE DASSOUCY. Nouvelle édition, avec des notes et une notice, par M. ÉMILE COLOMBEY. 1 vol.

Ce volume est bien fait pour réhabiliter Dassoucy, une des victimes des arrêts trop rigoureux de Boileau. Il contiendra plusieurs ouvrages en prose très-gais et très-amusants, qui n'ont pas été réimprimés depuis près de deux siècles, et qui sont très-rares par conséquent. Ce sont les *Avantures de France*, les *Avantures d'Italie*, les *Pensées dans le Saint-Office de Rome*, la *Prison*, etc. Ce sont enfin les mémoires de Dassoucy écrits par lui-même.

LES HISTOIRES COMIQUES DES ÉTATS ET EMPIRES DE LA LUNE ET DU SOLEIL, par CYRANO DE BERGERAC. Nouvelle édition, avec des notes et une notice historique, par P. L. JACOB, bibliophile. 1 vol.

Cette édition, dont le texte a été revu avec le plus grand soin, ne peut manquer de remettre en honneur le talent si original et si peu connu de Cyrano, qui prendra rang parmi les utopistes entre Thomas Morus et Campanella.

HISTOIRE DE LA COMTESSE DES BARRES, par l'abbé DE CHOISY ; suivie des lettres de l'auteur et précédée de sa vie, avec des annotations, par P. L. JACOB, bibliophile. 1 vol.

C'est sa propre histoire, ou du moins l'histoire de ses folies de jeunesse, que l'abbé de Choisy raconte sous le nom de la Comtesse des Barres, nom qu'il portait quand il courait le monde habillé en femme. Ce charmant livre a inspiré le roman de *Faublas*, qui ne vaut pas.

FACÉTIES

LES BIGARRURES ET TOUCHES DU SEIGNEUR DES ACCORDS, avec les Apophtegmes du sieur Gaulard et les Escraignes dijonnoises, par Étienne Tabourot. Nouvelle édition, revue sur les éditions originales; à laquelle sont jointes pour la première fois les Touches de 1585 et de 1588, précédée d'une notice biographique, et annotée par M. Alleaume. 1 vol.

Ce sont ces « belles bigarrures, » répertoire des « gayetez » gauloises, qui « regaillardissaient » le grand Estienne Pasquier. Il n'existe pas de bonne édition de ce livre qui a été réimprimé si souvent à la fin du seizième siècle et dans la première moitié du siècle suivant.

ŒUVRES COMIQUES, GAILLARDES ET AMOUREUSES D'OUDIN DE PRÉFONTAINE. Nouvelle édition, avec des notes philologiques. 2 vol.

Ce recueil des œuvres d'un écrivain fort remarquable, qu'on ne connaît pas, contiendra : le *Solliciteur de Procès*; l'*Apprenti Charlatan*; le *Chevalier d'Industrie*; le *Philosophe hypocondre*; le *Pédant soldat*; la *Vieille en colère*; l'*Héritier par figure*; le *Comique révoqué*; l'*Orphelin infortuné*; les *Amans trompés et les Dames enlevées*; le *Praticien amoureux*; le *Poëte extravagant*; l'*Assemblée des filous et des filles de joye*; l'*Assemblée des maistres d'hôtel*; le *Cavalier crotesque*; l'*Apothicaire empoisonné*, etc.

ŒUVRES DIVERSES ET FACÉTIEUSES DE CYRANO DE BERGERAC. Nouvelle édition, revue sur les éditions originales, avec des notes, par P. L. Jacob, bibliophile. 1 vol.

Ce volume contient les Lettres diverses, les Lettres satiriques, les Lettres amoureuses, le *Ministre d'État flambé*, en vers burlesques, la tragédie de la *Mort d'Agrippine* et la comédie du *Pédant joué*. On peut dire que c'est la première édition critique des œuvres de Cyrano.

ŒUVRES COMIQUES ET BURLESQUES DE DASSOUCY. Nouvelle édition, recueillie et annotée par M. Émile Colombey 1 vol.

La plupart des pièces qui composent ce recueil sont fort rares. Dassoucy, l'*Empereur du Burlesque*, comme le nommaient ses con-

temporains, mérite d'être replacé parmi les poëtes les plus originaux de notre Parnasse gaulois. On pourra rire encore, en lisant ses poésies et ses lettres, ses *Rimes redoublées*, son *Ovide en belle humeur*, son *Jugement de Pâris*, son *Enlèvement de Proserpine*, etc., qui ne sont pas inférieurs au *Virgile travesti* de Scarron.

RECUEIL DE PIÈCES COMIQUES ET FACÉTIEUSES DU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE. Nouvelle édition, avec des notes. 1 vol.

Contenant : le *Courtisan grotesque*; le *Sot amoureux*; le *Portrait de la Beauté, de la Laideur* et *du Charlatan*; l'*Orateur grotesque*; l'*Inconstance du Temps*; l'*Indigent consolé ou le Bonheur des Gueux*; l'*Amoureux insensé*; le *Guerrier de Cuisine*; le *Noble vilain*; le *Cloaque de la Fortune*; le *Mercure charitable*; le *Guide de la Fortune*; *Priviléges et Franchises des Escornifleurs*; les *Statuts de la Confrérie des mal mariés ou martyrs*; le *Secrétaire hypocondriaque* ou *Recueil de lettres, de proverbes et burlesques*; *Plaisant dialogue des Goguenards*; le *Parterre des bonnes Rencontres*; le *Bouquet récréatif*; des contes à rire; divers discours comiques et diverses farces.

LES DÉLICES ou Discours joyeux et récréatifs, avec les plus belles rencontres et les propos tenus par tous les bons cabarets de France, par VERBOQUET LE GÉNÉREUX. — Les *Subtiles et facétieuses rencontres de J. B., disciple du généreux Verboquet*, par luy pratiquées pendant son voyage tant par mer que par terre. Nouvelle édition, avec des notes philologiques. 1 vol.

Verboquet est un franc gaulois, qui faisait les délices des bons compagnons à l'époque de Louis XIII, et son livre, qui est aujourd'hui si rare, a été reproduit pourtant à l'infini par les imprimeries de Troyes, de Chartres et de Rouen.

THRÉSOR DES RÉCRÉATIONS, contenant histoires facécieuses et honnestes, etc., tant pour consoler les personnes qu du vent de bize ont été frappées au nez, que pour récréer ceux qui ont eu la misérable servitude du tyran d'Argencourt. — Le Restaurant des constipez du cerveau, freschement apporté des isles d'Yambole où le monde s'ennuye de trop vivre. Nouvelle édition, avec des notes. 1 vol.

On ignore les auteurs de ces recueils facétieux. Ce n'étaient pas sans doute des académiciens ni des écrivains de premier ordre, mais c'étaient des gens d'esprit, implacables ennemis de la mélancolie, c'étaient des philosophes de l'école du rire rabelaisien.

LE COURRIER FACÉTIEUX, ou recueil des meilleurs rencontres de ce temps. Nouvelle édition, suivie de la *Gibecière de*



Monde ou le *Trésor du ridicule*, contenant tout ce que la galanterie, l'histoire facétieuse et l'esprit égayé ont jamais produit de plus subtil et d'agréable pour le divertissement du monde. Nouvelle édition, avec des notes. 1 vol.

Ce recueil appartient encore à la bonne époque de la gaieté française, c'est-à-dire au règne de Louis XIII, où le rire était une religion qui avait ses apôtres et ses fidèles.

ÉLOGES PLAISANTS ET FACÉTIEUX de diverses choses peu louables, la plupart traduits par MERCIER DE COMPIÈGNE, etc., avec des notes et des dissertations. 1 vol.

Ce recueil formé de pièces publiées séparément et devenues rares, contiendra les *Éloges de la Goutte*, par PIRCKHEIMER; *du Pet*, par GOCLENIUS; *du Pou*, par HEINSIUS; *de la Boue*, par MAJORAGIUS; *de la Folie*, par WIDEMAN; *de l'Ivresse*, par SALLENGRE, etc.

THÉATRE

COLLECTION DE FARCES, Sotties, Moralités et autres anciennes pièces de théâtre du quinzième et du seizième siècles, recueillie et annotée par P. L. JACOB, bibliophile.

La plupart des précieux monuments de notre vieux théâtre comique et satirique ont disparu ; ceux qui nous restent, et qui sont empreints à un si haut degré du véritable esprit gaulois, méritent d'être conservés comme les préludes naïfs de la comédie de Molière et de Beaumarchais. Ces farces, ces sotties, ces moralités, composées, en général, pour les représentations de la Basoche, des Enfants Sans-Souci et des troupes nomades qui transportaient çà et là leurs tréteaux dramatiques, ont été réimprimées ou imprimées pour la première fois à un très-petit nombre d'exemplaires, qui suffisent pour les sauver de la destruction, mais qui ne suffisent pas pour leur rendre leur ancienne popularité. Le prix élevé que conservent ces réimpressions est encore un obstacle qui s'oppose à ce qu'elles soient plus répandues, et pourtant il est impossible de se faire une idée de ce qu'était le théâtre aux quinzième et seizième siècles, si nous ne connaissons pas ces chefs-d'œuvre de gaieté, de bon sens, de malice et d'esprit. Les éditions originales sont introuvables et d'un prix énorme ; les réimpressions ne sont pas moins

rares et sont aussi fort chères. On peut estimer à 20 ou 25,000 francs le prix que coûterait la réunion des anciennes éditions, que nous allons réimprimer en cinq ou six volumes.

La collection contiendra :

FARCES. *Maître Pathelin*, avec son Testament, à 4 personnages. — Le *Nouveau Pathelin*, à 3 personnages. — La *Folie des Goriers*, à 4 personnages. — Les *Théologastres*, à 6 personnages. — Le *Meunier de qui le diable emporte l'âme en enfer*. — Le *Testament de Carmentrant*, à 8 personnages. — La *Pipée*. — Les *Sept Marchands de Naples*. — Le *Médecin qui guérit de toutes sortes de maladies et de plusieurs autres*, à 4 personnages. — Les *Deux Savetiers, l'un povre, l'autre riche*, à 3 personnages. — *Farce de Colin, fils de Thevot-le-Maire, qui revient de la guerre de Naples*, à 4 personnages. — *Farce nouvelle des femmes qui ayment mieux suyvre et croire fol conduit*, à 4 personnages. — *Farce nouvelle de l'Ante-Christ et de trois femmes*, à 4 personnages. — *Farce joyeuse et récréative d'une Femme qui demande les arrérages à son mary*, à 5 personnages. — *Farce nouvelle contenant le débat d'un jeune moine et d'un vieil gendarme par devant Cupidon, pour une fille*, à 4 personnages. — *Farce joyeuse et profitable à un chacun, contenant la ruse, meschanceté et obstination d'aucunes femmes*. — La *Farce des Quiolards*. — *Joyeuse farce*, à 3 personnages, *d'un Curia qui trompa par finesse la femme d'un laboureur*. — *Farce nouvelle très-bonne et tres-joyeuse de la Cornette*, à 5 personnages. — *Farce joyeuse et récréative du Galant qui a fait le coup*, à 4 personnages. — *Farce joyeuse et récréative*, à 3 personnages, *Tout, Chacun et Rien*. — Le *Malade et l'Inquisiteur*, farce, par la reine de Navarre. — *Farce de Trop, Prou, Peu, Moins*, par la même. — Le *Valet à tout faire*. — *Secret de ne jamais payer*, farce à 12 personnages. — *Farce des Bossus*. — *Farce de Martin Baton qui rabat le caquet des Femmes*, à 5 personnages. — *Farce joyeuse de Poncette et de l'Amoureux transy*. — *Farce plaisante et récréative sur un trait qu'a joué un porteur d'eau le jour de ses nopces*. — *Farce nouvelle très-bonne et fort joyeuse*, à 4 personnages, à savoir la Mère Jouart, le Compère et l'Escolier. — Tragédie plaisante et facétieuse intitulée : la *Subtilité de Fanfreluche et Gaudichon*. — *Tragi-comédie des enfants de Turlupin*, malheureux de nature, etc.

SOTTIES. *Sottie* à 10 personnages, jouée à Genève en 1523. — Autre jouée en 1524, à 9 personnages. — Le *Jeu du Prince des Sots et Mère Sotte*, jouée aux Halles, à Paris, en 1511. — *Sottie* à 8 personnages, par JEAN BOUCHET. — Le *Nouveau Monde avec Lestrif*, sottie à 14 personnages. — *Lyon marchand*, satire françoise, par personnages, etc.

MORALITÉS. *Moralité de Mundus, Caro, Demonia*, à 5 personnages. — *Moralité très-singulière des Blasphémateurs du nom de Dieu*. — *Moralité de la vendition de Joseph*. — *Moralité du Mauvais Riche et du Ladre*. — La *Condemnation des Banquets à la louange de diepte et de sobriété*. — *Moralité d'une Pauvre fille villageoise*, laquelle aima mieux avoir la teste coupée par son père que d'estre violée par son seigneur, à 4 personnages. — *Moralité très-fructueuse de l'Enfant de perdition qui pendit son pere*. — *Moralité du Petit et du Grand*. — *Moralité de la Maladie de Chrestienté*. — *Moralité de la*

Mort de Narcissus. — *Moralité en l'honneur de l'Assomption de Nostre-Dame.* — *Moralité de Mars et de Justice.* — *Moralité du Las d'amour divin.* — *Moralité du Cœur et des Cinq Sens.* — *Histoire de l'Enfant ingrat*, par personnages, etc.

Nota. Nous ne reproduirons dans cette collection aucune des farces et moralités qui se trouvent dans deux autres intéressantes collections du même genre, l'une publiée par M. Techener, d'après un manuscrit de la Bibliothèque impériale, l'autre publiée par M. Jannet, d'après un livre imprimé unique du British Museum.

RECUEIL DE BALLETS DE COUR, en vers, avec des notes historiques.

1re *Série*. 2 vol. — Époque de Louis XIII. Les ballets de l'*Amour désarmé*, des *Suppléeurs*, du *Courtisan*, des *Secrétaires des Innocents*, des *Matrones de la Foire Saint-Germain*, des *Chercheurs de midi à quatorze heures*, des *Fols*, du *Hasard*, des *Bacchanales*, de *Maître Galimathias*, des *Quolibets*, des *Andouilles*, du *Landit*, du *Bureau de rencontre*, des *Improvistes*, des *Vrais moyens de parvenir*, etc.

Rien n'est plus curieux ni plus étrange que ces programmes en vers des ballets dansés par le roi, les princes et leurs courtisans. Rien n'est plus rare aussi que les éditions originales qui ont presque disparu, et dont les exemplaires sont recherchés à des prix exorbitants. Les auteurs de ces programmes étaient des poëtes à la mode, Sigogne, Bordier, Bertaut, Durant, etc.

2e *Série*. 2 vol. — Époque de Louis XIV. Les ballets des *Proverbes*, du *Déréglement des passions du temps*, des *Plaisirs*, des *Bienvenus*, de l'*Amour malade*, des *Plaisirs troublés*, des *Saisons*, de l'*Impatience*, des *Arts*, des *Noces de village*, de la *Nuit*, de *Cassandre*, des *Amours déguisés*, etc.

Ces ballets, dansés par Louis XIV et sa cour, sont extrêmement précieux pour l'histoire des personnages qui y figuraient, et qui sont caractérisés dans les vers qu'on leur fait dire.

RECUEIL DE PARADES ANCIENNES, inédites, recueillies par Thomas-Simon Gueulette, substitut du procureur du roi. 2 vol.

Contenant : *Préface du Collecteur*, *Prologue de l'Opérateur*, le *Pet à vingt angles*, *Cracher noir*, les *Cornets et le testament de Gille*, la *Bouteille au cul*, le *Point d'honneur*, le *Petit Jacquot*, *Tu feras le ménage*, le *Cartel*, les *Valets hors de condition*, la *Conspiration*, le *Docteur en tête*, les *Lapins*, le *Mort sur le banc* ou le *Comte de Re-*

guilbabo, le *Repas imaginaire*, *Gilles Barbier*, le *Mémoire de dépenses*, le *Chat*, le *Portrait*, l'*Araignée*, les *Braves d'Ostende*, les *Métiers*, la *Succession*, les *Maîtres pour l'éducation*, *Taratapacous*, la *Tarentule*, etc.

MÉLANGES

VARIÉTÉS THÉOLOGIQUES, JURIDIQUES ET SCIENTIFIQUES, rares et curieuses, publiées par P. L. Jacob, bibliophile.

Cette collection comprendra une foule de petits ouvrages curieux et rares, qui donneront une idée de la science et un tableau de l'opinion, en matière théologique, juridique et scientifique, pendant les seizième et dix-septième siècles. Les pièces que nous voulons réimprimer seront groupées de manière à former un ensemble méthodique sur différents sujets piquants ou singuliers. Chaque volume représentera ainsi une sorte de monographie amusante et instructive.

Nota. On ne reproduira dans cette collection aucune des pièces qui figurent déjà dans l'excellent recueil des *Variétés littéraires* de M. Édouard Fournier.

VARIÉTÉS THÉOLOGIQUES.

Tome Ier — Contre les femmes, les modes, la parure. Le *Fléau des p.... et des courtisannes*, 1612. — *Chrestienne instruction touchant la pompe* et excez des hommes débordez et femmes dissolues en la curiosité de leurs parures et attiffemens d'habits qu'ils portent.... avec une brieve description d'orgueil et vanité de ce monde.... plus, l'abus invétéré et diabolique invention des dances, 1551. — *Bref et utile discours sur l'immodestie et superfluité d'habits*, par Hierosme de Chastillon, 1557. — *Remonstrance aux dames sur leurs ornements dissolus*, pour les induire à laisser l'habit du paganisme, et prendre celuy de la femme pudique et chrestienne, avec une élégie de la France se complaignant de la dissolution desdictes damoyselles, par frère Ant. Estienne, mineur, 1585. — Le *Chancre ou le couvre-sein féminin*; ensemble le *Voile ou le Couvre-chef féminin*, par Jean Polman, 1635. — *Discours contre les femmes desbraillées*, par P. Juvernay, 1637. — Le *Reveille-matin des dames*, par le sieur de la Serre, 1671. — *Cas de conscience :* S'il est permis de suivre les modes et en particulier si l'usage des paniers peut être souffert, 1725. — *Tragoedie nouvelle dite le Petit Rasoir des ornements mondains*, en la-

quelle toutes les misères de notre temps sont attribuées tant aux hérésies qu'aux ornements superflus du corps, par (Phil.) Bosquier, 1589. — *De l'abus des nudités de gorge*, par Jacq. Boileau, 1677.

Tome II. — Contre les péchés capitaux. *Petit traité pour congnoistre la différence des péchez mortels et péchez véniels*, 1500. — *La Confession de saint Thomas d'Aquin :* De la tranquillité et mundicité de conscience, 1501. — Le *Fouet de l'académie des Pécheurs*, par Bosquier, 1597. — *La Foudre foudroyant et ravageant contre les péchés mortels*, par Juvernay, 1637. — *Electuaire souverain pour servir d'antidote contre la paillardise, peste contagieuse des ames*, par Lebrun de la Rochette, 1615. — *Le Fouet divin des Jureurs*, par le P. Bernard, 1618. — *Le Fouet des Paillards*, ou juste punition des voluptueux et charnels, par Mathurin Picard, 1628. — *Le Fouet des Jureurs et blasphémateurs*, par Mussart, 1615. — Le *Fouet des Menteurs*, par J. d'Ambrun, 1638.

Tome III. — Contre les divertissements, le théâtre, les masques, la danse, le jeu. *La première atteinte contre ceux qui accusent les comédies*, par madame de Beaulieu, 1609. — *Blason des danses*, ou se voyent les malheurs et ruines venant des danses dont jamais homme ne revint plus sage ni femme plus pudique, par G. Paradin, 1556. — *Traité des danses*, auquel est amplement résolue la question à savoir s'il est permis aux chrétiens de danser, par Daneau, 1579.— *Traité des danses*, auquel il est démontré qu'elles sont accessoires et dépendances de paillardises, etc., par frère Antoine Estienne, 1564. — *Le Procès des danses*, 1646. — *Instructions morales et populaires sur les spectacles et les danses*, par un missionnaire, 1701. — *Discours contre les masques*, par Jean Savaron, 1611. — *Origine des masques*, par Cl. Noirot, 1609. — *Traité contre les bacchanales ou mardy gras*, par Lambert Daneau, 1582. — *Deux traités très-utiles, le premier, touchant les sorciers, et le second, remontrances sur les jeux de cartes et de dez.* — Le *Triomphe du berlan*, où sont déduits plusieurs des tromperies du jeu, et par le repentir sont montrés les moyens d'éviter le péché, par le capitaine Perrache, 1585. — *Dissertation des loteries*, par le P. Menestrier, 1700.

VARIÉTÉS JURIDIQUES.

Traité de la dissolution du mariage par l'impuissance et froideur de l'homme ou de la femme, par Ant. Hotman, 1581. — *Discours sur l'impuissance de l'homme et de la femme*, auquel est déclaré que c'est qu'impuissance empeschant et séparant le mariage, comment elle se cognoist, et ce qui doit estre observé aux procez de séparation pour cause d'impuissance, par V. Tagereau, 1611. — *Traité du divorce fait par l'adultère*, sçavoir s'il est permis à l'homme ou à la femme en ce cas de se remarier, 1566. — *Capitulaire auquel est traicté qu'un homme nay sans testicules apparens, et qui a néantmoins toutes les autres marques de virilité, est capable des œuvres de mariage*, par Seb. Rouillard, 1600. — *Traité de la dissolution de mariage pour cause d'impuissance*, avec quelques pièces curieuses sur le même sujet, par J. Bouhier, 1735. — *Consultation sur le traité de la dissolution du mariage pour cause d'impuissance*, par Fromageot, avec des remarques sur cet écrit, par le président Bouhier, 1739.

— *Éponge des notes pour servir de réponse aux remarques d'un anonyme*, mises en marges d'une consultation sur le traité de l'impuissance.

VARIÉTÉS SCIENTIFIQUES.

Traité de l'origine des macreuses, par GRAINDORGE, 1680. — *Histoire de la Lycorne*, par CATELAN, 1624. — *Histoire des éléphants*, par S. DE PRIEZAC, 1650. — *Histoire de la rage des loups*, par J. BAUHIN, 1591. — *Singulier traicté contenant la propriété des tortues, escargots, grenoilles et artichaultz*, etc., par E. DAIGUE, 1530. — *Portrait de la mouche à miel*, par AL. DE MONTFORT, 1646. — *Brief discours sur la manière de nourrir les vers à soye*, par J.-B. LETELLIER, 1602. — *Des satyres, brutes, monstres et démons*, de leur nature et adoration, contre l'opinion de ceux qui ont estimé les satyres estre une espèce d'hommes distincts et séparez des adamicques, par FR. HÉDELIN, 1627. — *Les Sirènes* ou discours sur leur forme et figure, par NICAISE, 1691. — *Discours sur les hermaphrodites*, où il est démontré, contre l'opinion commune, qu'il n'y en a point de vrays. — *Réponse au discours, fait par* RIOLAN, contre l'*Histoire de l'hermaphrodite de Rouen*, par J. DUVAL, 1614. — *Gygantostéologie*, ou discours des os d'un géant, par J. HABICOT, 1613. — *Gigantomachie*, par J. RIOLAN, 1613.

---

tâche qu'on s'est imposée a plus d'étendue. Sachant combien du douzième au quinzième siècle les proverbes étaient d'un usage commun dans notre littérature, l'auteur du *Livre des Proverbes Français* n'a pas négligé de mettre à profit les documents précieux que les manuscrits de cette époque renfermaient. La moisson qu'il y a faite a été abondante, et l'on peut dire qu'il doit à cette source une des parties les plus neuves de son travail.

Généralement on a suivi dans chaque série l'ordre alphabétique. Cependant il a fallu s'écarter de cet ordre dans la série n° VIII, relative à l'histoire des différents peuples, et dans la série n° XV, qui contient les proverbes moraux. Quant à la série n° VIII, chacun des proverbes qui la composent ayant rapport à un trait d'histoire différent, il devenait impossible de suivre l'ordre alphabétique ; il était plus simple de placer chaque proverbe suivant le premier mot par lequel il commence. Le même ordre a été suivi pour la série n° XV ; voici pourquoi : presque tous les proverbes relatifs à la morale, concis, faciles à comprendre, n'ont besoin d'aucune explication. L'esprit est accoutumé à en classer un grand nombre d'après le premier mot par lequel ils commencent. Ainsi, sous la préposition *Qui*, se trouvent plus de deux cents proverbes. On aime ces longues énumérations ; elles rappellent à l'esprit, sous une forme identique, des idées analogues, et l'on n'a pas voulu détruire ces curieuses énumérations, en les soumettant à un ordre rigoureux des matières. Le lecteur nous saura gré d'avoir conservé ces *litanies proverbiales*, qui sont consacrées par le temps.

L'on s'est appliqué à donner les explications nécessaires pour faire connaître l'origine et l'histoire des différents proverbes. Cependant il est arrivé souvent que certains proverbes, auxquels on ajoute ordinairement des commentaires, ont été simplement reproduits. A cet égard on a essayé d'éviter un défaut qu'il est facile de signaler dans tous les ouvrages relatifs aux proverbes, celui des explications oiseuses ou ridicules. En récompense, l'on a principalement cherché à joindre à chaque proverbe un exemple de la manière dont les auteurs français de toutes les époques l'ont employé. Ce travail, tenté pour la première fois, donne au *Livre des Proverbes* un caractère tout particulier.

Les quinze séries dont se compose le *Livre des Proverbes* sont suivies de plusieurs appendices, qui contiennent principalement les poëmes en proverbes les plus répandus parmi nous, pendant le douzième et le treizième siècle.

La bibliographie, dans un ouvrage comme celui-ci, n'était pas sans importance ; aussi l'on s'est appliqué à la rendre exacte et complète. Elle se compose : 1° d'une description et de quelques extraits de tous les manuscrits que l'on a consultés ou connus ; 2° du titre complet de tous les livres français imprimés sur les proverbes ; 3° du titre des différents ouvrages cités dans le cours du travail.

Ce n'était pas assez de recueillir tous nos proverbes français ; il fallait encore donner l'histoire des nombreux ouvrages composés sur cette matière, depuis la fin du douzième siècle jusqu'au dix-huitième. Il était aussi très-curieux de rechercher quel emploi les auteurs en tous genres, qui ont écrit pendant ce long période, avaient fait des proverbes. Cet examen a été le sujet d'une introduction assez étendue. Elle est divisée en trois parties : dans la première, l'on apprécie le caractère des proverbes français ; l'on donne aussi l'histoire des principaux ouvrages composés sur cette matière depuis le douzième jusqu'à la fin du quin-



zième siècle. La seconde contient l'examen des livres de proverbes, depuis l'origine de l'imprimerie jusqu'à la fin du dix-huitième siècle. Enfin, dans la troisième, l'on fait connaître comment les écrivains français des différentes époques ont employé les proverbes dans leurs ouvrages. Nos vieux poëtes et romanciers du treizième au quinzième siècle, au seizième Rabelais, Clément, Marot, au dix-septième, Mathurin Regnier et enfin notre grand Molière ont été tour à tour étudiés à ce point de vue.

Cette seconde édition a été revue par l'auteur avec le plus grand soin, et les augmentations qu'il a faites à son travail sont aussi nombreuses qu'importantes. Ces augmentations consistent : 1° en des exemples nombreux empruntés aux auteurs français des treizième, quatorzième et quinzième siècles ; 2° en proverbes assez communs usités chez les auteurs des dix-septième et dix-huitième siècles principalement, qui avaient échappé aux premières recherches de l'auteur ; 3° dans une révision complète de quelques séries des plus importantes, série n° 3, *Temps, Astres, Cours de l'Année*, etc. ; séries n°s 6 à 10, proverbes historiques relatifs aux peuples anciens et modernes ; aux différentes provinces, aux villes et communes de la France, au blason et aux noms propres. Un seul exemple pourra faire juger de l'importance de ces additions : dans la première édition, les proverbes relatifs aux villes et communes de la France étaient environ de cinq cents ; dans celle-ci le nombre des proverbes du même genre s'élève à plus de mille. Il en est ainsi des proverbes de la série n° 3, dont le nombre est certainement plus que doublé.

Enfin rien n'a été négligé pour faire de cette seconde édition un travail le moins imparfait possible et complétement nouveau.

BIBLIOTHEQUE DE POCHE

PAR

UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES ET D'ERUDITS

COLLECTION FORMAT IN-16

Au lieu de 3 fr., 2 fr. le volume

La Bibliothèque de poche, variétés curieuses et amusantes des sciences, des lettres et des arts, se compose des 10 volumes suivants, format grand in-16, et dont voici les titres :

CURIOSITÉS LITTÉRAIRES

Par Ludovic Lalanne. — Un volume.

Acrostiches, Anagrammes, Centons, Vers figurés, rétrogrades, lettrisés, lipogrammatiques, rapportés, en écho, léonins, métriques, blancs, Bouts-rimés, Vers monorimés, fraternisés, brisés, monosyllabiques, chronogrammes, Amphigouris, Epîtres farcies, Genre macaronique, Genre burlesque, Ouvrages versifiés, Imitatien, Emprunt, Similitude d'idées, Analogie de sujets, Plagiat, Cession d'ouvrages, Supposition d'auteurs, Traducteurs, Idées bizarres et singulières, Ouvrages allégoriques, Genres de style, Appréciations littéraires, Mélanges de critique, Méprises, Bévues, Mystifications, Académies, Sociétés et réunions, Ordres burlesques, Albums, Etudes en France, Querelles littéraires, Prédicateurs.

CURIOSITÉS BIBLIOGRAPHIQUES

Par Ludovic Lalanne. — Un volume.

Particularités relatives aux anciennes écritures. — Matières et instruments propres à l'écriture. — Des formes des livres et des lettres dans l'antiquité. — Copistes et manuscrits. — Bévues des copistes. — Écritures abrégées et secrètes. — Des livres d'images et des Donats. — Origine de l'imprimerie : imprimerie à Strasbourg, imprimerie en Italie, en France, en Hollande, en Angleterre en Russie, en Turquie, à Taïti, etc. — Éditions grecques, caractères hébraïques. — Chronologie de l'imprimerie. — Editions du quinzième siècle. — Libraires dans l'antiquité, au moyen âge, au dix-septième siècle, au dix-huitième siècle. — Prix des livres dans l'antiquité et au moyen âge. — Bibliothèques du Louvre, impériale, Mazarine, de Paris, d'Angleterre, d'Italie, d'Allemagne. —

Destruction et dispersion des livres. — Découvertes de manuscrits. — Des titres de livres et des frontispices, dédicaces, préfaces, errata. — Reliures. — Mélanges. — Prix payés aux auteurs pour leurs ouvrages. — Autographes. — Histoire de la liberté d'écrire. — Des pamphlets. — Des libelles.

CURIOSITÉS BIOGRAPHIQUES

Un volume.

Particularités physiques relatives à quelques personnages célèbres. — Bizarreries, habitudes et goûts irréguliers de quelques personnages célèbres. — Fécondité de quelques écrivains. — Surnoms historiques. — Morts singulières de quelques personnages célèbres. — Personnages célèbres morts de chagrin, de joie, de peur, etc. — Morts de personnages célèbres causées par des accidents singuliers. — Personnages enterrés vivants. — Personnages qui ont fait faire leurs cercueuils d'avance. — Personnages qui se sont fait passer pour morts. — Des morts prédites. — Des suicides. — Des épitaphes. — Personnages célèbres enfermés dans des cages de fer. — Évasions singulières de quelques prisonniers célèbres. — Des faux princes et de quelques imposteurs célèbres. — Personnages mystérieux. — Des Rois auteurs, musiciens, peintres, serruriers, etc., etc. — Des eunuques. — Des femmes guerrières. — Rapprochements biographiques. — Erreurs populaires concernant quelques personnages célèbres. — Mélanges.

CURIOSITÉS DES TRADITIONS, DES MŒURS ET DES LÉGENDES

Par Ludovic Lalanne. — Un volume.

De la croyance des chrétiens aux traditions païennes. — Des présages. — De la divination par la Bible. — Des prophéties et des prédictions. — Des visions. — De la magie. — Des sorciers, des esprits familiers. — Des saints et des reliques. — Des miracles au moyen-âge. — De la persistance et de quelques superstitions païennes. — Des pèlerinages. — De quelques anciens rites chrétiens. — Excommunications. — Pénitences. — Serments. — Epreuves et combats judiciaires. — Des funérailles. — Des peines et des supplices. — Du clergé à diverses époques. — Légendes et traditions. — Mélanges.

CURIOSITÉS MILITAIRES

Un volume.

Armes défensives. — Armes offensives. — Chars et éléphants de guerre. — Machines de guerre. — Feu grégeois, fusées. — Poudre à canon. — L'artillerie à diverses époques. — Arquebuse et mousquets, fusils, pistolets. — Projectiles. — Armées dans l'antiquité. — Armées du moyen âge. — Armées en France depuis le treizième siècle. — Siéges à diverses époques. — Prisonniers de guerre. — Discipline. — Horreurs de la guerre. — Mélanges.

CURIOSITÉS DE L'ARCHÉOLOGIE ET DES BEAUX-ARTS

Un volume.

Architecture : Villes de l'antiquité. — Villes du moyen âge. — Edifices religieux. — Habitations. — Palais. — Théâtres. — Ponts. — Puits. — Matériaux. — Constructions.

Sculpture : Statues. — Bas-reliefs. — Portes sculptées.

Peinture : Procédés divers de peinture. — Peinture chez les anciens. — Variétés d'effets. — Différences d'invention. — Anachronismes. — Impiétés naïves. — Tableaux miraculeux. — Tableaux gigantesques et microscopiques. — Peintures singulières. — Trompe-l'œil. — Peintures licencieuses. — Modèles. — Portraits. — Peintures satiriques. — Collection d'objets d'art. — Musées. — Prix d'objets d'art et d'antiquités. — Mosaïques. — Céramiques. — Emaux. — Ornements d'or et d'argent. — Verrerie. — Vitraux peints. — Broderie. — Tapisserie. — Toile peinte. — Numismatique. — Sceaux. — Glyptique. — Gravure. — Sépultures. — Inscripions. — Erreurs archéologiques.

CURIOSITÉS PHILOLOGIQUES, GÉOGRAPHIQUES ET ETHNOLOGIQUES

Un volume.

Philologie. — Prolégomènes. — Langues anciennes. — Langue française. — Orthographe. — Versification. Etymologies. — Noms propres. — Néologisme. — Philologie conjecturale. — Philologie emblématique. — Singularités. — Mélanges. — Géographie. — Ethnologie.

CURIOSITÉS HISTORIQUES

Un volume.

Incertitude de l'histoire. — Perpétuité des traditions. — Rapprochements historiques. — Grands événements produits par de petites causes. — Coups de main. — Entreprises hardies. — Compilations, etc. — Rois éphémères. — Misères royales. — Rois malgré eux. — Couleurs nationales. — Insignes. — Devises. — Curiosités politiques, diplomatiques, etc. — Impôts singuliers. — Redevances bizarres. — Dénominations singulières données aux partis. — Sectes, etc. — Morts mystérieuses et étranges. — Invraisemblances historiques. — Choses qui n'ont pu exister. — Mélanges.

CURIOSITÉS DES INVENTIONS ET DES DÉCOUVERTES

Un volume.

Préambule. — Alimentation. — Vêtements. — Métallurgie. — Art céramique. — Chauffage et éclairage. — Distribution d'eau. — Moyens de transport. — Communication de la pensée. — Guerre. — Inventions diverses. — Sciences.

CURIOSITÉS ANECDOTIQUES

Un volume.

Gens de lettres. — Poëtes. — Philosophes. — Académiciens. — Diplomates. — Hommes d'Etat. — Hommes de guerre. — Avocats. — Procureurs. — Gens de robe. — Jésuites. — Prédicateurs. — Théâtre. — Acteurs. — Actrices. — Bouffonneries. — Mystifications. — Gasconnades. — Facéties. — Escroqueries. — Fourberies. — Folies. — Visions. — Pressentiments. — Originalités. — Bizarreries. — Distractions. — Aventures amoureuses. — Mésaventures et vengeances conjugales. — Bons mots. — Reparties et calembours. — Epigrammes. — Mélanges.

Chaque volume se vend séparément 3 fr.

Sous presse. — Deuxième série.

Curiosités des sciences occultes (Cabale, Alchimie, Astrologie, Géomancie, Cartomancie, etc.), par M. Paul Lacroix (Bibliophile Jacob).
Curiosités fantastiques ou infernales (les Démons et les Esprits), par le même.
Curiosités de l'érudition, par le même.
Curiosités du costume et des modes, par le même.
Curiosités maritimes.
Curiosités légales et judiciaires (Jugements et Arrêts singuliers, Procès célèbres).
Curiosités statistiques et économiques.
Curiosités théologiques et liturgiques.
Curiosités des sciences morales et philosophiques.
Curiosités des sciences naturelles (Géologie, Minéralogie, Zoologie).
Curiosités des sciences médicales, physiques et mathématiques.
Curiosités des arts et métiers.
Curiosités de la chasse et des exercices gymnastiques.
Curiosités des erreurs et des contradictions.
Curiosités épistolaires.
Curiosités grammaticales, par P. Poitevin. 1 vol.
Curiosités théâtrales et musicales, par Edouard Fournier. 1 vol.

---

7 fr. 50 au lieu de 12 fr.

LES CONTES DROLATIQUES

COLLIGEZ EZ ABBAYES DE TOURAINE ET MIS EN LUMIÈRE

PAR LE SIEUR DE BALZAC

POUR L'ESBATTEMENT DES PANTAGRUÉLISTES ET NON AULTRES

5e édition, illustrée de 425 dessins par Gustave Doré

Un magnifique vol. in-8 jésus vélin, glacé, satiné

Aucun soin ne nous a coûté pour éditer dignement ce double chef-d'œuvre de littérature et d'illustration. Le texte, corrigé d'après les corrections originales et inédites de l'auteur, a été revu avec une attention et un scrupule dont la librairie contemporaine, nous ne craignons pas de le dire, offrirait aujourd'hui bien peu d'exemples. Les livres à images affectent le plus souvent un format exagéré qui les relègue au fond des rayons les moins consultés des bibliothèques; le format que nous avons choisi est celui des livres de chevet et de promenade; et nous croyons avoir devancé le vœu des lecteurs en condensant sans désordre les trois volumes de la première édition, augmentés de quatre cents dessins, sous une forme commode, usuelle, portative, et qui réunit

.a beauté du volume de luxe à l'agrément du vade-mecum. Le tirage des gravures a été l'objet de soins minutieux; elles reprodnisent les dessins originaux avec une netteté et une précision de fac-simile. Le papier rappellera par sa qualité forte et solide les beaux papiers de ces livres du seizième siècle qu'on exhume d'un rayon poudreux, après des siècles d'oubli, neufs, intacts, immaculés comme au premier jour. Enfin nous n'avons rien négligé pour faire de cette édition, unique sans doute et définitive, des *Contes drolatiques*, un de ces livres qui sortent du rang des publications vulgaires, et que les bibliophiles, si dédaigneux d'ordinaire des produits de la typographie moderne, n'hésitent pas à classer parmi les plus précieux chefs-d'œuvre de l'art du passé.
(Note de l'éditeur.)

OUVRAGES A PRIX RÉDUITS

2 fr. 50 au lieu de 10 fr.

BRUN-LAVAINE et **ÉLIE BRUN**. Les Sept Siéges de Lille, contenant les relations de ces siéges, appuyées des chartes, traités, capitulations et de tous les documents historiques qui s'y rattachent, avec trois plans aux époques de 1667, 1708 et 1792. 1838. 1 vol. gr. in-8 de 600 pages.

35 fr. au lieu de 100 fr.

CHARDIN. Voyages du chevalier Chardin en Perse et autres lieux de l'Orient, enrichis d'un grand nombre de belles figures en taille-douce, représentant les antiquités et les choses les plus remarquables du pays. Nouvelle édition, soigneusement conférée sur les trois éditions originales, augmentée d'une notice sur la Perse, depuis les temps les plus reculés jusqu'à ce jour, etc., par L. Langlès. Paris, Lenormant. 10 vol. in-8 et un atlas grand in-f° de 85 planches, cartonné. Les 10 volumes sans l'atlas, net. 17 fr. 50

50 fr. au lieu de 150 fr.

— Le même ouvrage papier vélin.

12 fr. 50 au lieu de 30 fr.

GATIEN-ARNOULT. Monuments de la Littérature romane depuis le quatorzième siècle.

Las Flors del Gay Saber, estier dichas las Leys d'amors.

Les Fleurs du Gai Savoir, autrement dites les Lois d'amour. Traité de grammaire, de rhétorique et de poésie, composé par les mainteneurs de la Gaie Science de Toulouse, de 1324 à 1348. Traduction de MM. d'Aguilar et d'Escouloubre, revue et complétée par M. Gatien-Arnoult. Paris, Silvestre. 3 volumes.

Cet ouvrage forme un Traité complet du langage roman.

Las Joyas del Gay Saber.

Les Joies du Gai Savoir, recueil de poésies en langue romane, couronnées par le consistoire de la Gaie Science de Toulouse, depuis l'an 1324 jusques en l'an 1498, avec la traduction littérale et des notes par le Dr Noulet. 1 vol. Ensemble, 4 vol. gr. in-8 jésus.

5 fr. au lieu de 20 fr.

GOLLUT (Loys). — Mémoires historiques de la République sequanoise et des princes de la Franche-Comté de Bourgogne, par Loys Gollut, aduocat au Parlement et professeur de littérature latine à l'Université de Dôle. Nouvelle édition, corrigée sur les documents contemporains, et enrichie de notes et éclaircissements historiques, par M. Ch. Duvernoy, membre de la Société des Antiquaires de France, accompagnée de tables méthodiques destinées à faciliter les recherches, d'un Glossaire, et précédée d'une notice biographique sur l'auteur, par Emm. Bousson de Mairet. Arbois, 1846. 1 vol. gr. in-8 jésus de près de 1,100 pages, impr. à 2 col.

7 fr. 50 au lieu de 30 fr.

JORAND. Grammatologie du neuvième siècle, types calligraphiques tirés de la Bible de Charles-le-Chauve, manuscrit de la Bibliothèque royale, par J. B. J. Jorand, peintre, membre de la Société des Antiquaires de France, etc., publiée sous les auspices de M. Guizot, ministre de l'instruction publique; ouvrage orné de 66 planches lithographiées par Engelmann. Paris, 1837. 1 vol. in-4.

15 fr. au lieu de 60 fr.

— Le même ouvrage. 1 vol. in-fol. (Quelques exemplaires.)

12 fr. au lieu de 60 fr.

LECLERCQ (Théodore). Proverbes dramatiques (Œuvres complètes); nouvelle édition augmentée des Proverbes inédits, précédée de Notices par MM. Sainte-Beuve et Mérimée. Paris, 1854. 8 vol. gr. in-18 jésus vélin, illustrés de 78 magnifiques gravures sur acier dessinées par Alfred et Tony Johannot.

2 fr. au lieu de 6 fr.

LE ROUX DE LINCY. Le livre des Légendes (Introduction). Paris, Silvestre, 1836. 1 vol. in-8.

— Le même, papier vélin; net. 3 fr.

50 fr. au lieu de 90 fr.

RAYNOUARD. Lexique roman ou Dictionnaire de la langue des Troubadours, comparée avec les autres langues de l'Europe latine, précédé de nouvelles recherches historiques et philologiques, d'un résumé de la Grammaire romane, d'un nouveau choix des poésies originales des troubadours, et d'extraits de poëmes divers. Paris, Silvestre, 1844. 6 vol. gr. in-8, papier vergé. (Quelques exemplaires.)

60 fr. au lieu de 150 fr.

— Le même, papier vélin. (Quelques exemplaires.)

2 fr. 50 au lieu de 5 fr.

ROSVITH. Poésies latines de Rosvith, religieuse saxonne du dixième siècle, avec une traduction libre en vers français, par Vignon, Rétif de la Bretonne. Paris, 1854. 1 vol. grand in-8 jésus.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

